

QUELQUES ASPECTS DU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE GENEVOISE



DÉPARTEMENT DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL

Service cantonal de statistique

1969

**QUELQUES ASPECTS
DU DÉVELOPPEMENT
DE L'ÉCONOMIE GENEVOISE**

DÉPARTEMENT DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL

Service cantonal de statistique

1969

TABLE DES MATIERES

Avant-propos du Conseil d'État	V
Abréviations et sources	VI
Note liminaire	VII
1ère partie: ASPECTS DU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE GENEVOISE	1
1. ÉVOLUTION DES PRINCIPALES BRANCHES D'ACTIVITÉ	3
Les industries et métiers	5
Industrie des machines, appareils et véhicules	13
Industrie chimique	18
Industrie métallurgique et artisans sur métaux	20
Industrie horlogère	22
Bijouterie, gravure et frappe	24
Industrie du tabac	25
Industrie du papier et des arts graphiques	26
Les autres activités	28
Construction	28
Banques	35
Hôtellerie	36
Commerce de gros	40
Commerce de détail	42
Quelques autres branches	46
2. AGRICULTURE	49
3. ORGANISATIONS INTERNATIONALES	57
4. POPULATION ACTIVE	66
5. REVENUS ET CONSOMMATION	89
6. ÉVOLUTION DES PRIX	105
7. VOIES DE COMMUNICATION ET TRANSPORTS	116
8. ENSEIGNEMENT ET FORMATION PROFESSIONNELLE	129
9. SÉCURITÉ SOCIALE ET SANTÉ PUBLIQUE	146
10. LOGEMENT	164
11. DÉPENSES DE L'ÉTAT	177
12. RELATIONS AVEC LES RÉGIONS AVOISINANTES: LE CAS DE LA MAIN-D'OEUVRE	186
13. LE DÉVELOPPEMENT DE GENEVE DANS LE CADRE SUISSE	207
2ème partie: VUE D'ENSEMBLE	233

N. B. Au sujet de l'articulation des chapitres de la 1ère partie, voir la note p. VII.

AVANT – PROPOS

DU

CONSEIL D'ÉTAT

A la suite d'une motion, développée le 28 avril 1967, et invitant le Conseil d'État à présenter chaque année un rapport sur la situation économique du canton de Genève, nous avons indiqué au Grand Conseil, le 10 juillet 1968 (No 3 153 A) les difficultés qu'offrait l'établissement d'un tel rapport, vu les données statistiques limitées dont nous disposons. Nous suggérions alors d'élaborer périodiquement (tous les 4 ans par exemple) une étude sur le développement de l'économie genevoise durant ce laps de temps plutôt qu'un rapport sur la «situation économique». Seule, une mise à jour succincte serait publiée chaque année.

Le motionnaire déclara se rallier aux conclusions du Conseil d'État et le Grand Conseil prit acte de celles-ci, le 14 septembre 1968.

Le Conseil d'État est en mesure de soumettre aujourd'hui au Grand Conseil le texte de ce rapport rédigé par le Service cantonal de statistique avec plusieurs collaborations mentionnées ci-après. Le Conseil d'État pense que cette étude permettra de suivre l'évolution de la structure économique de notre région. Les tendances générales qu'elle met en évidence peuvent constituer le point de départ de prévisions et d'actions à moyen ou long terme dans plusieurs domaines. Vue sous cet angle, elle présente donc un indéniable intérêt.

Le Conseil d'État remercie ses auteurs de l'utile contribution qu'ils apportent à l'analyse des problèmes économiques du canton.

Genève, le 6 janvier 1970

ABRÉVIATIONS

B F S	Bureau fédéral de statistique
O C P	Office cantonal de placement
O F I A M T	Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail
R F E	Recensement fédéral des entreprises
S C S	Service cantonal de statistique

SOURCES

Les sources des tableaux sont généralement mentionnées au bas de ceux-ci. Cette indication n'est toutefois pas donnée lorsque le texte lui-même précise l'origine des statistiques utilisées dans le cadre d'un chapitre.

Les graphiques portent toujours l'indication des sources utilisées.

Ce rapport a été rédigé au printemps 1969.

NOTE LIMINAIRE

Cette étude se divise en deux parties de caractère différent. La première est consacrée à une approche analytique de quelques aspects de la croissance de l'économie genevoise, tandis que la seconde dégage une synthèse des observations effectuées.

Quelques indications doivent être données au sujet du contenu et de l'articulation de la première partie. Les aspects du développement économique genevois qui sont examinés ont été choisis en fonction de leur importance et leur intérêt d'une part, des renseignements disponibles d'autre part, — cette dernière considération expliquant les lacunes que le lecteur constatera — Les questions satisfaisant à ces deux critères de choix ont fait chacune l'objet d'un chapitre et ont été traitées assez indépendamment les unes des autres. Ainsi, on n'a pas affaire, avec les chapitres de la première partie, aux étapes d'un développement unique, mais à des textes qui peuvent être lus séparément; l'ordre dans lequel ils sont présentés est parfois arbitraire.

Des précisions sont nécessaires au sujet des relations entre le chapitre 1: «Évolution des principales branches d'activité» et les autres. Tout d'abord, deux branches ont été examinées à part: l'agriculture, qu'on a préféré séparer de l'économie urbaine (chapitre 2); les organisations internationales, dont le cas est traité d'une manière spéciale (problèmes de ce que les organisations coûtent au canton, de ce qu'elles lui rapportent, etc... (chapitre 3). D'autre part, on trouve hors du cadre du chapitre 1 des renseignements sur des branches jouant un rôle particulier comme les transports (chapitre 7), l'enseignement (chapitre 8) ou l'administration (chapitre 11). Remarquons encore, à propos du chapitre 1, qu'il fait une grande place aux questions de main-d'oeuvre, en raison à la fois des renseignements disponibles et de l'importance que ces questions présentent actuellement.

Les dates de référence des statistiques varient d'un chapitre à l'autre, parfois même à l'intérieur d'un chapitre. Cela tient surtout à la rareté des données, mais aussi à la nature diverse des faits étudiés (évolutions à observer sur des périodes plus ou moins longues). Les chiffres remontent souvent jusqu'à 1960, mais fréquemment aussi jusqu'à 1955 pour pouvoir être rapprochés des résultats des derniers recensements des entreprises (1955, 1965).

L'observation a été arrêtée, en règle générale, à fin 1968, pour des raisons pratiques et parce que la présente étude n'a pas pour but d'analyser la conjoncture. Pour consulter les statistiques plus récentes, le lecteur voudra bien se reporter aux publications annuelles ou mensuelles du service cantonal de statistique ou s'adresser directement à celui-ci.

Le service cantonal de statistique a pu compter sur de nombreuses collaborations pour mener à bien cette étude. Il y a lieu de mentionner tout spécialement :

- le secrétariat du département des finances et contributions, qui a préparé le chapitre consacré aux organisations internationales;
- le service de la recherche sociologique, du département de l'instruction publique, et l'office d'orientation et de formation professionnelle, qui ont élaboré ensemble le chapitre relatif à l'enseignement et à la formation professionnelle.

Les services et organismes suivants ont en outre apporté leur concours à ce travail :

- office de l'urbanisme du canton de Vaud,
- direction du 1er arrondissement des CFF,
- service du protocole et de l'information,
- service des statistiques fiscales, du département des finances et contributions,
- ingénieur de la circulation et contrôle de l'habitant, du département de justice et police,
- direction de l'aménagement du canton, du département des travaux publics,
- direction de l'aéroport de Genève-Cointrin, service des relations du travail, service cantonal du logement, caisse cantonale genevoise de compensation et service cantonal d'allocations familiales, du département du commerce, de l'industrie et du travail,
- service du concordat sur l'assistance au lieu de domicile et contrôle des caisses-maladie, du département de la prévoyance sociale et de la santé publique.

A tous ces collaborateurs, le service cantonal de statistique adresse ses vifs remerciements.

PREMIERE PARTIE

ASPECTS DU DÉVELOPPEMENT

DE

L'ÉCONOMIE GENEVOISE

I. ÉVOLUTION DES PRINCIPALES BRANCHES D'ACTIVITÉ

INTRODUCTION

La principale source de renseignements utilisés pour rédiger cette partie est le recensement fédéral des entreprises de 1965, dont on a confronté les résultats avec ceux du recensement de 1955. L'ancienneté de ces informations limite, certes, leur intérêt. Cependant, en étudiant l'évolution des branches d'activité pendant les dix années précédant 1965, on s'est efforcé d'en dégager des tendances durables, qui se sont souvent maintenues au-delà de cette période.

Dans quelques cas, on a pu fournir des indications sur l'évolution jusqu'en 1968. Cela a été possible grâce à des statistiques particulières à telle ou telle branche, qui ont été systématiquement mises à profit. Cependant, les recensements fédéraux restent actuellement la seule source de renseignements couvrant toute l'économie cantonale et plusieurs années séparent le moment où les résultats de ces enquêtes sont connus dans le détail de la date où elles sont réalisées.

Les informations fondamentales que fournissent les recensements sur chaque branche d'activité sont les suivantes: nombre et grandeur des exploitations; nombre de personnes occupées selon le sexe, l'origine et quelques caractéristiques professionnelles. Les variations de ces éléments permettent de saisir plusieurs aspects importants de l'évolution d'une branche. D'autres aspects de celle-ci, en premier lieu l'augmentation ou la diminution de la production, échappent entièrement aux recensements. Le manque d'informations au sujet de la production est un sérieux handicap pour l'étude de l'économie genevoise. On a quelquefois utilisé, comme indice grossier du développement d'une branche, les variations du nombre d'emplois, sans se faire d'illusions sur la valeur de cet indice. Dans quelques rares cas, on disposait de statistiques de production particulières au domaine étudié.

L'exploitation statistique de documents fiscaux, actuellement en cours, fournira bientôt certains des principaux éléments nécessaires à une évaluation de la valeur de la production de chaque secteur de l'économie genevoise. Le chapitre 5 (Revenus et consommation) présente les premiers résultats de cette exploitation, relatifs aux revenus versés par les différentes branches de notre économie. Ces renseignements permettent déjà une meilleure connaissance de ces dernières.

On a préféré étudier en détail un nombre limité de branches, choisies en fonction de leur rôle dans l'économie, plutôt que de passer en revue rapidement toutes les activités représentées dans notre canton. Le choix effectué paraîtra peut-être contestable. Il a été infléchi par les informations dont on disposait, la qualité et la richesse des renseignements fournis par les recensements et les autres documents utilisables variant selon les cas.

Pour des raisons du même ordre, il n'y a souvent pas de relation entre le nombre de pages consacrées à une branche et l'importance économique de celle-ci; c'est ainsi que, par exemple, le cas des banques n'est pas traité plus longuement que celui d'industries de second plan.

On étudie ci-dessous d'abord les branches industrielles, puis les autres activités. Chacune de ces dernières est examinée comme une entité distincte, sans qu'on effectue de regroupements, par exemple en utilisant les notions de secteur tertiaire ou quaternaire (enseignement, recherche, etc.). Si les différentes industries présentent réellement une unité, les autres activités sont plus hétérogènes et les regroupements en question sont pour une part artificiels. Des considérations sur l'évolution des industries dans leur ensemble ont ainsi paru opportunes, tandis que rien d'analogue n'a été fait au sujet des autres activités. Relevons qu'on ne tend pas, avec cette remarque, à rejeter systématiquement les regroupements en question. Ceux-ci sont parfois utiles, notamment lorsqu'on étudie la population active, et on y recourt quelquefois dans le présent rapport.

LES INDUSTRIES ET MÉTIERS

ÉVOLUTION D'ENSEMBLE

En 1965, le canton de Genève compte 4,63 % des exploitations industrielles suisses (4,83 % en 1955) et 4,05 % des personnes occupées (4,23 % en 1955). Toutes les industries y sont représentées, à l'exception de l'industrie textile, concentrée dans le nord-est du pays. Ainsi, le secteur industriel est caractérisé par un certain équilibre qui rend significatives les comparaisons avec l'ensemble de la Suisse. Seule la bijouterie, avec 18,7 % des exploitations et 22,0 % des travailleurs suisses, occupe à Genève une place privilégiée par rapport au pays.

Si l'on considère le nombre total des exploitations des industries et métiers en 1955 et 1965, on constate une diminution de 18,7 %, représentant 849 exploitations.

Unité : Nombre

	E x p l o i t a t i o n s		
	1955	1965	Différence
Fabrication de produits alimentaires ¹⁾	710	645	- 65
Fabrication de spiritueux et autres boissons	25	12	- 13
Industrie du tabac	6	7	+ 1
Industrie textile	34	23	- 11
Fabrication de vêtements, chaussures ²⁾	1 044	640	- 404
Transformation du bois et du liège	508	354	- 154
Voitures d'enfants, jouets, engins de sport	12	3	- 9
Industrie du papier	28	17	- 11
Arts graphiques	328	337	+ 9
Fabrication et mise en oeuvre du cuir (chaussures non comprises)	69	40	- 29
Industrie du caoutchouc et du plastique	33	19	- 14
Industrie chimique	106	62	- 44
Mise en oeuvre de la terre et de la pierre	80	78	- 2
Industrie métallurgique et artisans sur métaux	492	551	+ 59
Machines, appareils, véhicules	730	629	- 101
Industrie horlogère	199	139	- 60
Bijouterie, gravure et frappe	127	130	+ 3
Instrumenta de musique	7	3	- 4
T O T A L	4 538	3 689	- 849

(1) Y compris de nombreuses boulangeries, pâtisseries, boucheries, charcuteries;

(2) Y compris tailleurs, cordonniers.

La diminution est particulièrement importante dans les branches de la fabrication de vêtements et chaussures, de la transformation du bois et du liège ainsi que des machines, appareils et véhicules. Proportionnellement, elle est également forte dans d'autres branches telles que l'industrie horlogère ou l'industrie chimique. Seule parmi les branches importantes, l'industrie métallurgique a connu un accroissement important du nombre d'exploitations.

En fait, ce sont surtout les petites exploitations (jusqu'à 9 personnes) qui ont diminué. Le phénomène de concentration des entreprises, qui a débuté bien avant 1955, se poursuit régulièrement.

Exploitations occupant . . . personnes	Exploitations			Personnes occupées		
	1939	1955	1965	1939	1955	1965
1	1 936	1 735	1 241	1 936	1 735	1 241
2 - 3	1 336	1 355	918	3 171	3 252	2 179
4 - 5	471	497	437	2 072	2 188	1 925
6 - 9	343	429	389	2 565	3 226	2 803
10 - 19	166	262	343	2 400	3 855	4 662
20 - 49	110	172	209	3 375	5 417	6 288
50 - 99	51	57	74	3 441	3 991	4 997
100 - 199	15	32	46	2 147	4 516	6 362
200 - 499		16	21		4 817	6 402
500 - 999	12	5	7	5 937	3 823	4 478
1 000 et plus		2	4		2 219	5 037
TOTAL	4 440	4 562 (i)	3 689	27 084	39 039	46 374

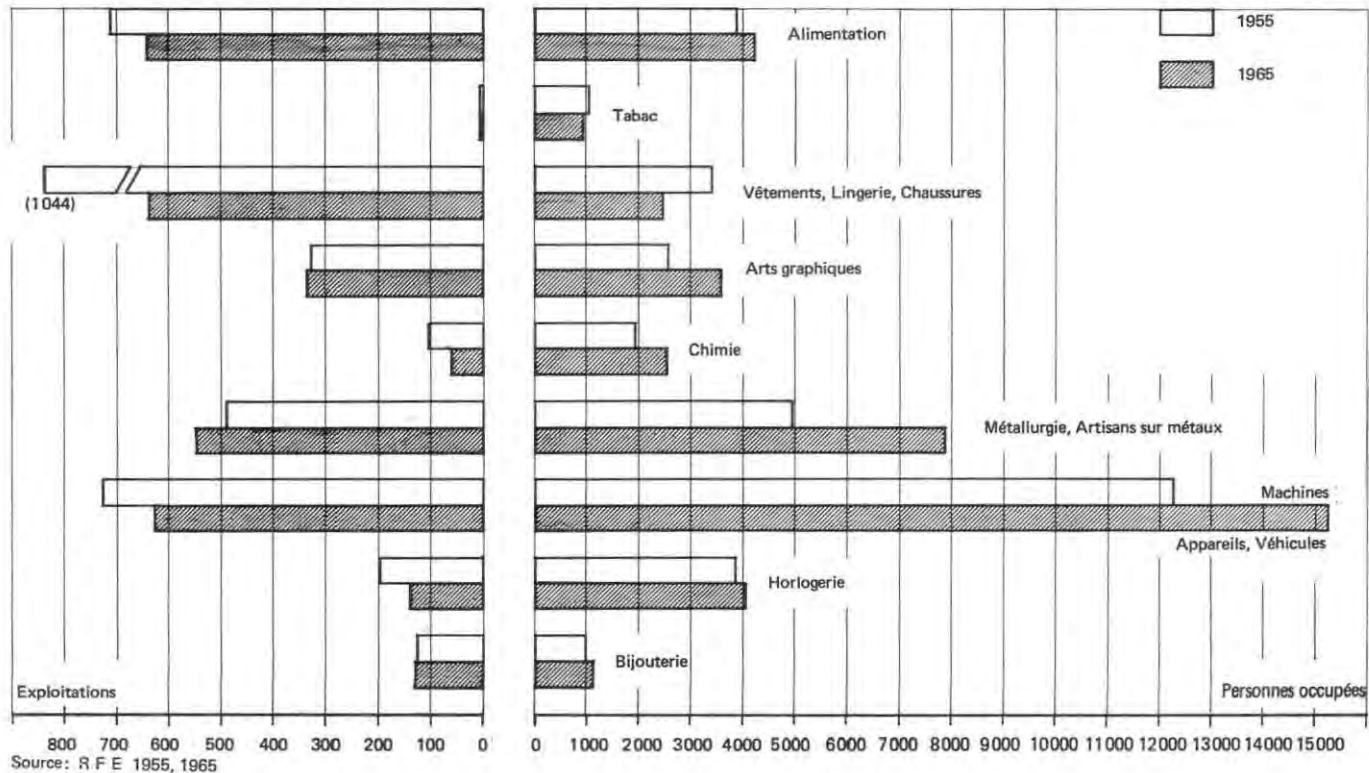
(i) Total légèrement différent de celui du tableau précédent; cela est dû à la nécessité de rendre comparables les résultats des trois recensements.

Ce dernier tableau permet de constater que 80 % environ des exploitations occupent encore moins de 10 personnes, alors que près de la moitié des travailleurs sont employés dans des exploitations de plus de 100 personnes.

Le nombre moyen d'emplois par exploitation passe de 8,6 en 1955 à 12,6 en 1965, chiffre toutefois inférieur à la moyenne suisse (14,4). Cette différence est due essentiellement à l'absence, à Genève, d'entreprises de très grande dimension.

INDUSTRIES ET MÉTIERS

Exploitations et personnes occupées des principales branches économiques, en 1955 et 1965

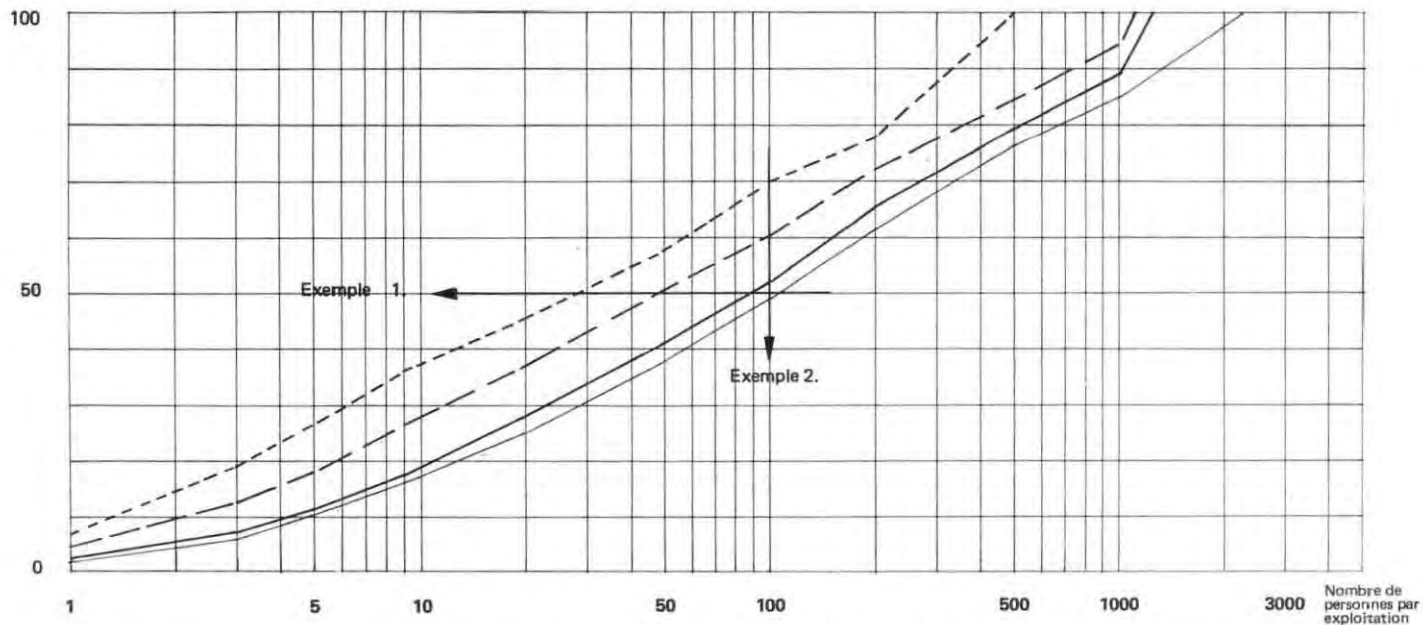


INDUSTRIES ET MÉTIERS

Répartition de la main-d'oeuvre selon la dimension des exploitations

Main-d'oeuvre employée
(% cumulés)

--- Genève 1939
 - - - " 1955
 = = = " 1965
 ——— Suisse 1965



Exemple 1.

50 % de la main-d'oeuvre totale travaillait dans des exploitations :

- de moins de 28 personnes en 1939 à Genève
- " 48 " " 1955 "
- " 90 " " 1965 "
- " 108 " " 1965 en Suisse

Exemple 2.

L'ensemble des exploitations de moins de 100 personnes employaient :

- 70 % du total de la main-d'oeuvre en 1939 à Genève
- 60 % " " 1955 "
- 52 % " " 1965 "
- 49 % " " 1965 en Suisse

Source : R F E 1939, 1955, 1965

En ce qui concerne la structure de la main-d'oeuvre, l'industrie genevoise est marquée avant tout, entre 1955 et 1965, par une importante diminution du nombre de travailleurs d'origine suisse et leur remplacement par des étrangers. Les travailleurs suisses sont attirés par le secteur tertiaire qui offre des salaires plus élevés et de meilleures conditions de travail (voir tableau page suivante).

Le nombre de Suisses occupés dans l'industrie genevoise tombe de 34 532 en 1955 à 28 375 en 1965 (-17,8 %), alors que celui des étrangers quadruple (de 4 507 à 17 999). Ceux-ci sont particulièrement nombreux dans l'industrie de la pierre et de la terre (65,3 %, pourcentage à rapprocher de celui de la construction: 63,2 %), et, en général, dans les branches réclamant une importante main-d'oeuvre peu qualifiée: alimentation, tabac, vêtements, papier, grosse métallurgie.

Ils sont en revanche peu nombreux dans les arts graphiques et l'horlogerie, branches exigeant une main-d'oeuvre très qualifiée, ou la chimie, dont les salaires particulièrement élevés permettent de retenir le personnel suisse.

Pour l'ensemble de la Suisse, le phénomène est moins marqué: la proportion d'étrangers atteint 29,5 %, contre 38,8 % à Genève. D'autre part, la diminution du nombre de travailleurs d'origine suisse (-17 636 ou -2,1 %) est beaucoup moins forte que dans notre canton. Cette baisse touche surtout les industries du textile et du vêtement (-60 347), alors qu'à Genève elle atteint toutes les industries, à l'exception de la chimie et des arts graphiques.

Dans l'industrie des machines, la plus importante tant au plan suisse que genevois, on enregistre un gain très important de travailleurs suisses: + 46 464 (ou + 28,1 %); les étrangers ne représentent en 1965 que 29,6 % du total, contre 40,3 % à Genève. Cette augmentation s'explique en partie par l'exode rural, qui a réduit de 200 000 travailleurs les effectifs de l'agriculture dans l'ensemble de la Suisse entre 1955 et 1965.

La structure professionnelle de la main-d'oeuvre, très différente selon les diverses industries, subit assez peu de modifications entre les deux recensements.

D'une manière générale, on note une évolution parallèle à celle de la dimension des entreprises, et qui s'inscrit dans le phénomène de la rationalisation.

	1955	1965
Indépendants	8,9	6,9
Employés de commerce	15,3	15,7
Employés techniques	7,3	8,4
Ouvriers qualifiés	30,7	32,2
Ouvriers mi-qualifiés	16,4	15,2
Ouvriers non qualifiés	15,9	17,4
Apprentis	5,5	4,2
Total	100,0	100,0

Elle est caractérisée par la diminution de la proportion d'indépendants, par l'augmentation de celle des employés techniques (travaux de recherche et de contrôle) et, conséquence de l'automatisation, des ouvriers très qualifiés (entretien des machines) et non qualifiés (travail à la chaîne, manutention).

Dans les emplois d'ouvriers peu qualifiés, les travailleurs étrangers ont souvent remplacé les Suisses, en particulier les femmes suisses; la proportion de femmes employées dans l'industrie est ainsi en baisse (de 29,5 % à 25,9 %), la moitié d'entre elles environ étant des employées de commerce, et moins de 2 % des employées techniques.

En terminant ces considérations générales sur l'évolution des industries, il faut signaler le précieux apport qu'a constitué, pour la rédaction des pages qui suivent, la récente thèse de M. Claude Raffestin, intitulée «Genève, essai de géographie industrielle».

*

*

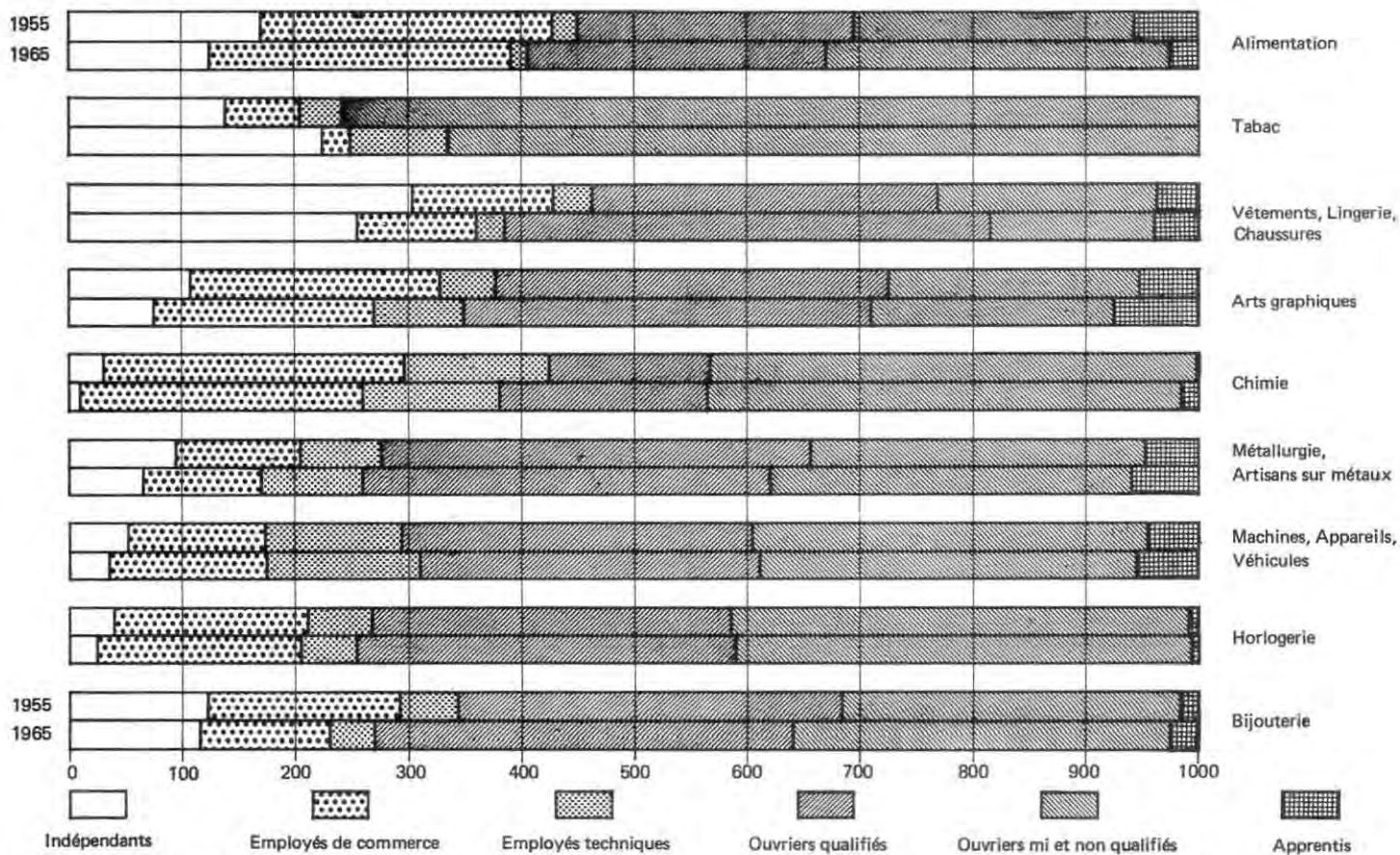
MAIN-D'OEUVRE DES INDUSTRIES ET METIERS

	Effectifs 1965			Variation 1955 - 1965						Proportion d'étrangers (%)	
	Suisse	Etrangers	Total	Nombre			%			1955	1965
				Suisse	Etrangers	Total	Suisse	Etrangers	Total		
Fabrication de produits alimentaires	2 649	1 569	4 218	- 711	1 112	401	- 21,2	243,3	10,5	12,0	37,2
Fabrication de spiritueux et boissons	234	106	340	- 43	72	29	- 15,5	211,8	9,3	10,9	31,1
Industrie du tabac	552	399	951	- 357	289	- 68	- 39,3	262,7	- 6,7	10,8	42,0
Industrie textile	103	62	165	- 20	40	20	- 16,3	181,8	13,8	15,2	37,6
Fabrication de vêtements, chaussures	1 333	1 135	2 468	- 1 268	420	- 848	- 48,8	58,7	- 25,6	21,6	46,0
Transformation du bois et du liège	1 131	843	1 974	- 795	479	- 316	- 41,3	131,6	- 13,8	15,9	42,7
Voitures d'enfants, jouets	24	4	28	- 13	- 6	- 19	- 35,1	- 60,0	- 40,4	21,3	14,3
Industrie du papier	209	172	381	- 138	146	8	- 39,8	561,5	2,1	7,0	45,1
Arts graphiques	2 572	1 017	3 589	190	807	997	8,0	384,3	38,5	8,1	28,3
Fabrication et mise en oeuvre du cuir ¹⁾	147	146	293	- 96	122	26	- 39,5	508,3	9,7	9,0	49,8
Industrie du caoutchouc et du plastique	53	38	91	- 36	24	- 12	- 40,4	171,4	- 11,7	13,6	41,8
Industrie chimique	1 834	724	2 558	78	540	618	4,4	293,5	31,9	9,5	28,3
Mise en oeuvre de la terre et de la pierre	347	652	999	- 92	372	280	- 21,0	132,9	38,9	38,9	65,3
Industrie métallurgique, artisans sur métaux	4 252	3 625	7 877	- 21	2 964	2 943	- 0,5	448,4	59,6	13,4	46,0
Machines, appareils, véhicules	9 096	6 130	15 226	- 2 166	5 137	2 971	- 19,2	517,3	24,2	8,1	40,3
Industrie horlogère	3 069	1 005	4 074	- 543	733	190	- 15,0	269,5	4,9	7,0	24,7
Bijouterie, gravure et frappe	749	361	1 110	- 112	239	127	- 13,0	195,9	12,9	12,4	32,5
Instruments de musique	21	11	32	- 14	2	- 12	- 40,0	22,2	- 27,3	20,5	34,4
T O T A L	28 375	17 999	46 374	- 6 157	13 492	7 335	- 17,8	299,4	18,8	11,5	38,8

(1) chaussures non comprises

INDUSTRIES ET MÉTIERS

Comparaison de la situation professionnelle des travailleurs
des principales branches économiques



Source R F E 1955, 1965

INDUSTRIE DES MACHINES, APPAREILS ET VÉHICULES

Cette branche occupe, à Genève comme dans l'ensemble de la Suisse, la première place parmi les industries, tant par la main-d'oeuvre employée (15 226 personnes en 1965, soit 32,8 % de l'ensemble des travailleurs de l'industrie et des métiers), que par le volume des exportations. Elle comptait, en 1965, 629 entreprises.

On peut diviser cette branche en deux secteurs bien distincts :

Le premier (que l'on désignera par la suite par secteur I) est constitué par les entreprises de construction, d'appareillages électriques et hydro-électriques, de machines-outils, d'équipements ferroviaires ou ménagers, d'instruments de précision; ce secteur qui comprend toutes les grandes entreprises industrielles, travaille surtout pour l'exportation.

Le second (secteur II) est formé par les ateliers de plus faible dimension. Sa fonction est essentiellement locale; il s'agit surtout de la réparation de véhicules, en particulier d'automobiles.

Le secteur I, dépendant fortement de l'extérieur, compte 202 exploitations, soit moins du tiers du total, employant 11 475 travailleurs (plus des 3/4 du total). Le nombre moyen d'emplois par exploitation est de 57, contre 47 seulement pour l'ensemble de la Suisse.

Par rapport au recensement de 1955, on enregistre une diminution du nombre des entreprises (-36 ou -15,1 %), touchant les plus petites (occupant moins de 6 personnes). Le tableau suivant met en évidence la stabilité de l'effectif des plus grandes. L'augmentation du nombre des travailleurs est due à un accroissement général de la dimension des exploitations.

	Exploitations occupant personnes					Total
	1 à 5	6 à 49	50 à 199	200 à 499	500 et +	
1965	113	64	12	6	7	202
Variation 1955 - 1965	- 38	-	- 1	+ 3	-	- 36
Répartition en 1965 (%)						
Genève	55,9	31,7	5,9	3,0	3,5	100,0
Suisse	51,9	36,2	7,8	2,6	1,5	100,0

Des 7 entreprises de plus de 500 personnes – l'ensemble des industries en compte 11 –, 4 dépassaient le millier en 1965 (2 en 1955). Le nombre moyen d'emplois dans ces 7 grandes entreprises était de 1 060 lors du recensement et elles groupaient à elles seules 64 % du personnel occupé dans le secteur I.

Si l'on compare la progression de celui-ci à Genève d'une part, dans l'ensemble de la Suisse d'autre part, on constate qu'elle a été beaucoup plus faible dans notre canton.

	Exploitations			Personnes occupées		
	1955	1965	Variation %	1955	1965	Variation %
Genève	238	202	- 15,1	9 627	11 475	+ 19,2
Suisse	3 855	5 006	+ 29,9	159 663	235 522	+ 47,5

Ainsi, Genève ne compte plus que 4,0 % des exploitations (6,2 % en 1955) et 4,9 % de la main-d'oeuvre (6,0 % en 1955) de l'ensemble de la Suisse.

La région zurichoise occupe une place prépondérante dans ce secteur: les cantons de Zurich et Argovie comptent à eux seuls 41,4 % du total des travailleurs; dans le canton d'Argovie, trois entreprises emploient 15 516 personnes; à Winterthour, trois encore en emploient 14 400, alors que, rappelons-le, les 202 exploitations genevoises en totalisent 11 475.

Le tableau suivant montre combien la dimension des entreprises varie de canton à canton: le cas de Genève se rapproche le plus de la moyenne suisse, alors que Berne compte davantage de petites exploitations, Zurich et Argovie davantage de très grandes.

	Proportion de la main-d'oeuvre occupée dans des exploitations employant ... personnes, en %						Total
	1 à 5	6 à 49	50 à 199	200 à 499	500 à 999	1000 et +	
Genève	5,9	16,2	13,1	16,0	15,7	33,1	100,0
Argovie	4,0	13,0	12,4	15,2	4,6	50,8	100,0
Berne	7,0	23,9	22,4	11,8	17,9	17,0	100,0
Zurich	4,2	14,0	13,8	13,3	7,5	47,2	100,0
Suisse	5,7	18,7	16,4	14,7	10,6	33,9	100,0

L'effectif des personnes occupées dans le secteur I augmente entre 1955 et 1965 de 19,2 %, taux proche de celui de l'ensemble des industries et métiers (18,8 %).

La diminution de la main-d'oeuvre d'origine suisse est particulièrement marquée dans ce secteur: en 1965, la proportion de travailleurs étrangers atteint 39,8 % alors qu'elle était de 6,2 % en 1955, leur effectif passant de 596 à 4 568; pendant la même période, celui des Suisses tombe de 9 031 à 6 907.

Les femmes sont peu nombreuses dans ce domaine et n'occupent que des emplois subalternes: on ne compte que 57 femmes parmi les 1 923 employés techniques, 25 parmi les 3 204 ouvriers qualifiés, mais 1 073 parmi les 2 079 non qualifiés.

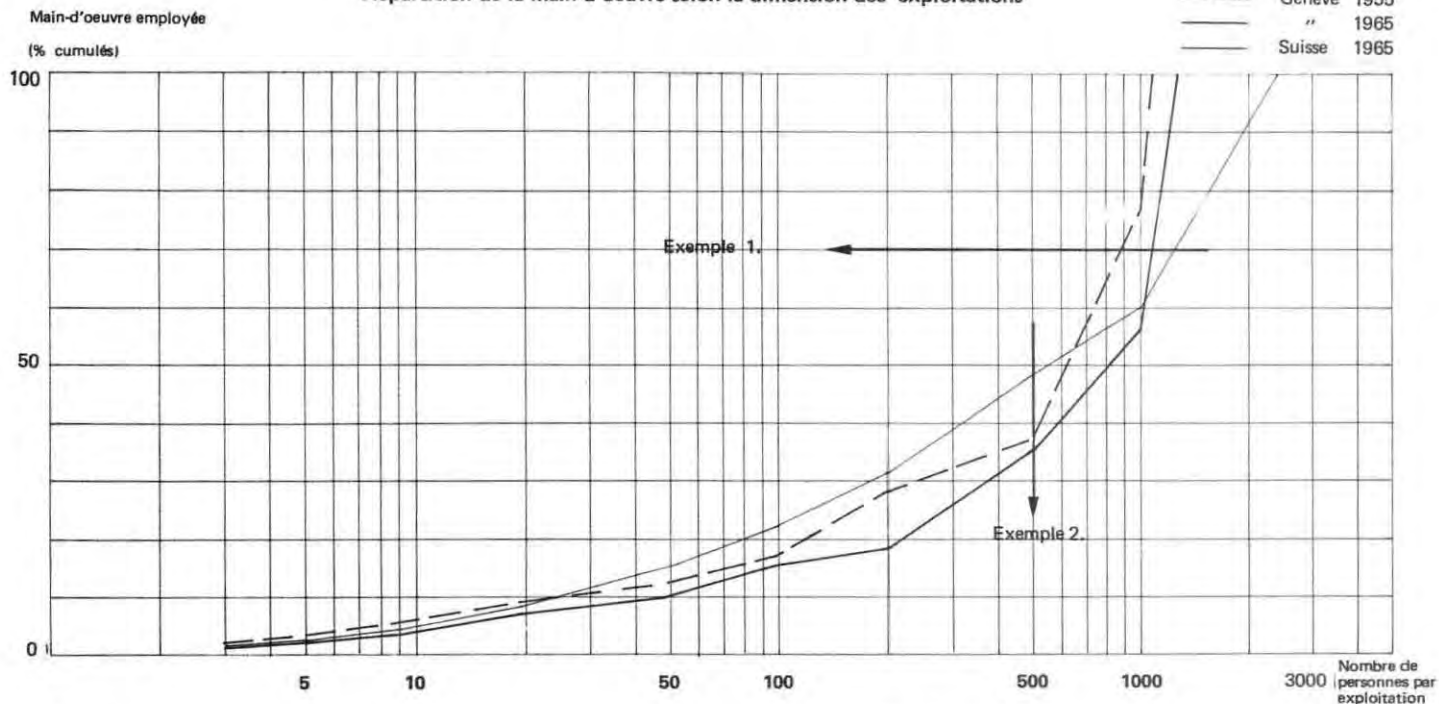
Entre 1955 et 1965, la structure professionnelle varie sensiblement dans ce secteur, comme le montre le tableau ci-dessous, qui indique des pourcentages:

	Total	dont employés		dont ouvriers		
		de commerce	techniques	qualifiés	semi-qualifiés	non qualifiés
1955	100,0	11,6	13,9	30,5	17,2	21,3
1965	100,0	12,6	16,8	27,9	19,2	18,1
dont hommes	100,0	8,8	20,2	34,4	19,7	10,9
dont femmes	100,0	28,4	2,6	1,1	18,0	48,1

La forte augmentation de la proportion d'employés techniques correspond au développement, dans les grandes entreprises, des départements de recherche et contrôle. La diminution de celle des ouvriers qualifiés semble être la conséquence de la pénurie de ceux-ci davantage que de changements structurels.

INDUSTRIE DES MACHINES, APPAREILS ET VÉHICULES: Secteur 1.

Répartition de la main-d'oeuvre selon la dimension des exploitations

**Exemple 1.**

70% de la main-d'oeuvre totale travaillait dans des exploitations :

- de moins de 880 personnes en 1955 à Genève
- " 1 100 " " 1965 "
- " 1 250 " " 1965 en Suisse

Exemple 2.

L'ensemble des exploitations de moins de 500 personnes employaient :

- 37 % du total de la main-d'oeuvre en 1955 à Genève
- 35 % " " 1965 "
- 48 % " " 1965 en Suisse

Source : R F E 1955, 1965

Le **secteur II** de l'industrie des machines, dont la fonction est essentiellement locale, occupe 3 751 personnes dans 427 exploitations, soit moins de 9 personnes en moyenne par exploitation, contre 57 dans le secteur I.

Il est constitué principalement (88,1 % des travailleurs) par des ateliers de réparation de voitures (mécanique, électricité et carrosserie), de cycles et motos. Aussi, n'est-il pas surprenant qu'il soit en très forte expansion entre 1955 et 1965: le nombre des voitures et des camions passe en 10 ans de 31 469 à 89 971, soit de 142 à 306 pour 1 000 habitants.

Pour obtenir une vue plus complète des activités se rapportant à l'automobile, nous avons réuni dans le tableau suivant, en plus des exploitations recensées dans la branche «machines et appareils», celles recensées dans le commerce de détail sous les rubriques «vente de voitures» et «débits d'essence».

	E x p l o i t a t i o n s			P e r s o n n e s o c c u p é e s		
	1955	1965	Variation %	1955	1965	Variation %
<u>Activités se rapportant à l'automobile</u>						
Construction, réparation	249	344	38,2	1 508	3 305	119,2
Vente	30	30	0,0	273	269	- 1,5
Colonnes d'essence ⁽¹⁾	19	64	236,8	80	175	118,8
Total	298	438	47,0	1 861	3 749	101,5
<u>Activités se rapportant aux cycles et motos</u>						
Construction, réparation	125	37	- 70,4	230	81	- 64,8
Vente	8	41	412,5	14	62	342,9
Total	133	78	- 41,4	244	143	- 41,4

(1) Non rattachées à un garage

Les activités se rapportant aux cycles et motos sont en forte régression: le nombre de bicyclettes et motos légères immatriculées dans le canton diminue depuis 1952; il a passé de 92 739 en 1955 à 75 268 en 1965; celui des motos, maximum en 1957, passe de 6 357 en 1955 à 3 031 en 1965.

INDUSTRIE CHIMIQUE

L'industrie chimique occupe une place importante dans l'économie genevoise; il s'agit avant tout d'une chimie de transformation, car la chimie lourde (chimie minérale) n'est pas représentée à Genève.

En 1965, cette industrie compte 62 exploitations occupant en tout 2 558 personnes, ce qui donne un nombre moyen d'emplois par exploitation particulièrement élevé: 41,3.

Par rapport à 1955, l'industrie chimique a subi d'importantes transformations. Le mouvement de concentration a provoqué l'absorption de plusieurs entreprises du secteur des médicaments et cosmétiques, le plus important.

	Exploitations			Personnes occupées			Dimension moyenne	
	1955	1965	Variation	1955	1965	Variation	1955	1965
Total dont :	106	62	- 44	1 940	2 558	+ 618	18,3	41,3
Matières plastiques	-	6	+ 6	-	98	+ 98	-	16,3
Médicaments, cosmétiques	64	30	- 34	1 384	1 843	+ 459	21,6	61,4
Encre d'imprimerie, peintures, vernis	10	8	- 2	70	89	+ 19	7,0	11,1
Encre, crayons de couleur	1	2	+ 1	294	406	+ 112	294,0	203,0

Le nombre d'emplois s'est accru de 13,2 %, alors que la progression était de 14,1 % au niveau national.

La chimie genevoise est, bien entendu, loin d'atteindre l'importance de celle de Bâle: celle-ci groupe 43,4 % du total des travailleurs de la chimie suisse et 64,5 % de ceux des branches de la pharmacie, des cosmétiques et produits chimiques divers (4,4 % et 5,4 % pour Genève). Le caractère des deux industries est sensiblement différent. Dans le domaine des produits pharmaceutiques, les entreprises genevoises créent peu de produits originaux et leur production s'adresse principalement au marché suisse. L'industrie bâloise, au contraire, exporte plus de 90 % de sa production, la dimension de ses entreprises (en 1965, les 4 principales emploient 18 984 personnes) et la place importante qui peut y être faite à la recherche permettant la création de produits originaux et très élaborés.

Dans le domaine des parfums synthétiques, par contre, Genève occupe une place de choix, grâce en particulier à deux entreprises; la production, destinée à plus de 90 % à l'étranger, représente l'essentiel de celle du pays. Cette spécialisation a contribué à la création de petites industries du cosmétique.

FABRICATION DE MÉDICAMENTS, COSMÉTIQUES ET PRODUITS CHIMIQUES DIVERS

	Exploitations occupant ... personnes					Total	Proportion de la main-d'oeuvre occupée dans des exploitations de ... personnes, en %					Total
	1-9	10-49	50-199	200-999	1000 et +		1-9	10-49	50-199	200-999	1000 et +	
Genève	14	10	6	2	-	32	1,9	12,6	37,0	48,5	-	100,0
Bâle ⁽¹⁾	17	19	9	1	5	51	0,3	2,0	4,3	2,4	91,0	100,0
Suisse	268	155	46	9	6	484	2,4	10,2	13,5	12,0	61,9	100,0

(1) Bâle-Ville et Bâle-Campagne

Les caractéristiques professionnelles du personnel sont également bien différentes à Genève et à Bâle. La chimie bâloise compte un pourcentage très élevé d'employés techniques (29,6 %), qui traduit l'importance des services de recherche dans les grandes entreprises. On peut estimer qu'à Genève, les deux grandes maisons de parfums synthétiques groupent la majorité des employés techniques du secteur.

Par ailleurs, les femmes sont beaucoup plus nombreuses à Genève, où elles constituent la majorité du personnel ouvrier non qualifié (58,8 %). Leur proportion est particulièrement forte dans la fabrication de pansements et de cosmétiques(conditionnement), ainsi que celle des crayons, où l'automation est très poussée.

RÉPARTITION DE LA MAIN-D'OEUVRE SELON LE SEXE ET LA SITUATION PROFESSIONNELLE

Unité : %

	Hommes	Femmes	En tout	Dont employés		Dont ouvriers	
				de commerce	techniques	qualifiés	semi et non qualifiés
Genève	59,3	40,7	100,0	25,2	11,7	18,6	41,8
Bâle	75,8	24,2	100,0	22,4	29,6	5,5	39,5

Les travailleurs étrangers sont relativement peu nombreux dans l'industrie chimique (28,3 % de l'effectif total, soit le plus faible pourcentage des industries et métiers); les salaires élevés y retiennent encore la main-d'oeuvre suisse: celle-ci est en augmentation par rapport à 1955 (+122, ou +6,9 %).

INDUSTRIE MÉTALLURGIQUE ET ARTISANS SUR MÉTAUX

Cette branche comptait, en 1965, 551 exploitations occupant 7 877 personnes.

Les artisans sur métaux en constituent la plus grande partie, avec 84,4 % des exploitations et 73,0 % de la main-d'oeuvre. Leur activité est surtout dirigée vers l'industrie du bâtiment (serrurerie, installations sanitaires, électricité). Aussi ce genre d'activité a-t-il bénéficié, entre 1955 et 1965, de la forte expansion enregistrée dans la construction: l'accroissement du nombre d'exploitations (+ 16,0 %) et celui des travailleurs (+72,4 %) sont parmi les plus forts enregistrés dans le secteur des industries et métiers.

La métallurgie proprement dite n'occupe pas une place très importante dans notre canton, notamment en raison de la situation géographique de celui-ci. Elle est constituée, d'une part, par la robinetterie et la fonderie (11 exploitations et 854 personnes) et, d'autre part, par la fabrication d'articles divers en métal (75 exploitations et 1 267 personnes). Une bonne partie des entreprises se rattachant à ce second domaine de la métallurgie genevoise travaillent en sous-traitance pour l'industrie des machines et l'horlogerie (décolletage, articles de fer blanc, raffinage de métaux, etc.).

Dépendant fortement de l'extérieur, directement ou par le canal de la sous-traitance, la métallurgie a vu sa main-d'oeuvre augmenter de 33 % entre 1955 et 1965, tandis que le nombre de ses exploitations diminuait légèrement. La taille de celles-ci est sensiblement plus faible que dans l'ensemble de la Suisse (24,8 personnes par exploitation contre 46,7). Genève ne compte aucune entreprise de 500 personnes et plus, alors qu'il en existe 30 dans l'ensemble du pays, et seulement 4 exploitations de 100 à 499 personnes sur un total national de 137.

La robinetterie constitue la principale activité métallurgique dans le canton; sa production est écoulee en majorité en Suisse (environ 80 %).

	Exploitations occupant personnes						Total		Personnes occupées	
	1 - 3	4 - 9	10 - 49	50 - 99	100-199	200-500	Nombre	%	Nombre	%
Fonderie, robinetterie	—	2	6	1	—	2	11	2,0	859	10,9
Fabrication d'articles de métal	43	13	14	3	—	2	76	13,6	1 267	16,1
Artisans sur métaux	187	126	129	16	6	1	465	84,4	5 751	73,0
TOTAL	230	141	149	20	6	5	551	100,0	7 877	100,0

Le pourcentage des travailleurs étrangers est très élevé dans la métallurgie, celui des femmes assez faible. La part des ouvriers semi et non qualifiés dans le total du personnel est importante.

La robinetterie, en particulier, emploie une très nombreuse main-d'oeuvre peu qualifiée dans des travaux difficilement mécanisables, tels que le polissage.

La structure professionnelle est bien différente chez les artisans sur métaux, où les indépendants sont nombreux (8,1 %) ainsi que les ouvriers qualifiés (41,7 %).

RÉPARTITION DE LA MAIN-D'OEUVRE SELON L'ORIGINE, LE SEXE ET LA SITUATION PROFESSIONNELLE

Unité : %

	Suisse	Étrangers	Total	dont femmes	dont employés		dont ouvriers	
					techniques	de commerce	qualifiés	semi et non qualifiés
Fonderie, robinetterie	42,8	57,2	100,0	12,2	13,4	11,4	19,9	53,7
Fabrication d'articles de métal	50,0	50,0	100,0	31,6	9,2	14,4	20,8	50,1
Artisans sur métaux	56,5	43,5	100,0	5,3	8,1	9,8	41,7	25,1
TOTAL	54,0	46,0	100,0	10,7	8,8	10,7	36,0	32,2

INDUSTRIE HORLOGERE

L'importance de l'industrie horlogère dans l'économie du canton tient à de nombreuses raisons. Avec un effectif de 4 074 travailleurs, elle occupait, en 1965, 8,8 % de la main-d'oeuvre des industries et métiers. Sa production est presque entièrement exportée soit directement, soit indirectement par l'intermédiaire du commerce local. Si l'on considère d'autre part que la bijouterie dépend en grande partie de l'industrie horlogère, de même que certains secteurs des industries du cuir et des arts graphiques, on mesure la place de l'horlogerie dans l'économie du canton.

		Unité : Nombre			
		Exploitations		Personnes occupées	
		1955	1965	1955	1965
Industrie horlogère		199	139	3 884	4 074
Bijouterie		127	130	983	1 110
Commerces de l'horlogerie, bijouterie	Gros	65	99	277	553
	Détail	123	164	302	528

Il faut encore remarquer que la production genevoise a toujours été de haute qualité; la montre bon marché n'est pas fabriquée dans le canton. Ce «label» de qualité est à l'origine d'une réputation dont profitent d'autres industries, en particulier celle des machines et instruments.

* * *

Entre 1955 et 1965, l'industrie horlogère a été marquée par de profondes transformations. Le nombre d'exploitations, qui avait augmenté après la guerre en raison d'une faible concurrence, est en très forte diminution après 1955. C'est le cas en particulier dans la fabrication (manufacture

	Unité : Nombre					
	Exploitations occupant . . . personnes					Total
	1-3	4-9	10-49	50-199	200 et +	
Industrie horlogère dont :	64 (-23) ⁽¹⁾	31 (-18)	22 (-22)	18 (+ 1)	4 (+ 2)	139 (-60)
Ebauches, pièces détachées	20 (- 8)	18 (- 6)	13 (- 7)	11 (+ 3)	2 (+ 1)	64 (-17)
Fabrication, assemblage	16 (-10)	12 (-11)	9 (-13)	7 (- 2)	2 (+ 1)	46 (-35)
Rhabillage	26 (- 2)	1 (+ 1)	- (- 1)	- (-)	- (-)	27 (- 2)
Horloges, réveils, outils	2 (- 3)	- (- 2)	- (- 1)	- (-)	- (-)	2 (- 6)

(1) Entre parenthèses figure la variation par rapport à 1955

et assemblage), où la dimension moyenne des exploitations double, en passant de 22 à 44 personnes. Pour l'ensemble de la branche, 73,7 % de la main-d'oeuvre était employé en 1965 dans des exploitations de plus de 100 personnes, contre 55,4 % en 1955.

Outre ces changements, la rationalisation a provoqué des modifications dans la structure professionnelle de la main-d'oeuvre. La proportion d'ouvriers non qualifiés a passé de 15,6 % en 1955 à 22,3 % en 1965. Remarquons que la plus grande partie de ces ouvriers non qualifiés sont des femmes (89,4 %).

L'augmentation du nombre de travailleurs (de 3 884 à 4 074, soit + 4,9 %) est modérée, nettement plus faible que pour l'ensemble des industries et métiers (+ 18,8 %).

L'importance de Genève sur le plan suisse, si l'on considère le nombre de personnes employées, est en diminution :

	Exploitations			Personnes occupées		
	1955	1965	Variation %	1955	1965	Variation %
Genève	199	139	- 30,2	3 884	4 074	+ 4,9
Suisse	3 132	2 740	- 12,5	68 253	76 443	+ 12,0
Part de Genève dans le pays, en %	6,4	5,1	.	5,7	5,3	.

Les difficultés de recrutement de la main-d'oeuvre expliquent probablement en partie cette évolution. Pour cette industrie, qui emploie une forte proportion de femmes, Genève offre moins de possibilités que des cantons comme Berne, Neuchâtel ou le Valais, où le secteur tertiaire est beaucoup moins développé.

Des différences sensibles séparent Genève du reste du pays en ce qui concerne la dimension des entreprises. Genève compte moins de 1 % du total suisse des exploitations de moins de 4 personnes et un seul établissement de plus de 500 personnes sur la vingtaine existant en Suisse. Par contre, notre canton compte un assez fort pourcentage d'exploitations de dimension moyenne.

BIJOUTERIE, GRAVURE ET FRAPPE

La bijouterie genevoise joue un rôle important au niveau suisse. Elle comptait, en 1965, 18,7 % des exploitations rattachées à cette branche dans l'ensemble du pays; la même proportion s'établissait, pour la main-d'oeuvre, à 22,0 %.

A Genève comme sur le plan suisse, cette branche se caractérise, entre 1955 et 1965, par sa grande stabilité; elle a été peu touchée par la rationalisation ou l'automatisation. D'après le tableau ci-dessous, l'effectif de la main-d'oeuvre et la dimension des exploitations n'ont guère varié.

Unité : Nombre

	Personnes occupées	Exploitations occupant personnes				Total	
		1-3	4-9	10-99	100 et +		
Genève	1955	983	92	20	12	3	127
	1965	1 110	93	22	12	3	130
Variation		+ 127	+ 1	+ 2	-	-	+ 3
Suisse	1955	4 514	484	128	66	7	685
	1965	5 048	482	130	76	9	697
Variation		+ 534	- 2	+ 2	+ 10	+ 2	+ 12

Le seul changement notable est l'augmentation de l'effectif du personnel des grandes entreprises (occupant plus de 100 personnes), qui passe, en moyenne, de 144 à 186 travailleurs dans le canton, de 173 à 256 dans le pays. La taille moyenne des exploitations reste cependant faible, puisque, soit à Genève, soit en Suisse, 70 % environ d'entre elles occupent moins de quatre personnes.

Si l'on distingue les différentes branches de la bijouterie, il apparaît que Genève occupe une place particulièrement importante dans la bijouterie proprement dite et le travail des métaux précieux (32,8 % de l'effectif national de travailleurs; 3 entreprises de plus de 100 personnes sur les 5 existant en Suisse). C'est le canton de Vaud qui prédomine dans le travail des pierres précieuses et celui de Neuchâtel dans l'affinage des métaux, la gravure et la frappe.

INDUSTRIE DU TABAC

L'implantation de cette industrie à Genève est récente. Les premières fabriques n'y ont fait leur apparition qu'à la veille de la première guerre mondiale.

Entièrement tournées vers la fabrication des cigarettes, les entreprises genevoises jouent dans cette production un rôle important sur le plan suisse, comme le montre le tableau ci-dessous.

Unité : Nombre

		Exploitations occupant personnes								Total des exploitations	
		1-3	4-5	6-9	10-19	20-49	50-99	100-199	200-499		500 et +
Genève	1955	-	2	-	-	1	-	-	3	-	6
	1965	-	-	1	2	1	-	1	2	-	7
Suisse	1955	2	3	1	1	9	2	5	6	-	29
	1965	1	1	3	3	8	4	1	3	2	26

L'industrie genevoise occupe 951 personnes (dont 869 dans 3 grandes exploitations), soit 31,4 % du total suisse.

Une forte rationalisation est intervenue dans cette branche. Elle se traduit par une diminution de la main-d'œuvre entre 1955 et 1965 (-97 personnes, ou -10 %, pour les 3 grandes exploitations) et un pourcentage très faible, à cette dernière date, d'ouvriers qualifiés et d'employés techniques.

Les ouvriers non qualifiés constituent plus de la moitié de l'effectif total; 59,6 % d'entre eux sont étrangers, 77,3 % sont de sexe féminin.

RÉPARTITION DE LA MAIN-D'OEUVRE SELON LA SITUATION PROFESSIONNELLE

Unité : %

Situation professionnelle	Suisses		Etrangers		Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Employés de commerce	44,0	20,9	10,5	5,7	22,3
Employés techniques	7,5	-	3,0	-	2,7
Ouvriers qualifiés	18,1	4,2	11,2	-	8,3
Ouvriers semi-qualifiés	16,4	13,1	21,6	9,8	14,4
Ouvriers non qualifiés	14,0	61,8	53,7	84,5	52,3
Indépendants, apprentis	-	-	-	-	-
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

INDUSTRIE DU PAPIER ET DES ARTS GRAPHIQUES

Ces deux industries, qui sont liées, sont représentées à Genève depuis longtemps; elles l'étaient avant l'horlogerie ou la mécanique. Leur production est destinée, en majorité, au marché local; cependant, l'importance de certains secteurs des arts graphiques, tels l'imprimerie et l'édition, justifie leur étude.

L'**industrie du papier** comptait, en 1965, 17 exploitations. Par rapport au recensement précédent, on constate une régression.

Unité : Nombre

	1 9 5 5		1 9 6 5	
	Exploitations	Personnes occupées	Exploitations	Personnes occupées
Industrie du papier	28	373	17	381
- Cellulose, papier, carton	1	69	1	169
- Papiers peints	2	3	-	-
- Autres articles de papier	12	97	5	31
- Cartonnage	13	204	11	181

L'industrie genevoise du papier n'occupe que 1,7 % du total de la main-d'oeuvre de cette branche au niveau national. Ce sont les cantons de Zürich, Berne et Soleure (Biberist) qui prédominent dans ce domaine.

L'industrie du papier emploie un grand nombre de femmes, en particulier dans le cartonnage, où elles constituent 68,5 % de la main-d'oeuvre. Il s'agit, le plus souvent, d'ouvrières peu qualifiées, la plupart étrangères.

La progression des **arts graphiques**, telle qu'elle apparaît à travers l'évolution du nombre de personnes employées, a été très rapide dans notre canton entre 1955 et 1965, plus forte que dans l'ensemble du pays.

	E x p l o i t a t i o n s			P e r s o n n e s o c c u p é e s		
	1955	1965	Variation (%)	1955	1965	Variation (%)
Genève	328	337	+ 2,7	2 592	3 589	+ 38,5
Suisse	4 826	4 724	- 2,1	47 150	61 055	+ 28,5
Part de Genève dans le pays (%)	6,8	7,1	*	5,5	5,9	

Si le nombre des exploitations est stable, la taille moyenne de celles-ci augmente fortement; elle passe de 7,9 à 10,6 personnes par exploitation. Les entreprises employant 50 personnes et

plus – ce qui, dans cette industrie, correspond à une dimension importante – enregistrent la progression la plus nette: leur nombre passe de 10 à 15 et elles groupent, en 1965, 52 % du total de la main-d'oeuvre, contre 41,6 % en 1955.

L'impression de livres et journaux est l'activité prédominante du groupe des arts graphiques, dont elle occupe plus de la moitié (55,6 %) des travailleurs. Le nombre d'imprimeries a passé de 84 à 95, alors qu'il a diminué dans les cantons de Zurich, Berne et Vaud.

Autre activité très importante, pour laquelle le marché extérieur compte sans doute beaucoup, l'édition est représentée en 1965 par 51 exploitations (comme en 1955) occupant 463 personnes (+ 48 %).

	Exploitations		Personnes occupées			
	1955	1965	1955	1965		
				Total	Par exploitation	GE / OH %
Arts graphiques	328	337	2 592	3 589	11	5,9
dont :						
- Impression	84	95	1 379	1 994	21	5,3
- Edition	51	51	308	463	9	14,3
- Lithographie, offset	4	19	93	239	13	3,7
- Reliure	32	25	292	300	12	8,5
- Ateliers de photo	99	78	300	275	4	7,4
- Ateliers de graphisme	50	54	84	141	3	7,8

Les arts graphiques sont caractérisés par un haut niveau de qualification de la main-d'oeuvre.

En relation avec ce fait, la proportion de travailleurs étrangers est faible (28,3 %, soit le pourcentage le plus bas des industries et métiers); c'est, avec l'industrie chimique, la seule branche industrielle où la main-d'oeuvre suisse n'a pas diminué entre 1955 et 1965.

La proportion des femmes est, en moyenne, peu élevée dans ce domaine (23,7 %). Particulièrement faible dans l'imprimerie, elle est forte dans l'édition, où la main-d'oeuvre est essentiellement constituée d'employés de commerce, et dans la reliure. Il s'agit surtout de reliure industrielle, très mécanisée et employant un large effectif de travailleurs non qualifiés. Entre 1955 et 1965, la qualification de la main-d'oeuvre des arts graphiques a encore augmenté; on note davantage d'employés techniques et d'ouvriers qualifiés, moins d'employés de commerce et d'ouvriers non qualifiés.

LES AUTRES ACTIVITÉS

CONSTRUCTION

Du point de vue de l'emploi, le secteur de la construction joue traditionnellement un rôle déterminant dans l'économie. En 1965, c'est, de toutes les branches d'activité, celle qui occupe le plus grand nombre de personnes; c'est elle aussi qui a créé le plus de nouveaux emplois depuis 1955, davantage même que l'ensemble du secteur industriel proprement dit.

	1955	1965
Exploitations	768	943
Personnes occupées	8 880	16 805

La place prépondérante de l'industrie du bâtiment n'est cependant pas caractéristique de l'économie genevoise, mais se retrouve au plan national, de manière même plus accusée.

En revanche, le rythme de croissance observé à Genève est nettement plus rapide que dans l'ensemble du pays et se traduit par un gain de main-d'oeuvre de 89 %, contre 53 % en moyenne nationale.

Il ressort du tableau ci-dessous que l'importance relative de l'industrie du bâtiment dans l'économie, telle qu'elle apparaît à travers le nombre d'exploitations et d'emplois, demeure à Genève légèrement moins marquée qu'en Suisse, quoique plus affirmée qu'en 1955; par contre, la progression rapide, en particulier du nombre de personnes occupées, s'est traduite par un accroissement de la part de Genève dans l'industrie suisse du bâtiment et s'est répercutée sur la taille des entreprises, nettement supérieure à Genève.

	EXPLOITATIONS			PERSONNES OCCUPEES					
	1955 ¹⁾	1965 ¹⁾	Gain	Total			Par exploitation		
				1955 ¹⁾	1965 ¹⁾	Gain	1955	1965	Gain
	%						Nombre		
Genève	5,7	6,7	22,8	9,7	12,6	89,2	11,6	17,8	6,2
Suisse	8,1	9,3	13,3	11,7	13,6	52,8	10,3	13,9	3,6
GE / CH	3,8	4,1	.	4,2	5,2

(1) Pourcentage par rapport à l'ensemble des branches recensées

Bien que la plupart des exploitations occupent encore moins de 10 personnes, leur importance tend à se réduire au profit des grandes entreprises dont 4, apparues depuis 1955, occupent plus de 500 personnes.

Il convient de relever le rôle essentiel qu'a joué la main-d'oeuvre étrangère dans l'évolution spectaculaire des effectifs de ce secteur qui, à lui seul, occupe 22 % de l'ensemble des étrangers employés dans le canton (Suisse: 25 %). L'accroissement des effectifs est dû, en effet, pour 98 % aux étrangers (91 % en moyenne nationale). L'augmentation de la main-d'oeuvre étrangère a été particulièrement rapide à Genève. Il en résulte une transformation fondamentale de la répartition de la main-d'oeuvre selon l'origine, caractérisée par une prédominance étrangère.

	1955	1965	Gain	1955		1965		Gain	
	G E N E V E			Genève	Suisse	Genève	Suisse	Genève	Suisse
	Nombre			%					
Suisses	6 042	6 177	135	68,0	70,6	36,8	49,2	2,2	6,5
Etrangers	2 838	10 628	7 790	32,0	29,4	63,2	50,8	274,5	164,1
Total	8 880	16 805	7 925	100,0	100,0	100,0	100,0	89,2	52,8

La main-d'oeuvre étrangère comprend presque exclusivement des ouvriers, occupés principalement dans les grandes entreprises de construction; la proportion d'étrangers croît, en effet, avec la taille des exploitations. Parmi les ouvriers du bâtiment, 3 sur 4 sont des étrangers.

Ce sont, pour une bonne part (61 %), des ouvriers qualifiés, contrairement à ceux que l'on emploie dans d'autres secteurs d'activité; de même, plus de la moitié de l'augmentation de l'effectif enregistré depuis 1955 est composée d'ouvriers qualifiés. Il a cependant fallu faire appel à un grand nombre d'étrangers peu ou pas qualifiés pour compenser la baisse sensible de l'effectif des manoeuvres indigènes. Quant aux ouvriers suisses qualifiés, leur nombre s'est pratiquement stabilisé.

Il en résulte, pour l'ensemble du secteur, une amélioration du niveau général de qualification:

		Ouvriers qualifiés	Semi-qualifiés	Non qualifiés	Total	Ouvriers qualifiés	Semi-qualifiés	Non qualifiés	Total
		Nombre				%			
1955	Suisses	2 188	479	1 512	4 179	52,3	11,5	36,2	100,0
	Etrangers	1 931	136	581	2 648	72,9	5,1	22,0	
	Total	4 119	615	2 093	6 827	60,3	9,0	30,7	
1965	Suisses	2 559	284	553	3 396	75,3	8,4	16,3	100,0
	Etrangers	6 034	834	3 030	9 898	61,0	8,4	30,6	
	Total	8 593	1 118	3 583	13 294	64,6	8,4	27,0	

Les **différents genres d'exploitations** recensés dans le bâtiment (1) peuvent être regroupés en catégories assez homogènes :

- Un quart des exploitations se rattachent à la construction proprement dite (génie civil et construction de bâtiments) et concentrent près des trois quarts de la main-d'oeuvre du bâtiment. Il s'agit donc d'entreprises souvent importantes, puisqu'elles occupent, en moyenne, une cinquantaine de personnes. L'accroissement extrêmement rapide de leur personnel (+ 106 %) — presque deux fois plus rapide qu'en Suisse — est dû exclusivement à l'apport massif de main-d'oeuvre étrangère, particulièrement nombreuse dans les grandes entreprises. L'augmentation de la main-d'oeuvre étrangère masque la réduction de l'effectif indigène, qui ne représente ainsi plus que 26 % du total des personnes occupées dans ce groupe. L'amélioration de la qualification, signalés plus haut, est ici particulièrement sensible.
- Les nombreuses exploitations spécialisées dans la finition du bâtiment (carrelage, plâtrerie-peinture, etc.), de taille généralement modeste, ont connu un développement beaucoup plus lent, comparable à celui des exploitations suisses de même genre. Le nombre de ces exploitations a même diminué depuis 1955, probablement par suite de l'évolution des techniques de construction (disparition d'entreprises de couverture, par exemple). L'accroissement des effectifs, inférieur à 20 %, est là encore imputable à la seule main-d'oeuvre étrangère qui a doublé en 10 ans. Cependant, les ouvriers suisses dominent encore dans ce groupe, traditionnellement à haute qualification. La relative stagnation de ce type d'exploitations, dont l'importance au sein de l'industrie du bâtiment s'est considérablement réduite, résulte peut-être d'une productivité accrue; elle tient, sans doute davantage, au fait qu'un nombre croissant de grandes entreprises de construction emploient leurs propres équipes spécialisées (carreleurs, plâtriers-peintres, etc.).
- La multiplication des bureaux d'ingénieurs et d'architectes découle naturellement de l'essor qu'a connu la construction. Leur développement a été cependant légèrement moins rapide qu'en Suisse. Exploitations du type non manuel, elles n'ont pas subi les effets de la désaffectation de la main-d'oeuvre suisse.
- Les ateliers d'architectes d'intérieurs occupent une place un peu à part. De création récente, leur succès est sans doute lié à l'amélioration du niveau de vie.

(1) La nomenclature fédérale ne comprend pas, dans le bâtiment, les industries annexes de fournitures, telles qu'installations sanitaires, menuiserie du bâtiment, etc..., qui sont rattachées aux groupes spécifiques de l'industrie (métallurgie, industrie du bois, etc.).

EXPLOITATIONS ET PERSONNES OCCUPÉES DANS LA CONSTRUCTION,

EN 1955 ET 1965

		Exploitations occupant personnes					Personnes occupées			
		1-9	10-49	50-99	100 et +	Total	Total	Par exploitation	Etrangères	
		Nombre								%
Entreprises de construction proprement dites (1)	1955	103	53	15	15	186	5 977	32,1	40,0	
	1965	92	93	32	32	249	12 335	49,5	73,5	
	Gain	- 11	40	17	17	63	6 358	17,4	279,5	
Exploitations spécialisées(2) (finition de bâtiment)	1955	327	52	3	-	382	2 209	5,8	17,4	
	1965	308	59	6	2	375	2 702	7,2	42,3	
	Gain	- 19	7	3	2	- 7	493	1,4	196,9	
Bureaux d'architectes et ingénieurs	1955	184	11	-	-	195	689	3,5	9,0	
	1965	241	44	-	-	285	1 615	5,7	23,8	
	Gain	57	33	-	-	90	926	2,2	521,0	
Ateliers d'architectes d'intérieurs	1955	5	-	-	-	5	5	1,0	20,0	
	1965	33	-	1	-	34	153	4,5	19,0	
	Gain	28	-	1	-	29	148	3,5	.	
T O T A L	1955	619	116	18	15	768	8 880	11,6	32,0	
	1965	674	196	39	34	943	16 805	17,8	63,2	
	Gain	55	80	21	19	175	7 925	6,2	274,5	

(1) Ponts et chaussées, bâtiment, génie civil. Y compris bureaux techniques

(2) Non compris installations sanitaires, ni menuiserie du bâtiment

L'activité de l'industrie de la construction dans son ensemble (génie civil compris) ne peut être mesurée qu'à travers le montant des sommes affectées à la construction. Il est évident que cet élément d'appréciation demeure imparfait, faute d'une connaissance détaillée de l'évolution des coûts de construction qui permettrait d'éliminer les effets du renchérissement.

Entre 1955 et 1965, le volume annuel des investissements a plus que quadruplé; il a atteint, en 1964, la valeur record de 855 millions de francs.

Au cours de la période considérée, Genève a participé pour 7 % en moyenne aux dépenses nationales, lesquelles ont triplé en 10 ans. Rapportées à la population, les dépenses ont été en moyenne une fois et demie supérieures à la moyenne nationale; inférieures à 1 000 F par habitant en 1955, elles s'élevaient à plus de 3 000 F en 1963 (+208 %). La progression a été moins rapide pour la Suisse, où la valeur moyenne est passée de 819 F par habitant en 1955 à 2 047 F en 1964 (+ 150 %).

La part du logement au total des dépenses de construction par habitant a été plus importante à Genève, où l'on investit en moyenne deux fois plus d'argent par habitant qu'en Suisse.

DÉPENSES DE CONSTRUCTION PAR HABITANT, DEPUIS 1955

Unité : Franc

	TRAVAUX PRIVÉS				TRAVAUX PUBLICS		TOTAL	
	Total		dont logements		Genève	Suisse	Genève	Suisse
	Genève	Suisse	Genève	Suisse				
1955	751	580	*	*	241	239	992	819
1960	1 398	807	980	470	477	320	1 875	1 127
1963	2 133	1 217	1 396	636	926	566	3 059	1 783
1964	1 947	1 381	1 294	736	1 074	666	3 021	2 047
1965	1 862	1 336	1 267	733	927	680	2 789	2 016
1966	1 417	1 290	1 009	736	922	737	2 339	2 027
1967	1 532	1 262	1 063	715	902	763	2 434	2 025

Source : enquête fédérale du délégué aux possibilités de travail

A partir de 1965, les effets des arrêtés fédéraux limitant le crédit se sont manifestés par un fléchissement sensible des dépenses dans l'ensemble des secteurs d'activité de la construction. Pour la Suisse dans son ensemble, si l'on considère le volume total des dépenses, le rythme de croissance s'est ralenti, sans toutefois marquer de recul comme à Genève.

La production de logements demeure au centre de l'activité de ce secteur, puisqu'elle absorbe en moyenne la moitié des dépenses totales de construction. S'il est vrai que les capitaux destinés à la construction de logements proviennent essentiellement du secteur privé, il convient de relever que 42 % des sommes affectées au logement par le secteur public en Suisse, entre 1955 et 1964, l'ont été dans le seul canton de Genève.

Le maximum de logements a été achevé pendant l'année 1965, qui marque aussi, avec une production de 6 390 logements, le terme d'une longue période d'expansion, amorcée au début des années cinquante.

La comparaison avec la Suisse, limitée aux communes de plus de 1 000 habitants, souligne la part grandissante de Genève dans la production nationale et met en évidence la rapidité du taux de croissance enregistré ici: par rapport à l'immédiat après-guerre (1946-1950), on a construit dix fois plus de logements pendant la période 1961-1965, alors que la production nationale moyenne a triplé.

LOGEMENTS CONSTRUITS DANS LES COMMUNES DE PLUS DE 1 000 HABITANTS

	G E N E V E				S U I S S E		
	Total ⁽¹⁾	Par rapport à la Suisse	Accroissement	1946/50 = 100	Total ⁽¹⁾	Accroissement	1946/50 = 100
	Nombre	%			Nombre	%	
1946/50	497	2,7	.	100	18 089	.	100
1951/55	1 752	6,0	252,5	353	29 010	60,4	160
1956/60	3 029	8,9	72,9	609	33 920	16,9	188
1961/65	5 140	10,0	69,7	1 034	51 163	50,8	283

(1) Moyenne annuelle

L'évolution récente a été marquée par l'entrée en vigueur des arrêtés fédéraux de 1964 dont les effets se sont fait sentir, dès l'année suivante, par une réduction de 18 % de la main-d'oeuvre étrangère sous contrôle employée dans le bâtiment. A fin août 1968, l'effectif était tombé à un niveau inférieur à celui de 1961 et s'était réduit de plus d'un tiers par rapport à 1964. Par ailleurs, la limitation du crédit a freiné la production des immeubles en général et plus particulièrement des logements, comme il apparaît ci-dessous:

	Etrangers sous contrôle au 31.8.	Volume construit	Logements construits
1965 = 100			
1965	100	100	100
1966	94	108	84
1967	93	82	84
1968	81	78	65

Le ralentissement de l'activité du bâtiment ne semble pas devoir se poursuivre, si l'on se réfère au volume des constructions autorisées au cours de l'an dernier: les bâtiments et les logements autorisés à la construction marquent une nette reprise. Dès lors, dans la mesure où ces autorisations seront suivies de réalisation, le problème de la main-d'oeuvre risque de se poser de façon particulièrement aiguë, à la suite du nouvel arrêté fédéral du 26 mars 1969.

BANQUES

Une des spécialisations de l'économie genevoise, les établissements financiers, s'est fortement renforcée entre 1955 et 1965.

On peut en effet affirmer, en dépit du caractère très partiel des informations disponibles, que cette branche d'activité a enregistré un développement exceptionnellement rapide. On constate un passage du simple au double soit du nombre des exploitations (augmentation de 115 %), soit de l'effectif des personnes occupées (+123 %).

	<u>1955</u>	<u>1965</u>
Exploitations	107	230
Personnes occupées	2 714	6 061

On est renseigné sur quelques aspects de l'évolution intervenue dans cette branche. Tout d'abord, les sociétés financières à caractère bancaire, qui sont comprises dans les chiffres ci-dessus, ont accru leur importance plus vite encore que les banques proprement dites.

	Sociétés financières à caractère bancaire	
	<u>1955</u>	<u>1965</u>
Exploitations	25	95
Personnes occupées	128	601

La multiplication de ces sociétés a contribué assez largement à l'augmentation du nombre d'entreprises mentionnée ci-dessus (115 %). Les ouvertures de banques proprement dites ont ainsi été moins nombreuses qu'il ne peut paraître à première vue. Elles ont, cependant, été très fréquentes pendant la période considérée.

Le développement de la banque représente l'effet cumulé de ces ouvertures d'une part, de l'extension des établissements pré-existants d'autre part. Les seuls chiffres disponibles pour illustrer ce dernier phénomène concernent les succursales genevoises des grandes banques commerciales.

	<u>1955</u>	<u>1965</u>
Personnes occupées	1 350	2 502

On peut encore indiquer que, alors qu'on ne comptait en 1955 que 5 établissements financiers occupant plus de 100 personnes, il n'y en avait pas moins de 12 en 1965.

La croissance très rapide de la banque à Genève n'est pas simplement une manifestation d'un phénomène plus général qui jouerait au niveau de la banque suisse dans son ensemble; celle-ci s'est en effet développée beaucoup plus lentement, entre 1955 et 1965, que sa branche genevoise. L'extension accélérée du système bancaire représente ainsi un mouvement spécifique de notre ville.

HÔTELLERIE

Le développement général du tourisme a entraîné une croissance particulièrement dynamique du secteur hôtelier à Genève: près de la moitié des **établissements** d'hébergement ouverts en Suisse, entre 1955 et 1965 l'ont été à Genève; il est vrai que l'équipement hôtelier du pays, de création le plus souvent ancienne, semble s'être amélioré surtout par un accroissement de la capacité d'hébergement des établissements existants (augmentation de 23 % de l'effectif des lits en 10 ans, contre un accroissement de 1 % seulement du nombre d'établissements).

En 1965, on compte à Genève en moyenne 56 lits par exploitation, soit deux fois plus que dans les établissements suisses, dont plus de la moitié n'ont pas 20 lits. On constate dans notre canton une forte concentration des lits d'hôtes et de la main-d'oeuvre dans les hôtels de plus de 100 lits:

Unité : %

Hôtels et pensions à lits	Etablissements		Lits d'hôtes		Personnes occupées			
					Total		dont étrangers	
	Genève	Suisse	Genève	Suisse	Genève	Suisse	Genève	Suisse
3 - 19 ⁽¹⁾	24,9	54,6	4,8	18,7	6,3	23,2	42,6	22,9
20 - 49	39,8	28,8	22,5	30,1	14,6	24,8	55,1	41,1
50 - 99	21,0	11,8	26,5	26,8	25,7	23,6	71,3	55,8
100 et +	14,3	4,8	46,2	24,4	53,4	28,4	68,8	64,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	65,8	47,1

(1) Les pensions qui nourrissent ou logent moins de 3 personnes ne sont pas recensées

Il résulte de l'apparition de nouveaux hôtels, dont certains occupent un personnel nombreux, un accroissement massif de l'effectif des **personnes occupées** (60 %), beaucoup plus rapide que dans l'ensemble du pays (+19 %). Il convient de noter, à ce propos, que le gain de personnel a été entièrement réalisé par l'engagement de main-d'oeuvre étrangère. En 1965, les deux tiers du personnel hôtelier sont d'origine étrangère, alors qu'en Suisse la composante indigène domine encore (53 % du total).

L'importance croissante de la main-d'oeuvre étrangère dans l'hôtellerie genevoise apparaît dans le tableau ci-contre:

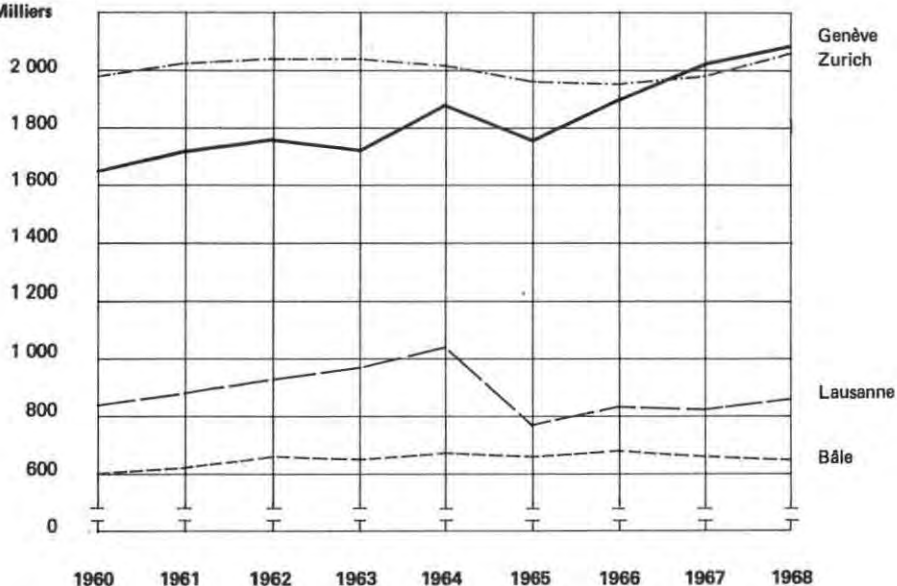
	Suisses	Etrangers	Total	dont femmes
	Nombre			
1955	1 112	693	1 805	865
1965	990	1 903	2 893	1 251
Gain	- 122	1 210	1 088	386
	Pour cent			
1955	61,6	38,4	100,0	47,9
1965	34,2	65,8	100,0	43,2
Gain	- 11,0	174,6	60,3	44,6

L'évolution récente du **trafic** hôtelier de la ville de Genève a été nettement plus rapide que dans les autres grandes villes suisses. A partir de 1967, on enregistre annuellement plus de 2 millions de nuitées, davantage même qu'à Zurich, traditionnellement en tête. Par rapport à 1960, cette expansion se traduit par un gain de 26 % en 1968, contre 4 % seulement à Zurich.

Le graphique ci-dessous illustre la position favorable de Genève par rapport aux autres villes:

NUITÉES

Milliers



Source: Bureau fédéral de statistique.

L'afflux grandissant d'hôtes de l'étranger est à l'origine d'une telle évolution et masque un recul sensible de la clientèle indigène: on note, pour l'an dernier, un accroissement de 41 % du nombre de nuitées d'étrangers par rapport à 1960. L'importance toujours plus marquée de la clientèle étrangère, qui totalise les 4/5 des nuitées, est ainsi un phénomène spécifique de l'hôtellerie genevoise.

L'incidence de cet essor sur l'équipement hôtelier s'est manifestée par un accroissement exceptionnel du nombre des lits d'hôtes pendant la même période (+62 %), particulièrement rapide en 1964, année de l'Exposition nationale. A partir de cette date, l'équipement de Genève la place au premier rang des villes suisses.

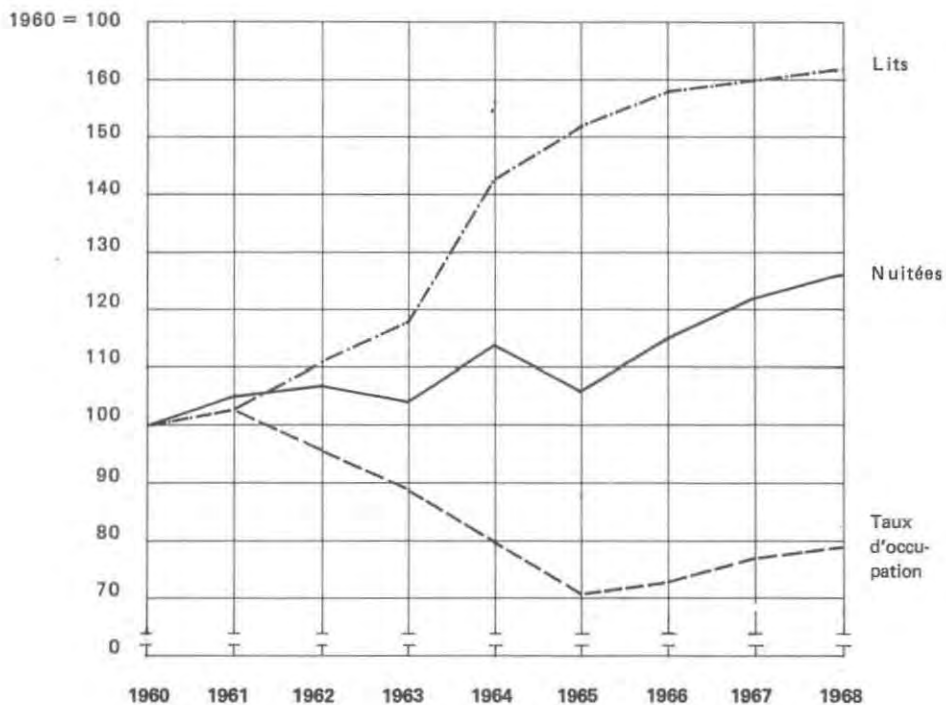
Ce développement a entraîné une baisse régulière du taux annuel d'occupation des lits offerts à la clientèle, jusqu'en 1965. La relative stabilisation de la capacité d'hébergement qui a suivi explique l'amélioration récente de ce taux.

ÉQUIPEMENT ET TRAFIC HOTELIERS DES VILLES DE GENEVE, ZURICH, BÂLE ET LAUSANNE, DEPUIS 1960

	GENEVE			ZURICH			BALE			LAUSANNE		
	Lits	Nuitées	Taux d'occupation	Lits	Nuitées	Taux d'occupation	Lits	Nuitées	Taux d'occupation	Lits	Nuitées	Taux d'occupation
	Nombre	Milliers	%	Nombre	Milliers	%	Nombre	Milliers	%	Nombre	Milliers	%
1960	6 057	1 850	75	7 164	1 975	76	2 619	606	63	4 464	836	58
1961	6 246	1 726	77	7 267	2 022	77	2 727	619	62	4 578	873	61
1962	6 752	1 759	72	7 403	2 042	76	2 793	659	65	4 080	927	66
1963	7 120	1 718	67	7 538	2 038	75	2 690	651	67	4 122	867	61
1964	8 677	1 883	60	7 605	2 015	73	2 724	669	67	4 387	1 037	67
1965	9 234	1 755	53	7 643	1 966	71	2 762	656	65	4 446	769	50
1966	9 577	1 901	55	7 766	1 955	70	2 788	683	67	4 693	826	50
1967	9 661	2 018	58	7 868	1 982	70	2 822	663	64	4 679	821	50
1968	9 786	2 085	59	7 966	2 062	71	2 958	654	61	4 709	854	52

Source : Bureau fédéral de statistique.

Le déséquilibre qui est apparu entre l'offre et la fréquentation des établissements genevois et sa conséquence sur le degré d'occupation de ceux-ci apparaissent dans le graphique ci-dessous :



Source: Bureau fédéral de statistique.

La concentration — très marquée à Genève — du mouvement touristique proprement dit sur une courte période de l'année exige un équipement hôtelier important; le taux d'occupation des établissements subit ainsi de fortes variations saisonnières qui posent des problèmes de rentabilité.

COMMERCE DE GROS

Il n'est pas habituel de considérer le commerce de gros comme un des domaines de spécialisation de l'économie genevoise et de le rapprocher, à ce titre, de l'industrie des machines, de l'horlogerie, de la banque, etc... Deux constatations montrent cependant qu'on a affaire, avec l'évolution récente de cette branche d'activité, à un développement autonome plutôt qu'induit par celui de l'économie genevoise dans son ensemble. D'une part, la croissance du commerce de gros, telle qu'elle apparaît à travers l'augmentation du nombre des personnes occupées dans cette branche (+ 111 % entre 1955 et 1965), est si forte qu'elle ne peut être due que très partiellement à des facteurs internes à l'économie genevoise. D'autre part, comme on le verra plus bas, ces changements n'ont pas touché indifféremment le commerce de tous les produits, mais de certains surtout.

De grandes entreprises, opérant au niveau international, ont été nombreuses ces dernières années à localiser dans notre ville une partie de leurs activités commerciales et administratives; il s'agit souvent de leur siège européen. Classées dans le commerce de gros, ces activités en représentent une part essentielle et cette évolution explique pour beaucoup l'importance nouvelle de cette branche.

* * *

La ventilation des exploitations du commerce de gros selon les produits sur lesquels porte leur activité se heurte à de sérieux obstacles en raison des nomenclatures adoptées pour les deux derniers recensements des entreprises. Nous avons pu isoler six catégories importantes, qui ne recouvrent cependant pas l'ensemble.

	1 9 5 5		1 9 6 5	
	Exploitations	Personnes occupées	Exploitations	Personnes occupées
Commerce de gros, en tout	834	4 498	1 074	9 471
dont :				
- Denrées alimentaires	196	1 194	193	1 253
- Articles de métal, machines, appareils	141	881	200	2 309
- Produits chimiques, médicaments	115	739	126	1 844
- Horlogerie, bijouterie	65	277	99	553
- Textiles, habillement	65	247	65	289
- Combustibles	24	218	31	478

En admettant comme indice grossier de développement l'augmentation des personnes occupées, on constate que le commerce de gros s'est nettement spécialisé. En effet, dans deux secteurs, ceux des denrées alimentaires et des textiles, la main-d'oeuvre n'a guère augmenté; le fait que le nombre d'exploitations n'ait en outre presque pas varié fait supposer que peu de changements sont intervenus.

Les quatre autres catégories, au contraire, ont considérablement accru leur importance; la progression du nombre d'emplois est particulièrement forte pour les sous-groupes «articles de métal, machines, appareils» (162 %) et «produits chimiques, médicaments» (150 %).

Une véritable mutation est intervenue dans ces deux derniers secteurs. Chacun ne comptait en 1955 qu'une exploitation occupant plus de 50 personnes; en 1965, celui des «articles de métal et machines» en compte 10, celui des «produits chimiques et médicaments», 6. Dans les deux sous-groupes, seules les grandes et moyennes entreprises se sont multipliées, le nombre des petites n'a presque pas augmenté. Ainsi, en dix ans, l'importance de ces deux secteurs a complètement changé et de profondes modifications de structure s'y sont effectuées.

Dans les catégories «horlogeries, bijouterie» et «combustibles», la dimension des exploitations a aussi augmenté en moyenne, mais moins brutalement.

En résumé, le commerce de gros a enregistré une très forte croissance. Parallèlement, des changements structurels y sont intervenus: le nombre moyen d'emplois par exploitation a passé, approximativement, de 5 à 9; les entreprises occupant plus de 50 personnes, rares en 1955, sont désormais nombreuses dans cette branche.

COMMERCE DE DÉTAIL

Le commerce de détail dans son ensemble, occupait, en 1965, 17 548 personnes, soit environ 4 000 de plus qu'en 1955 (augmentation de 32 %). Cette évolution recouvre plusieurs phénomènes différents: par exemple, certaines catégories de commerces se sont développées très rapidement, en relation avec des changements dans la structure de la consommation; ou encore, dans le secteur des denrées alimentaires, sous les effets contraires de l'extension considérable du marché et de la rationalisation, le nombre des emplois est resté stable. On a essayé de faire apparaître ces phénomènes en effectuant une ventilation des exploitations du commerce de détail selon le genre de produits vendus.

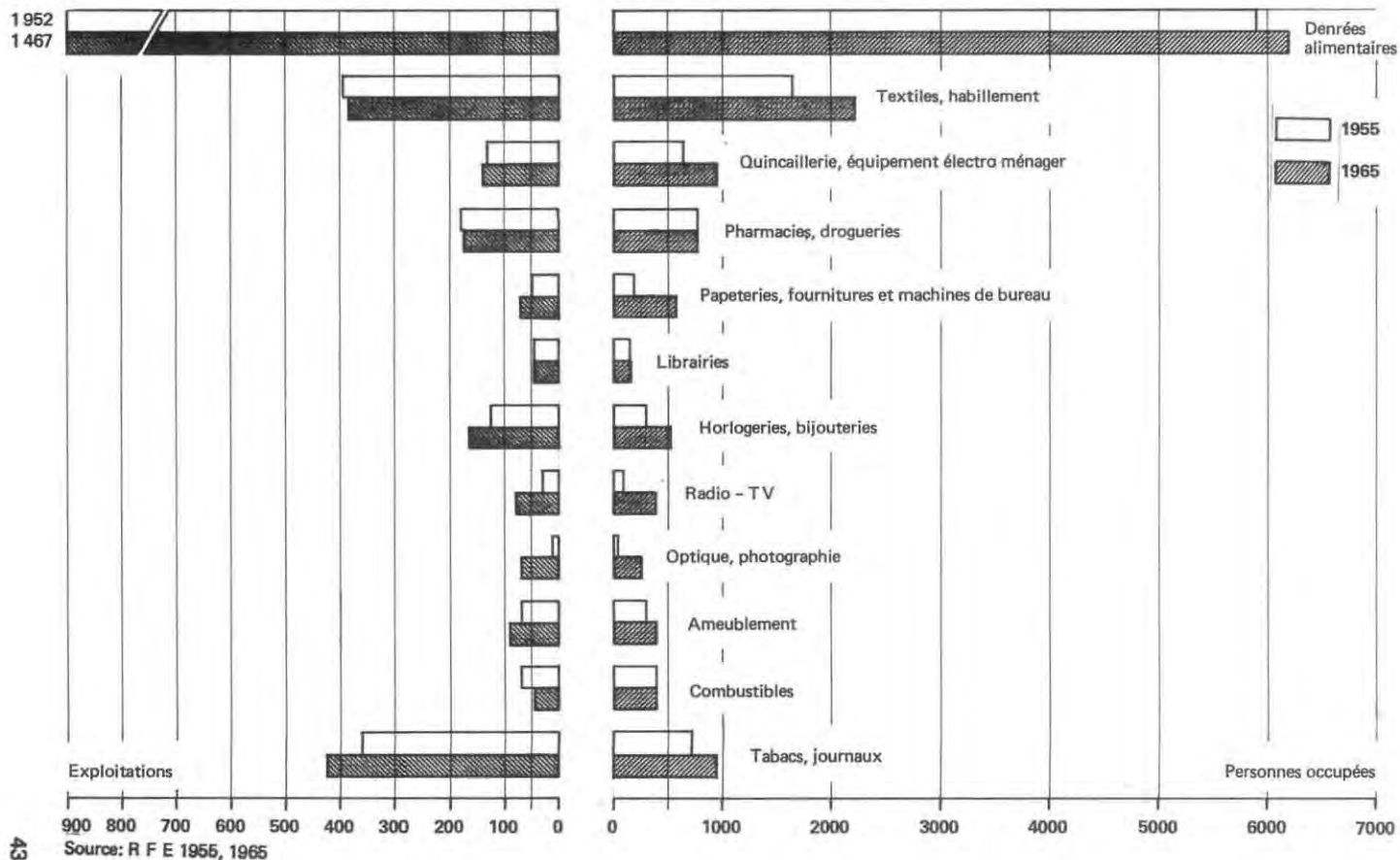
	1 9 5 5		1 9 6 5	
	Exploitations	Personnes occupées	Exploitations	Personnes occupées
Denrées alimentaires	1 952	5 885 ⁽¹⁾	1 467	6 204 ⁽¹⁾
Textiles, habillement	395	1 634	384	2 230
Quincaillerie, équipement électro-ménager	133	654	139	949
Pharmacies, drogueries	181	774	177	770
Papeteries, fournitures et machines de bureau	49	194	71	580
Librairies	44	162	44	174
Horlogeries, bijouteries	123	302	164	528
Radio - TV	30	88	77	385
Optique, photographie	11	40	72	267
Ameublement	67	294	89	399
Combustibles	69	389	44	394
Tabacs, journaux	358	728	424	935
Grands magasins	3	1 169	8	2 293
Divers	419	960	547	1 440
Total	3 834	13 273	3 707	17 548

(1) Ces chiffres ne sont que grossièrement comparables.

Remarque : Afin de donner l'image la plus complète possible du commerce de détail, on a tenu compte dans ce tableau d'exploitations que le recensement fédéral des entreprises classe, vu leur activité de production, dans les industries et métiers (boulangeries, boucheries).

Le nombre de personnes occupées dans la catégorie «denrées alimentaires» est légèrement surestimé en 1965: les supermarchés et autres magasins vendant surtout des produits alimentaires, mais aussi d'autres articles, sont devenus très nombreux, et tout le personnel de ces commerces est pris en compte dans cette catégorie.

COMMERCE DE DÉTAIL
Exploitations et personnes occupées, en 1955 et 1965



On constate, dans cette dernière, une diminution de près de 500 exploitations, soit un quart de l'effectif recensé en 1955. Cette régression, intervenue pendant une période d'intense accroissement démographique, montre à quel point le rapport population – points de vente a vite changé. On comptait encore 160 laiteries en 1955; il en a disparu 100 en dix ans. Le nombre de fermetures est le même en ce qui concerne les magasins de fruits et légumes, dont il ne restait plus que 50 en 1965. Pour les boulangeries et pâtisseries, la diminution est de 80, sur 400 exploitations environ existant en 1955; signalons que, dans le même temps, se sont développées deux unités de production d'articles de boulangerie-pâtisserie, classées dans les industries alimentaires. Le recul du nombre de boucheries et charcuteries ne peut malheureusement être déterminé précisément; on peut l'estimer à 50 environ.

Quelques catégories distinguées dans le tableau ci-dessus se détachent nettement de l'ensemble: elles atteignent les taux d'accroissement les plus élevés en ce qui concerne à la fois l'effectif des personnes occupées et le nombre des points de vente.

L'extraordinaire développement des magasins d'articles d'optique et de photographie, ainsi que de ceux de radio-TV, est sans doute dû au fait que ces biens occupent une place croissante dans les dépenses de consommation de la population genevoise, en relation avec l'augmentation des revenus. On peut rapprocher de cette évolution celle de deux groupes de commerce compris dans la rubrique «divers» du tableau: les magasins d'accessoires pour autos et ceux d'articles de sport, qui ont aussi considérablement augmenté leur importance entre 1955 et 1965, reflétant les changements en cours dans la structure de la consommation.

	1955		1965	
	Exploitations	Personnes occupées	Exploitations	Personnes occupées
Accessoires pour autos	15	30	24	145
Articles de sport	6	44	20	111

La très forte progression du secteur «papeteries, fournitures et machines de bureau» tient presque uniquement à la multiplication et à l'extension des magasins de machines de bureau. On

peut y voir l'effet de deux phénomènes: d'une part, la transformation rapide des techniques du travail administratif; d'autre part, la croissance considérable des branches locales faisant une grande place à ce travail (banques, organisations internationales, administrations publiques, etc.).

La catégorie «horlogerie, bijouterie» est également parmi les plus dynamiques. Il faut remarquer que, vraisemblablement, celle-ci ne remplit pas en premier lieu une fonction locale, mais est surtout tournée vers l'extérieur; en effet, une part prépondérante du chiffre d'affaires de ces commerces provient probablement de ventes à des étrangers de passage à Genève. L'essor de ces magasins est lié à ce rôle particulier. On peut citer ici un cas assez proche, celui des galeries d'art et commerces d'antiquités (inclus dans la rubrique «divers» du tableau), pour lesquels le marché extérieur compte sans doute beaucoup, et qui ont fortement accru leur importance.

On n'a plus affaire à la vente d'une gamme déterminée d'articles, mais à un mode de vente, avec le dernier groupe de commerces qui a enregistré une expansion particulièrement rapide d'après le tableau ci-dessus. Il s'agit des grands magasins. L'effectif de leur personnel a passé du simple au double entre 1955 et 1965.

Il a déjà été question du mouvement de concentration dans le commerce de détail au sujet des magasins de denrées alimentaires. On ne retrouve pas, dans les autres catégories retenues dans le tableau, un mouvement marqué de diminution des exploitations, si ce n'est dans celle des combustibles. Pour la branche d'activité dans son ensemble, le nombre moyen d'emplois par exploitation a passé de 3,5 à 4,7 entre 1955 et 1965. Cette augmentation moyenne du rapport emplois/exploitation a été dépassée dans cinq groupes de commerces, outre ceux des denrées alimentaires et des combustibles: textiles, quincailleries, papeteries, horlogeries, radio-TV.

QUELQUES AUTRES BRANCHES

Ce paragraphe est consacré à des branches d'activité qui ont un trait commun: leur fonction est, en premier lieu, locale. Certaines répondent à des besoins de la population genevoise, d'autres travaillent pour les entreprises de la place (agences de publicité, fiduciaires, etc.), d'autres encore jouent ces deux rôles à la fois (assurances, études d'avocats, etc.). Ces branches occupent souvent une partie importante de la population active genevoise. On possède cependant peu d'informations à leur sujet, ce qui oblige à en traiter brièvement.

	1955		1965	
	Exploitations	Personnes occupées	Exploitations	Personnes occupées
Hôpitaux, cliniques, établissements psychiatriques	*	*	20	3 961
Cafés, restaurants, bars	*	*	983	6 395
Sociétés privées d'assurances	54	1 064	87	1 781
Études d'avocats et de notaires	140	516	162	652
Fiduciaires, bureaux de revision et de recouvrement	176	550	186	767
Agences de publicité	48	218	76	447
Agences de voyage	25	190	43	334
Salons de coiffure	451	1 036	544	1 771
Instituts de beauté	52	68	109	159
Blanchissage, repassage	155	571	138	479
Nettoyage chimique, teinturerie	91	350	97	642

L'importance du **secteur hospitalier** apparaît dans le nombre de personnes qu'il emploie. A lui seul, l'Hôpital cantonal occupait, en 1965, 2 490 personnes, contre 1 015 en 1955 (+ 145 %). Il est vrai que, pendant la même période, le nombre de malades hospitalisés dans cet établissement a augmenté de 50 %. Les chiffres suivants montrent que les besoins ne cessent d'augmenter.

	1955	1960	1965	1966	1967	1968
Malades hospitalisés	16 311	19 877	24 515	26 217	27 541	28 959
Pour 1000 habitants	74	78	83	87	89	91

On peut suivre, grâce à une autre source que les recensements des entreprises, l'évolution du nombre de **médecins praticiens** et de **dentistes**. Celui-ci a peu varié, compte tenu de l'augmentation de la population, d'où un risque de déséquilibre entre l'offre et les besoins:

	1955	1960	1965	1966	1967
Médecins praticiens	360	372	401	413	406
Habitants pour 1 médecin	600	675	759	738	766
Dentistes praticiens	185	204	231	237	238
Habitants pour 1 dentiste	1 183	1 233	1 318	1 286	1 306

* * *

Les **cafés, bars et restaurants** emploient plus de 4 % de la population active du canton. L'importance relative de cette branche d'activité est plus marquée à Genève que dans les autres grandes villes du pays. Aucun élément sûr ne permet de mesurer l'évolution de ce genre d'exploitations; on peut toutefois supposer qu'il occupe, en 1965, près de 2 000 personnes de plus qu'en 1955.

* * *

L'importance de l'effectif du personnel des **sociétés privées d'assurances** tient, en partie du moins, au fait qu'en Suisse on recourt plus aux assurances que dans la plupart des autres pays. Il faut remarquer que de grandes exploitations se sont formées depuis 1955 dans cette branche. On en compte 4 qui emploient plus de 100 personnes en 1965.

* * *

Peu de changements semblent être intervenus, d'après les chiffres ci-dessus, dans le secteur des **études d'avocats** et de **notaires**. Le nombre de celles-ci ne s'est en effet guère accru; par ailleurs, leur grandeur moyenne (nombre de personnes occupées) n'a que très faiblement augmenté.

* * *

Le cas des **fiduciaires** et **bureaux de revision** est assez différent du précédent. Ceux de ces bureaux dans lesquels travaillent moins de 4 personnes sont bien moins nombreux en 1965 qu'en 1955, tandis que le nombre des plus grands a approximativement doublé. L'effectif des personnes occupées dans cette branche s'est accru de 39 % en dix ans.

* * *

Les résultats des recensements des entreprises reflètent le rôle essentiel que la **publicité** tend à jouer dans notre économie. Entre 1955 et 1965, les agences spécialisées dans ce domaine ont enregistré un développement extrêmement rapide: leur personnel a passé du simple au double. Remarquons que beaucoup de ces agences n'emploient qu'un nombre très réduit de personnes: moins de 4 dans deux tiers des cas.

* * *

La multiplication des **agences de voyage** correspond à une transformation fondamentale de la conception du tourisme et des voyages, que l'amélioration des revenus a permis de généraliser. Comme dans le cas précédent, la plupart des exploitations travaillent encore avec un effectif modeste (moins de 8 personnes en moyenne).

* * *

Plus d'une centaine de **salons de coiffure** ont été ouverts depuis 1955. Quoique de taille plus grande que précédemment (on en compte 4 de plus employant entre 20 et 50 personnes), la majorité d'entre eux ne comptent guère plus de 3 personnes. A noter que la main-d'oeuvre féminine a plus que doublé dans ce genre d'exploitations, réalisant ainsi les trois quarts de l'augmentation des effectifs.

Quant aux **instituts de beauté**, deux fois plus nombreux qu'en 1955, la plupart d'entre eux sont exploités par une seule personne:

* * *

L'amélioration des conditions d'exploitation des **blanchisseries** par l'usage généralisé de machines a permis de réduire sensiblement les effectifs occupés dans ce genre d'exploitations. Par contre, les entreprises de **nettoyage chimique** et **teinturerie** ont presque doublé leurs effectifs; on peut y voir la conséquence d'habitudes nouvelles, encouragées d'ailleurs par une baisse des prix pratiqués dans ce secteur. On compte, en 1965, 2 exploitations de ce genre employant plus de 100 personnes.

* * *

2 AGRICULTURE

L'activité agricole présente des particularités nombreuses par rapport aux autres branches économiques. C'est pourquoi nous avons regroupé, dans ce chapitre, les renseignements statistiques disponibles, en particulier ceux du recensement fédéral des exploitations agricoles de septembre 1965.

Importance de l'agriculture dans l'économie genevoise

Considéré sous l'angle de la main-d'oeuvre, Genève est un canton où l'agriculture est peu importante: 2 047 personnes y travaillaient en permanence en 1965, ce qui représentait 1,5 % de la main-d'oeuvre recensée, alors que cette proportion s'établissait encore à 8,9 % pour l'ensemble du pays. Bâle-Ville mis à part, c'est le canton le moins agricole de Suisse. Toutefois, sa production, notamment de céréales et de moût de raisin, occupe une place relativement importante dans l'économie agricole du pays.

Par de nombreux côtés, l'agriculture genevoise se distingue de l'agriculture suisse: dimension des exploitations, type de production, main-d'oeuvre, etc. Aussi, une étude des résultats du recensement fédéral de 1965 se révèle utile si l'on veut en saisir les particularités.

Les exploitations

	1955	1965	Différence
Genève	1 235	797	-438
Suisse	205 997	162 414	-43 583
Proportion GE/CH, en %	0,60	0,49	

Cette importante diminution des exploitations genevoises (-35 %) ne correspond toutefois pas à une variation proportionnelle de la surface fdes terres agricoles.

EXPLOITATIONS SELON LA SURFACE CULTIVÉE

Surface cultivée en ha	Unité : Nombre		
	Exploitations ⁽¹⁾		
	1955	1965	Différence
0 - 1	302	113	- 189
1,01 - 5	264	164	- 100
5,01 - 10	164	107	- 57
10,01 - 20	270	159	- 111
20,01 - 50	207	209	+ 2
50,01 et plus	28	45	+ 17
Total	1 235	797	- 438

(1) Y compris les exploitations qui n'emploient que du personnel occasionnellement

On voit immédiatement que le groupe des petites exploitations a subi la plus forte perte.

La surface totale exploitée a passé, entre 1955 et 1965, de 13 930 à 13 199 ha, diminuant de quelque 700 ha; remarquons que la diminution est sous-évaluée par le fait qu'on a tenu compte en 1965, des terres situées à l'étranger.

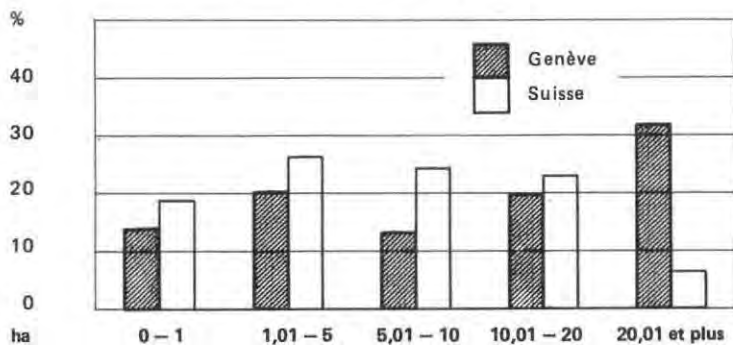
Exploitations dont la surface mesure ... ha	Unité : ha		
	Surface exploitée ⁽¹⁾		
	1955	1965 ⁽²⁾	Différence
0 - 1	142	63	- 79
1,01 - 5	667	441	- 226
5,01 - 10	1 179	796	- 383
10,01 - 20	3 872	2 361	- 1 511
20,01 - 50	6 211	6 467	+ 256
50,01 et plus	1 859	3 072	+ 1 213
Total	13 930	13 199	- 731

(1) Surface totale de l'exploitation, y compris forêts, étangs à poissons, terrains improductifs, mais sans les alpages.

(2) En 1965, y compris les terres hors des frontières, soit 910 ha. La répartition par catégorie de surface n'est pas possible.

Plus de 2/3 de la surface exploitée dans le canton sont englobés dans des exploitations dépassant 20 ha. La liquidation massive de domaines de petite et moyenne dimension, alors que les grands domaines de plus de 50 ha se multipliaient, a entraîné un accroissement de la surface moyenne par exploitation de 55 % entre 1955 et 1965. Ainsi, avec une surface de 16,4 ha par exploitation, Genève vient en tête des cantons suisses, dont la moyenne est de 7,1 ha.

RÉPARTITION DES EXPLOITATIONS PAR CLASSE DE GRANDEUR
A GENEVE ET EN SUISSE, EN 1965



Source: R F E, 1965.

En 1965, les 797 exploitations du canton étaient découpées en 4 942 parcelles, c'est-à-dire 9,3 parcelles par exploitation. En 1955, il en existait encore 9 473 (sans les forêts). Cette évolution est due à la fois à des remaniements parcellaires et à la disparition des petits domaines absorbés par les plus grands. Il en résulte un accroissement de la surface moyenne des parcelles, qui passe de 135 ares à 201 ares, dix ans après.

La concentration des entreprises, mise en évidence plus haut, s'est effectuée, le plus souvent, sans entraîner l'achat de terrains par l'exploitant, mais principalement grâce à l'affermage. Cette pratique traditionnelle s'est encore renforcée: en 1965, 54 % des terres étaient exploitées à ferme, contre 45 % en 1955. Dans les exploitations de plus de 50 ha en particulier, la surface louée accuse une hausse cinq fois supérieure à celle des terres acquises en propriété. Par contre, les petits domaines exploitent actuellement davantage leurs propres terres. Le tableau suivant donne la situation en 1965.

Exploitations dont la surface mesure ... ha	Terrains exploités	
	En propriété	A ferme
0 - 1	54,1	8,4
1,01 - 5	300,4	139,0
5,01 - 10	514,8	275,6
10,01 - 20	1 178,3	1 167,9
20,01 - 50	2 570,3	3 875,7
50,01 et plus	1 362,9	1 678,9
Total	5 980,8	7 145,5

Utilisation du sol

La surface utilisée pour l'agriculture et l'horticulture a passé de 13 432 ha à 11 658 ha entre 1955 et 1965. Cette diminution, de l'ordre de 10%, a touché surtout les prairies.

UTILISATION DU SOL, EN 1955 ET 1965

	1955	1965	Unité : ha Différence
Terres ouvertes	6 936	8 181	+ 1 245
Prairies artificielles et champs de plantes fourragères	2 520	1 481	- 1 039
Prés naturels	2 164	1 261	- 903
Pâturages	521	438	- 83
Vignes	978	968	- 10
Autres cultures	313	239	- 74
Total	13 432	12 568 ⁽¹⁾	- 1 774 ⁽²⁾

(1) Y compris 910 ha situés hors du territoire suisse.

(2) Différence après déduction des biens-fonds sis à l'étranger.

La répartition entre les différentes cultures n'est pas possible.

En ce qui concerne la surface de terres ouvertes, on observe, au contraire, une augmentation de plus de 1 200 ha. Elle provient de changements d'affectation de prairies et, pour une part également, de terrains situés en zones franches.

Les terres ouvertes représentent près de deux tiers de la surface totale. Une telle proportion, due essentiellement au développement des cultures céréalières, ne se retrouve dans aucun autre canton, dont la plupart ont vu diminuer la surface de leurs terres ouvertes. Ainsi, la surface moyenne des terres ouvertes par producteur est la plus élevée du pays (près de 11 ha pour une moyenne nationale de 2 ha).

On y cultive principalement les céréales, le colza, les légumes et les pommes de terre.

	1955	1965	Unité : ha Différence
Terres ouvertes	6 936	8 181	+ 1 245
dont - céréales	4 700	6 434	+ 1 734
- colza	299	807	+ 508
- légumes	420	351	- 69
- pommes de terre	875	328	- 547

Les champs de céréales constituent 72 % des terres ouvertes, soit pratiquement le maximum admissible du point de vue de l'assolement; c'est pourquoi on note parallèlement une forte extension de la culture du colza, d'ailleurs encouragée par des mesures officielles. 12 % de la surface nationale cultivée en colza se trouvent dans le canton de Genève.

L'intensification de la culture des céréales (seigle et orge d'automne en particulier) est due principalement à la taille des exploitations et aux conditions de production favorables (simplification du travail, main-d'oeuvre réduite, utilisation rationnelle des machines), à quoi il convient d'ajouter les mesures légales d'encouragement et la prise en charge de la production par la Confédération. La surface moyenne par producteur de céréales (1 153 ares) place Genève en tête de tous les cantons suisses (222 ares en moyenne).

Les autres types de culture marquent une baisse depuis 1955, notamment les pommes de terre dont la réduction peut être attribuée à la fois à une augmentation de rendement à l'hectare et à une baisse de la consommation par habitant, de même qu'à la somme importante de travail qu'elles exigent.

La culture maraîchère occupe encore une place non négligeable, comme dans toutes les régions voisines de grands centres de consommation. La surface par producteur de légumes est de 84 ares (maximum suisse). Quant à la viticulture, stable depuis 1939, elle est pratiquée par 41 % des cultivateurs. La surface par producteur est de 259 ares dans notre canton; dans le canton de Vaud, elle est de 93 ares.

Ainsi donc, depuis le précédent recensement, la mise en valeur des terres est mieux faite: les cultures fourragères (prairies artificielles, prés naturels et pâturages) ont **fortement** regressé au profit des terres ouvertes. Tel n'est pas le cas dans l'agriculture suisse en général, dont les cultures fourragères occupent les trois quarts de la surface agricole.

Enfin, en ce qui concerne la production, notons que le canton se situe au 3ème rang, derrière le Valais et Vaud, pour la production de moût de raisin avec une proportion variant autour de 11 % du total suisse. Pour les céréales, Genève vient en 6ème position derrière Berne, Vaud, Fribourg, Zurich et Argovie; sa part dépasse, en général, 4 % de la production du pays.

Main-d'oeuvre

En 1965, plus de 3 000 personnes travaillaient dans l'agriculture; 2 047 à titre permanent, dont 409 femmes, 1 315 à temps partiel et 17 comme apprentis.

Les caractères particuliers de l'agriculture genevoise déterminent, dans le domaine de la main-d'oeuvre, des différences sensibles par rapport au reste de la Suisse.

Main-d'oeuvre permanente

En 1965, parmi les 797 exploitations du canton, 660, c'est-à-dire 83 %, occupaient du personnel permanent, alors qu'en Suisse cette part était de 68 % seulement. La prédominance des entreprises de grande dimension est à l'origine de cette différence puisqu'on observe que la main-d'oeuvre permanente se trouve généralement concentrée dans les grands domaines.

Entre 1955 et 1965, le nombre moyen d'hommes — seul effectif de main-d'oeuvre directement comparable entre les deux recensements — occupés en permanence par exploitation est passé de 2,7 à 2,6 en dépit de l'augmentation du nombre des grandes exploitations mentionnée plus haut. Le développement de la mécanisation a largement compensé la réduction du personnel: le parc des tracteurs a augmenté de 42 %, celui des mono-axes de 74 %.

L'évolution de l'effectif moyen est assez contrastée selon la dimension des exploitations.

Unité : Nombre

Exploitations dont la surface mesure ... ha	Total des hommes occupés en permanence			Par exploitation	
	1955	1965	Différence	1955	1965
0 - 1	124	58	- 66	1,3	2,4
1,01 - 5	259	177	- 82	1,4	1,8
5,01 - 10	296	217	- 79	1,9	2,2
10,01 - 20	747	356	- 391	2,8	2,3
20,01 - 50	930	574	- 356	4,5	2,8
50,01 et plus	247	256	+ 9	8,8	5,7
Total	2 603	1 638	- 965	2,7	2,6

En baisse dans les entreprises de plus de 10 ha, l'effectif moyen est en progression dans les domaines plus petits et plus particulièrement dans ceux d'un ha et moins. Cette évolution est, sans doute, la conséquence d'une orientation vers des productions très spécialisées (maraîchère, viticole, apicole), requérant beaucoup de personnel en permanence. Quant aux grandes exploitations, bien équipées en machines, elles peuvent exploiter de grandes surfaces (céréales surtout) avec un effectif réduit, d'ailleurs renforcé selon les saisons par de la main-d'oeuvre d'appoint.

Main-d'oeuvre non permanente

La nature même des travaux agricoles entraîne une forte participation de main-d'oeuvre temporaire. Ce caractère apparaît dans le tableau ci-dessous :

Unité : %

	Personnel permanent		Personnel temporaire		Apprentis	Total	
	Total	dont femmes	Total	dont femmes		Total	dont femmes
Genève	60,6	12,1	38,9	25,7	0,5	100,0	37,8
Suisse	50,2	10,1	49,4	29,2	0,4	100,0	39,3

L'importance relative de la main-d'oeuvre d'appoint est liée à la taille des exploitations; c'est pourquoi elle est moins marquée à Genève que dans l'ensemble du pays qui comprend encore beaucoup de petits domaines.

Deux personnes sur trois occupées à titre temporaire sont des femmes, alors que la main-d'oeuvre permanente comprend quatre fois plus d'hommes que de femmes. Les hommes occupés principalement dans l'agriculture forment près de la moitié de l'ensemble de la main-d'oeuvre agricole, permanente ou non.

La main-d'oeuvre temporaire domine dans les exploitations les plus petites (1 ha et moins), dont 73 % d'ailleurs n'emploient pas de personnel permanent; elle comprend, dans cette catégorie, surtout les exploitants eux-mêmes. En revanche, elle ne constitue plus que 30 % du personnel des entreprises de plus de 50 ha, dans lesquelles elle compte une majorité d'étrangères.

Les étrangers, dans l'ensemble, forment la moitié de la main-d'oeuvre d'appoint.

Bien qu'il ne soit guère possible d'établir une comparaison rigoureuse avec les résultats du recensement précédent, on obtient une image assez bonne de l'évolution en ne considérant que la main d'oeuvre masculine:

Unité : %

	Pourcentage de main-d'oeuvre masculine					
	Permanente			Temporaire		
	1955	1965	Gain	1955	1965	Gain
Genève	80,6	78,8	- 37,1	19,4	21,2	- 26,9
Suisse	71,8	66,7	- 32,7	28,2	33,3	- 14,8

Il apparaît que la diminution du nombre d'hommes occupés occasionnellement est moins importante que celle de la main-d'oeuvre masculine permanente. Cette évolution est encore plus marquée en Suisse.

Malgré les réserves qui s'imposent, on peut admettre que la forte réduction de main-d'oeuvre permanente a fait augmenter la demande de main-d'oeuvre occasionnelle.

Genève se distingue également par son fort contingent de personnel agricole étranger, qui constitue environ le tiers de l'ensemble de la main-d'oeuvre, alors qu'au plan national la proportion est négligeable.

Pour terminer, remarquons que le caractère familial de l'agriculture suisse est sensiblement moins accentué à Genève, où les chefs d'exploitation et leurs parents groupent 58 % de la main-d'oeuvre permanente, contre 86 % dans l'ensemble du pays.

3. ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Ce chapitre commence par une brève présentation de ce qu'il est convenu d'appeler le «secteur international»; dans ce cadre, on donne quelques renseignements sur l'évolution du nombre d'organisations existant dans notre canton. On examine ensuite l'accroissement de l'effectif du personnel de ces dernières, puis leur apport économique, enfin les charges publiques que leur présence dans notre canton entraîne.

Composition du secteur international

Il convient de distinguer trois éléments dans le secteur international: les organisations intergouvernementales, les délégations permanentes que les États étrangers entretiennent auprès de celles-ci, enfin les organisations non gouvernementales.

On dénombrait douze organisations intergouvernementales à fin 1968; la liste en est donnée plus bas. Si l'on prend en considération la période 1955-1968, on peut dire que l'effectif de ces organisations est assez stable. Seules deux de celles-ci, les Bureaux internationaux réunis pour la protection de la propriété intellectuelle et l'Association européenne de libre-échange, n'étaient pas installées dans notre ville en 1955.

Les délégations permanentes se sont multipliées ces dernières années. Elles étaient 54 en 1960, tandis qu'on en comptait 87 à fin 1968.

Les organisations non gouvernementales sont nombreuses, mais n'entretiennent, en règle générale, que des secrétariats limités. Deux cas font exception: le Conseil œcuménique des Églises et le Comité international de la Croix-Rouge. En raison de leur importance, on a établi l'évolution de l'effectif de leur personnel, comme pour les institutions intergouvernementales.

L'«Annuaire des organisations internationales» donne, dans chacune de ses éditions, une liste des organisations non gouvernementales existant dans notre canton. Selon cette source, le nombre de celles-ci a passé, entre 1954 et 1966, de 78 à 109, soit une augmentation de 40 %. Le tableau ci-dessous indique la répartition de ces organisations par genre d'activité, en 1966.

ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON GOUVERNEMENTALES

Genre d'activité	Nombre d'organisations
Religion, développement moral	9
Sciences humaines et sociales	3
Relations internationales	16
Droit et administration	5
Entraide sociale	18
Professions, employeurs	8
Syndicats	7
Economie et finance	3
Commerce et industrie	4
Communications et tourisme	7
Techniques	4
Sciences	1
Santé	8
Education et jeunesse	7
Arts, littérature, radio, cinéma	3
Sports et loisirs	4
Organisations nationales avec statut consultatif auprès des Nations Unies	2
TOTAL	109

Source : Annuaire des organisations internationales, édition 1966-1967.
 Les organisations n'ayant dans notre canton qu'un siège secondaire sont comptées. En revanche, celles qui sont simplement représentées auprès de l'ONU ne le sont pas.

Ce sont les organisations classées dans les rubriques «Droit et administration», «Professions, employeurs», «Syndicats» et «Santé» qui se sont surtout multipliées. On constate que les catégories «Relations internationales» et «Entraide sociale» prédominent nettement.

Effectif des fonctionnaires internationaux

Lorsque l'on parle communément de fonctionnaires internationaux, on peut distinguer trois catégories de personnes :

- 1) les fonctionnaires internationaux proprement dits, c'est-à-dire, ceux appartenant à une institution internationale quelle qu'elle soit, gouvernementale, semi-officielle ou privée ;
- 2) les membres des délégations permanentes et des consulats, c'est-à-dire les représentants des pays étrangers à Genève ;
- 3) les délégués et le personnel participant aux conférences internationales ;

Le tableau de la page suivante donne l'effectif des fonctionnaires des organisations gouvernementales et des délégations permanentes de 1955 à 1968. On peut dire qu'en 13 ans l'effectif de ces deux catégories de personnes a plus que triplé.

La contribution des différentes organisations à l'augmentation de près de 7 000 employés, intervenue pendant cette période, est très inégale. L'Organisation européenne pour la recherche nucléaire a joué un rôle considérable en créant à elle seule près de 3 000 nouveaux postes de travail. Il faut mentionner ensuite l'Office des Nations Unies, le Bureau international du travail, l'Organisation mondiale de la santé et les délégations permanentes; s'il n'est pas aussi massif qu'au CERN, l'accroissement du personnel est ici aussi très important. Les autres organisations officielles n'ont contribué que faiblement au gonflement de l'effectif des fonctionnaires internationaux. L'Union internationale des télécommunications, l'Organisation météorologique mondiale, les Bureaux internationaux réunis pour la protection de la propriété intellectuelle et la Commission intérimaire de l'Organisation internationale du commerce ont vu leur personnel s'accroître constamment, mais la taille de ces organisations reste modeste. L'effectif de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge est resté stable, tandis que l'on constate une diminution dans le cas du Comité intergouvernemental pour les migrations européennes (depuis 1960) et celui de l'Association européenne de libre-échange (depuis 1967).

EFFECTIF DES FONCTIONNAIRES DES ORGANISATIONS GOUVERNEMENTALES
ET DES DÉLÉGATIONS PERMANENTES

Situation en fin d'année

	1955	1960	1965	1966	1967	1968
Office des Nations Unies à Genève (ONU)	719	910	1 121	1 325	1 459	1 522
Bureau international du travail (BIT)	747	899	1 247	1 324	1 399	1 615
Organisation mondiale de la santé (OMS)	483	628	812	1 000	1 063	1 178
Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN)	286	981	2 177	2 615	2 825	3 146
Union internationale des télécommunications (UIT)	205	266	368	378	395	414
Organisation météorologique mondiale (OMM)	60	93	147	173	174	218
Bureaux internationaux réunis pour la protection de la propriété intellectuelle (BIRPI) ⁽¹⁾	.	50	65	67	74	90
Association européenne de libre-échange (AELE) ⁽²⁾	.	22	86	97	95	91
Commission intermédiaire de l'organisation internationale du commerce (ICITO) - GATT	37	70	163	189	207	231
Comité intergouvernemental pour les migrations européennes (CIME)	175	192	166	136	143	143
Bureau international de l'éducation (BIE)	17	17	23	26	26	27
Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge (LSCR)	99	98	105	111	105	105
TOTAL	2 828	4 226	6 480	7 441	7 965	8 780
Délégations permanentes	192	468	886	1 002	1 032	1 054
TOTAL GENERAL	3 020	4 694	7 366	8 443	8 997	9 834

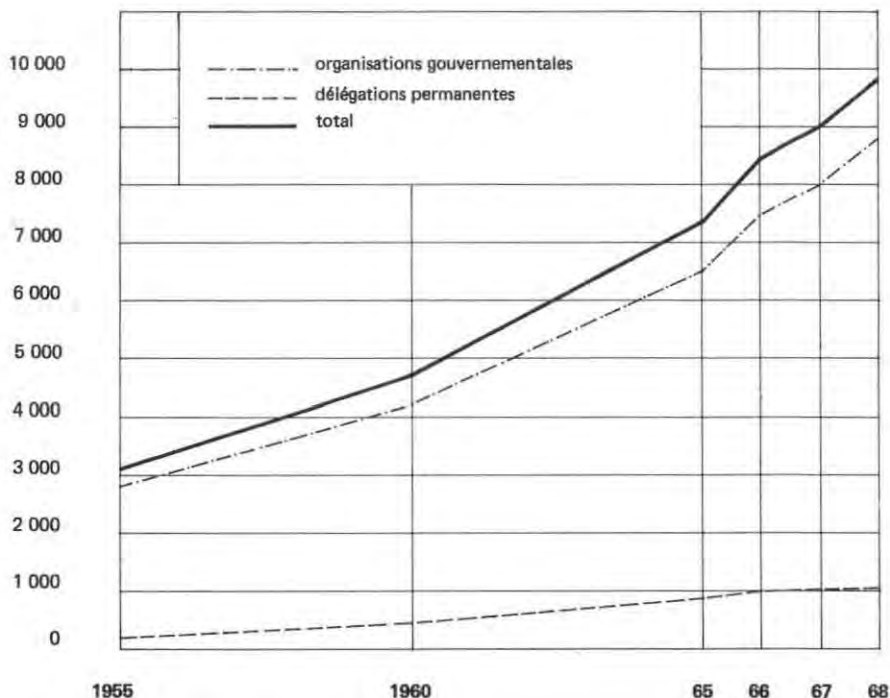
(1) Installation à Genève ultérieure à 1955

(2) Création ultérieure à 1955

Source : Département politique fédéral

EFFECTIF DES FONCTIONNAIRES DES ORGANISATIONS GOUVERNEMENTALES

ET DES DÉLÉGATIONS PÉRMANENTES DE 1955 A 1968



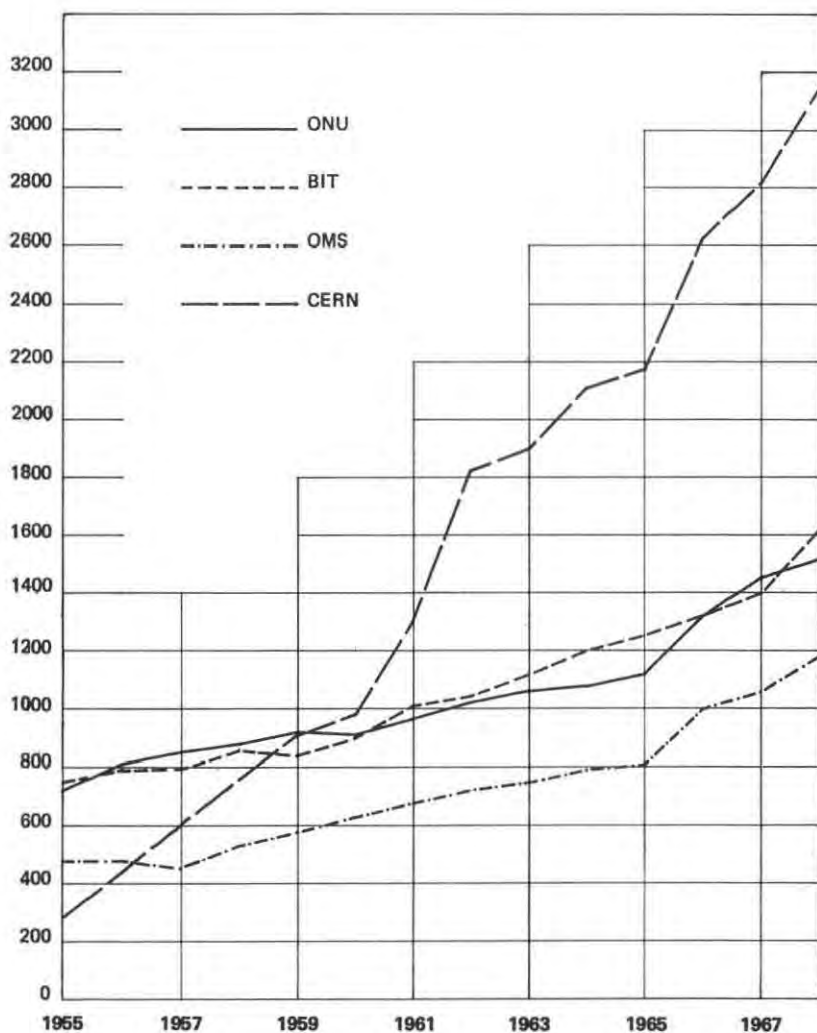
Source: Département politique fédéral.

En tenant compte à la fois des chiffres du tableau de la page précédente et d'estimations touchant les familles des fonctionnaires des organisations gouvernementales et des délégations permanentes, on calcule une progression de 300 % de l'ensemble de ces personnes, pendant la période 1955-1968.

Si l'on essaie de préciser l'évolution future, on peut estimer que le nombre des «internationaux» augmentera mais dans des proportions plus faibles que jusqu'ici. Il est assez hasardeux d'extrapoler les tendances passées car les événements internationaux peuvent jouer un rôle déterminant dans cette augmentation. Si Genève devenait le siège des assemblées générales de l'ONU, on peut penser que les fonctionnaires internationaux et les membres des délégations permanentes représenteraient environ 12 000 personnes, leurs familles non comprises, vers 1975.

* * *

EFFECTIF DES FONCTIONNAIRES DE L'ONU, DU BIT
DE L'OMS ET DU CERN



Source : Département politique fédéral.

Quant aux **organisations semi-officielles et privées**, relevons qu'il est très difficile d'estimer leur incidence démographique car leurs employés ne sont pas enregistrés régulièrement par le département politique fédéral. A fin 1964, ces organisations employaient 2 000 personnes environ, dont une partie à titre accessoire. On connaît l'effectif du personnel des deux plus importantes de ces organisations, le Comité international de la Croix-Rouge et le Conseil oecuménique des Églises. Dans ce dernier cas, les chiffres disponibles ne remontent cependant que jusqu'en 1962, date à laquelle le COE employait 216 personnes.

	1955	1960	1965	1966	1967	1968
Comité international de la Croix-Rouge	179	177	189	153	159	200
Conseil oecuménique des Églises	*	*	263	263	288	310

Source : Service du personnel du CICR et du COE

En ce qui concerne les délégués et le personnel de conférence qui séjournent temporairement dans notre canton, leur nombre s'est fortement accru ces dernières années. Durant l'année 1960, 11 705 personnes sont venues participer aux conférences, tandis que pendant l'année 1968 il y en a eu 18 365.

* * *

Les chiffres de ces dernières pages mettent en évidence un développement très rapide du secteur international. Toutefois, il ne faut pas méconnaître que les fonctionnaires internationaux ne représentent que 4 % de la population résidente de notre canton (personnes présentes à Genève lors des conférences internationales seulement non comprises); de plus, un certain nombre d'entre eux et leurs familles résident dans les régions limitrophes. Cette proportion est faible par rapport aux étrangers qui représentent plus de 30 % de notre population.

En résumé, on peut dire que la population internationale, même si elle continuait à se développer parallèlement aux organisations, ne constitue pas un sujet de préoccupation dans la structure démographique genevoise de ces prochaines années.

Apport économique

Il est assez difficile d'appréhender l'apport économique des organisations internationales dans le temps. Les informations sont, en effet, assez incomplètes. Les estimations faites en 1964 permettent de dire que les organisations internationales gouvernementales ont «dépensé» pour 330 millions de F au total (traitements, achats de matériel, commandes, mais non dépenses de construction), ce qui représente un montant de 45 000 F par fonctionnaire. Compte tenu de la situation économique de ces cinq dernières années, on peut supputer que la dépense par personne doit actuellement dépasser 55 000 F. Ainsi, en tenant compte d'un effectif de 10 000 fonctionnaires (organisations gouvernementales et délégations permanentes), c'est environ une somme de 550 millions de F qui est décaissée chaque année, principalement à Genève.

Pour les frais de construction, notons que la Confédération, par l'intermédiaire de la FIPOI, a accordé aux organisations internationales, à titre de prêts, 245 millions de F de 1964 à 1968.

Même si les organisations en tant que telles, et un grand nombre d'«internationaux» bénéficient d'exonérations fiscales, il ne faut pas omettre l'incidence de cet apport financier sur le chiffre d'affaires et les résultats d'un certain nombre d'entreprises genevoises et, par là, sur les impôts qu'elles paient; on parle, à ce sujet, du rendement indirect d'impôts du secteur international.

Le commerce local — l'horlogerie, par exemple, — qui bénéficie de cette situation, en fait également profiter l'économie suisse, c'est-à-dire les cantons producteurs des marchandises vendues à Genève. L'accroissement du nombre des conférences tenues dans notre ville, préférée par certains délégués, constitue un apport non négligeable aux secteurs du tourisme. Ajoutons encore qu'une bonne partie du trafic de l'aéroport est due aux déplacements des fonctionnaires internationaux et des touristes étrangers attirés par la présence des organisations internationales. Le rôle de l'aéroport, en tant que stimulant économique, s'en trouve renforcé.

Relevons qu'il faudrait encore tenir compte de l'apport économique des organisations semi-officielles ou privées, mais les données manquent à ce sujet.

Charges publiques

Le fait que le secteur international soit, en grande mesure, exonéré d'impôts entraîne un manque à gagner fiscal de l'ordre de 15 millions de F, tandis que le rendement indirect a été supputé à 6,5 millions de F (1967). Ces éléments sont compensés en partie par la contribution que les Chambres fédérales viennent d'accorder au canton de Genève sur proposition du Conseil fédéral.

Quant à l'infrastructure, c'est-à-dire aux équipements plus particulièrement destinés aux organisations internationales, elle a fait l'objet d'un calcul pour les années 1945 à 1968. C'est une somme de 20 millions de F qui a été dépensée et il est envisagé, pour les 25 ans à venir, des sorties de caisse de l'ordre de 75 millions de francs.

Ainsi, sur le plan du secteur public, une aide accrue de la Confédération s'avérera toujours plus nécessaire car, si l'économie privée bénéficie au premier chef de la présence des institutions internationales, il n'en va pas directement de même pour nos collectivités publiques qui assument des charges sans contrepartie financière.

4. POPULATION ACTIVE

On dispose, pour l'étude de la population active, des deux principales sources de renseignements suivantes:

- les recensements de la population, qui ont lieu tous les dix ans (le dernier date de 1960) et qui étudient l'ensemble de la population résidente active selon ses diverses caractéristiques: sexe, origine, âge, état civil, profession, branche économique . . .
- les recensements des entreprises, qui ont également lieu tous les dix ans et dont le dernier — celui de 1965 — constitue la source d'informations la plus récente. Ce type de recensement, qui est centré sur l'exploitation, donne moins de détails sur la main-d'oeuvre. Ainsi, on ne connaît pas sa répartition par âges, par états civils, par professions entre autres. Mais surtout la population active n'est pas recensée dans son ensemble; le personnel des administrations publiques et internationales et le service de maison, en particulier, nous échappent. Enfin, si les frontaliers, qui sont recensés, peuvent être isolés, les travailleurs habitant d'autres cantons et se rendant quotidiennement dans le nôtre ne le peuvent pas.

Dans une première partie de ce chapitre, on étudiera l'évolution de l'effectif de la population active et de sa composition (selon le sexe et l'origine des travailleurs, la situation professionnelle, le niveau de qualification, etc.). Les remarques qui précèdent expliquent qu'on s'en soit tenu à une période assez ancienne (1950-1965) et qu'on n'ait pas toujours pu prendre en considération l'ensemble de la population active.

Une seconde partie est consacrée aux variations du taux d'activité (rapport entre population active et population totale) pendant la même période; l'importance de ce phénomène nous a amenés à l'étudier en détail, en distinguant les Suisses des étrangers et les hommes des femmes.

L'afflux de travailleurs étrangers, qui a été au centre de l'évolution de l'économie genevoise, fait, à lui seul, l'objet de la troisième partie. Les statistiques disponibles au sujet de la main-d'oeuvre étrangère ont permis d'adopter, dans le cadre de cette partie, une période d'étude plus favorable que pour les deux premières: 1955-1968.

Ce chapitre se termine par des renseignements sur la durée hebdomadaire de travail dans les différentes branches de l'économie genevoise.

POPULATION ACTIVE RECENSÉE, DE 1950 A 1965

Évolution globale et par sexe

L'évolution du nombre total de personnes actives recensées — on a vu qu'en 1955 et 1965 ce n'est pas le total de la population active — est la suivante :

	1950	1955 ¹⁾	1960	1965 ¹⁾	1950	1955 ¹⁾	1960	1965 ¹⁾
	Nombre				%			
Total	104 762	99 898	136 990	143 897	100,0	100,0	100,0	100,0
- Hommes	65 871	66 197	86 762	94 924	62,9	66,3	63,3	66,0
- Femmes	38 891	33 701	50 228	48 973	37,1	33,7	36,7	34,0

(1) Y compris personnes travaillant à titre accessoire.

De 1950 à 1960, ou de 1955 à 1965, le rapport hommes/femmes reste stable, on note cependant chez ces dernières une nette augmentation de la proportion de celles travaillant à titre accessoire (11,4 % en 1965 contre 7,8 % en 1955). La proportion de femmes est plus faible lors des recensements des entreprises, du fait que ceux-ci ne portent pas sur les administrations et le service de maison, où la main-d'oeuvre féminine est particulièrement nombreuse.

La comparaison avec l'ensemble de la Suisse montre que l'accroissement du nombre des personnes actives est nettement plus rapide à Genève (dans le tableau ci-dessous l'accroissement de la population résidente figure entre parenthèses):

Unité : %

	GENEVE		SUISSE	
	1950 - 1960	1955 - 1965	1950 - 1960	1955 - 1965
TOTAL	30,8 (27,8)	44,0 (35,9)	16,5 (15,1)	15,5 (19,4)
- Hommes	31,7	43,4	15,9	18,4
- Femmes	29,2	45,3	18,1	10,1

La différence est particulièrement marquée entre 1955 et 1965: l'accroissement du nombre de travailleurs est près de trois fois plus fort à Genève, alors que l'accroissement démographique n'est même pas deux fois plus rapide. Le taux d'activité a donc sensiblement progressé dans le canton alors qu'il a diminué au plan national.

Nous verrons au paragraphe suivant, consacré à l'étude des taux d'activité, les raisons de cette évolution.

Origine et sexe

Exprimée en pour mille du total, la répartition de la main-d'oeuvre selon l'origine et le sexe est la suivante:

	GENEVE				SUISSE			
	1950	1955	1960	1965	1950	1955	1960	1965
TOTAL	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
- Hommes	629	672	633	680	703	677	699	703
- Femmes	371	328	367	320	297	323	301	297
SUISSES	813	853	733	633	919	881	832	747
- Hommes	531	567	464	419	665	598	591	526
- Femmes	282	286	269	214	254	283	241	221
ETRANGERS	187	147	267	367	81	119	168	253
- Hommes	98	105	169	262	38	79	106	177
- Femmes	89	42	98	105	43	40	60	76

Remarque : En 1965, la main d'oeuvre à titre accessoire (moins de 30 heures par semaine) a été soustraite du total car on n'en connaissait pas la répartition selon l'origine.
Notons qu'elle constituait 5,7 % du total de la main-d'oeuvre en 1965 (5,1 en 1955).

C'est à partir de 1959 que l'immigration de travailleurs étrangers a commencé de s'accélérer. On voit cependant que ceux-ci étaient déjà nombreux à Genève en 1950 (18,7 % de la main-d'oeuvre, contre 8,1 % en Suisse). Les femmes en constituaient un pourcentage très élevé et étaient même en majorité sur le plan national. Elles étaient particulièrement nombreuses dans le service de maison, ce qui explique qu'en 1955, cette branche n'étant pas recensée, leur pourcentage soit en forte baisse.

En 1965, les travailleurs d'origine étrangère constituent plus du tiers (36,7 %) de la main-d'oeuvre recensée à Genève et le quart (25,3 %) dans l'ensemble du pays. Contrairement à la situation d'avant 1959, les hommes sont beaucoup plus nombreux que les femmes car le gros de l'apport de main-d'oeuvre étrangère s'est fait dans l'industrie et la construction.

Quant aux travailleurs d'origine suisse, on peut noter qu'en 1965 les femmes actives sont proportionnellement beaucoup plus nombreuses à Genève (513 pour 1 000 hommes actifs) qu'en Suisse (422 pour 1 000); cette différence est la conséquence de la place particulière du secteur tertiaire dans notre canton.

Le tableau suivant donne la variation, entre recensements de même type, du nombre de travailleurs selon leur origine et sexe.

	GENEVE						SUISSE	
	1950	1960	Variation %	1955	1965	Variation %	1950-1960 %	1955-1965 %
TOTAL	104 762	136 990	30,8	94 833	135 716	43,1	16,5	17,0
-Hommes	65 871	86 762	31,7	63 768	92 327	44,8	15,9	21,5
-Femmes	38 891	50 228	29,2	31 065	43 389	39,7	18,1	7,5
SUISSES	85 138	100 350	17,9	80 879	85 933	6,2	5,6	- 0,8
-Hommes	55 607	63 537	14,3	53 778	56 810	5,6	3,7	2,9
-Femmes	29 531	36 813	24,7	27 101	29 123	7,5	10,6	- 8,5
ETRANGERS	19 624	36 640	86,7	13 954	49 783	256,8	140,4	148,6
-Hommes	10 264	23 225	126,3	9 990	35 517	255,5	228,1	162,4
-Femmes	9 360	13 415	43,3	3 964	14 266	258,9	62,5	121,0

Ces chiffres mettent en évidence les phénomènes suivants:

- A Genève, le nombre de travailleurs d'origine suisse s'est accru moins rapidement entre 1955 et 1965 qu'entre 1950 et 1960; ceci résulte d'une diminution du gain de résidents suisses (23 800 entre 1955 et 1965, contre 30 082 entre 1950 et 1960), mais aussi d'une modification de la structure par âges de la population et d'un allongement de la scolarité.
- Sur le plan suisse, le nombre de travailleurs étrangers s'est accru sensiblement au même rythme de 1955 à 1965 que de 1950 à 1960. L'accroissement, moins rapide à Genève de 1950 à

1960, y est devenu nettement supérieur entre 1955 et 1965. Cette tendance est particulièrement marquée pour la main-d'oeuvre féminine, ce qui doit être mis en relation, comme on l'a vu, avec le développement exceptionnel du secteur tertiaire dans notre canton.

— La diminution du nombre de femmes suisses actives sur le plan national est la conséquence du recul de l'agriculture. Si l'on excepte cette branche, on observe dans l'ensemble du pays, entre 1955 et 1965, une augmentation de l'effectif de femmes suisses de 9,3 %, très proche du chiffre genevois correspondant (9,6 %).

Situation professionnelle

La comparaison quant à la situation professionnelle de la main-d'oeuvre est malaisée entre recensements de la population et recensements des entreprises; c'est pourquoi nous n'étudierons que les recensements de 1955 et 1965, en notant d'ailleurs qu'il y a eu semble-t-il, peu de changements entre 1950 et 1955.

Unité : pour mille

	Exploitant	EMPLOYES		OUVRIERS			Apprentis	(1) TOTAL
		de commerce	techniques	qualifiés	semi-qualifiés	non qualifiés		
GENEVE 1955	127	286	58	230	139	130	30	1 000
GENEVE 1965	84	310	71	246	117	138	34	1 000
Variation des effectifs (%)	- 3,1	58,9	78,6	57,1	23,3	55,6	62,1	46,5
SUISSE 1965	83	211	77	197	374		58	1 000

(1) Sans les travailleurs de l'agriculture, dont la structure professionnelle n'est pas comparable, ni la main-d'oeuvre accessoire, dont nous ne connaissons pas la situation professionnelle.

La structure professionnelle de la main-d'oeuvre du canton, en 1965, est très sensiblement différente de celle de 1955.

On remarquera notamment les modifications suivantes :

— Diminution du nombre des exploitants (de 11 558 à 11 202), malgré une augmentation de 4,8 % du nombre d'exploitations. Ceci correspond à une évolution dans le statut juridique des entreprises.

SITUATION PROFESSIONNELLE DE LA MAIN-D'OEUVRE (1),
SELON L'ORIGINE ET LE SEXE, EN 1965 ET VARIATION 1955 - 1965

	Exploitants		Employés				Ouvriers				⁽²⁾ Apprentis		TOTAL	
			de commerce		techniques		qualifiés		semi et non qualif.		1965	Variation %	1965	Variation %
	1965	Variation %	1965	Variation %	1965	Variation %	1965	Variation %	1965	Variation %				
TOTAL	11 202	- 2,8	41 444	58,9	9 529	76,6	32 919	57,1	34 066	38,9	4 509	62,1	133 669	46,5
- Hommes	8 712	1,5	20 549	55,9	8 213	76,4	27 806	54,0	22 373	55,5	3 006	56,8	90 689	48,3
- Femmes	2 490	- 15,3	20 895	64,1	1 316	93,8	5 113	76,6	11 663	17,1	1 503	73,8	42 980	42,9
SUISSES	10 231	- 1,2	32 690	36,4	6 907	46,5	16 893	2,5	13 950	- 31,3	3 838	53,6	84 509	7,9
- Hommes	7 958	2,8	16 484	34,0	6 069	45,4	13 858	- 1,8	8 778	- 26,9	2 550	48,3	35 727	7,0
- Femmes	2 273	- 12,1	16 206	39,0	838	55,6	3 035	28,6	5 142	- 38,0	1 288	65,3	28 782	9,6
ETRANGERS	971	- 16,7	8 754	312,7	2 622	321,5	16 026	258,1	20 116	376,3	671	137,1	49 160	281,4
- Hommes	754	- 10,7	4 065	286,8	2 144	344,8	13 948	254,0	13 595	430,6	456	131,5	34 962	285,2
- Femmes	217	- 32,4	4 689	338,2	478	241,4	2 078	288,4	6 521	292,6	215	150,0	14 198	272,4

(1) Travailleurs de l'agriculture et main-d'oeuvre accessoire non compris

(2) Apprentis en écoles non compris

— Forte augmentation de la proportion d'employés techniques, augmentation de celle d'ouvriers qualifiés et non qualifiés au détriment des semi-qualifiés. Cette évolution est, comme nous l'avons vu dans le chapitre 1, une conséquence de la rationalisation dans l'industrie, mais aussi de la forte progression de branches des services telles que les transports ou l'hygiène et soins personnels, qui emploient une nombreuse main-d'oeuvre ouvrière aux deux extrêmes de la qualification.

Par rapport à celle de l'ensemble de la Suisse, la structure de la main-d'oeuvre à Genève est caractérisée par un pourcentage élevé d'employés de commerce (importance du commerce de gros, des banques et agences) et par un niveau de qualification ouvrière plus élevé en raison de la place importante de branches réclamant une main-d'oeuvre très qualifiée (arts graphiques, horlogerie, bijouterie, etc.). Enfin, le faible pourcentage d'apprentis dans le canton semble être surtout la conséquence de meilleures possibilités d'études supérieures et professionnelles.

L'étude, en 1965, de la qualification de la main-d'oeuvre selon l'origine montre une très grande disparité entre Suisses et étrangers; celle-ci s'est fortement accentuée depuis 1955, date à laquelle les travailleurs étrangers au bénéfice d'un permis d'établissement (dont la structure professionnelle est proche de celle des travailleurs suisses) étaient proportionnellement beaucoup plus nombreux qu'en 1965. Si l'on considère, par exemple, la proportion d'exploitants, elle passe de 13,2 % en 1955 à 12,0 % en 1965, alors qu'elle tombe pour les étrangers de 9,0 % à 2,0 % mais atteint 10,8 % en 1965 pour les étrangers établis.

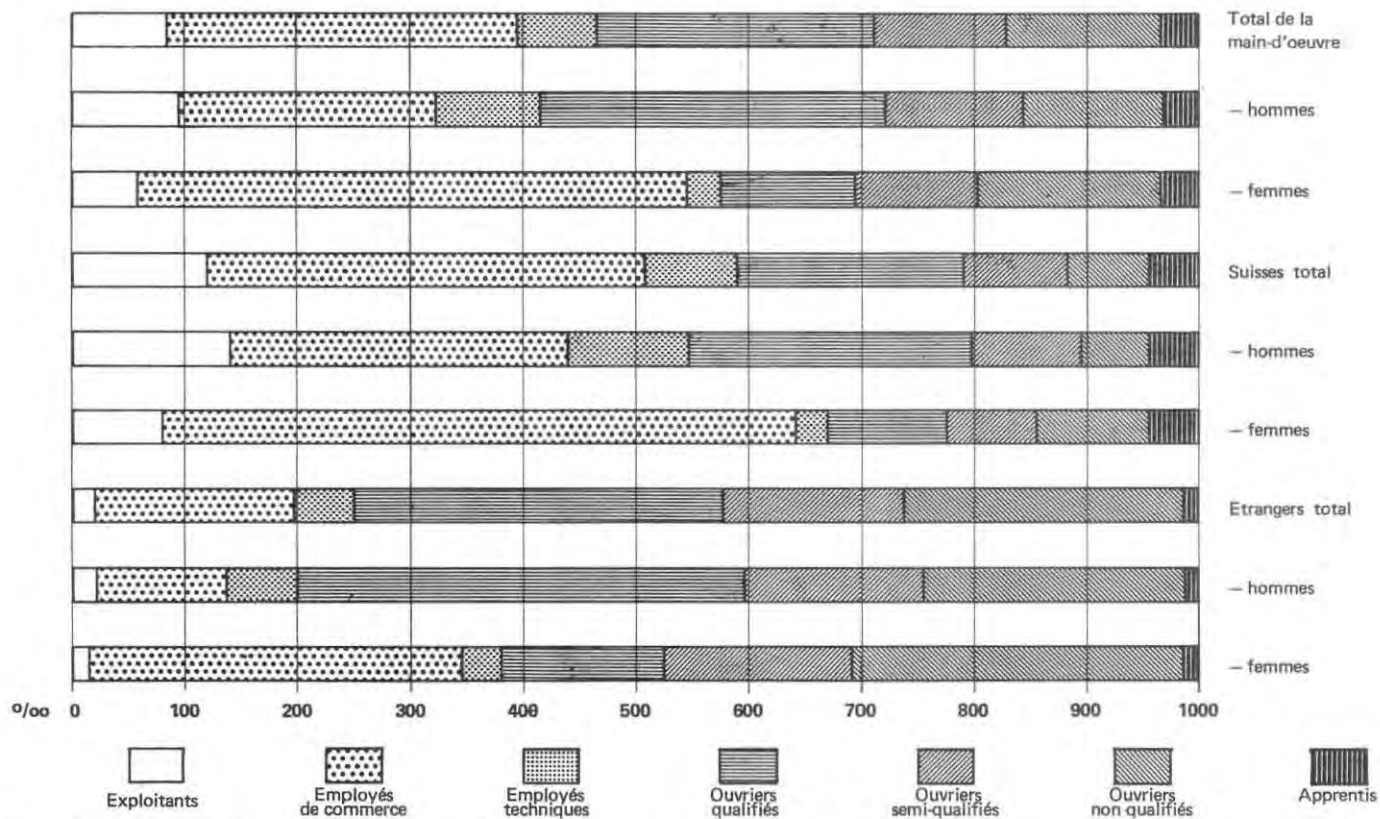
Les principales caractéristiques de chaque groupe sont les suivantes :

— Chez les Suisses de sexe masculin, on trouve encore une très forte proportion d'exploitants (14,3 %, soit davantage que d'ouvriers semi et non qualifiés pris ensemble), dont ils constituent 71 % de l'effectif total; ils forment également la grande majorité des employés techniques (63,7 %) alors qu'ils ne représentent que 18,1 % des ouvriers non qualifiés.

— La majorité des Suissesses (56,3 %) est constituée d'employées de commerce; on trouve autant de Suissesses que de Suisses chez les employés de commerce, alors qu'on en trouve 7 fois moins chez les employés techniques.

— Près de trois quarts (73,5 %) des travailleurs étrangers masculins sont des ouvriers; les étrangers (hommes et femmes) constituent 54 % du total de la main-d'oeuvre ouvrière du canton, dont 66,4 % des ouvriers non qualifiés.

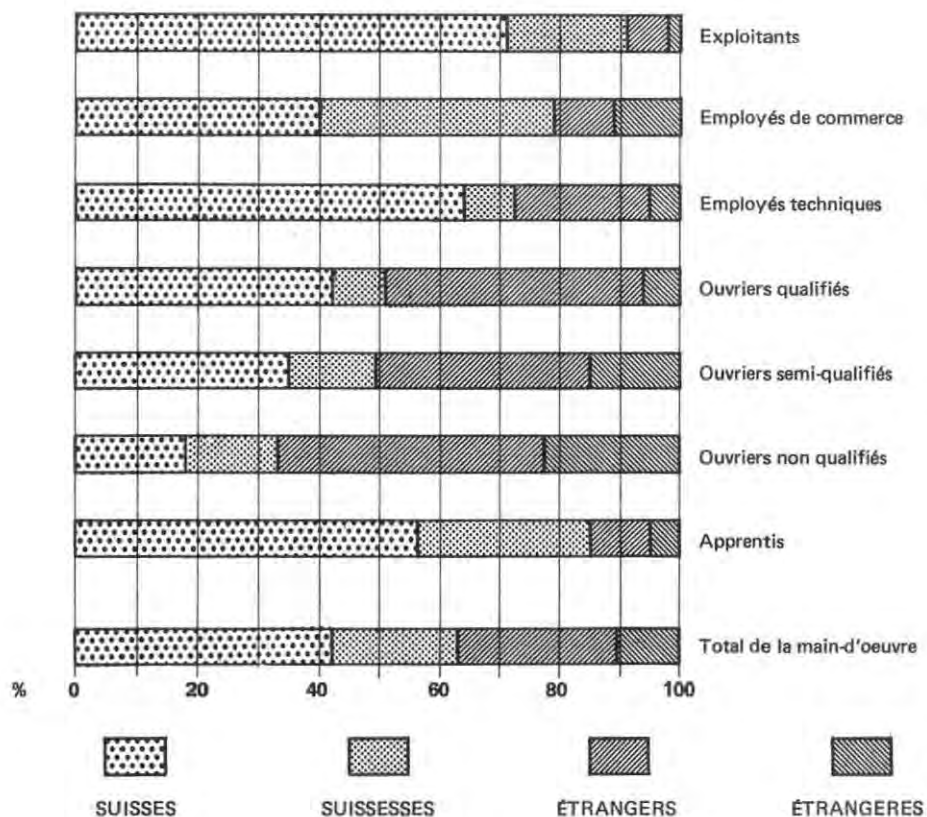
EXPLOITATIONS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES
 Structure professionnelle de la main-d'oeuvre, selon l'origine et le sexe



Source : R F E 1965

Répartition de la main-d'œuvre

selon l'origine et le sexe par situation professionnelle



Source : R F E 1965

TAUX D'ACTIVITÉ

Taux général

Le taux général d'activité, rapport entre population résidente active et population résidente totale, est connu en 1950 et 1960; pour l'établir en 1955 et surtout en 1965, nous devons faire une estimation du nombre de personnes actives non recensées, ce qui est réalisable avec un bon degré d'exactitude.

POPULATION RÉSIDENTE ACTIVE TOTALE, EN 1955 ET 1965

	1955	1965
Personne recensées	99 898	143 897
Personnes non recensées, estimation totale	16 200	23 200
dont — Administration cantonale	4 100	7 300
— Organisations internationales	3 200	8 000
— Service de maison	5 500	5 000
A déduire :		
Solde des migrations quotidiennes d'actifs	-2 000	-6 400
Population résidente active totale (estimation)	114 100	160 700

Nous pouvons maintenant calculer le taux général d'activité de 1950 à 1965 :

	1950	1955	1960	1965
Population résidente	202 918	221 900	259 234	300 970
Population résidente active	104 782	114 100	136 990	160 700
Taux d'activité (%)	51,6	51,4	52,8	53,4

Le taux d'activité reste stable entre 1950 et 1955, compte tenu d'une certaine marge d'incertitude dans l'estimation des actifs en 1955. En revanche, l'augmentation est nette après 1955, particulièrement entre 1955 et 1960; elle est d'autant plus remarquable qu'elle coïncide avec une modification de la structure par âges de la population dans le sens d'une baisse de la proportion des personnes de 20 à 64 ans.

Taux d'activité par origine et par sexe

	Population résidente active			Taux d'activité					
				Taux général (1)			Taux partiel (2)		
	1950	1960	1965 ⁽³⁾	1950	1960	1965	1950	1960	1965
TOTAL	104 762	136 990	160 700	51,6	52,8	53,4	71,0	73,0	76,2
- Hommes	65 871	86 762	100 490	71,2	70,7	69,3	97,3	95,9	95,7
- Femmes	38 891	50 228	60 210	35,2	36,8	38,6	48,7	51,8	55,1
SUISSES	85 138	100 350	101 450	50,8	50,7	49,0	69,8	71,2	70,5
- Hommes	55 607	63 537	62 850	71,7	69,9	66,7	98,1	97,2	95,3
- Femmes	29 531	36 813	38 600	32,7	34,4	34,2	45,4	48,8	49,5
ETRANGERS	19 624	36 640	59 250	55,8	59,6	63,1	75,8	78,5	84,9
- Hommes	10 264	23 225	37 640	68,7	73,2	74,2	93,1	92,9	96,1
- Femmes	9 360	13 415	21 610	46,2	45,2	50,1	62,9	61,9	69,1

(1) rapport entre population active totale et population résidente totale, en %

(2) rapport entre population active totale et population résidente âgée de 15 à 64 ans, en %

(3) La répartition des personnes actives non recensées en 1965 (estimées ci-dessus à 23 200), qui n'était pas connue, a été opérée à partir de ce qu'était la répartition des effectifs correspondants en 1950 et 1960 .

L'augmentation de la population active totale et celle du taux général d'activité résultent d'une évolution très dissemblable à l'intérieur des différents groupes de population :

— Le nombre de Suisses de sexe masculin actifs décroît entre 1960 et 1965 (−687 ou −1,1 %). Cette diminution résulte à la fois de la stagnation du nombre des résidents, d'une évolution défavorable de la structure par âges et d'une baisse du taux d'activité entre 15 et 64 ans (voir taux partiel), due principalement à l'allongement de la durée de scolarité.

— Chez les femmes suisses, le nombre d'actives est au contraire en augmentation entre 1955 et 1965 (+1 787 ou +4,9 %) ; si le taux général marque une légère diminution, celui des personnes de 15 à 64 ans, qui s'était sensiblement accru entre 1950 et 1960, continue à progresser après cette date.

— En 1950, le taux d'activité des étrangers de sexe masculin était relativement bas, nettement inférieur à celui des Suisses. On a vu qu'il s'agissait d'une population âgée, et les rentiers en constituaient un pourcentage non négligeable. De 1950 à 1960, la proportion de résidents âgés de 15 à 64 ans passe de 73,8 % à 76,2 % et le taux d'activité devient supérieur à celui des hommes suisses.

— En 1965, comme en 1950, le taux d'activité des femmes étrangères est très élevé: on compte exactement une active pour deux résidentes, alors que cette proportion est à peine atteinte chez les Suissesses dont l'âge est compris entre 15 et 64 ans.

Comparaison avec l'ensemble de la Suisse

Le canton de Genève est caractérisé sur le plan suisse par la valeur élevée de son taux général d'activité:

Unité : %

	G E N E V E		S U I S S E	
	1950	1960	1950	1960
TOTAL	51,6	52,8	45,7	46,3
Hommes	71,2	70,7	66,7	65,9
Femmes	35,2	36,8	26,2	27,4
SUISSES	50,8	50,7	44,7	43,2
Hommes	71,7	69,9	66,5	63,7
Femmes	32,7	34,4	24,1	24,1
ETRANGERS	55,8	59,6	61,4	72,1
Hommes	68,7	73,2	70,6	81,4
Femmes	46,2	45,2	55,1	59,4

Dans l'ensemble du pays, le taux d'activité de la population suisse est nettement plus bas qu'à Genève en raison d'une structure par âges différente (plus forte proportion de jeunes de moins de 15 ans) et, surtout, d'une moindre activité des femmes, particulièrement dans les cantons ruraux. Le taux d'activité de la population étrangère est, en revanche, beaucoup plus élevé qu'à Genève — les écarts se sont encore accentués entre 1950 et 1960 — car la proportion d'étrangers établis, dont les caractéristiques se rapprochent de celle de la population indigène, est beaucoup plus faible que dans notre canton. Il existe ainsi, sur le plan suisse, un écart considérable entre les taux d'activité de la population suisse et ceux de la population étrangère.

TRAVAILLEURS ÉTRANGERS

Le recours massif à l'engagement de travailleurs étrangers a caractérisé la période 1955-1965, surtout depuis 1960. Ainsi les étrangers représentent actuellement dans notre pays, et plus encore à Genève, une fraction très importante des travailleurs et de la population résidente qu'on ne retrouve dans aucun autre pays, sauf peut-être au Luxembourg. Cette situation, par ses conséquences économiques, politiques et sociales, mérite une étude particulière.

Évolution depuis 1955

Alors que la proportion de travailleurs étrangers n'était pas très différente à Genève et dans l'ensemble de la Suisse en 1955, l'augmentation a été, depuis lors, nettement plus rapide dans notre canton.

	Effectif des travailleurs étrangers				Proportion de travailleurs étrangers (%)		Variation 1955 - 1965 (%)		
	1955		1965		1955	1965	Suisses	Etrangers	Total
	Genève	13 954	5,3	49 783	7,6	14,7	36,7	6,2	256,8
Suisse	264 107	100,0	656 545	100,0	11,9	25,3	- 0,7	148,6	17,0

Ainsi, en 1965, plus du tiers des travailleurs du canton étaient étrangers, alors qu'au plan suisse on en comptait un quart. Notons que le Tessin avait un pourcentage encore plus élevé que Genève: 45,4 %.

Le tableau suivant indique l'évolution du nombre des personnes occupées (Suisses et étrangers) selon les secteurs et les principales branches économiques, entre 1955 et 1965. Il montre que la diminution du nombre de travailleurs suisses pour l'ensemble du pays (-15 301 ou -0,7 %) résulte pour l'essentiel, de la réduction massive des effectifs de l'agriculture ⁽¹⁾ (secteur primaire). On rappellera, au sujet de la réduction du nombre de travailleurs suisses dans les industries et métiers, qu'elle était limitée sur le plan national aux branches du textile et de la fabrication de vêtements, alors qu'à Genève elle n'épargnait que les arts graphiques et la chimie.

(i) Des différences, entre 1955 et 1965, dans la définition de la main-d'oeuvre permanente et occasionnelle, ont vraisemblablement exagéré cette réduction dans une mesure difficile à évaluer.

VARIATION DU NOMBRE DE PERSONNES OCCUPÉES, DE 1965 A 1966

Unité : Nombre

	GENEVE			SUISSE		
	Suisses	Etrangers	TOTAL	Suisses	Etrangers	TOTAL
Secteur primaire	-1 053	-372	-1 425	-176 509	-15 722	-192 231
Secteur secondaire	-5 522	21 347	15 825	- 7 117	338 699	331 582
dont :						
- Industrie et métiers	-6 157	13 492	7 335	- 17 636	236 815	219 179
- Bâtiment	104	7 785	7 889	8 443	101 373	109 816
- Electricité, eau, gaz, épuration	531	70	601	2 076	511	2 587
Secteur tertiaire	11 629	14 854	26 483	168 325	69 461	237 786
dont :						
- Commerce, banques, assurances	7 740	7 501	15 241	99 285	30 599	129 884
- Transports, PTT	1 842	844	2 686	25 003	5 602	30 605
- Hôtels, restaurants	- 343	3 490	3 147	3 133	16 023	19 156
- Autres services	2 390	3 019	5 409	40 904	17 237	58 141
T O T A L	5 054	35 829	40 883	- 15 301	392 438	377 137

Dans le secteur tertiaire genevois, l'apport des travailleurs étrangers a été supérieur à celui des travailleurs suisses, malgré le mouvement très marqué de ceux-ci du secondaire au tertiaire.

Sur le plan suisse, l'expansion du tertiaire a été beaucoup moins forte que dans le canton et l'augmentation de la main-d'oeuvre étrangère est plus nettement limitée au secteur secondaire (86,3 % du total contre 59,6 % à Genève). D'autre part, la masse de main-d'oeuvre indigène, libérée par le recul de l'agriculture s'est répartie dans le commerce, les transports ou les services plutôt que dans l'industrie; c'est le cas en particulier pour les femmes.

Répartition des travailleurs étrangers par branche économique et type de permis

En 1965, à Genève, les travailleurs étrangers sont plus nombreux que les Suisses dans le bâtiment — c'est également le cas dans l'ensemble du pays — et dans l'hôtellerie. Ils sont peu nombreux dans le secteur public (eau, gaz, électricité, PTT, transports publics).

	Etrangers en 1965		Proportion de travailleurs étrangers (%)			Répartition des travailleurs étrangers (%)		
	Genève	Suisse	Genève		Suisse	Genève		Suisse
			1955	1965	1965	1955	1965	1965
Secteur primaire	718	11 136	29,4	31,5	4,7	7,8	1,4	1,7
Secteur secondaire	28 700	501 527	15,0	44,3	33,8	52,7	57,7	76,4
dont :								
- Industrie et métiers (1)	17 999	337 600	11,5	38,8	29,5	32,3	36,2	51,4
- Bâtiment	10 628	163 246	32,0	63,2	50,8	20,4	21,4	24,9
- Electricité, eau, gaz, épuration	73	681	0,3	4,4	3,5	0	0,1	0,1
Secteur tertiaire	20 365	143 882	13,1	29,7	16,4	39,5	40,9	21,9
dont :								
- Commerce de gros	3 007	15 351	12,5	31,8	14,2	4,0	6,0	2,4
- Commerce de détail	4 563	20 482	9,6	28,5	9,7	7,8	9,2	3,1
- Banques, assurances, agences	2 059	7 097	6,9	16,3	7,0	3,5	4,1	1,1
- Transports	1 050	9 249) 4,0	17,6	8,6) 1,7	2,1	1,4
- PTT	31	159)	1,2	0,4)	0,1	0,0
- Hôtels, restaurants	5 488	58 596	29,1	54,9	36,6	14,3	11,0	8,9
- Hygiène et soins personnels	2 262	20 483	16,8	32,0	20,5	4,6	4,6	3,1
- Autres services	1 905	12 465	18,4	39,0	30,7	3,6	3,8	1,9
TOTAL	49 783	656 545	14,7	36,7	25,3	100,0	100,0	100,0

(1) Voir le détail des industries et métiers dans le chapitre I (Evolution des principales branches d'activité).

A noter dans l'agriculture (secteur primaire), l'écart entre Genève (31,5 % d'étrangers) et la Suisse (4,7 %), qui reflète la structure particulière de l'agriculture genevoise. L'écart est également important dans les branches du commerce et de la banque.

Le tableau suivant présente la répartition, en 1965, des travailleurs étrangers selon le type de permis; les travailleurs saisonniers ne sont malheureusement pas distingués de ceux sous permis de séjour. La répartition est inconnue pour l'agriculture, mais elle peut être estimée, à partir d'autres sources, à 5 % de frontaliers, 60 % de saisonniers et 35 % de porteurs de permis annuels; le nombre des établis, inconnu, est vraisemblablement très faible.

Les frontaliers sont nombreux dans l'industrie, le bâtiment et les transports, les porteurs de permis annuels dans le bâtiment, l'épuration, la récupération d'ordures et l'hôtellerie, tandis que les établis, dont la répartition par branches économiques se rapproche de celle des travailleurs suisses, sont en forte proportion dans le secteur tertiaire, l'hôtellerie mise à part.

	Permis d'établisse- ment	Permis de séjour + saisonniers	Frontaliers	TOTAL
Secteur primaire	*	*	*	1 000
Secteur secondaire	145	755	100	1 000
dont :				
- Industrie et métiers	183	719	98	1 000
- Bâtiment	81	816	103	1 000
- Electricité, eau, gaz, épuration	68	932	-	1 000
Secteur tertiaire	227	711	62	1 000
dont :				
- Commerce, banques, assurances	262	646	92	1 000
- Transports, PTT	221	675	104	1 000
- Hôtels, restaurants	164	816	20	1 000
- Autres services	230	764	36	1 000
TOTAL	179	736	85	1 000

Main-d'oeuvre sous contrôle

Les statistiques de l'office cantonal de placement et de l'OFIAMT, relatives aux travailleurs étrangers sous contrôle (à l'exception des établis) permettent de suivre l'évolution de leur effectif d'année en année, en envisageant leur répartition par types de permis et par branches économiques.

TRAVAILLEURS ÉTRANGERS SOUMIS AU CONTRÔLE DU TRAVAIL, DANS LE CANTON, DEPUIS 1955 (situation à fin août)

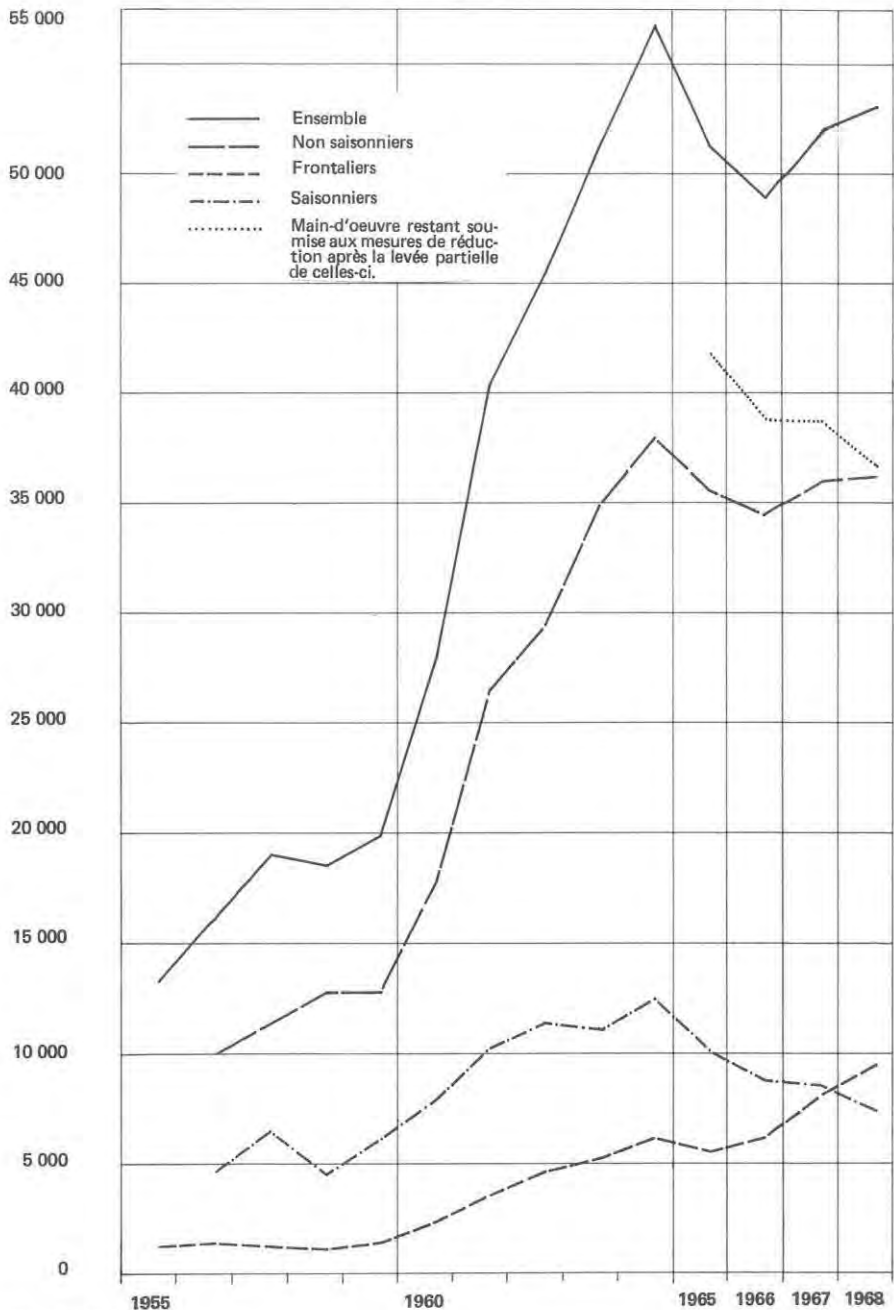
1955 : 13 211	1960 : 27 975	1965 : 51 291
1956 : 16 093	1961 : 40 423	1966 : 48 952
1957 : 19 050	1962 : 45 539	1967 : 52 048
1958 : 18 519	1963 : 51 198	1968 : 53 167
1959 : 19 811	1964 : 56 750	

On peut distinguer, depuis 1955, trois périodes :

— Une phase d'augmentation modérée, se terminant par une dépression en 1958 (légère récession économique) qui se répercute surtout sur le nombre de saisonniers (6 490 en 1957, 4 559 en 1958), alors que celui des frontaliers, encore très bas, reste stable.

MAIN-D'OEUVRE ÉTRANGÈRE SOUMISE AU CONTRÔLE, SELON LE GENRE DE PERMIS

(situation à fin août)



Source : OFIAMT

– De 1959 à 1964, jusqu'à la mise en vigueur de l'arrêté du Conseil fédéral, l'effectif total passe de 19 811 à 56 750, soit près du triple, alors qu'il double dans l'ensemble du pays (de 364 778 à 720 901); l'accroissement est particulièrement élevé entre 1959 et 1961 (+20 612, soit +104 %).

– Les mesures de restriction se font rapidement sentir: d'août 1964 à août 1966, le nombre de travailleurs étrangers sous contrôle tombe de 56 750 à 48 952 (–13,7 %, contre –10,0 % dans l'ensemble du pays); puis, à la suite de la levée de ces mesures pour certaines catégories de travailleurs (1), l'effectif total s'accroît à nouveau (+8,6 % entre 1966 et 1968), alors que la main-d'oeuvre restant soumise aux mesures de réduction (courbe en pointillés) continue de diminuer régulièrement. L'évolution est différente dans l'ensemble du pays où la proportion de travailleurs qui ne sont plus soumis aux mesures, en particulier de frontaliers, est beaucoup plus basse. L'effectif total est resté stationnaire, mais la réduction a été moins forte que dans notre canton pour l'effectif partiel des travailleurs restant soumis aux mesures de réduction.

La répartition par genres de permis de travail et celle par branches économiques, qui sont liées, se modifient fortement au cours des années.

Les travailleurs **saisonniers** sont employés presque exclusivement dans l'agriculture et les professions en rapport avec la construction, ce qui explique le très faible nombre de femmes dans cette catégorie (chiffre maximum 218 en 1961). En 1957, ils constituent plus du tiers des travailleurs étrangers sous contrôle (34,1 %). La légère récession de 1958 n'épargne pas la construction et on a vu que le nombre de saisonniers diminue nettement cette année-là. Il s'accroît ensuite régulièrement, mais moins fortement que celui des travailleurs sous permis de séjour, pour atteindre son maximum en 1964 (12 533).

Les mesures de réduction et le ralentissement du rythme de la construction entraînent une baisse de l'effectif des saisonniers depuis 1965; ils ne sont plus que 7 398 en août 1968. Leur proportion dans le total des travailleurs sous contrôle décroît régulièrement depuis 1959, au bénéfice des porteurs de permis de séjour jusqu'en 1964, puis à celui des frontaliers.

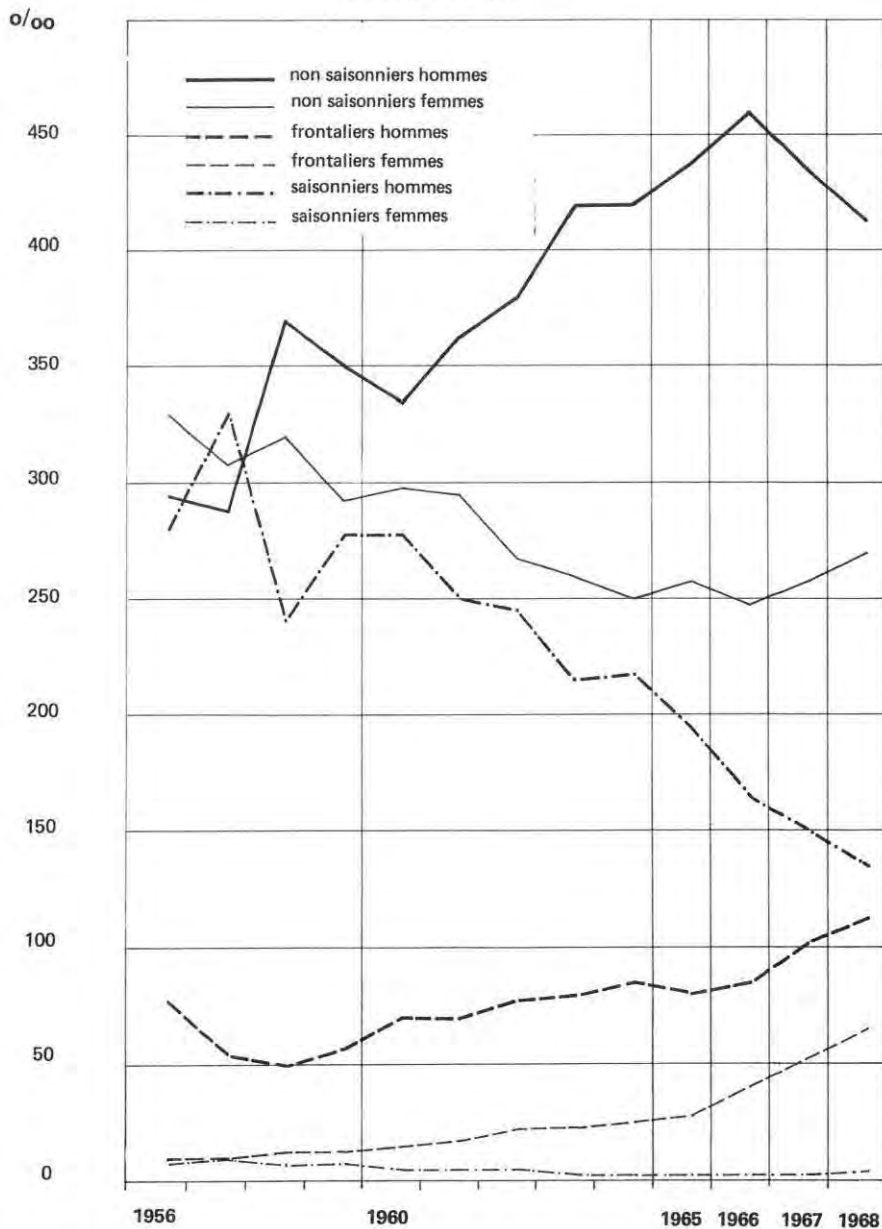
Les travailleurs **sous permis de séjour** constituent la plus grande partie de la main-d'oeuvre sous contrôle, en 1956 (62,4 %) comme en 1968 (68,2 %). Parmi eux, les femmes sont très

(1) Les frontaliers, les travailleurs de l'agriculture, du service de maison et des professions se rapportant à la santé, ainsi que les saisonniers de l'hôtellerie.

MAIN-D'ŒUVRE ÉTRANGÈRE SOUMISE AU CONTRÔLE, SELON LE GENRE DE PERMIS ET

LE SEXE, EN POUR MILLE DU TOTAL

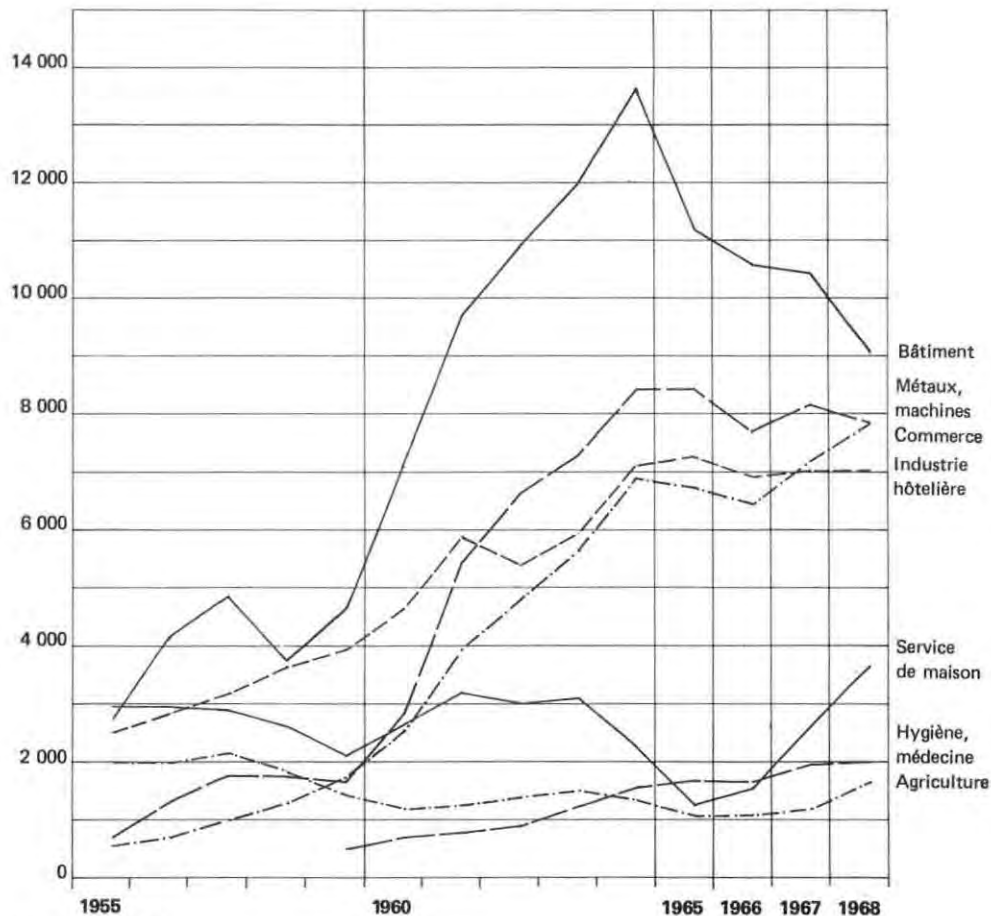
(situation à fin août)



Source : OFIAMT

MAIN-D'OEUVRE ÉTRANGÈRE SOUMISE AU CONTRÔLE, PAR GROUPES DE PROFESSIONS

(situation à fin août)



Source : OFIAMT

nombreuses; avant 1958, elles étaient même en majorité, employées surtout dans l'hôtellerie et le service de maison. Dès 1959, la forte expansion économique entraîne une pénurie de main-d'oeuvre, en particulier dans le bâtiment et l'industrie des métaux et machines, qui provoque un afflux de travailleurs étrangers dont les hommes sous permis de séjour constituent près de la moitié. La part de ces derniers passe ainsi de 28,7 % du total en 1957 à 45,9 % en 1966. A partir de 1966, la levée des mesures pour le service de maison et les professions se rapportant à la santé entraîne une forte augmentation du nombre de femmes au bénéfice d'un permis de séjour; dans le seul service de maison, leur nombre passe de 1 031 à 2 689 entre 1966 et 1968, tandis que

l'effectif total augmente de 12 114 à 14 300 (+18 %). Le nombre d'hommes régresse légèrement pendant la même période, la principale diminution étant enregistrée dans la branche des machines (-310).

Les **frontaliers**, qui ne représentaient que 6,3 % de l'ensemble de la main-d'oeuvre sous contrôle en 1958, en forment près de 20 % en 1969. L'évolution de leur effectif et leur répartition par professions faisant l'objet d'un exposé détaillé dans le chapitre 12 ci-dessous, on ne les examinera pas ici.

MAIN-D'OEUVRE ÉTRANGÈRE SOUMISE AU CONTRÔLE, EN 1968

Situation au 31 août

Unité : Nombre

Groupe de professions	Non saisonniers		Saisonniers		Frontaliers		Total	
	Total	dont femmes	Total	dont femmes	Total	dont femmes	Total	dont femmes
Mines et carrières	-	-	-	-	-	-	-	-
Agriculture, horticulture	686	56	889	-	79	13	1 654	69
Sylviculture et pêche	-	-	-	-	-	-	-	-
Alimentation, boissons, tabac	1 230	672	24	21	377	109	1 631	802
Industrie textile	48	13	-	-	10	2	58	15
Habillement	1 047	815	140	140	118	106	1 305	1 061
Cuir et caoutchouc	114	73	-	-	8	4	122	77
Industrie du papier	322	235	-	-	90	52	412	287
Arts graphiques	425	60	-	-	177	15	602	75
Industrie chimique	254	130	-	-	225	103	479	233
Métaux et machines	6 191	969	-	-	1 660	64	7 851	1 033
Horlogerie	390	316	-	-	201	109	591	425
Bijouterie	249	129	-	-	55	26	304	155
Terre, pierre et verre	444	8	33	-	90	2	567	10
Bois et liège	624	79	316	-	367	29	1 307	108
Bâtiment	2 105	-	5 786	-	1 142	-	9 033	-
Transports, communications	760	2	-	-	181	4	941	6
Industrie hôtelière	6 540	3 079	191	51	316	167	7 047	3 297
Service de maison	3 371	2 689	-	-	271	258	3 642	2 947
Professions du commerce	5 067	2 779	-	-	2 780	2 154	7 847	4 933
Personnel technique	1 073	86	-	-	264	22	1 337	108
Hygiène et médecine	1 804	1 250	-	-	208	160	2 012	1 410
Sciences et arts	765	325	-	-	83	48	848	373
Autres professions	2 752	535	19	-	806	43	3 577	578
TOTAL	36 261	14 300	7 398	212	9 508	3 490	53 167	18 002

DURÉE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL

On trouve, dans les résultats des recensements de 1955 et 1965, des données concernant la durée hebdomadaire de travail qu'il nous a paru intéressant de comparer, afin de mesurer l'évolution dans ce domaine.

Les chiffres ne portent cependant pas sur l'ensemble de la main-d'oeuvre recensée: en 1965, sur 81,4 % seulement. Les personnes suivantes échappent, en particulier, à la statistique: les travailleurs de l'agriculture, les travailleurs à titre occasionnel et le personnel familial des exploitations industrielles et commerciales; en outre, dans une partie des petites exploitations, les données n'ont pas été fournies.

Par rapport à 1955, on constate une sensible réduction de la durée hebdomadaire de travail:

	Unité : ‰					
	de 30 à moins de 40 heures	de 40 à moins de 44 heures	44 heures	plus de 44 à moins de 46 heures	46 heures et plus	TOTAL
Genève 1955	30	37	135	87	711	1 000
1965	28	191	255	264	262	1 000
dont employés	54	387	264	132	163	1 000
" ouvriers	8	44	248	364	336	1 000
Suisse 1965	17	122	277	187	397	1 000

Ainsi, en 1965, 47,4 % des personnes pour lesquelles nous disposons de renseignements, travaillaient 44 heures ou moins par semaine, contre 20,2 % en 1955. Les ouvriers travaillaient encore davantage que les employés, bien que la différence soit plus faible qu'en 1955 (voir tableau suivant). En 1965, la durée hebdomadaire de travail dépasse 44 heures pour 70 % des ouvriers et 29,5 % des employés du canton; elle est supérieure à 50 heures pour 9,5 % des ouvriers et 2,8 % des employés.

Il faut remarquer que la durée hebdomadaire de travail a encore été réduite dans un grand nombre de conventions collectives entrées en vigueur le 1er janvier 1966. La législation a elle-même suivi ce mouvement; en effet, alors que la loi fédérale sur le travail dans les fabriques de 911 prévoyait une durée de travail de 48 heures, la loi fédérale sur le travail de 1964 ramène cette durée à 46 heures pour les travailleurs occupés dans les entreprises industrielles ainsi que pour le personnel de bureau, le personnel technique et les autres employés, y compris le personnel de vente des grandes entreprises du commerce de détail.

Si on calcule une durée hebdomadaire moyenne de travail, on obtient les valeurs suivantes:

	Unité : Heure			
	G E N E V E		S U I S S E	
	1955	1965	1955	1965
Employés	45,4	43,2	46,4	44,2
Ouvriers	48,9	45,6	49,4	46,3
TOTAL	47,5	44,6	48,6	45,6

La durée de travail est donc plus courte d'une heure environ à Genève que dans l'ensemble du pays. La différence est plus marquée chez les employés que chez les ouvriers, en raison de l'importance dans le canton de branches telles que le commerce de gros, les banques, assurances et agences où les durées de travail sont les plus basses (entre 41 et 42,5 heures en 1965) et qui occupent essentiellement des employés. C'est dans l'hôtellerie qu'on travaille le plus longtemps (49 heures), dans les PTT (45,8 heures) où 90 % du personnel travaille 46 heures, ainsi que dans les professions de l'hygiène et des soins personnels (46,1 heures).

Dans le secteur industriel, les écarts sont moins importants d'une branche à l'autre; à l'exception de l'industrie alimentaire (47 heures), la durée de travail varie entre 43 et 45 heures.

Si l'on considère maintenant le pourcentage des travailleurs bénéficiant de la semaine de 5 jours de travail, on constate que, sur ce plan, notre canton est moins bien placé.

	Unité : %	
	G E N E V E	S U I S S E
Employés	43,6	58,2
hommes	48,8	63,1
femmes	36,8	50,7
Ouvriers	46,1	55,6
hommes	49,8	56,7
femmes	34,9	52,3
TOTAL	45,0	56,4
hommes	49,4	58,5
femmes	36,0	51,6

Cette situation s'explique principalement par la place occupée à Genève par le secteur tertiaire (services) où la semaine de 5 jours était encore peu répandue en 1965. Elle n'existait pas dans les PTT et elle ne concernait que 7,3 % des travailleurs dans l'hôtellerie, 9,0 % de ceux de la branche hygiène et soins personnels et 25,7 % de ceux du commerce de détail.

Dans l'industrie par contre, où la semaine de 5 jours se généralise, le pourcentage est très élevé (industrie du tabac: 99,6 %; chimie: 91,2 %; bâtiment: 65,6 %).

5. REVENUS ET CONSOMMATION

Introduction

Selon certaines estimations, le «revenu social» du canton de Genève («revenu cantonal») aurait été, en 1965, de 3 100 millions de francs, ce qui correspond à une somme de 10 165 F par habitant ⁽¹⁾. D'après cette même source, seul Bâle-Ville dépassait notre canton, avec un montant de 11 610 F par habitant. Zurich suivait d'assez près (9 755 F), tandis qu'un écart plus important séparait ces trois cantons des autres (Voir tableau détaillé des revenus cantonaux, chapitre 13).

Le revenu social d'une économie nationale ou régionale sert souvent d'indice pour juger du développement de celle-ci. Dans les grandes lignes, il est constitué par les salaires, les profits et les intérêts. Comme une partie des intérêts et profits acquis par les sociétés n'est pas distribuée aux particuliers, il faut la soustraire du revenu social pour déterminer la part revenant à ces derniers. L'utilité de cette opération réside dans le fait qu'elle permet de cerner les revenus disponibles pour la consommation.

Si le montant total du revenu social des cantons donne lieu à des estimations, aucune information n'est publiée au sujet de sa répartition selon la nature et les détenteurs des revenus. Toutefois, on a pu évaluer approximativement les ressources échéant aux particuliers, dans notre canton, par le biais des déclarations d'impôts. Un sondage est effectué régulièrement, depuis quelques années déjà, parmi les déclarations fiscales des personnes physiques. Il permet notamment de déterminer les revenus, la branche économique d'où ils sont tirés, ainsi que certains renseignements socio-économiques au sujet des contribuables. L'utilisation de ces informations est délicate à cause de la fraude et de l'évasion légale, qui conduisent à une sous-estimation de certaines catégories de revenus. Cette source permet toutefois d'éclairer plusieurs aspects importants de la vie économique genevoise et elle fournira l'essentiel de la matière de ce chapitre.

On se limitera aux résultats tirés des déclarations de 1965 (portant sur les revenus acquis en 1964), l'extension de l'imposition à la source après cette date ayant créé des difficultés d'évaluation qui ne sont pas encore toutes résolues.

(1) G. Fischer: Das Volkseinkommen der Kantone, in *Wirtschaft und Recht*, 1967, Heft 4.

Dans une première partie, on mettra en évidence la part de chaque branche d'activité dans la création des revenus. On examinera en outre le niveau moyen des revenus distribués par les différentes branches. Si ces éléments permettent de mieux connaître ces dernières, d'autres résultats tirés des déclarations d'impôts éclairent, eux, la répartition des ressources dans la population genevoise. On montrera dans une seconde partie comment celles-là varient en fonction de la situation professionnelle, de l'origine ou de l'âge des contribuables.

On présentera ensuite une estimation des dépenses de consommation dans le canton, faite à partir de la comptabilité nationale et de nos statistiques fiscales. En utilisant des moyennes suisses, il a été possible de subdiviser ces dépenses en 14 catégories correspondant, à quelques différences près, à la classification de l'OCDE.

Ce chapitre se termine par des comparaisons d'indices de niveau de vie relatifs à différents cantons.

La formation des revenus par les différentes branches d'activité

Les branches économiques distribuent des revenus aux particuliers selon qu'ils y exercent une activité, ou selon qu'ils détiennent des titres de propriété d'entreprises rattachées à ces branches (par exemple, des actions ou des obligations). Il est aisé de saisir, par les documents fiscaux disponibles, l'essentiel des revenus distribués par les branches de l'économie genevoise aux personnes qui y travaillent, que ce soit comme indépendants ou comme salariés. En revanche, la valeur des intérêts et des dividendes qu'elles versent ne peut être estimée par cette voie.

On s'en tiendra ainsi aux revenus d'activité perçus par les contribuables domiciliés dans le canton; ces revenus représentent, d'ailleurs, la grande majorité de leurs ressources. Pour connaître la part de chaque branche dans la création du revenu cantonal, il faudrait tenir compte, en outre, des intérêts et dividendes et des bénéfices non distribués. Si l'on pouvait réunir tous ces éléments, on déterminerait alors, en les additionnant, la valeur de la production totale de chaque branche. Le montant des salaires et des revenus d'indépendants – déterminé par les documents fiscaux – permet, en attendant l'établissement d'une statistique de la production, de situer approximativement l'importance relative de chaque branche (Voir tableau page 91).

REVENUS D'ACTIVITÉ DISTRIBUÉS PAR BRANCHE

EN 1964

BRANCHES	Revenus d'activité dépendante		Revenus d'activité indépendante		Ensemble	
	Millions F.	%	Millions F.	%	Millions F.	%
Agriculture et activités assimilées, mines et carrières	8,2	0,5	6,4	1,6	14,6	0,7
Industrie alimentaire	17,4	1,0	4,9	1,2	39,0	1,8
Fabrication de boissons	5,9	0,4				
Industrie du tabac	10,8	0,6	7,9	2,0	27,0	1,3
Industrie textile et de l'habillement	19,1	1,1				
Industrie du bois et du liège	17,1	1,0	9,6	2,4	26,7	1,3
Industrie du papier et du carton	3,7	0,2	8,0	2,0	41,9	2,0
Imprimerie et industries annexes	30,2	1,8				
Industrie chimique	26,0	1,6	12,4	3,1	40,4	1,9
Industrie de la pierre et du verre	6,9	0,4	2,4	0,6	9,3	0,4
Métallurgie	28,9	1,7	6,5	1,6	35,4	1,7
Construction de machines et appareils	173,2	10,2	15,8	3,9	189,0	9,0
Horlogerie et bijouterie	69,9	4,1	9,3	2,3	79,2	3,8
Autres industries manufacturières	5,1	0,3	1,1	0,3	6,2	0,3
Bâtiments et travaux publics	156,4	9,2	76,4	19,0	232,8	11,0
Eau, gaz, électricité	22,0	1,3	0,3	0,1	22,3	1,1
Commerce de gros	96,3	5,6	13,4	3,4	109,7	5,2
Commerce de détail	154,1	9,0	76,8	19,2	230,9	10,9
Banques, autres établissements financiers	108,7	6,4	18,2	4,5	126,9	6,0
Assurances	27,8	1,6	3,7	0,9	31,5	1,5
Affaires immobilières	13,0	0,8	10,2	2,6	23,2	1,1
Bureaux et agences diverses	158,8	9,3	24,6	6,1	183,4	8,7
Transports	71,0	4,2	6,5	1,6	77,5	3,7
Métallier	68,6	4,0	33,3	8,3	101,9	4,8
Hygiène et soins personnels	57,6	3,4	31,7	7,9	89,3	4,2
Enseignement	57,7	3,4	2,8	0,7	60,5	2,9
Cultes, congrégations religieuses	7,4	0,4	.	.	7,4	0,4
Oeuvres sociales	4,2	0,2	.	.	4,2	0,2
Beaux-arts, divertissements, sports	15,1	0,9	5,8	1,4	20,9	1,0
Postes et télécommunications	41,6	2,4	9,5	2,4	206,8	9,8
Administration publique, défense nationale	104,5	6,1				
Recherche, musées, bibliothèques	12,3	0,7	13,2	0,8	25,7	1,5
Autres services	13,2	0,8				
Service de maison	25,7	1,5	3,5	0,9	69,3	3,3
Activité inconnue	65,8	3,9				
TOTAL en F.	1'706'301'267	100,0	401'198'840	100,0	2'107'500'107	100,0

Remarques :

- Pour la répartition des revenus par branche économique, on a tenu compte séparément des revenus acquis par le contribuable, son conjoint ou ses enfants, lorsqu'ils ne travaillent pas dans la même branche.
- Lorsqu'une personne exerce des activités rémunérées dans plusieurs branches, l'ensemble des revenus correspondants est affecté à la branche d'où est tiré le revenu principal.
- La nomenclature des branches économiques ne coïncide malheureusement pas exactement avec celle qui est utilisée dans le chapitre 1 (Recensement fédéral des entreprises de 1965).
- L'origine fiscale de ces renseignements explique que les organisations internationales ne figurent pas dans le tableau.

On constate, à l'examen de la dernière colonne, que ce sont deux branches à fonction locale, le bâtiment et le commerce de détail, qui versent les masses de revenu les plus importantes. Si l'on ne tient pas compte des postes «autres services» et «bureaux et agences divers», de composition très hétérogène, on trouve ensuite, dans l'ordre, l'industrie des machines et appareils, la banque, le commerce de gros et l'hôtellerie, soit quatre branches dépendant de l'extérieur.

Si l'on ne considère que les revenus d'activité indépendante, on constate une forte concentration dans quelques branches: le commerce de détail et le bâtiment distribuent, à eux deux, près de 40 % du total; viennent ensuite l'hôtellerie et le groupe «hygiène et soins personnels». Si l'on considère cette fois uniquement les revenus d'activité dépendante, la première position est occupée par l'industrie des machines. Celle-ci ne contrôle d'ailleurs qu'un dixième de la masse des salaires versés, qui provient d'un large éventail de branches.

En établissant les rémunérations moyennes que les différentes branches versent aux personnes qui y travaillent, on peut déterminer lesquelles contribuent le plus fortement à faire de notre revenu cantonal par habitant un des plus élevés de Suisse.

Les salaires moyens les plus hauts proviennent des secteurs recherche, banque, chimie, assurances et commerce de gros. Dans ce dernier domaine, se trouvent réunies de nombreuses maisons étrangères, notamment américaines, qui ont situé leur siège européen à Genève. Les organisations internationales figureraient sans doute dans ce groupe de tête si elles étaient incluses dans cette statistique. Les chapitres précédents ont montré que le secteur international, ainsi que la banque et le commerce de gros, occupent des effectifs particulièrement importants et qui augmentent à un rythme rapide. Le niveau moyen élevé des revenus genevois tient ainsi pour une bonne part à ces branches.

A l'autre extrême, on trouve notamment l'hôtellerie, l'agriculture et le groupe «hygiène et soins personnels». On peut expliquer cette situation par l'emploi d'une main-d'oeuvre souvent non qualifiée, féminine et étrangère; cette remarque est particulièrement valable pour l'hôtellerie.

Dans le groupe des industries, après la chimie, dont les salaires sont, d'après nos sources, comparables à ceux des branches non industrielles les plus favorables, on trouve les arts graphiques, également situés nettement au-dessus de la moyenne générale (13900 F). Ces deux branches occupent une main-d'oeuvre d'un niveau de qualification particulièrement élevé et sont les seules,

MOYENNE DES REVENUS D'ACTIVITE, SELON LA BRANCHE,

EN 1964

BRANCHES	Revenus d'activité dépendante	Revenus d'activité indépendante
	F.	F.
Agriculture et activités assimilées, mines et carrières	7'800	19'500
Industrie alimentaire	11'600	17'900
Fabrication de boissons	11'900	
Industrie du tabac	13'000	11'900
Industrie textile et de l'habillement	11'200	
Industrie du bois et du liège	13'000	20'600
Industrie du papier et du carton	10'900	32'800
Imprimerie et industries annexes	15'300	
Industrie chimique	18'800	*1)
Industrie de la pierre et du verre	12'300	26'600
Métallurgie	14'300	27'300
Construction de machines et appareils	14'000	19'700
Horlogerie et bijouterie	13'600	26'700
Autres industries manufacturières	13'400	11'200
Bâtiment et travaux publics	14'100	52'200
Eaux, gaz, électricité	16'600	*1)
Commerce de gros	18'500	46'400
Commerce de détail	11'900	26'500
Banques, autres établissements financiers	20'700	97'600
Assurances	18'700	49'400
Affaires immobilières	15'400	28'300
Bureaux et agences diverses	22'700	35'700
Transports	13'700	18'000
Hôtellerie	9'200	27'300
Hygiène et soins personnels	10'500	21'700
Enseignement	16'500	6'000
Cultes, congrégations religieuses	14'600	.
Oeuvres sociales	9'900	.
Beaux-arts, divertissements, sports	12'100	12'700
Postes et télécommunications	14'000	9'800
Administration publique, défense nationale	16'400	
Recherche, musées, bibliothèques	21'900	4'700
Autres services	10'600	
Service de maison	5'900	
Activité inconnue	8'400	
ENSEMBLE	13'900	26'500

1) Effectif d'indépendants insuffisant pour calculer une moyenne significative

Remarques :

- A. A la différence du tableau précédent, celui-ci n'est basé que sur les revenus des contribuables. Les conjoints et les enfants travaillent en effet souvent à temps partiel ou dans le cadre d'un apprentissage et l'on ne peut, pour cette raison, réunir leurs revenus et ceux des contribuables pour le calcul d'une moyenne. L'élimination de ces cas limite la représentativité de ces moyennes.
- B. Les remarques B, C et D du tableau précédent valent également pour celui-ci.

parmi les industries, à n'avoir pas enregistré une diminution du nombre de travailleurs suisses entre 1955 et 1965. Les rémunérations sont proches de la moyenne dans l'industrie des machines et appareils, qui emploie de loin les effectifs les plus nombreux.

Si les données concernant les salaires moyens sont assez sûres en raison du mode de déclaration de ces revenus (certificats de salaire) et du grand nombre de cas présents dans l'échantillon étudié, ces avantages ne se retrouvent pas dans le cas des revenus des indépendants. Pour ces derniers, la moyenne générale se situe au niveau de 26 500 F, soit environ le double du montant correspondant pour les salariés. Parmi les secteurs les plus favorables, on retrouve la banque, les assurances et le commerce de gros, auxquels vient s'ajouter le bâtiment, une des branches où se concentre une part importante des revenus d'indépendants.

La répartition des revenus

On s'attachera maintenant à montrer comment les revenus varient en fonction de la situation professionnelle des contribuables, de leur origine ou encore de leur âge.

On indiquera aussi le montant total des ressources à disposition des ouvriers, des employés, des cadres, etc.; la consommation de ces différents groupes étant bien différente, ces informations sont utiles pour étudier les dépenses de consommation à Genève. On ne prendra plus en considération, comme jusqu'ici, les revenus d'activité seulement, mais l'ensemble des ressources des contribuables. Il s'agira plus précisément des revenus imposables, dont on admet qu'ils sont inférieurs aux ressources réelles de 10 à 15 % en moyenne (déductions légales).

REVENU IMPOSABLE SELON LA SITUATION PROFESSIONNELLE DES CONTRIBUABLES, EN 1964

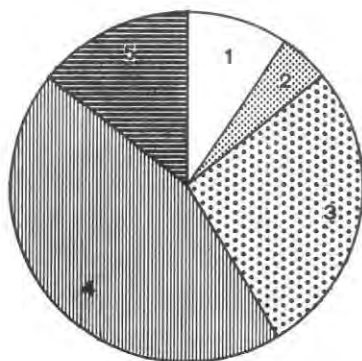
Situation professionnelle	Contribuables ¹⁾		Revenu imposable		
	Nombre	%	Total		Moyen
			Millions F.	%	F.
Indépendants	13'117	9,4	421,8	18,9	32'200
Cadres administratifs et commerciaux (supérieurs)	5'459	3,9	266,9	12,0	48'900
Cadres techniques	1'308	0,9	45,4	2,0	34'700
Employés techniques	5'942	4,3	121,4	5,4	20'400
Autres employés	32'182	23,0	459,8	20,6	14'300
Ouvriers, manoeuvres	61'654	44,1	703,3	31,6	11'400
Apprentis (2)	360	0,3	1,9	0,1	5'400
Inactifs	17'303	12,4	190,9	8,6	11'000
Sans indication	2'443	1,7	16,7	0,8	6'800
TOTAL	139'768	100,0	2'228,1	100,0	15'900

1) Ne sont pris en considération que les contribuables taxés ayant un revenu imposable.

2) Apprentis majeurs ou vivant hors du ménage de leurs parents.

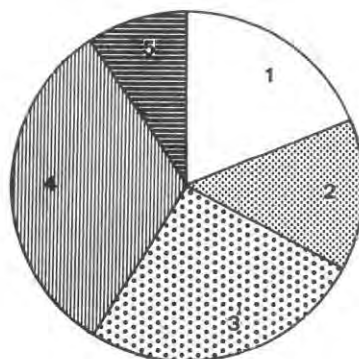
On constate que l'éventail des ressources est très ouvert: celles des cadres représentant près du quadruple de celles des ouvriers et manoeuvres. Du fait de ces fortes différences, il existe souvent un écart très marqué entre l'effectif des différents groupes sociaux distingués dans le tableau et la part du revenu total qui leur échoit.

Les indépendants, les cadres administratifs, commerciaux et techniques représentent ainsi 14,2 % des contribuables, mais disposent de 32,9 % des revenus imposables. Pour les employés, dont les ressources sont situées près de la moyenne, les deux proportions sont presque équivalentes (26 à 27 %), tandis que les travailleurs manuels forment 44,1 % de l'ensemble des contribuables et ne perçoivent que 31,6 % des revenus imposables. Représentant près du tiers de l'ensemble des ressources disponibles pour la consommation, les hauts revenus détenus par le premier groupe, qui sont consacrés, pour une part importante, à l'achat de biens et services non essentiels, influencent fortement la nature de la consommation à Genève.



NOMBRE DE CONTRIBUABLES

	%
1. Indépendants	9,4
2. Cadres	4,8
3. Employés	27,3
4. Ouvriers	44,1
5. Autres	14,4
	<hr/> 100,0



REVENU DES CONTRIBUABLES

	%
1. Indépendants	18,9
2. Cadres	14,0
3. Employés	26,0
4. Ouvriers	31,6
5. Autres	9,5
	<hr/> 100,0

Source: Département des Finances.

Il est intéressant de ventiler les revenus en fonction de l'origine des contribuables. En examinant le tableau ci-dessous, on constate qu'à l'intérieur d'un même groupe professionnel, les Suisses disposent en moyenne de revenus nettement supérieurs. Une exception: les cadres administratifs et commerciaux étrangers ont sur leurs homologues suisses un avantage de près de 20 %; la présence dans notre ville de grandes firmes étrangères, à laquelle il a déjà été fait allusion plus haut, explique sans doute cette divergence. Le tableau illustre en outre un phénomène connu: les étrangers sont concentrés dans certains groupes professionnels et presque absents d'autres; on en trouve à peine 12 % parmi les indépendants, contre 43 % parmi les ouvriers.

La forte différence existant entre Suisses et étrangers inactifs n'étonnera pas, un bon nombre de rentiers étrangers fortunés résidant traditionnellement dans notre canton.

REVENU IMPOSABLE MOYEN SELON LA SITUATION PROFESSIONNELLE ET
L'ORIGINE DES CONTRIBUABLES, EN 1964

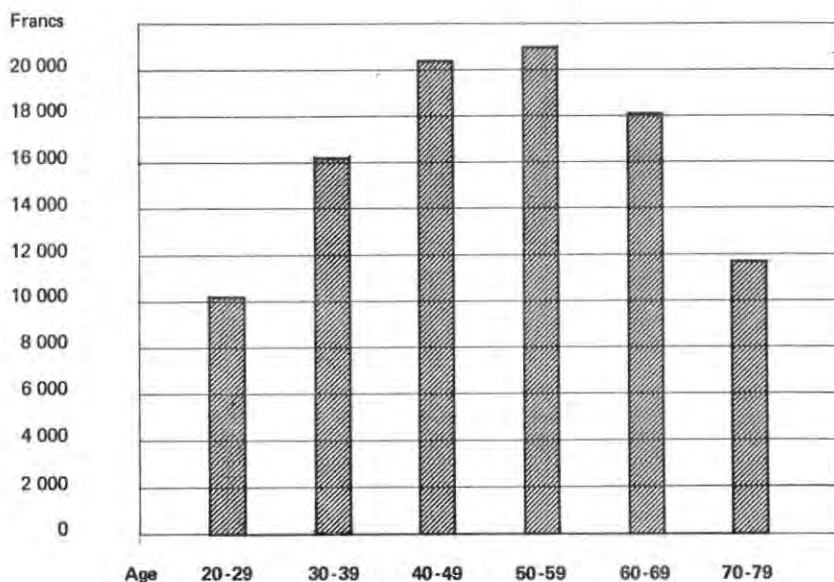
Situation professionnelle	Contribuables (1)		Revenu imposable moyen	
	Suisses	Etrangers	Suisses	Etrangers
	Nombre		Franes	
Indépendants	11 558	1 559	33 600	21 600
Cadres administratifs et commerciaux (supérieurs)	4 143	1 316	46 800	55 500
Cadres techniques	826	482	34 900	34 300
Employés techniques	4 274	1 668	21 100	16 700
Autres employés	26 301	5 862	14 700	12 600
Ouvriers, manoeuvres	35 154	26 500	12 100	10 500
Inactifs (2)	14 006	3 297	8 200	22 900
Apprentis (2) et sans indication	1 361	1 442	7 600	5 700
ENSEMBLE	97 642	40 226	16 800	14 000

(1) Ne sont pris en considération que les contribuables taxés ayant un revenu imposable.

(2) Apprentis majeurs ou vivant hors du ménage de leurs parents.

Les variations de revenu en fonction de l'âge méritent également d'être prises en considération. Le graphique ci-après fait apparaître que les ressources augmentent graduellement jusqu'au dernier groupe d'âges ne comprenant pas de retraités (50-59 ans). Ainsi en 1964, si l'on néglige le cas des contribuables de 20 à 29 ans, parmi lesquels on compte un certain nombre d'inactifs, le revenu imposable moyen passait de 16 200 F pour la classe d'âges 30-39 ans à 21 000 F pour les contribuables de 50 à 59 ans.

REVENU IMPOSABLE SELON L'AGE DES CONTRIBUABLES



Source: Département des Finances.

Il serait utile de confronter les renseignements qui ont été présentés jusqu'ici, au sujet de la répartition des revenus dans l'économie genevoise, avec des informations semblables concernant d'autres cantons.

CONTRIBUABLES PAR TRANCHES DE REVENU IMPOSABLE, EN 1963-1964

CANTON	Proportion des contribuables ayant un revenu imposable de milliers de francs (en %)				Total des contribuables
	6 - 10	10 - 20	20 - 30	+ de 30	
Genève	42,0	43,1	7,9	7,0	79 119
Bâle-Ville	38,1	47,0	7,9	7,0	68 778
Berne	46,1	41,5	7,0	5,4	164 493
Zürich	45,9	40,6	6,9	6,6	243 795
Fribourg	54,7	36,0	5,5	3,8	19 370
Neuchâtel	46,5	43,9	5,5	4,1	35 553
Vaud	47,1	40,4	6,9	5,6	90 858
Valais	56,4	35,0	5,2	3,4	26 510
Suisse	47,2	40,4	6,7	5,7	1 101 714

Les seules statistiques permettant des comparaisons entre les cantons sont fournies par l'administration fédérale de l'impôt de défense nationale. Elles ne caractérisent malheureusement par les contribuables du point de vue de la situation dans la profession, de l'origine, etc., mais permettent uniquement de les répartir selon des tranches de revenu.

Bâle-Ville et Genève forment un groupe qui se caractérise par une concentration comparative faible de contribuables dans la classe de 6 à 10 000 F de revenu imposable et par une proportion de revenus de plus de 30 000 F très supérieure à la moyenne. On retrouve une des caractéristiques déjà mises en évidence: une proportion assez importante de la population genevoise dispose de ressources élevées.

Les dépenses de consommation

L'enquête annuelle de l'OFIAMT sur les budgets familiaux permet de saisir avec précision les dépenses de consommation d'un groupe de ménages d'ouvriers et d'employés.

Dans l'ensemble du pays, environ 500 familles collaborent à cette enquête; une soixantaine d'entre elles habitent Genève. On trouvera ci-après les résultats pour les années 1960 et 1965, présentés sous la forme de dépenses moyennes par famille.

On constate que les dépenses totales par famille ont augmenté assez fortement, tant à Genève que dans le pays dans son ensemble. Cet accroissement est sensible, même compte tenu de la dépréciation monétaire. Il a provoqué des modifications dans la structure de la consommation. En particulier, l'alimentation perd de son importance relative au profit de l'instruction et des divertissements, ainsi que des transports. Si l'accroissement des dépenses d'éducation et de loisirs reflète sans doute un changement de préférences des individus rendu possible par l'augmentation des revenus, il est vraisemblable que l'augmentation des dépenses de transport traduit, autant qu'un tel changement, l'apparition de contraintes liées aux nouvelles conditions d'habitat et de travail.

Si l'on compare Genève à la Suisse, on ne distingue pas de différences significatives. Cette homogénéité s'explique par le fait que les familles participant à cette enquête appartiennent dans les deux cas aux mêmes groupes sociaux.

L'enquête sur les budgets familiaux est insuffisante pour étudier l'ensemble de la consommation à Genève. En effet, elle se rapporte à une partie seulement des revenus; une fraction très importante de ceux-ci est dépensée selon des modèles bien différents par des ménages disposant de ressources soit plus élevées, soit plus faibles.

DÉPENSES DES MÉNAGES PARTICIPANT A L'ENQUÊTE SUR LES BUDGETS FAMILIAUX

GENRE DE DEPENSES	1 9 6 0				1 9 6 5			
	Francs		%		Francs		%	
	GENEVE	SUISSE	GENEVE	SUISSE	GENEVE	SUISSE	GENEVE	SUISSE
Alimentation	3 886	3 646	25,6	26,5	4 708	4 590	22,9	23,0
Boissons et tabac	697	420	4,6	3,0	1 003	662	4,9	3,3
Habillement	1 525	1 341	10,0	9,7	1 841	1 883	8,9	9,4
Loyer	1 502	1 602	9,9	11,6	2 141	2 362	10,4	11,8
Aménagement du logement	794	649	5,2	4,7	944	1 009	4,6	5,1
Chauffage et éclairage	732	556	4,8	4,0	908	702	4,4	3,5
Nettoyage de l'habillement et du logement	251	204	1,7	1,5	299	269	1,4	1,4
Santé	821	778	5,4	5,7	1 077	1 134	5,2	5,7
Instruction et distraction	1 513	1 302	10,0	9,5	2 359	2 274	11,5	11,4
Transports	586	545	3,8	4,0	1 188	963	5,8	4,8
Assurances	1 805	1 674	11,9	12,2	2 558	2 436	12,4	12,2
Impôts et taxes	518	511	3,4	3,7	912	909	4,4	4,6
Dépenses de sociétés et dépenses diverses	561	537	3,7	3,9	664	766	3,2	3,8
ENSEMBLE DES DEPENSES	15 191	13 765	100,0	100,0	20 602	19 959	100,0	100,0

Si l'on veut déterminer l'ordre de grandeur des dépenses de consommation de la population genevoise en les subdivisant en un certain nombre de catégories, d'autres renseignements peuvent être utilisés. En effet, la comptabilité nationale fournit une bonne évaluation du montant des dépenses de consommation de la population suisse et de leur répartition par catégories. On peut

retenir les coefficients déterminés dans ce cadre et les appliquer à notre canton. Ces éléments ont un avantage sur ceux donnés auparavant: ils ne sont pas limités à des groupes sociaux particuliers. Cependant, ils ne permettent encore que des estimations assez grossières, car ils ne cernent pas les caractères spécifiques que les dépenses des consommateurs présentent sans doute à Genève, en relation avec la forte proportion de hauts revenus versés dans le canton. Malheureusement, à l'heure actuelle, aucune source d'informations ne permet de saisir ces caractères spécifiques.

Les comptes économiques de la Suisse évaluent, outre le revenu social, le montant des ressources échéant aux particuliers et la part de celles-ci consacrée aux dépenses de consommation. En admettant l'hypothèse que le rapport entre ce dernier montant et le revenu social est le même pour notre canton que pour l'ensemble de l'économie suisse et en utilisant l'estimation du revenu cantonal genevois donnée par G. Fischer, on obtient une approximation des dépenses genevoises de consommation. Celles-ci se seraient élevées, en 1965, à 2,2 milliards de francs. Cette valeur paraît vraisemblable si on la confronte avec les renseignements tirés de la statistique fiscale.

Ces 2,2 milliards peuvent être ventilés en 14 catégories, selon les coefficients de la comptabilité nationale, qui sont déterminés sur la base des statistiques des chiffres d'affaires, de la production, du commerce extérieur ainsi que des budgets familiaux.

DÉPENSES DES CONSOMMATEURS PAR CATÉGORIES, EN 1965
(estimation)

Catégorie de dépenses	Millions F	%
Denrées alimentaires	541	24,6
Boissons et tabac	224	10,2
Habillement	185	8,4
Loyer, petit entretien du logement	246	11,2
Aménagement du logement	141	6,4
Chauffage, éclairage	99	4,5
Nettoyage	31	1,4
Hygiène, soins personnels	139	6,3
Instruction, loisirs	165	7,5
Transports, communications	224	10,2
Assurances	42	1,9
Personnel de maison	33	1,5
Dépenses à l'étranger (1)	68	3,1
Divers	62	2,8
Consommation totale	2 200	100,0

(1) Vacances, voyages.

Quelques indices de niveau de vie

Une autre approche des questions de la consommation consiste à s'intéresser à des domaines particuliers de celle-ci, choisis parce qu'ils permettent mieux que d'autres de caractériser le niveau de vie dans l'économie étudiée. On s'est limité à quelques indices qui peuvent être établis pour Genève et pour d'autres cantons; ils se rapportent aux automobiles, aux téléphones, aux médecins et dentistes, enfin aux primes d'assurances-vie.

La comparaison de la valeur prise par ces indices dans différents cantons permet de caractériser la consommation à Genève sur quelques points. On se souviendra toutefois que les différences observées ici, comme d'ailleurs à propos des revenus soumis à l'impôt de défense nationale, proviennent aussi, pour une part, de l'inégal développement urbain des divers cantons.

Automobiles

Genève se place au premier rang des cantons avec, en 1967, 292 voitures par 1000 habitants. Si l'on considère les villes seulement, Genève enregistre également le chiffre de loin le plus élevé avec 314 véhicules pour 1 000 habitants; Lausanne et Zurich viennent ensuite avec des taux de 203 et 200. Pour l'ensemble de la Suisse, le même taux est de 178.

Entre 1964 et 1967, le nombre d'automobiles a augmenté de 25 % dans notre canton et de 34 % dans l'ensemble de la Suisse.

Cantons	Voitures de tourisme pour 1000 habitants	
	1964	1967
Genève	233	292
Tessin	162	216
Neuchâtel	149	204
Bâle-Campagne	147	194
Zurich	148	192
Vaud	147	192
Bâle-Ville	147	183
Argovie	123	171
Berne	123	165
Fribourg	115	161
Valais	102	153
St-Gall	100	140
SUISSE	133	178

Source : Bureau fédéral de statistique

Ces chiffres mettent en évidence une différence extrêmement marquée entre Genève et les autres cantons et cela dans un domaine très important de la vie économique: l'entretien de ces véhicules, l'aménagement du réseau routier et de parking mobilisent des sommes encore plus importantes que l'achat des véhicules eux-mêmes.

Téléphones

Le tableau ci-dessous indique, pour quelques cantons, le nombre de raccordements téléphoniques pour 1 000 habitants. En 1967, Genève se place en deuxième rang avec 372 raccordements, soit environ 12 % de plus qu'en 1964.

Cantons	Raccordements téléphoniques pour 1000 habitants	
	1964	1967
Bâle-Ville	341	377
Genève	332	372
Zurich	292	322
Vaud	260	299
Neuchâtel	264	296
Tessin	219	265
Berne	233	260
Bâle-Campagne	217	232
Argovie	193	224
St-Gall	187	221
Valais	134	183
SUISSE	234	267

Source : Direction générale des PTT

Le nombre des raccordements téléphoniques est un indice souvent utilisé pour mesurer l'avance ou le retard économique des pays ou régions. Il reflète à la fois le niveau de vie et l'importance des branches d'activité dans lesquelles on recourt le plus fortement aux télécommunications.

Primes d'assurance-vie

On peut calculer un autre indice de niveau de vie par le biais de l'assurance-vie. On dispose, en effet, de statistiques sur les primes encaissées au titre de la branche-vie par les compagnies soumises à la surveillance du Bureau fédéral des assurances. Le tableau qui suit rapporte le total des primes encaissées dans un canton à sa population.

Cantons	Montant moyen par habitant (en francs)	
	1964	1967
Bâle-Ville	361	493
Zurich	250	331
Genève	243	300
Tessin	240	284
Argovie	182	235
Neuchâtel	192	233
Berne	179	221
St Gall	170	212
Vaud	175	212
Valais	127	173
Bâle-Campagne	134	159
Fribourg	114	148
SUISSE	198	253

Source : Bureau fédéral de statistique

Entre 1964 et 1967, le montant moyen pris en considération a augmenté dans des proportions variables selon les cantons. A Genève, on observe un accroissement de 23 %, tandis qu'à Bâle il est de 36 % et, dans l'ensemble de la Suisse, de 28 %.

Médecins et dentistes

La couverture des besoins en soins médicaux, envisagée sous l'angle du rapport entre la population et le nombre de médecins et de dentistes, se heurte à des difficultés plus ou moins aiguës suivant les régions du pays.

Notre canton est bien placé dans ce domaine: il occupe le premier rang avec un médecin pour 766 habitants et un dentiste pour 1 306 habitants.

Le tableau ci-dessous indique le nombre d'habitants qu'en moyenne un médecin ou un dentiste devrait soigner. Les cantons ont été classés dans l'ordre croissant du nombre d'habitants pour un médecin en 1967.

Cantons	Un médecin		Un dentiste	
	pour ... habitants		pour ... habitants	
	1964	1967	1964	1967
Genève	755	766	1 330	1 306
Bâle-Ville	839	847	1 527	1 510
Vaud	894	900	1 928	1 972
Zurich	946	965	2 097	2 068
Tessin	940	967	2 565	2 367
Neuchâtel	1 169	1 131	2 741	2 641
Berne	1 197	1 210	2 554	2 674
St-Gall	1 364	1 381	4 186	4 022
Valais	1 557	1 484	3 276	3 167
Fribourg	1 614	1 667	3 791	4 146
Argovie	1 647	1 697	3 469	3 408
Bâle-Campagne	1 689	1 710	4 308	4 180
SUISSE	1 142	1 152	2 541	2 532

Source : Bureau fédéral de statistique

* * *

Les indices passés en revue montrent que la forte représentation, dans notre économie, de branches distribuant de hauts revenus, comme la banque, les organisations internationales et le commerce de gros, y déterminent un niveau de vie particulièrement élevé. Cet avantage ne doit toutefois pas masquer les grandes inégalités observées dans la répartition des revenus.

6. ÉVOLUTION DES PRIX

Introduction

L'évolution des prix de détail est reflétée par l'indice des prix à la consommation. Cet indicateur économique, pour lequel de nombreux milieux marquent un grand intérêt, permet notamment d'utiles comparaisons entre différentes villes suisses puisqu'il est calculé selon la même méthode au niveau suisse — par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail (OFIAMT) — et par les offices statistiques régionaux des villes de Zurich, Bâle-Ville, Berne et Genève. Pour Genève, cependant, ce n'est que depuis septembre 1966 que le service cantonal de statistique calcule un indice de l'agglomération.

Tendance observée en Suisse pendant les dix dernières années

L'OFIAMT a publié, dans la Vie économique de juillet 1968, une intéressante étude sur l'évolution des prix de détail suisses qui nous a fourni des éléments d'analyse.

Jusque vers la fin des années 50, on constate que la Suisse a bien résisté à l'inflation de l'après-guerre qui a touché la plupart des pays industrialisés. C'est ainsi qu'entre 1950 et 1958, les prix de gros ont augmenté environ de 1 % par an, les prix de détail de 2 % et les frais de construction de 3 %. Ces hausses modérées ont été conditionnées davantage par les séquelles de la guerre de Corée que par des difficultés propres au marché national. A partir de 1959, la forte expansion conjoncturelle a entraîné une nette accélération de la hausse des prix à la consommation, de sorte que le renchérissement s'est, dans notre pays aussi, largement adapté à la tendance internationale. Ainsi, entre 1959 et 1967, le taux d'augmentation annuel se situe à plus de 3 %. La haute conjoncture observée jusqu'en 1964-1965, entraînant une forte hausse des revenus, est certainement à l'origine de l'accroissement massif de la demande intérieure. On constate que le ralentissement de l'essor économique, consécutif aux mesures prises par le Conseil fédéral au printemps 1964 pour lutter contre la surchauffe, n'a pas entraîné de diminution sensible de la demande de biens de consommation ni, par conséquent, de leur prix.

Au contraire, pendant les années 1965, 1966 et 1967, l'indice suisse des prix à la consommation a augmenté de 3,4 %, 4,7 % et 4,0 %, c'est-à-dire d'une manière un peu plus rapide qu'auparavant; dans le secteur de la construction et sur le marché de gros, l'augmentation des prix s'est, en revanche, très sensiblement ralentie dès 1965, le taux d'accroissement annuel de l'indice zurichois des frais de construction — utilisé couramment à défaut d'indice national — passant de 7,5 % en 1964 à 1,2 % en 1967.

La demande excédentaire due à l'accroissement des revenus, qui s'est poursuivi malgré le tassement de la conjoncture, ne suffit pas à expliquer les hausses de l'indice du coût de la vie. L'augmentation des prix provient, pour une part, de facteurs institutionnels, (protectionnisme dans le domaine agricole, suppression du contrôle des loyers) auxquels vinrent s'ajouter des facteurs accidentels: conditions atmosphériques défavorables en 1965, notamment, et guerre au Proche-Orient en 1967.

A partir de 1968, on remarque que la hausse de l'indice s'est ralentie assez nettement. A première vue, la demande n'a pas diminué notablement. La cause de ce changement de tendance tient principalement à la lutte toute récente introduite dans le commerce de détail par l'ouverture de magasins «discount» et la suppression des prix imposés pour les articles dits de marque. Une légère détente sur le marché des huiles de chauffage explique aussi, pour une part, le ralentissement observé.

Évolution des prix à la consommation à Genève

Pour la première fois, un tableau donnant l'évolution de chaque sous-groupe est publié. Il permet de mieux comprendre l'évolution, de nature assez irrégulière, de l'indice des prix à la consommation.

Depuis septembre 1966 et jusqu'en décembre 1968 — c'est-à-dire pendant une période de 27 mois — l'indice total genevois a augmenté de 9 %.

C'est l'indice des loyers qui, avec une hausse de 27 %, a le plus fortement accéléré le mouvement. Les combustibles et les transports viennent ensuite avec, respectivement, 12,3 et 10,2 % de hausse.

Les autres groupes ont subi des évolutions assez diverses; on a même enregistré une baisse dans les articles d'aménagement et d'entretien du logement. L'alimentation qui, par son poids, représente presque le tiers de l'indice, a augmenté de 4,3 % seulement, grâce à la grande stabilité des prix en 1968. Celle-ci s'explique surtout par l'augmentation de la concurrence entre les magasins de vente au détail.

Du fait de son importance, l'indice de l'alimentation exerce une influence décisive sur les variations de l'indice total. Le graphique page 111 montre la simultanéité des fluctuations de l'indice total et de celui de l'alimentation.

Il est possible de regrouper les prix, non plus selon les différents domaines de la consommation, mais en fonction de la distinction, devenue classique, entre biens non durables, durables et services.

Selon les définitions de l'OFIAMT, dans la première de ces catégories, on trouve principalement les denrées alimentaires, les habits et les combustibles. Le poids total des articles non-durables est de 60,3 %.

EVOLUTION DES PRIX A LA CONSOMMATION A GENEVE, DE SEPTEMBRE 1966 A DECEMBRE 1968

Septembre 1966 = 100

GROUPES DE MARCHANDISES	1966	1967				1968			
	Décembre	Mars	Juin	Septembre	Décembre	Mars	Juin	Septembre	Décembre
Indice général	102,0	102,1	104,4	104,5	105,7	105,9	106,6	106,8	109,0
<u>Alimentation</u> (31)	102,8	102,2	104,3	102,6	103,3	103,3	102,8	102,3	104,3
23,7 Lait et produits laitiers	103,6	103,7	107,1	103,8	103,6	104,1	103,7	103,7	103,6
3,1 Oeufs	115,8	96,3	92,9	91,2	106,9	94,6	93,6	103,5	116,4
22,3 Viande et charcuterie	100,3	100,1	100,8	101,9	102,4	102,1	102,1	102,1	102,0
2,7 Graisse et huile comestibles	101,0	106,4	108,8	108,3	104,9	101,8	101,7	101,6	101,9
14,1 Pain, petite boulangerie et autres produits de céréales	101,3	102,0	102,5	102,8	102,6	102,9	103,1	102,9	103,2
1,9 Pommes de terre	106,4	117,9	156,4	91,0	100,0	114,1	120,5	91,0	107,7
6,5 Légumes	113,3	100,5	107,8	103,5	111,4	109,2	108,5	110,6	117,8
8,0 Fruits	103,1	107,8	104,4	108,8	102,5	106,0	100,2	96,4	107,2
4,6 Conservés de légumes et fruits	100,0	100,4	100,3	100,4	100,4	99,5	99,7	99,3	99,3
2,0 Sucre	97,6	97,6	100,4	100,4	100,3	100,3	100,3	99,7	95,2
3,8 Dénrées alimentaires à base de cacao et chocolat	100,0	99,6	99,6	100,1	100,1	99,7	99,7	99,5	99,5
2,3 Café et café en poudre	99,7	99,3	96,1	98,2	96,4	96,9	97,0	97,0	97,5
5,0 Repas pris au restaurant	100,0	100,5	103,4	103,4	105,4	105,4	105,4	105,4	106,9
<u>Boissons et tabacs</u> (5)	100,0	100,2	100,5	103,6	104,6	104,8	104,9	105,0	105,2
35 Boissons alcooliques	100,0	100,5	100,5	108,8	108,8	109,5	109,5	109,7	109,7
30 Boissons sans alcool	100,0	100,0	100,8	101,7	104,9	104,8	105,1	105,2	105,9
35 Tabac	100,0	100,2	100,2	100,1	100,1	100,1	100,1	100,1	100,1
<u>Habillement</u> (13)	100,0	100,7	100,9	101,5	101,4	101,7	101,7	101,6	101,9
<u>Vêtements</u>	100,0	100,8	101,0	101,2	101,2	101,3	101,1	100,5	100,6
25 Vêtements pour hommes	100,0	100,9	101,2	102,2	102,1	102,2	101,6	100,8	101,1
25 Vêtements pour dames	100,0	100,6	100,7	100,8	100,2	100,4	100,5	100,1	100,1
5 Etoffes pour vêtements	100,0	99,7	99,1	99,1	98,8	98,8	98,5	98,5	100,2
4 Laines à tricoter	100,0	100,5	100,2	100,0	100,0	99,4	99,4	98,0	98,5
(19) Lingerie	100,0	100,8	100,7	101,2	101,2	101,2	101,7	101,8	101,9
9 Lingerie pour hommes	100,2	101,3	101,5	102,1	102,1	101,9	101,8	101,4	101,4
10 Lingerie pour dames	100,0	100,4	100,0	100,4	100,3	101,6	101,7	102,2	102,3
19 Chaussures	100,0	100,9	101,1	102,4	103,1	103,9	104,4	105,4	106,1
3 Réparation de chaussures	100,0	101,3	102,9	102,9	103,2	103,2	103,2	104,4	105,0
<u>Loyers</u> (17)									
Logements construits avant 1947									
Logements construits dès 1947	105,1	105,1	113,4	113,4	117,1	117,1	123,5	123,5	127,0
<u>Chauffage et éclairage</u> (6)	104,5	105,1	104,6	110,1	111,1	110,9	105,8	106,4	112,3
22 Combustibles solides	101,7	101,9	100,3	100,4	104,7	104,7	102,1	103,9	107,6
36 Combustibles liquides	111,5	113,1	112,6	127,7	128,0	127,3	114,9	115,3	129,4
10 Gaz	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
32 Courant électrique	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

EVOLUTION DES PRIX A LA CONSOMMATION A GENEVE, DE SEPTEMBRE 1966 A DECEMBRE 1968

(suite)

GROUPES DE MARCHANDISES	1 9 6 6	1 9 6 7				1 9 6 8			
	Décembre	Mars	Juin	Septembre	Décembre	Mars	Juin	Septembre	Décembre
<u>Aménagement et entretien du logement</u> (7)	100,0	100,1	100,6	100,2	100,3	99,7	99,7	99,7	99,7
(71) Aménagement du logement	100,0	100,0	100,6	100,2	100,6	99,9	99,9	99,8	99,7
20 Meubles	100,0	100,1	102,6	102,6	102,7	102,7	102,8	102,8	102,4
20 Linge de ménage, tapis et rideaux	100,0	100,1	100,1	100,7	100,7	100,7	100,7	101,3	101,3
20 Machines et appareils de ménage (électriques)	100,0	99,3	99,3	98,5	98,5	96,5	96,5	95,9	95,9
11 Articles de ménage	100,0	100,5	100,5	100,1	100,1	99,3	99,3	99,0	99,0
(29) Entretien du logement	100,0	100,4	100,4	99,5	99,5	99,2	99,2	99,5	99,5
4 Ustensiles de nettoyage	100,0	100,3	100,3	97,2	97,2	95,9	95,9	96,3	96,3
20 Produits de nettoyage	100,0	100,3	100,3	99,7	99,7	99,7	99,7	100,0	100,0
5 Travaux des établissements de blanchissage	100,0	100,6	100,6	100,6	100,6	100,1	100,1	100,1	100,1
<u>Transports</u> (9)	100,0	100,7	102,8	104,3	106,7	106,5	107,6	107,9	110,2
(52) Transports publics	100,0	101,7	104,2	104,2	109,8	109,8	111,4	111,4	116,5
22 Chemin de fer	100,0	104,0	104,0	104,0	104,0	104,0	104,0	104,0	116,0
12 Tramway	100,0	100,0	110,7	110,7	110,7	110,7	110,7	110,7	110,7
18 Poste et téléphone	100,0	100,0	100,0	100,0	116,3	116,3	120,9	120,9	120,9
(48) Transports individuels	100,0	99,7	101,3	104,4	103,1	102,8	103,5	104,1	103,5
7 Assurances-responsabilité sur voitures particulières	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	96,8	96,8	96,8	96,8
4 Impôts de circulation sur voitures particulières	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
30 Entretien et exploitation voitures particulières	100,0	99,5	101,9	107,0	104,9	104,9	105,9	106,9	105,8
7 Motocyclettes et bicyclettes	100,0	100,0	100,5	100,5	101,6	101,6	101,8	101,8	102,0
<u>Santé et soins personnels</u> (7)	100,0	100,0	100,0	100,5	100,5	101,1	101,1	103,6	103,3
35 Soins personnels	100,0	99,8	99,8	100,2	100,2	100,7	100,7	100,7	100,7
(50) Articles de toilette	100,0	100,3	100,3	100,4	100,4	101,0	101,0	100,7	100,7
(50) Travaux de coiffure	100,0	99,3	99,3	100,0	100,0	100,4	100,4	100,6	100,6
(65) Santé	100,0	100,1	100,1	100,7	100,7	101,3	101,3	105,2	114,0
20 Prestations des dentistes	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	112,7	112,7
25 Prestations des médecins	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	122,7
20 Matériel sanitaire et médicaments	100,0	100,2	100,2	102,3	102,3	104,1	104,1	104,3	104,3
<u>Instruction et divertissements</u> (5)	100,1	100,6	100,6	100,4	100,2	103,7	103,8	105,8	105,7
40 Journaux, revues et livres	100,3	101,0	101,2	100,9	101,2	107,0	107,3	110,4	110,9
18 Articles de papeterie	100,0	99,7	99,7	100,2	100,2	100,3	100,3	100,1	100,1
30 Radio et télévision	100,0	100,0	100,0	99,0	97,9	101,0	101,0	101,0	100,1
4 Articles de photographie	100,0	100,1	100,1	98,2	98,2	97,1	97,1	97,0	97,0
4 Représentations cinématographiques	100,0	105,2	105,2	109,7	109,7	116,3	116,3	116,3	116,3
4 Manifestations sportives	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	120,2	120,2

Notes concernant le tableau qui précède

L'indice genevois des prix à la consommation est calculé selon les principes utilisés par l'OFIAMT. Les biens et services retenus dans l'enquête — un certain nombre ne sont pas inclus, notamment les assurances personnelles — sont subdivisés en neuf groupes d'inégale importance. Les prix sont relevés à des fréquences variables : mensuelles pour l'alimentation et le chauffage et l'éclairage, trimestrielles pour l'habillement, semestrielles pour les logements par exemple.

Les commerçants qui répondent aux enquêteurs sont situés dans toute l'agglomération et constituent un échantillon représentatif du commerce de détail genevois. Les prix de la Société coopérative suisse de consommation et de la Migros entrent, dans une juste proportion, dans les calculs des prix moyens.

On se souviendra que chaque groupe et sous-groupe a une importance inégale, exprimée par le « poids » attaché à chaque groupe ou sous-groupe au moment du calcul de l'indice. Les poids des groupes sont les suivants :

Alimentation	31 %	Aménagement et entretien du logement	7 %
Boissons et tabacs	5 %	Transports	9 %
Habillement	13 %	Santé et soins personnels	7 %
Loyer	17 %	Instruction et divertissements	5 %
Chauffage et éclairage	6 %		<hr/> 100 %

A l'intérieur du groupe alimentation, par exemple, on distingue encore 13 sous-groupes :

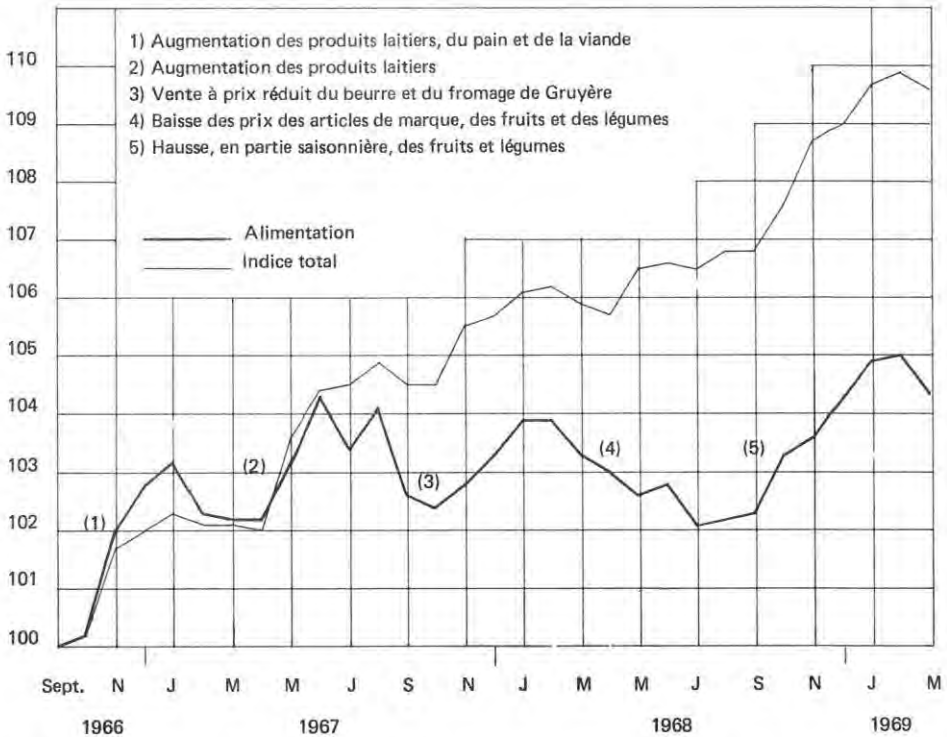
Laits et produits laitiers	23,7 %	Fruits	8,0 %
Oeufs	3,1 %	Conserves de légumes et fruits	4,6 %
Viande et charcuterie	22,3 %	Sucre	2,0 %
Graisse et huile comestibles	2,7 %	Denrées à base de cacao	3,8 %
Pain et autres produits de céréales	14,1 %	Café	2,3 %
Pommes de terre	1,9 %	Repas au restaurant	5,0 %
Légumes	6,5 %		<hr/>
		Groupe alimentation	100,0 %

Il existe encore une subdivision à l'intérieur, par exemple, du sous-groupe «Lait et produits laitiers» ; elle distingue le lait en vrac, le lait pasteurisé, le beurre de table, le fromage d'Emmenthal, de Gruyère, de Tilsit, la crème et les yogourts.

Comme on peut le constater dans le tableau, les différents groupes ou sous-groupes ont évolué de façon assez différente, voire opposée.

ALIMENTATION

Indice genevois des prix à la consommation



Source: Service cantonal de statistique

Les biens durables — poids 5,5 % — sont représentés notamment par les appareils électroménagers, les meubles, les cyclomoteurs.

Quant aux services — poids 34,2 % — ils comprennent surtout les loyers, les services pour le ménage, les transports, la santé, les restaurants.

Comme le montre le tableau ci-après, l'évolution de ces trois catégories est nettement contrastée. La cause doit en être recherchée dans les modes de production, les conditions de concurrence et les taux de rémunération de la main-d'oeuvre, qui varient fortement d'une catégorie à l'autre.

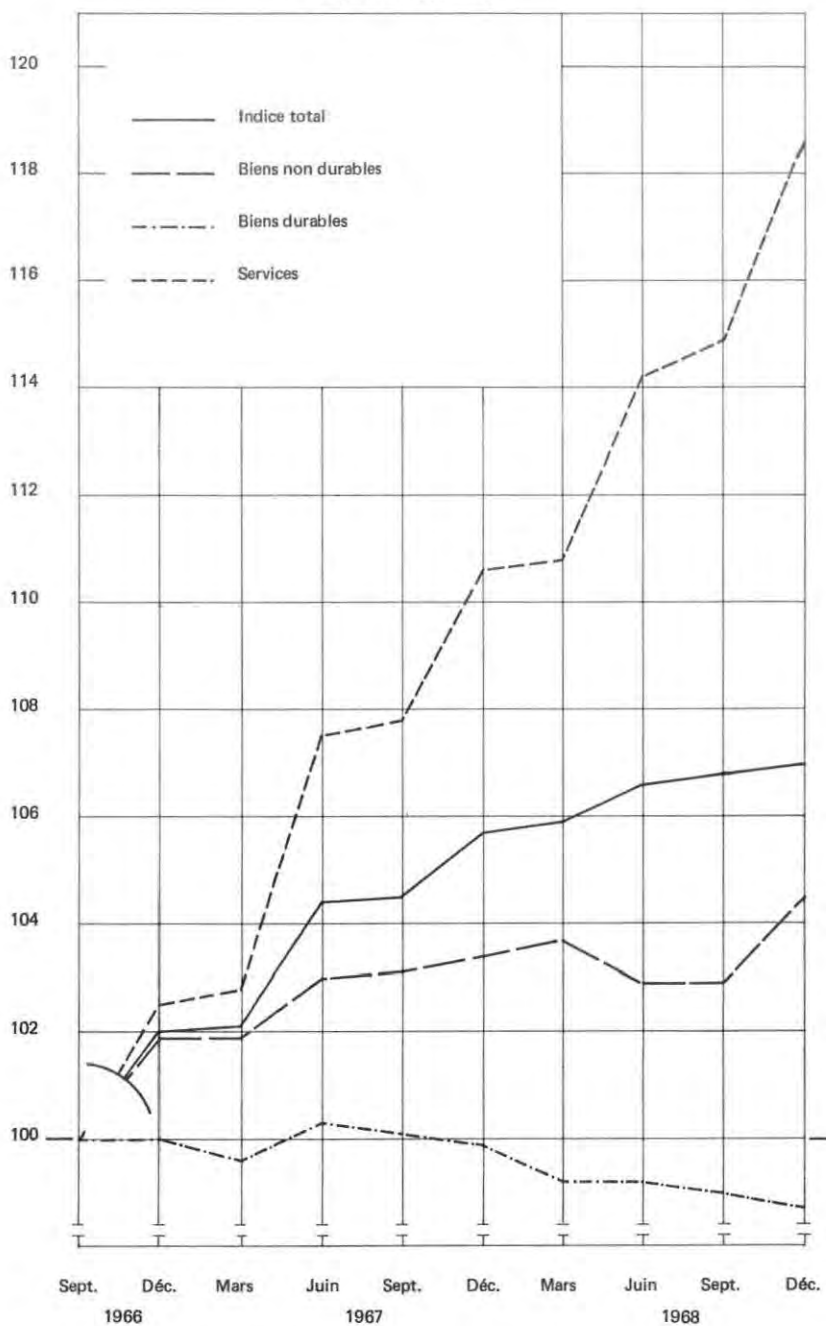
INDICE GENEVOIS DES PRIX A LA CONSOMMATION, PAR GENRE DE BIENS

Septembre 1966 = 100,0

BIENS	1966	1967				1968			
	Décembre	Mars	Juin	Septembre	Décembre	Mars	Juin	Septembre	Décembre
INDICE GENERAL	102,0	102,1	104,4	104,5	105,7	105,9	106,6	106,8	109,0
<u>MARCHANDISES</u>	101,7	101,7	102,8	102,8	103,1	103,3	102,6	102,6	104,0
<u>Marchandises non durables</u>	101,9	101,9	103,0	103,1	103,4	103,7	102,9	102,9	104,5
Alimentation, boissons et tabacs	102,6	102,1	103,9	102,6	103,1	103,1	102,6	102,2-	104,1
Habillage et textile	100,0	100,6	100,7	101,3	101,3	101,6	101,5	101,5	101,8
Savons, lessives, cosmétiques et articles pharmaceutiques	100,0	100,3	100,4	100,7	100,7	101,7	101,7	102,0	102,0
Autres marchandises non durables	102,8	103,4	103,8	108,1	108,3	109,3	106,4	107,5	110,9
Charbon	101,6	102,0	100,3	100,4	104,7	104,7	102,1	103,9	107,6
Huile de chauffage	111,4	113,1	112,6	127,7	128,0	127,3	114,9	115,3	129,4
Benzine	100,0	100,0	103,4	109,2	106,2	106,4	107,8	108,0	106,3
Journaux, revues et livres	100,3	101,0	101,2	100,9	101,2	107,0	107,3	110,4	110,9
Articles de papeterie	100,0	99,7	99,7	100,2	100,2	100,3	100,3	100,1	100,1
Articles divers	100,0	100,1	100,1	99,0	99,0	98,3	98,2	98,3	98,1
<u>Marchandises durables</u>	100,0	99,6	100,3	100,1	99,9	99,2	99,2	99,0	98,7
<u>Appareils de ménage</u>	100,0	99,5	99,5	99,0	98,3	97,1	97,1	96,7	96,2
Appareils frigorifiques	100,0	96,1	96,1	94,7	94,7	87,9	87,9	86,2	86,2
Machines à laver	100,0	100,0	100,0	99,0	99,0	97,4	97,4	97,1	97,1
Articles de ménage divers	100,0	100,1	100,1	99,8	99,8	99,4	99,4	99,1	99,1
Séchoirs à cheveux	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,1	100,1	98,7	98,7
Rasoirs du sûreté	100,0	98,6	98,6	95,4	95,4	95,4	95,4	95,4	95,4
Appareils de radio	100,0	100,0	100,0	100,0	97,3	97,3	97,3	97,3	96,2
Appareils de télévision	100,0	100,0	100,0	100,0	98,7	98,7	98,7	98,7	96,6
Autres articles de ménage et aménagement	100,0	100,3	102,0	101,9	102,0	101,7	101,8	101,7	101,5
Meubles	100,0	100,1	102,6	102,6	102,7	102,7	102,8	102,8	102,4
Ustensiles de cuisine	100,0	101,2	101,2	100,1	100,1	99,5	99,5	99,0	99,0
Vaisselle et couvert	100,0	100,3	100,3	100,5	100,9	99,9	99,9	100,1	100,1
Véhicules et accessoires (sans les automobiles)	100,0	98,6	98,9	98,9	99,6	98,8	99,0	98,9	99,0
<u>SERVICES</u>	102,5	102,8	107,5	107,8	110,6	110,8	114,2	114,9	118,6
<u>Loyers</u>	105,1	105,1	113,4	113,4	117,1	117,1	123,5	123,5	127,0
<u>Autres services</u>	100,0	100,5	101,6	102,2	104,2	104,5	105,0	106,0	110,2
Pour le ménage	100,0	100,2	100,4	100,4	100,4	100,4	100,6	100,5	100,6
Pour les transports	100,0	101,3	103,2	103,7	108,1	107,8	109,0	109,4	113,3
Pour la santé et soins personnels	100,0	99,8	99,8	100,0	100,0	100,1	100,1	104,2	113,3
Repas et boissons pris au restaurant	100,0	100,0	102,6	105,0	108,1	108,1	108,3	108,3	109,7
Autres services	100,0	101,1	101,1	102,1	102,1	108,8	108,8	113,2	113,2
Taxe de concession radio	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	121,2	121,2	121,2	121,2
Taxe de concession TV	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Représentations cinématographiques	100,0	105,2	105,2	109,7	109,7	116,3	116,3	116,3	116,3
Manifestations sportives	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	120,2	120,2
Développement de copies et agrandissements de films	100,0	100,0	100,0	99,8	99,8	100,1	100,1	100,4	100,4

ÉVOLUTION DES PRIX A LA CONSOMMATION, A GENEVE, PAR GENRE DE BIENS

Septembre 1966 = 100



Source : Service cantonal de statistique

Comparaison entre les principales villes suisses

En plus de l'indice suisse — calculé en faisant la moyenne des prix dans 34 communes — on publie depuis septembre 1966 quatre indices régionaux : ceux de Genève, Bâle, Berne, Zurich.

A fin 1968, on observe certaines divergences entre ces indices: Genève arrive en tête avec 109,0 suivi de Zurich (107,5), de Berne (107,4) et Bâle (107,1); l'indice suisse atteignait à cette date le niveau de 107,8. Il est bon de se souvenir que ces chiffres indiquent la variation des prix depuis septembre 1966 et non le niveau absolu de ceux-ci, étant donné qu'au départ ils n'étaient pas les mêmes dans les différentes régions.

Dans l'important secteur de l'alimentation, Genève est en troisième position, après Zurich et Berne. Pour les loyers, Genève, avec 127,0 points, dépasse largement les villes suisses allemandes.

Le prix des denrées alimentaires, ainsi que les loyers, subissent des influences régionales importantes. Dans le premier cas, l'approvisionnement en produits frais, par exemple, dépend encore pour une bonne part des conditions agricoles et horticoles des environs; ou encore, la concurrence dans le commerce de détail est plus ou moins forte d'une ville à l'autre. Ces facteurs ont certainement une influence à laquelle l'indice des prix à la consommation est sensible.

Quant aux loyers, leur évolution fortement contrastée n'étonne pas, le marché du logement présentant des caractères spécifiques dans chacune des villes considérées.

Pour les autres groupes de marchandises, l'évolution uniforme des prix permet d'affirmer qu'il existe dans ces domaines un marché national homogène. L'amélioration des transports et l'accès de beaucoup d'entreprises à une dimension nationale sont certainement à l'origine de cette uniformité.

INDICE DES PRIX A LA CONSOMMATION DES PRINCIPALES VILLES

Septembre 1966 = 100

	GENEVE			BALE			BERNE			ZURICH			SUISSE		
	Sept. 1967	Sept. 1968	Déc. 1968	Sept. 1967	Sept. 1968	Déc. 1968	Sept. 1967	Sept. 1968	Déc. 1968	Sept. 1967	Sept. 1968	Déc. 1968	Sept. 1967	Sept. 1968	Déc. 1968
Alimentation	102,6	102,3	104,3	103,6	102,7	103,1	104,2	103,0	105,0	103,7	102,9	105,0	103,5	102,7	104,8
Boissons et tabacs	103,6	105,0	105,2	103,7	104,1	104,5	103,8	104,1	104,2	103,5	104,2	104,3	103,5	104,0	104,2
Habillement	101,5	101,6	101,9	102,5	102,7	102,9	102,4	102,8	103,4	101,4	101,4	101,4	101,9	101,9	102,0
Loyer	113,4	123,5	127,0	107,2	115,0	117,7	106,2	113,7	115,9	107,4	114,5	117,2	108,6	116,4	119,5
Chauffage - éclairage	110,1	106,4	112,3	107,6	105,5	109,4	111,1	106,8	111,7	109,7	106,6	111,8	111,9	108,6	113,8
Aménagement - entretien du logement	100,2	99,7	99,7	100,3	100,4	100,3	101,1	100,8	100,7	100,5	100,3	100,2	100,5	99,9	99,9
Transports	104,3	107,9	110,2	104,6	107,9	109,9	105,3	109,9	112,3	103,9	110,6	112,9	104,2	108,9	111,5
Santé et soins personnels	100,5	103,6	109,3	104,1	106,9	106,9	102,3	105,2	105,2	101,6	107,8	107,8	102,6	107,0	107,3
Instruction et divertissements	100,4	105,8	105,7	101,7	105,0	105,0	103,2	106,0	105,9	100,9	103,1	103,1	101,2	103,9	103,8
INDICE TOTAL	104,5	106,8	109,0	104,1	105,7	107,1	104,4	105,8	107,4	103,9	105,8	107,5	104,3	106,1	107,8

7. VOIES DE COMMUNICATION ET TRANSPORTS

On peut considérer le réseau des moyens de communication d'une région ainsi que son trafic sous deux aspects :

- en fonction des relations propres à la région et à ses habitants (par exemple: entre le lieu de domicile et le lieu de travail, échanges entre des entreprises, etc.),
- en fonction des relations avec l'extérieur de la région (par exemple: exportation de marchandises, tourisme, etc.).

Nous nous limiterons ici au second aspect en cherchant à mettre en évidence le rôle important que jouent les moyens de communication et de transport pour le développement général du canton.

Il est bien connu que l'économie genevoise est particulièrement dépendante du reste du pays et, pour certains secteurs, de l'étranger. Un aspect de ce phénomène peut être mis en évidence par le biais de l'évolution des télécommunications. Par rapport à l'ensemble des communications téléphoniques de l'arrondissement de Genève, la proportion des interurbaines est passée de 20,6 % en 1958 à 29,8 % en 1968 et celle des internationales de 2,0 % à 4,8 %. L'augmentation des communications internationales par télex durant la même période est encore plus significative: 19,3 % à 52,6 %.

Examinons maintenant le rôle et l'importance des trois moyens de transport dont nous disposons: la route, le rail et l'aviation.

Réseau et trafic routiers

Le réseau routier genevois assurant les liaisons avec l'extérieur du canton comporte huit artères principales disposées en forme d'étoile autour de l'agglomération urbaine. Ce sont les routes :

- de Suisse, en direction de Lausanne et reliant Genève au reste de la Suisse,
- l'autoroute, ayant la même fonction que la précédente,
- du Grand-Saconnex, en direction de Dijon — Paris,
- de Meyrin, en direction de Nantua — Lyon,
- de Chancy, également en direction de Nantua — Lyon,
- de Perly, en direction d'Annecy — Grenoble,
- de Moillesulaz, en direction de Chamonix — tunnel du Mont-Blanc — Italie,
- du lac, en direction d'Évian et du Valais.

La carte ci-après donne un aperçu de l'importance des flux de circulation, en 1965, sur les routes susmentionnées (notons que la route de Chancy, en direction de Lyon, n'y figure pas).

Au total, ces voies représentent environ 90 % du trafic de l'ensemble des routes reliant Genève à l'extérieur du canton. Il faut noter, toutefois, que les postes de recensement pour la route de Suisse et celle du lac n'étant pas à la frontière, leur chiffre de trafic comprend des véhicules restant à l'intérieur du canton et leur importance relative est ainsi supérieure à la réalité. Si l'accroissement du trafic est considérable (de 10 à 15 % par an pour la période 1960-1965), la part relative de chacune de ces routes ne varie guère, seule l'autoroute semble voir son trafic progresser plus rapidement.

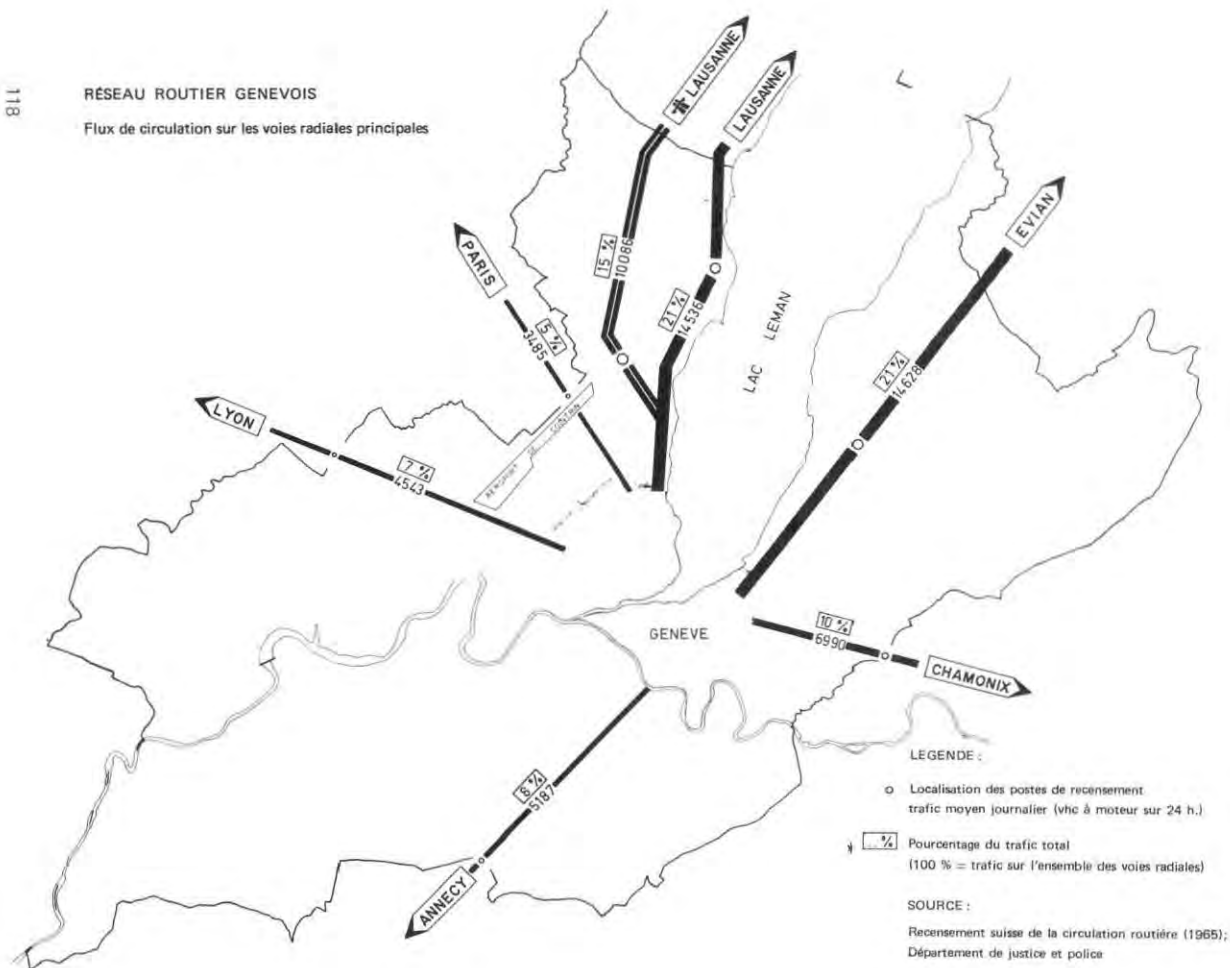
On peut considérer que la liaison avec le reste de la Suisse a atteint maintenant, grâce à l'autoroute, un niveau qualitatif satisfaisant :

Les prochaines améliorations importantes pour nos relations routières concernent la France et dépendent de ce pays. Il s'agit surtout de :

- l'aménagement de l'axe Paris — Turin par le tunnel du Mont-Blanc, avec la création, dans un premier temps, d'une liaison expresse Genève — Chamonix, rapidement intégrable en une autoroute.
- dans un avenir plus lointain, l'aménagement de l'axe Lausanne — Grenoble, avec le raccordement de l'actuelle autoroute se terminant à l'aéroport à celle qui sera construite dès la frontière française en direction d'Annecy.

RESEAU ROUTIER GENEVOIS

Flux de circulation sur les voies radiales principales



Réseau et trafic ferroviaires

Depuis sa création, le réseau ferroviaire de notre canton a été conçu essentiellement en fonction de la liaison à assurer avec le reste du pays. De plus, à la suite du choix du tracé Vallorbe — Lausanne pour la traversée de la Suisse en direction du Simplon, Genève s'est trouvée à l'écart des grandes lignes internationales.

Cependant, au cours de ces dix dernières années, le réseau genevois a vu se réaliser certaines étapes importantes pour son développement.

Réseau: développement récent et projets

La principale réalisation de ces dernières années est, certes, la première étape du raccordement entre les gares de Genève-Cornavin et des Eaux-Vives. Elle a consisté en la construction de la gare aux marchandises de la Praille et de ses voies d'accès, à savoir les liaisons Cornavin-La Praille et Vernier-Meyrin-La Praille. Cette étape a été achevée en 1968. Le transfert du service des marchandises de Cornavin à La Praille a libéré une importante surface de terrain à Cornavin, réservée à des constructions ou aménagements d'utilité publique.

A La Praille même, zone industrielle conçue principalement en fonction du rattachement au réseau ferroviaire, la construction de la gare et de ses annexes a permis l'implantation de diverses industries, ainsi que celles du nouveau complexe du Port Franc et du marché de gros de l'alimentation.

Une autre réalisation, terminée en 1959, a été l'électrification en courant continu — courant utilisé par la SNCF — du tronçon La Plaine — Genève de la ligne Lyon — Genève. La liaison directe avec le réseau français a ainsi été assurée.

Deux projets, très importants pour nos liaisons avec l'extérieur, demeurent encore à l'étude.

Il s'agit :

- du raccordement de l'aéroport de Cointrin au réseau ferroviaire suisse. Cette liaison devait être primitivement réalisée en même temps que la nouvelle aérogare, mais le projet a été

abandonné par les CFF. Ces derniers désirent le reprendre aujourd'hui, vu l'accroissement régulier du trafic et la mise en service prochaine d'avions à très forte capacité de passagers.

- de la construction du tronçon de raccordement La Praille—Eaux-Vives, qui aura pour résultat d'établir une liaison directe avec la future grande zone industrielle de Chêne-Bourg.

Quant à la libération des terrains de l'ancienne gare aux marchandises de Cornavin, elle va permettre, en première étape, l'implantation d'une nouvelle gare postale, située à la place des anciennes halles de marchandises, ainsi que la transformation et la modernisation de l'actuel bâtiment des voyageurs de Cornavin.

Trafic

Par suite du constant développement de l'agglomération genevoise, la gare de Genève occupe, en Suisse, depuis de nombreuses années, une place de première importance, tant en ce qui concerne le transport des voyageurs que celui des marchandises. Promue par sa situation géographique au rang d'une grande gare frontière, à proximité immédiate d'un aéroport toujours plus fréquenté, elle reste l'un des principaux centres du réseau helvétique. Il est intéressant de comparer les «points de trafic» (1) obtenus par Cornavin en 1969 à ceux des autres gares importantes de Suisse:

POINTS DE TRAFIC

1. Bâle	87 091
2. Zurich	79 404
3. Chiasso	37 942
4. Berne	32 999
5. Genève	30 648
6. Bienne	25 821

(1) Unités de mesure du trafic ferroviaire utilisées par les CFF pour mesurer la quantité de trafic (voyageurs et marchandises).

Tout en occupant la 5e place dans l'ordre d'importance des gares, Cornavin enregistre un trafic nettement inférieur à celui de Bâle et Zurich. Cependant, si l'on pouvait comparer l'activité de ces gares dans la seule optique des liaisons du canton avec l'extérieur, la différence serait moins grande car l'on ne tiendrait pas compte, pour Bâle, de son important trafic de transit et, pour Zurich, du trafic interne du canton, qui est considérable.

Pour mesurer l'évolution au cours de la dernière décennie, on peut traduire ces points de trafic en indices :

Gare de	1959 (base)	1961	1963	1965	1967	1969
Genève	100,0	102,7	112,0	117,7	108,3	103,1
Bâle	100,0	94,3	102,2	105,8	103,7	100,0
Berne	100,0	99,5	100,5	100,2	94,5	90,7
Lausanne	100,0	100,7	108,2	110,5	105,7	99,2
Zurich	100,0	97,7	100,6	102,3	95,8	93,6

Selon la direction des CFF, la régression du trafic à Genève, au cours des quatre dernières années, est due en partie au ralentissement général de l'expansion économique constaté dans notre pays. Le tableau ci-dessus démontre que cette tendance n'est pas propre à notre seul canton, mais qu'il s'agit d'un mouvement ayant fait sentir ses répercussions sur l'ensemble du réseau.

Cette diminution générale trouve aussi une explication dans le fait que le chemin de fer est de plus en plus fortement concurrencé par la route et l'aviation.

Le développement prévu pour ces deux autres moyens de transport, avec les autoroutes pour le premier et les gros transporteurs pour le second, permet d'estimer que le chemin de fer atteindra rapidement la limite de son expansion.

Si l'on considère maintenant les trafics spécifiques, on constate que la tendance générale à la baisse, depuis 1965, se retrouve au niveau de chacun d'eux.

	Moyenne des années		
	1962/63	1964/65	1966/67
Trafic des voyageurs			
Nombre de billets	1 182 262	1 215 439	1 138 564
Nombre d'abonnements et de billets de vacances	48 192	44 292	41 081
Trafic des bagages			
Nombre d'expéditions (bagages et colis exprès)	199 594	153 814	132 360
Nombre d'arrivages (bagages et colis exprès)	221 083	204 195	182 321
Trafic des marchandises			
Tonnage manutentionné par les CFF	132'022	124 569	116 519
Tonnage manutentionné par les particuliers	1 974 883	1 666 188	1 362 757
Mouvement des voitures et des wagons	665 490	621 682	578 606
Circulation des trains			
Nombre de trains	76 595	79 004	77 208

Réseau et trafic aériens

L'aéroport

A Genève, la création et l'expansion de l'aéroport ont été principalement dues à l'initiative des autorités cantonales, tandis que le développement de la route et du rail ont étroitement dépendu de décisions ou d'options de l'autorité fédérale ou de la France.

C'est ainsi que, malgré la guerre, la décision d'agrandir une première fois la piste put être prise, déterminant l'essor de notre aéroport dès la fin de la guerre. Depuis lors, les étapes successives de son développement ont permis à notre canton d'étendre ses relations internationales à l'échelle mondiale.

Il est intéressant de citer à ce propos les montants investis par les pouvoirs publics genevois jusqu'à ce jour pour l'aéroport :

DÉPENSES TOTALES ⁽¹⁾	Millions de francs
Création et jusqu'à la première étape (depuis 1920)	3
1ère, 2ème et 3ème étapes (depuis 1941)	37
4ème étape (aéroport actuel, 1957 - 1968)	194
TOTAL	234
DONT DÉPENSES ASSUMÉES PAR LE CANTON	
(après déductions des subventions fédérales)	
Création et jusqu'à la 1ère étape	3
1ère à 3ème étape	26
4ème étape	142
TOTAL	171

Soit, en % des dépenses totales : 73

Si toutes les sommes dépensées devaient l'être actuellement, en francs 1969, le montant total à la charge du canton serait certainement supérieur à 200 millions. La part du canton de Genève, environ 3/4 du total, a été très importante, beaucoup plus qu'à Zurich où le canton a participé pour 1/3 seulement à l'ensemble des dépenses.

Le réseau

Le réseau aérien de l'aéroport de Genève s'est développé constamment et régulièrement depuis la fin de la dernière guerre mondiale.

Actuellement, toutes les grandes capitales du monde sont en relation avec Genève, soit directement, soit par l'intermédiaire de Zurich.

Pour donner une idée de la fréquence des liaisons directes avec certaines de ces villes, nous citons le nombre de vols hebdomadaires des lignes régulières (horaire d'été 1969).

(1) Sans les terrains.

Zurich	96	Bruxelles	22
Paris	70	Francfort	19
Londres	50	Amsterdam	15
New-York	23	Rome	15

On voit la prédominance, Zurich mise à part, de Paris, destination qui intéresse toute la région française de Genève.

Le trafic

L'essor du **trafic des passagers** a été extrêmement rapide au cours de ces dernières années: en dix ans (1955-1965) le nombre de passagers a quadruplé et en 1968 le chiffre de 2 millions de passagers a été dépassé.

Il est intéressant, pour mieux juger de l'évolution du trafic à l'aéroport de Genève, de faire un parallèle avec Zurich.

Le tableau de la page suivante montre que le développement de l'ensemble du trafic, depuis 1955, a été très fort pour les deux aéroports, avec une légère avance pour Zurich, alors que l'évolution du trafic local de lignes ⁽¹⁾ a été tout à fait similaire.

En ce qui concerne le rapport entre les genres de trafic, on constate une très légère différence de tendance entre Zurich et Genève: alors que la proportion du trafic local par rapport à l'ensemble du trafic est en faible diminution à Zurich, elle est en légère augmentation à Genève. Cette différence signifie que la croissance du trafic général de passagers de notre aéroport est surtout due à l'augmentation du trafic local de lignes et que le transit et le trafic non régulier progressent moins vite qu'à Zurich.

Si l'on considère maintenant l'évolution du trafic de lignes des passagers locaux pour quelques principales destinations ou provenances (Zurich exclu), on voit que Paris est la ville vers laquelle se dirigent et d'où viennent le plus de passagers. Elle est suivie par Londres, New-York et Bruxelles, soit les grandes capitales mondiales sur les plans politique et économique. On peut relever aussi l'importance de l'Espagne qui connaît surtout un fort trafic de touristes.

(1) Le trafic local concerne les passagers pour lesquels l'aéroport constitue soit le point de départ, soit le lieu de destination du voyage. Le trafic local est opposé au trafic de transit.

«Trafic (local) de lignes» signifie qu'il s'agit du trafic des lignes régulières des compagnies.

TRAFIC DE PASSAGERS ⁽¹⁾ SUR LES AÉROPORTS DE GENEVE ET ZURICH

	GENEVE					ZURICH				
	Ensemble du trafic	dont trafic de lignes				Ensemble du trafic	dont trafic de lignes			
		Total	dont trafic local				Total	dont trafic local		
			Total	Pourcentage par rapport				Total	Pourcentage par rapport	
			au total du trafic de lignes	à l'ensemble du trafic			au total du trafic de lignes	à l'ensemble du trafic		
1955	376 011	364 230	304 967	83,7	81,1	578 835	558 905	499 926	89,4	86,4
1957	555 370	546 549	472 610	86,5	85,1	872 767	850 783	786 114	92,4	90,1
1959	648 594	633 134	557 664	88,1	86,0	1 027 684	994 531	913 361	91,8	88,9
1961	986 220	955 925	839 412	87,8	85,1	1 518 088	1 465 512	1 344 428	91,7	88,6
1963	1 175 805	1 144 633	1 017 259	88,9	86,5	1 932 637	1 853 766	1 666 821	89,9	86,2
1965	1 467 506	1 422 763	1 240 347	87,2	84,5	2 402 023	2 262 377	2 062 472	90,4	85,9
1967	1 836 557	1 778 216	1 604 369	90,2	87,4	3 090 402	2 893 824	2 608 045	90,1	84,4
1968	2 060 857	1 979 372	1 781 851	90,0	86,5	3 450 374	3 220 600	2 918 864	90,6	84,6
Si 1955 = 100, 1968 =	548	543	584			596	576	584		

(1) Remarques : - les passagers gratuits sont inclus depuis 1960
- les passagers du transit direct sont comptés une fois
- les passagers des vols improductifs sont inclus jusqu'en 1956
- les passagers des vols de plaisance sont exclus

TRAFIC DES PASSAGERS LOCAUX PAYANTS, PAR PRINCIPALES DESTINATIONS

(lignes régulières)

	1 9 5 8	1 9 6 8	Accroissement en %
Paris	51 684	141 725	174
Londres	36 524	108 423	197
Zürich	49 936	82 227	65
Espagne	24 420	59 533	144
Bruxelles	18 867	35 854	90
Rome	11 034	24 610	123
Amsterdam	5 318	23 396	340
Francofort	11 295	16 421	45
EUROPE ¹⁾	(209 078)	(492 189)	(135)
Proche et Moyen-Orient	8 844	26 855	204
New-York	4 834	42 360	776
Extrême-Orient	3 669	18 056	392
Afrique	3 142	42 297	1 246
Amérique du Sud	2 282	7 983	250
AUTRES CONTINENTS ²⁾	(22 771)	(137 551)	(504)

1) Seulement le total des destinations énoncées auparavant

2) Ce total ne représente pas l'ensemble du trafic à destination du reste du monde

Il est intéressant de constater que le trafic sur le réseau européen a progressé, entre 1958 et 1968, bien moins fortement que celui à destination des autres continents. Néanmoins, le nombre absolu de passagers pour l'Europe reste de beaucoup plus élevé.

Ce développement, si rapide et si important, du trafic local des passagers peut être expliqué par plusieurs raisons propres à notre canton:

- la présence à Genève de nombreuses organisations internationales,
- la présence des sièges européens de nombreuses grandes entreprises internationales, surtout américaines,
- le caractère essentiellement exportateur ou international d'entreprises de plusieurs branches de notre économie (banque, horlogerie, industrie des machines, chimie),
- l'attrait touristique du bassin lémanique et des Alpes,
- le niveau de vie élevé d'une partie de la population résidente.

Il faut ajouter à cela un facteur déterminant pour la croissance du trafic aérien dans le monde entier : l'attrait, sans cesse grandissant, de ce moyen de transport très rapide qu'est l'avion.

On peut distinguer ainsi trois principales catégories de passagers débarquant ou partant de Genève :

- ceux dont le voyage est en relation avec les institutions internationales,
- ceux ayant affaire avec des entreprises installées à Genève,
- les touristes.

Il n'est actuellement pas possible de distinguer l'importance relative de chacune de ces catégories.

Le fret du trafic local ⁽¹⁾ a suivi également une forte et régulière augmentation, en particulier depuis 1963.

	Fret total en tonnes ⁽¹⁾	Indice
1955	2 554	100
1957	3 249	
1959	4 990	195
1961	6 907	
1963	12 954	507
1965	16 727	
1967	17 805	697
1968	20 400	799

(1) Sans la poste; le fret gratuit est inclus depuis 1960.

La quasi totalité du fret passe par le trafic de lignes.

On voit qu'en 1968 le fret est devenu, en volume, 8 fois plus important qu'il ne l'était en 1955.

(1) Trafic de marchandises partant ou arrivant à Genève, par opposition à celles qui transitent.

Les raisons de cette progression tiennent évidemment à l'évolution du trafic des passagers mais, également, à l'utilisation croissante de l'avion en tant que moyen de transport pour les marchandises.

C'est ainsi que plusieurs entreprises genevoises expédient par avion une part, qui peut s'élever jusqu'à 90 % de leurs exportations. Ces entreprises appartiennent surtout à l'horlogerie, l'industrie mécanique fine et l'électronique, mais on en trouve également dans la chimie et l'industrie des machines.

Conclusions

Les communications et les transports sont d'une importance vitale pour le fonctionnement d'une économie régionale, c'est particulièrement vrai pour notre canton, étant donné sa position géographique par rapport au reste du pays.

Les différents moyens de communication et de transport à disposition de Genève connaissent un rythme et ont des perspectives de développement différents.

Le chemin de fer ne verra vraisemblablement pas son réseau se modifier sensiblement au cours des prochaines décennies, à part les deux importants projets évoqués auparavant, car il ne faut pas s'attendre à une modification du réseau international qui favoriserait plus particulièrement Genève.

L'extension du réseau routier est également limitée, à l'heure actuelle, par les décisions qui seront prises pour l'aménagement du réseau français. On peut s'attendre cependant, à moyen terme, à la construction d'autoroutes dans les régions françaises proches, en particulier celle du Mont-Blanc qui entraînera un très net avantage pour notre canton.

Reste la voie aérienne qui offre certainement les perspectives d'expansion les plus positives, de par la possibilité qu'elle donne au canton de favoriser directement son développement et de répondre toujours davantage à sa vocation internationale. L'aéroport continuera ainsi, certainement, à jouer un rôle déterminant pour la croissance de l'économie genevoise.

8. ENSEIGNEMENT ET FORMATION PROFESSIONNELLE

Introduction

Dans le cadre de ce rapport à caractère essentiellement économique, nous envisagerons l'enseignement et l'apprentissage dans l'optique de la «production de main-d'oeuvre».

La lecture des premiers chapitres de ce rapport fait ressortir les grandes lignes de l'évolution de la vie économique genevoise entre 1955 et 1965: augmentation massive des travailleurs étrangers, déplacement des travailleurs suisses vers des emplois du secteur tertiaire, nette augmentation de la part des «employés techniques» dans la population active. Nous tenterons de déterminer si ces divers changements ont eu des répercussions sur l'organisation et l'évolution du système scolaire.

Nous nous limiterons, dans ce chapitre, à l'examen de la répartition des mineurs de 15 ans et plus. Ce choix peut être justifié par le fait que ces jeunes ont terminé leur scolarité obligatoire et qu'ils se trouvent déjà dans une filière qui permet de déterminer approximativement à quel genre d'activité ils se destinent. Du point de vue de l'école en tant que moyen de «production de main-d'oeuvre», la répartition des mineurs de 15 ans et plus est donc décisive. On peut subdiviser cette population en trois groupes:

- les élèves, qui se répartissent eux-mêmes en élèves des collèges ⁽¹⁾ et élèves des écoles professionnelles;
- les apprentis;
- les «mineurs salariés», soit ceux qui ont abandonné toute forme de formation scolaire pour exercer une activité lucrative.

L'évolution globale de ces trois groupes sera analysée dans un premier paragraphe. Dans les trois paragraphes suivants, chaque groupe sera décrit quant à ses effectifs d'une part, quant au nombre de diplômes et de certificats qui sont décernés d'autre part. L'abondance des renseignements disponibles concernant les apprentis nous a permis de traiter cette partie plus en détail. Enfin, et bien que cela dépasse le cadre fixé à ce chapitre, un dernier paragraphe sera consacré à une brève description de l'évolution des effectifs de l'Université.

(1) Ce terme est utilisé, par souci de simplification, pour désigner l'École supérieure de jeunes filles et le Collège de Genève, lesquels sont d'ailleurs réunis en une seule institution (avec classes mixtes) depuis la rentrée de l'automne 1969.

ÉVOLUTION GÉNÉRALE

Les taux de scolarisation ⁽¹⁾ fournissent l'instrument le plus adéquat pour observer l'évolution des différentes filières qui composent la scolarité post-obligatoire. Leur calcul est rendu possible grâce au recensement annuel de tous les élèves du canton effectué dès 1964.

Sont considérés comme scolarisés tous les élèves et les apprentis, c'est-à-dire tous ceux qui fréquentent un établissement scolaire (y compris ceux qui suivent des cours complémentaires).

Globalement, la proportion des jeunes gens fréquentant un enseignement quelconque dans les écoles publiques du canton n'a guère varié depuis cinq ans; elle est de 70 à 75 % entre 15 et 17 ans, d'un peu plus de 50 % pour les jeunes gens de 18 ans. Il convient de remarquer que la chute du taux de scolarisation, quand on passe de la classe d'âge 17 à la classe d'âge 18, tient avant tout à la forte immigration qui vient gonfler l'effectif des résidents ayant 18 ans, alors que celui des scolarisés du même âge diminue quelque peu par rapport à l'effectif correspondant des jeunes de 16 à 17 ans. De plus, si l'on tient compte des jeunes gens fréquentant un établissement privé, on obtient un taux de scolarisation voisin de 80-85 % entre 15 et 17 ans, et de 55 % pour la génération de 18 ans.

Pour les jeunes filles, on notera en revanche, entre 64-65 et 68-69, une augmentation, modérée mais constante, de la scolarisation à tous les âges. Les chiffres ci-dessous concernent à la fois l'enseignement public et privé :

TAUX DE SCOLARISATION

Age	1964 – 1965	1968 – 1969	Différence
15 ans	63 %	70 %	+ 7 %
16 ans	48 %	55 %	+ 7 %
17 ans	42 %	47 %	+ 5 %
18 ans	23 %	27 %	+ 4 %

(1) Rapport entre population scolarisée et population résidente du même âge.

Quant à la répartition des jeunes scolarisés d'après le type d'enseignement, on observe une nette augmentation des taux de scolarisation dans les collèges, aussi bien pour les jeunes gens que pour les jeunes filles. Il n'en va pas de même pour les écoles professionnelles ⁽¹⁾: le taux est stable pour les jeunes filles, en diminution pour les jeunes gens. Les apprentis de sexe masculin sont eux-mêmes en diminution relative par rapport à la population résidente du même âge. Les apprenties, elles, restent en proportion à peu près constante depuis 1964-65.

Les principales observations faites sur les cinq dernières années montrent ainsi que :

1. la scolarisation totale reste au même niveau pour le sexe masculin et augmente légèrement pour le sexe féminin;
2. la scolarisation dans les collèges s'accroît au détriment des écoles professionnelles, surtout, et des apprentissages, dans une moindre mesure;
3. les apprentis représentent plus de la moitié des scolarisés de 15 à 18 ans pour le sexe masculin. Par rapport à l'enseignement public seulement, leur part est de deux tiers environ. C'est dire la place restreinte qu'occupent les études gymnasiales et professionnelles au sens où nous les avons définies ci-dessus;
4. pour les jeunes filles scolarisées, la répartition entre ces trois types de formation est sensiblement égale.

On notera enfin qu'à l'âge de 15 ans, la proportion des élèves qui sont encore dans l'enseignement secondaire inférieur a fortement augmenté de 1964 à 1969. Elle passe de 27 à 33 % pour les jeunes gens, de 19 à 26 % pour les jeunes filles.

Il est probable que cette évolution est due à une augmentation du nombre d'élèves qui, bien qu'ayant dépassé 15 ans, restent au Cycle d'orientation pour y accomplir le 9^e degré.

LES ÉLÈVES

On examinera successivement dans ce paragraphe le cas des élèves des collèges et celui des élèves des écoles professionnelles. Les premiers se destinent, en principe, aux études universitaires; les autres s'orientent vers les professions commerciales, techniques, artistiques et para-médicales.

(1) École supérieure de commerce, Écoles techniques, École professionnelle et ménagère, Écoles d'art.

Année scolaire	Collèges		Ecoles professionnelles							
			Ecoles techniques ¹⁾		Ecole de Commerce		Ecole ménagère		Ecoles d'Art	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
1954 - 1955	577	561	645	21	226	141	.	115	78	75
1955 - 1956	593	617	648	21	223	129	.	107	101	110
1956 - 1957	603	624	689	21	211	127	.	93	85	78
1957 - 1958	635	733	753	25	208	172	.	85	102	118
1958 - 1959	669	857	620	3	214	228	.	93	135	145
1959 - 1960	734	943	727	4	215	229	.	100	138	117
1960 - 1961	797	1'056	888	8	216	236	.	102	110	138
1961 - 1962	842	1'118	1'100	7	241	231	.	97	125	120
1962 - 1963	844	1'120	1'053	10	218	219	.	63	108	132
1963 - 1964	886	1'155	1'085	17	223	237	.	89	100	179
1964 - 1965	891	1'152	1'004	18	214	286	.	98	108	132
1965 - 1966	900	1'171	1'008	17	207	341	.	161	110	147
1966 - 1967	875	1'098	918	20	221	327	.	187	110	146
1967 - 1968	932	1'174	976	20	227	314	.	204	122	154
1968 - 1969	998	1'282	893	20	232	266	.	262	115	169

(1) Jusqu'en 1957-1958, les chiffres comprennent les apprentis des écoles de métiers.

Source : Département de l'Instruction publique.

Les élèves des **collèges** ont vu leurs effectifs doubler depuis 15 ans, croissance un peu plus rapide que celle de la population résidente du même âge. C'est ce qu'indiquait, au paragraphe précédent, la hausse du taux de scolarisation. En regard de cette augmentation, on note un accroissement plus rapide encore du nombre de maturités décernées. En 1955, 96 jeunes gens et 63 jeunes filles obtenaient un diplôme de maturité. Ces chiffres passaient, en 1968, respectivement à 160 et 202. Cette augmentation n'est pas identique pour tous les types de maturité, comme le montrent les chiffres ci-dessous :

Nombre de maturités	Type de maturité			
	classique	latine	scientifique	moderne
délivrées en 1955 (garçons et filles)	31	71	28	29
délivrées en 1968 (garçons et filles)	37	191	74	60
augmentation en %	+ 19	+ 169	+ 164	+ 107

On constate par ailleurs que le taux d'échec à la maturité, ou rapport entre nombre de candidats recalés et effectifs des élèves des classes terminales, a peu varié pendant la période considérée : 20 % en 1955 et 17 % en 1965.

Du côté des **écoles professionnelles**, on n'observe pas un rythme de croissance aussi élevé que pour les collèges. Les écoles techniques, par exemple, voient leur effectif d'élèves augmenter de 65 % entre 1954-1955 et 1963-1964, puis diminuer jusqu'en 1968-1969. Même évolution pour l'École supérieure de commerce, dont le nombre d'élèves augmente jusqu'en 1965-1966 pour régresser ensuite.

Le nombre de diplômés délivrés par l'École supérieure technique (diplôme d'ingénieur technicien) quadruple presque puisqu'il passe de 63 en 1955 à 223 en 1968. Ici encore, l'évolution est différente suivant la spécialité. C'est le génie civil qui, grâce aux trois dernières années, enregistre l'augmentation la plus rapide (14 diplômés en 1955, 61 en 1968), de même que l'électrotechnique (de 22 à 73). En architecture, le nombre de diplômés augmente aussi régulièrement, mais moins rapidement (de 13 à 38). En mécanique, l'évolution est particulière: accroissement rapide de 1955 à 1964 (de 14 à 56), puis régression jusqu'en 1968 (25). A ces diverses spécialités, il faut encore ajouter les deux diplômés, nouvellement créés, en génie chimique et génie nucléaire, qui ont eu ensemble 25 lauréats en 1968.

LES APPRENTIS

Évolution du nombre des apprentis en entreprises ou écoles

Le nombre des apprentis a augmenté de manière continue et particulièrement rapide jusqu'en 1962. En ce qui concerne les apprentissages en entreprises seulement, leur nombre a presque doublé depuis 1955 (1955: 2 355 apprentis, 1962: 4 459).

Situation au 31 décembre

Unité : Nombre

	Apprentis en entreprises			Apprentis en écoles			Total		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
1960	2 872	1 129	4 001	446	144	590	3 318	1 273	4 591
1961	3 028	1 332	4 360	445	132	577	3 473	1 464	4 937
1962	3 087	1 372	4 459	440	158	598	3 527	1 530	5 057
1963	3 097	1 338	4 435	458	143	601	3 555	1 481	5 036
1964	3 098	1 329	4 427	418	134	552	3 516	1 463	4 979
1965	3 038	1 335	4 373	453	158	611	3 491	1 493	4 984
1966	2 941	1 337	4 278	471	137	608	3 412	1 474	4 886
1967	2 860	1 367	4 227	509	126	635	3 369	1 493	4 862
1968	2 889	1 376	4 265	534	134	668	3 423	1 510	4 933

Source : Office d'orientation et de formation professionnelle (OOF).

A partir de 1962, on observe une régression légère, mais ininterrompue, du nombre des apprentissages en cours qui tient essentiellement à une légère diminution des effectifs de la classe d'âges 15 à 19 ans, à l'importance croissante d'autres types de formation qui a été indiquée ci-dessus ainsi qu'à l'augmentation du nombre des résiliations d'apprentissage.

Le nombre des contrats d'apprentissage conclus annuellement demeure stable depuis 1962, malgré la diminution des effectifs des classes d'âges de 15 à 19 ans. Par contre, depuis 1960, les résiliations d'apprentissage s'accroissent (1960 : 313 résiliations, 1966 : 492, 1968 : 430).

La répartition des apprentis selon le lieu de formation (école ou entreprise) nécessite quelques précisions concernant les écoles professionnelles prises en considération; sont réputés apprentis les élèves des écoles suivantes: École de mécanique, École des métiers du bâtiment et de l'ameublement, École d'horlogerie et d'électricité, École des arts décoratifs, École d'horticulture, ainsi que les élèves de la section «apprentissage» de l'École professionnelle et ménagère.

Cette répartition des apprentis selon le lieu de formation ne connaît pas de modification profonde entre 1960 et 1968: la prépondérance des apprentissages en entreprises se maintient (7 apprentis sur 8 effectuent leur apprentissage en entreprise). Toutefois, depuis 1961, alors que le nombre des apprentis en écoles s'accroît légèrement (malgré une diminution du nombre des jeunes filles qui fréquentent l'École professionnelle et ménagère), celui des apprentis en entreprises décroît (-194 entre 1962 et 1968), ce qui est exclusivement dû à une régression du nombre des jeunes gens, le nombre des jeunes filles étant demeuré stable durant cette période.

Si l'on examine enfin la répartition du total des apprentis selon le sexe, on peut observer que la proportion des jeunes filles se situe, dans le meilleur des cas, aux alentours de 30 %. Nous verrons, par la suite, que les proportions de jeunes gens et jeunes filles sont inverses en ce qui concerne les mineurs salariés non qualifiés. Ces deux observations illustrent la sous-qualification des femmes.

Répartition des apprentis selon le groupe de professions

Les groupes de professions qui sont énumérés dans le tableau de la page suivante ne correspondent que partiellement aux branches économiques des recensements des entreprises. On ne peut donc procéder à des comparaisons rigoureuses.

EFFECTIF DES APPRENTIS, SELON LE LIEU DE FORMATION, LE SEXE ET LE GROUPE DE PROFESSIONS, EN 1961 ET 1968

Groupes de professions	1961									1968								
	Entreprises			Ecoles			Total des apprentis (écoles et entreprises)			Entreprises			Ecoles			Total des apprentis (écoles et entreprises)		
	Garçons	Fillles	Total	Garçons	Fillles	Total	Garçons	Fillles	Total	Garçons	Fillles	Total	Garçons	Fillles	Total	Garçons	Fillles	Total
Agriculture, horticulture	61	10	71	78	-	78	139	10	149	52	24	76	77	-	77	129	24	153
Sylviculture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Alimentation, boissons, tabac	110	-	110	-	-	-	110	-	110	86	1	87	-	-	-	86	1	87
Industrie textile	-	1	1	-	-	-	-	1	1	-	-	-	-	4	4	-	4	4
Habillement	10	79	89	-	44	44	10	123	133	4	33	37	-	30	30	4	63	67
Cuir et caoutchouc	12	4	16	-	-	-	12	4	16	8	8	16	-	-	-	8	8	16
Production et travail du papier	10	-	10	-	-	-	10	-	10	5	1	6	-	-	-	5	1	6
Arts graphiques	172	18	190	-	-	-	172	18	190	186	37	223	-	-	-	186	37	223
Chimie et produits synthétiques	37	27	64	-	-	-	37	27	64	32	55	87	-	-	-	32	55	87
Métallurgie, machines, électr.	1 109	-	1 109	196	-	196	1 305	-	1 305	1 188	-	1 188	260	-	260	1 448	-	1 448
Horlogerie, bijouterie	55	17	72	61	22	83	116	39	155	40	9	49	72	18	90	112	27	139
Terre, pierre et verre	14	-	14	-	-	-	14	-	14	14	-	14	-	-	-	14	-	14
Bois, liège et aménagement d'intérieur	99	26	125	28	-	28	127	26	153	128	21	149	47	-	47	175	21	196
Bâtiment	264	-	264	-	-	-	264	-	264	139	-	139	-	-	-	139	-	139
Hôtellerie	97	1	98	-	-	-	97	1	98	117	1	118	-	-	-	117	1	118
Commerce et vente	570	912	1 482	-	-	-	570	912	1 482	542	783	1 325	-	-	-	542	783	1 325
Professions techniques	313	21	334	-	-	-	313	21	334	246	25	271	-	-	-	246	25	271
Hygiène et médecine	55	114	169	-	-	-	55	114	169	63	168	231	-	-	-	63	168	231
Professions des arts	29	13	42	82	66	148	111	79	190	32	22	54	78	82	160	110	104	214
Autres professions	11	1	12	-	-	-	11	1	12	7	188	195	-	-	-	7	188	195
Service ménager	-	88	88	-	-	-	-	88	88	-	-	-	-	-	-	-	-	-
T O T A U X	3 028	1 332	4 360	445	132	577	3 473	1 464	4 937	2 889	1 376	4 265	534	134	668	3 423	1 510	4 933

Source : Office d'orientation, et de formation professionnelle.

Cette répartition met en évidence le fait que deux groupes de professions, la «métallurgie et l'électricité» et le «commerce et la vente», rassemblent à eux seuls plus de la moitié des apprentis. Parmi les autres groupes de professions qui occupent des effectifs d'apprentis d'une certaine importance, on peut relever: les arts graphiques, l'horlogerie-bijouterie, le travail du bois et l'ameublement, le bâtiment, les professions techniques (notamment les dessinateurs), les professions des arts ainsi que les professions de l'hygiène et de la médecine.

La distinction des apprentis selon le sexe fait ressortir une notable différence de répartition entre les groupes de professions; c'est ainsi que plus d'une apprentie sur deux est occupée dans le «commerce et la vente», alors que la proportion des jeunes gens qui effectuent leur apprentissage dans ce groupe de professions est d'un sur cinq seulement.

Si l'on s'attache maintenant à l'évolution de la répartition des apprentis dans les groupes de professions, entre 1961 et 1968, on peut distinguer deux catégories de groupes: ceux qui sont en expansion et ceux qui sont en régression. Quelques groupes de professions enregistrent une stagnation de leurs effectifs d'apprentis, mais ce sont en général des branches de faible importance (agriculture, cuir et caoutchouc, travail du papier, industrie de la pierre et de la terre).

Groupes de professions en expansion

Les arts graphiques, l'industrie chimique, la métallurgie et l'électricité, le bois et l'ameublement, l'industrie hôtelière, les professions de l'hygiène et de la médecine, les professions des arts et le service ménager présentent une expansion de leurs effectifs d'apprentis.

L'augmentation survenue dans les **arts graphiques** s'explique essentiellement par l'entrée récente des jeunes filles dans les professions de la typographie (1961: aucune compositrice-typographe; 1968: 14) ainsi que par l'essor de professions liées à l'introduction de techniques nouvelles: professions de la lithographie et de l'offset.

Par contre, les professions traditionnelles de la typographie (conducteurs-typographes et compositeurs-typographes) enregistrent une stagnation du nombre de jeunes gens apprentis.

L'**industrie chimique** ne regroupe qu'une faible fraction du total des apprentis du canton; toutefois, le nombre des apprentis a connu une progression assez nette, exclusivement imputable à l'augmentation des jeunes filles (1961: 27 apprenties, 1968: 55).

L'accroissement du nombre des apprentis dans ces deux groupes de professions ne nous surprend pas: les arts graphiques et l'industrie chimique sont en effet les deux seules branches industrielles du canton qui ont enregistré un gain de travailleurs suisses entre 1955 et 1965.

La **métallurgie** et l'**électricité** englobent plusieurs catégories de professions et l'expansion modérée des effectifs d'apprentis de ce groupe recouvre des évolutions internes divergentes. On peut ainsi observer :

- une augmentation très marquée du nombre des apprentis dans les professions du garage (électriciens sur automobiles, mécaniciens sur automobiles, peintres en voitures, tôliers en carrosserie, service-men). Ces professions comptaient, en 1961, 264 apprentis en entreprises; en 1968, on en dénombre 446, soit une progression de 182 apprentis,
- une progression accélérée du nombre des apprentis radio-électriciens (1961: 36 apprentis en entreprises, 1968: 73),
- une diminution très sensible du nombre des apprentis en entreprises dans les professions traditionnelles de l'industrie des machines. Ces professions (mécaniciens, mécaniciens de précision, mécaniciens-électriciens, outilleurs, tourneurs) regroupaient, en 1961, 392 apprentis; en 1967, ce nombre est tombé à 275 (–117). La diminution, qui affecte les professions traditionnelles de l'industrie des machines, coïncide avec l'apparition d'une profession nouvelle: les mécaniciens sur appareils électroniques (1961: aucun apprenti en entreprises, 1968: 26).
- enfin, une régression très marquée du nombre d'apprentis dans les professions de la métallurgie du bâtiment (ferblantiers-appareilleurs, monteurs en chauffages centraux, ferblantiers en bâtiment, serruriers en bâtiment et en construction). Ces professions, qui réunissaient 171 apprentis en 1961, n'en comptent plus que 88 en 1968.

C'est ainsi qu'on ne dénombre plus que 42 apprentis ferblantiers-appareilleurs (94 en 1961) et 24 serruriers en bâtiment (47 en 1961).

L'augmentation du nombre des apprentis dans les professions du garage et de la radio-électricité s'explique essentiellement par l'augmentation de la consommation de biens durables (automobiles, radios, télévisions) et par les nécessités d'entretien et de réparation de ceux-ci.

Les professions de l'**industrie du bois et de l'ameublement** doivent leur progression à l'augmentation du nombre des apprentis menuisiers, ébénistes et tapissiers-décorateurs.

L'**industrie hôtelière** connaît une légère progression du nombre des apprentis cuisiniers, ce qui s'explique en partie par le fait que l'hôtellerie et la restauration ont connu un essor important à Genève, en raison du développement général du tourisme.

Les professions de l'**hygiène et de la médecine** enregistrent une expansion sensible (1961: 169 apprentis, 1968: 231), qui tient surtout à l'augmentation de la consommation de services personnels. Entre 1961 et 1968, le nombre des apprenties coiffeuses a ainsi passé de 112 à 165.

Enfin, les **professions des arts** connaissent une légère progression de l'effectif des apprentis, due à l'augmentation du nombre des étalagistes-décorateurs et décoratrices.

Groupes de professions en régression

Parmi les groupes qui enregistrent une régression du nombre d'apprentis, on peut relever l'alimentation, l'habillement, l'horlogerie-bijouterie, le bâtiment, le commerce et la vente, les professions techniques.

La régression du nombre des apprentissages dans l'habillement et dans l'alimentation peut être expliquée par les concentrations en cours, par le recul de certaines professions artisanales et la diminution continue de la main-d'oeuvre employée dans ces branches.

Dans l'**alimentation**, la diminution du nombre des apprentis concerne exclusivement les professions de la boulangerie-pâtisserie. Parmi les causes de cette diminution, on peut citer les conditions difficiles qui caractérisent ces professions (travail de nuit) et la disparition de nombreuses boulangeries, éliminées en raison de l'industrialisation récente de la fabrication des articles de boulangerie-pâtisserie.¹¹

La diminution observable dans les professions de l'**habillement** est imputable au recul du nombre des apprenties de la couture et du repassage. La régression continue du nombre des exploitations, la diminution marquée de la main-d'oeuvre employée dans l'habillement ainsi que les conditions de travail et de rémunération qui règnent dans cette branche expliquent une telle évolution.

Les professions du **bâtiment** ont connu une régression particulièrement sévère de leurs effectifs d'apprentis entre 1961 et 1968. Cette diminution affecte particulièrement les professions de maçons (1961: 85 apprentis, 1968: 25), de plâtriers-peintres, de peintres en bâtiment et de carreleurs. Ces quatre professions rassemblaient, en 1961, 208 apprentis; en 1968, elles n'en comptent plus que 90.

Cette diminution tient, d'une part, au fléchissement constaté dans le secteur de la construction à partir de 1965, c'est-à-dire dès l'entrée en vigueur des arrêtés anti-surchauffe, d'autre part, à des raisons structurelles: de moins en moins de jeunes gens s'orientent vers les apprentissages du bâtiment. Les conditions de travail qui régissent dans la construction (travail en plein air, intempéries, travail salissant), l'accroissement du pourcentage des travailleurs étrangers dans ce secteur et la désertion des travailleurs du pays sont les principales raisons de cette désaffection des jeunes pour les professions du bâtiment.

L'évolution du nombre des apprentis dans le bâtiment doit être mise en relation avec celle qui est intervenue dans les professions de la métallurgie du bâtiment et, comme nous allons le voir, dans les professions techniques. On peut dire que l'ensemble des professions liées à la construction a connu, à partir de 1965 en tous cas, un recul sensible du nombre d'apprentis.

La baisse de l'effectif des apprentis dans les **professions techniques** est apparemment paradoxale puisque l'on sait que la part des employés techniques dans l'ensemble de la population active tend à augmenter. Toutefois, un examen plus attentif permet de déceler que la chute s'est produite entre 1965 et 1968 et qu'elle est exclusivement imputable à la régression du nombre des apprentis dessinateurs en génie-civil et dessinateurs en bâtiment (1961: 143 apprentis dessinateurs en bâtiment, 1964: 133, 1968: 71). Nous pensons qu'il s'agit là d'une conséquence des arrêtés fédéraux contre la surchauffe, qui ont provoqué une contraction importante de l'activité du bâtiment. La diminution du nombre d'apprentis dans les professions techniques du bâtiment s'explique donc par une saturation de ces professions, eu égard au niveau d'activité du bâtiment, et non par une désaffection des jeunes comparable à celle que l'on observe dans le cas des professions manuelles du bâtiment.

Quant aux professions techniques liées à l'industrie des machines et appareils (dessinateurs et dessinateurs de machines), elles ont connu une stabilité de leur effectif d'apprentis entre 1961 et 1968.

Enfin, le **commerce et la vente**, qui regroupent une proportion importante du total des apprentis en entreprises (31 % en 1968), ont connu un recul sensible du nombre des apprentis entre 1961 et 1968.

Il faut toutefois signaler qu'à la fin des années 50, le nombre des apprentis dans les professions du commerce et de la vente s'est accru de manière très rapide, particulièrement en ce qui concerne les jeunes filles (1953: 625 apprentis, dont 332 jeunes filles; 1961: 1 482 apprentis, dont 912 jeunes filles). L'évolution survenue depuis 1961 n'en reste pas moins paradoxale si on la compare avec l'accroissement très marqué de la main-d'oeuvre occupée dans ces secteurs.

Le déplacement des travailleurs suisses de l'industrie vers le secteur tertiaire se produit donc après l'apprentissage, comme le prouvent les résultats d'enquête effectuées auprès d'anciens apprentis de l'industrie des machines. D'autre part, il faut mentionner le fait que la majorité des mineurs salariés non qualifiés se recrute dans le commerce et la vente.

Certificats de capacité délivrés

Le tableau de la page suivante indique le nombre de certificats délivrés dans les différents groupes de professions. Ces chiffres se limitent aux apprentissages en entreprises et ne comprennent pas les certificats de capacité décernés par les écoles professionnelles. L'obtention d'un certificat de capacité sanctionne la réussite d'un apprentissage commencé trois ou quatre ans auparavant.

Si l'on compare le nombre de certificats délivrés en 1961 avec celui de 1968, on peut constater :

- une diminution du nombre de certificats de capacité délivrés dans les groupes de professions suivants: agriculture et horticulture, alimentation, habillement, bâtiment, commerce de vente;
- une stagnation du nombre de certificats attribués dans l'horlogerie-bijouterie et dans les professions techniques;
- enfin, les groupes de professions suivants enregistrent une progression du nombre de certificats délivrés: arts graphiques, chimie, métallurgie et électricité, hôtellerie, travail du bois, professions des arts, professions de l'hygiène et de la médecine, service ménager.

CERTIFICATS DE CAPACITÉ DELIVRÉS SELON LE GROUPE DE PROFESSIONS, EN 1961 ET 1968

(Apprentissage en entreprises uniquement)

GROUPE DE PROFESSIONS	1 9 6 1			1 9 6 8		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
Agriculture, horticulture	23	2	25	11	5	16
Alimentation, boissons, tabac	33	-	33	27	-	27
Industrie textile	-	-	-	-	-	-
Habillement	2	41	43	4	9	13
Cuir et caoutchouc	4	-	4	3	1	4
Production et travail du papier	2	-	2	1	-	1
Arts graphiques	44	6	50	58	5	63
Chimie et produits synthétiques	8	-	8	7	15	22
Métallurgie, machines, électricité	217	-	217	235	-	235
Horlogerie, bijouterie	12	4	16	10	7	17
Terre, pierre et verre	-	-	-	3	-	3
Bois, liège et aménagement d'intérieur	22	5	27	25	7	32
Bâtiment	72	-	72	62	-	62
Hôtellerie	29	-	29	35	1	36
Commerce et vente	136	206	342	153	176	329
Professions techniques	59	1	60	57	3	60
Hygiène et médecine	18	23	41	20	38	58
Professions des arts	5	2	7	3	9	12
Autres professions	1	-	1	4	-	4
Service ménager	-	67	67	-	156	156
TOTAL	687	357	1'044	718	432	1'150

Source : Office d'orientation, et de formation professionnelle

En général, l'évolution du nombre de certificats attribués dans les divers groupes de professions correspond à l'évolution de l'effectif des apprentis dans ces groupes.

Dans certains cas, toutefois, on constate une évolution un peu différente qui s'explique par le fait que les phénomènes tendanciels repérables à l'examen du nombre de contrats conclus annuellement n'ont pas encore produit leurs effets sur le nombre des certificats de capacité délivrés. Signalons que les échecs aux examens de fin d'apprentissage croissent en proportion depuis 1961 (1961: 11 % d'échecs, 1968: 15,5 %).

LES MINEURS SALARIÉS

La catégorie des mineurs salariés non-apprentis englobe, d'une part, les mineurs qui ont déjà terminé leur apprentissage ou qui ont suivi avec succès l'enseignement d'une école professionnelle (mineurs salariés qualifiés) et, d'autre part, ceux qui sont entrés dans la production sans formation professionnelle (mineurs salariés non qualifiés). Le tableau de la page suivante donne la répartition des mineurs salariés, selon la qualification et le sexe, par groupe de professions, en 1968.

En 1968, les mineurs qualifiés sont au nombre de 775, alors qu'on compte 4 920 mineurs non qualifiés. A titre de comparaison, le nombre des apprentis en entreprises ou écoles s'élève, la même année, à 4 933. Le nombre des mineurs non qualifiés est donc approximativement équivalent au nombre total des apprentis du canton.

Si l'on s'attache particulièrement au cas des mineurs non qualifiés, on peut faire les observations suivantes :

1) les jeunes filles représentent près des 3/4 du total des mineurs non qualifiés. Rapprochée de la proportion de jeunes filles parmi les apprentis (30 % au maximum), cette indication illustre l'inégalité des sexes devant la formation professionnelle.

D'autre part, une augmentation du nombre des mineurs non qualifiés a été enregistrée entre 1965 et 1968. Cette augmentation recouvre une évolution divergente selon le sexe: ainsi le nombre des jeunes filles non qualifiées connaît une progression (+405) alors qu'au contraire, l'effectif des jeunes gens non qualifiés est en régression (-177),

MINEURS SALARIÉS, SELON LA QUALIFICATION ET LE SEXE, PAR GROUPE DE PROFESSIONS, EN 1968

Groupes de professions	Mineurs salariés				TOTAL	
	qualifiés		non qualifiés			
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Agriculture, horticulture	15	9	111	6	126	15
Alimentation, boissons, tabac	44	1	60	33	104	34
Industrie textile	-	-	-	-	-	-
Habillement	1	16	1	27	2	43
Cuir et caoutchouc	-	1	9	16	9	17
Production et travail du papier	-	-	3	2	3	2
Arts graphiques	24	2	20	9	44	11
Chimie et produits synthétiques	10	6	17	21	27	27
Métallurgie, machines, électricité	20	-	68	-	88	-
Horlogerie, bijouterie	9	14	22	115	31	129
Bois, liège et aménagement d'intérieur	22	5	12	6	34	11
Bâtiment	47	-	75	-	122	-
Hôtellerie	53	4	344	84	397	88
Commerce	107	151	547	1 179	654	1 330
Vente	44	93	39	246	83	339
Professions techniques	15	4	4	1	19	5
Hygiène et médecine	4	43	3	87	7	130
Professions des arts	-	4	7	5	7	9
Autres professions	-	3	5	18	5	21
Service ménager et établissements hospitaliers	-	4	8	1 710	8	1 714
T O T A L	415	360	1 355	3 565	1 770	3 925

Source : Office d'orientation, et de formation professionnelle

2) les principaux groupes qui emploient des mineurs non qualifiés sont :

- en ce qui concerne les jeunes filles, le commerce, la vente et le service ménager hospitalier; sur 3 565 jeunes filles non qualifiées en 1968, ces groupes de professions en réunissent à eux seuls 3 135, soit près de 90 %.
- en ce qui concerne les jeunes gens, le commerce, la vente et l'hôtellerie; les professions du commerce et de la vente occupent à elles seules 43 % des jeunes gens non qualifiés.

Les travailleurs immigrés constituent une forte proportion de ces non qualifiés. D'après un recensement effectué par l'OOF au 15 juin 1967, 58 % des mineurs salariés non qualifiés avaient effectué leur scolarité obligatoire en dehors du canton de Genève. Ils étaient répartis en 27 % de Confédérés et 31 % d'étrangers.

UNIVERSITÉ

Il aurait été également très intéressant de calculer des taux de scolarisation pour les étudiants universitaires. Étant donné l'impossibilité de distinguer, parmi l'ensemble des étudiants, ceux qui sont domiciliés dans notre canton, il a fallu y renoncer et se limiter à étudier l'évolution générale par faculté.

De 1959 à 1968, le nombre total d'étudiants de l'Université s'est accru de 60 %, passant de 3 302 à 5 285. Cette évolution a été cependant très différente suivant les facultés, le sexe des étudiants et leur origine. Le tableau ci-dessous en indique le détail :

	Facultés						Ecole d'architecture	Institut des sciences de l'éducation	Ecole d'interprètes	Total
	Sciences	Lettres	Sciences économiques et sociales	Droit	Médecine	Théologie				
Nombre d'étudiants en hiver 68/69	805	641	1'053	580	907	41	174	574	582	5'285
Augmentation, entre 1959 et 1968, du nombre total d'étudiants (en %)	+ 64	+ 102	+ 61	+ 121	+ 39	+ 3	+ 54	+ 248	- 4	+ 60
Etudiants suisses / total des étudiants (%)										
1959	58	47	37	49	44	73	36	59	15	41
1968	70	64	54	57	81	61	56	72	16	61
Etudiantes / total des étudiants (%)										
1959	27	54	25	10	14	15	12	68	88	39
1968	32	60	30	15	23	5	21	71	85	42

On observe ainsi que l'institut des sciences de l'éducation a connu le plus fort accroissement, de toutes les autres facultés ou écoles, au cours des dix dernières années. Après lui, ce sont les facultés de droit et des lettres qui se sont développées le plus rapidement.

En ce qui concerne la nationalité, la proportion des étudiants étrangers a baissé dans une notable mesure, et cela dans toutes les facultés, celle de théologie mise à part. C'est en médecine que l'évolution est la plus marquée. Ainsi, les étudiants suisses sont aujourd'hui en majorité partout, même à l'école d'interprètes, ce qui n'était le cas que pour trois facultés en 1959.

La proportion des étudiants augmente parallèlement de façon sensible. Ici encore, c'est à la faculté de médecine que cette augmentation est la plus forte, tandis que la faculté de théologie et l'école d'interprètes démentent la tendance générale.

9. SÉCURITÉ SOCIALE ET SANTÉ PUBLIQUE

SÉCURITÉ SOCIALE

Par sécurité sociale, on entend toutes les mesures législatives ayant pour but de protéger, de manière générale, certaines classes de la population, ou la population toute entière, contre le besoin en cas de vieillesse, d'invalidité, de maladie, d'accident, de charges de famille ou de mort du chef de famille (1).

Les diverses branches de la sécurité sociale suisse forment un ensemble complet, qu'on retrouve dans les pays les plus évolués socialement:

- Assurance-vieillesse et survivants (AVS), avec ses prestations complémentaires, auxquelles s'ajoutent, dans certains cantons – en particulier à Genève –, des prestations cantonales,
- Assurance-invalidité (AI), avec les mêmes compléments que l'AVS,
- Assurance-maladie,
- Assurance-accidents, professionnels et non professionnels,
- Allocations familiales,
- Assurance-chômage,
- Allocations aux militaires pour pertes de gain (APG),
- Assurance militaire.

Cet ensemble est complexe en raison, en particulier, de la structure fédérative de notre pays qui entraîne un éparpillement des compétences; bien que soumis à de fréquentes modifications, il n'est pas encore satisfaisant dans des secteurs tels que l'assurance-maladie ou les allocations familiales, en particulier.

Signalons aussi, sur le plan purement statistique, que la gestion partielle par des caisses privées de l'assurance-maladie, de l'assurance-chômage ou des allocations familiales ne permet pas une vue complète de ces diverses institutions car les caisses ne sont pas tenues de publier le détail de leur activité.

(1) Dr Arnold Saxer: La Sécurité Sociale Suisse.

Nous mettrons particulièrement l'accent ici sur l'AVS et l'AI, qui constituent, pour les particuliers comme pour l'État, la contribution la plus importante, et pour lesquelles nous disposons du matériau statistique le plus complet — davantage d'ailleurs en ce qui concerne la redistribution des sommes que les cotisations.

AVS, AI et APG

Nous étudierons ces trois assurances dans le même paragraphe, car elles ont des rapports étroits sur le plan de l'organisation, des cotisations et du système des prestations.

Rappelons que le montant des rentes de l'AVS est fonction de la durée de versement des cotisations et de leur montant annuel; il est compris entre les valeurs minima et maxima suivantes:

Unité : F

	5e révision		6e révision		renouveau		7e révision	
	(1.1.1961)		(1.1.1964)		(1.1.1967)		(1.1.1969)	
	Minima	Maxima	Minima	Maxima	Minima	Maxima	Minima	Maxima
Rente de vieillesse simple (= 100 %)	1 080	2 400	1 500	3 200	1 650	3 520	2 400	4 800
Rente de vieillesse pour couple (= 160 %)	1 728	3 840	2 400	5 120	2 640	5 632	3 840	7 680
Rente de veuve (= 80 %)	864	1 920	1 200	2 560	1 320	2 816	1 920	3 840
Rente d'orphelin simple (= 40 %)	432	960	600	1 280	660	1 408	960	1 920
Rente d'orphelin double (= 60 %)	648	1 440	900	1 920	990	2 112	1 440	2 880
Rente complémentaire								
- pour l'épouse (= 40 %)	432	960	600	1 280	660	1 408	960	1 920
- simple pour enfant (= 40 %)	432	960	600	1 280	660	1 408	960	1 920
- double pour enfant (= 60 %)	648	1 440	900	1 920	990	2 112	1 440	2 880

Si l'on attribue la valeur 100 aux rentes de 1961, l'évolution se présente de la façon suivante:

	RENTES	
	min.	max.
1961	100	100
1964	139	133
1967	154	147
1969	222	200

Les ressortissants suisses n'ayant pas droit à une rente ordinaire, ou pour lesquels le montant de la rente serait inférieur à la valeur minimum, ont droit à une rente extraordinaire — si leur revenu n'atteint pas certaines limites — dont le montant est égal à la valeur minimum de la rente ordinaire.

Quant à l'AI, son but premier est la réadaptation professionnelle de l'invalidé, et c'est seulement lorsque cette réadaptation est impossible que l'assurance sert des rentes.

Il peut s'ajouter à l'AVS et à l'AI une allocation pour impotent, si l'état de l'assuré nécessite une garde ou des soins spéciaux.

L'AVS et l'AI sont complétées sur le plan fédéral par les prestations complémentaires qui permettent d'assurer, depuis le 1er janvier 1969, un revenu annuel de 3.900 F pour une personne seule. Alors que la plupart des cantons s'en tiennent aux dispositions de la loi fédérale, Genève verse de plus des prestations cantonales garantissant aux bénéficiaires un minimum vital s'élevant à :

		F
Personne âgée seule et veuve	(100 %)	5 250
Couple de personnes âgées	(165 %)	8 663
Orphelin	(50 %)	2 625
Demi invalide (au moins 1/2) seul	(100 %)	5 250
Invalide grave (au moins 2/3) seul	(115 %)	6 038

Ces prestations sont indexées à l'indice genevois des prix à la consommation, ce qui permet de maintenir leur pouvoir d'achat.

On voit que dans ce secteur, notre canton a fait un effort tout particulier, qui le place nettement au premier rang des cantons suisses.

Le tableau suivant donne le détail des diverses prestations versées dans le canton par l'AVS, l'AI et par l'Aide à la vieillesse, aux survivants et aux invalides.

	Bénéficiaires				Sommes versées (1000 F.)			
	1960	1965	1966	1967	1960	1965	1966	1967
Rentes ordinaires								
Vieillesse simple	13 050	18 786	19 752	20 560	13 709	37 965	40 404	46 821
Vieillesse de couple	5 279	7 357	7 715	7 942	10 365	29 128	31 004	35 284
Veuves	2 559	2 513	2 550	2 564	2 824	5 090	5 188	5 758
Orphelins	1 200	1 299	1 319	1 325	655	1 271	1 278	1 417
Invalides	626	2 381	2 449	2 690	691	4 727	4 946	5 740
Complémentaires invalides	271	1 072	1 105	1 242	124	825	883	1 040
Rentes extraordinaires								
Vieillesse simple	8 429	6 675	6 227	5 696	6 485	9 088	8 444	8 478
Vieillesse de couple	978	423	343	270	1 223	898	734	612
Veuves	1 072	408	358	299	664	450	392	345
Orphelins	277	153	145	149	66	82	75	87
Invalides	116	466	483	495	93	623	651	721
Complémentaires invalides	24	115	122	121	6	54	57	64
Aide cantonale								
Vieillards	4 897	4 156	5 791	7 900	7 021	8 594	11 798	12 961
Veuves et leurs enfants	296	125	117	197	356	175	231	297
Orphelins	23	25	16	38	15	35	29	52
Invalides	397	910	697	1 042	821	1 407	1 908	2 436

Remarque : L'introduction de la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS date de 1966. Sur les 13 966 000 F versés par l'Aide cantonale en 1966 (15 766 000 F en 1967), 7 451 000 F (7 687 000 F en 1967) l'étaient au titre des prestations complémentaires à l'AVS/AI et 6 515 000 F (8 079 000 F en 1967) au titre des prestations cantonales.

Financement des trois assurances AVS, AI et APG

Les prestations sont financées par les trois sources suivantes :

- les cotisations, payées par les assurés et les employeurs,
- les contributions des pouvoirs publics, pour l'AVS et l'AI seulement,
- les intérêts du Fonds de compensation.

Le taux de cotisation global s'élève, pour les salariés, à 6,2 % du revenu du travail depuis le 1er janvier 1969, dont 5,2 % pour l'AVS, 0,6 % pour l'AI et 0,4 % pour les APG; la moitié de la cotisation est à la charge de l'employeur.

Les contributions des pouvoirs publics à l'AVS et à l'AI sont les suivantes :

- dans le cas de l'AVS, les contributions sont fixées par périodes de 5 ans, et s'élevaient au 1/5 des dépenses annuelles moyennes relatives à cette période. Les cantons y participent pour un quart, en fonction de leurs moyens, et la Confédération pour les trois autres quarts;
- dans le cas de l'AI, la contribution des pouvoirs publics est plus importante, et représente la moitié des dépenses annuelles. Comme pour l'AVS, le quart est à la charge des cantons et les trois autres quarts à la charge de la Confédération.

Charge financière pour l'économie du canton

Le montant des cotisations versées est connu pour l'ensemble de la Suisse, mais pas pour les différents cantons. Nous pouvons, toutefois, déterminer approximativement le montant cantonal en appliquant au montant des revenus d'activité déclarés aux contributions le taux de cotisation des différentes assurances.

Unité : 1000 F

A N N E E	Montant des cotisations				Subventions de l'Etat aux assurances fédérales			Prestations complémentaires (AVS + AI)		Participation totale de l'Etat cantonal
	AVS	AI	APG	Total	AVS	AI	Total	Part de l'Etat (cfs addition.)	Autres ressources	
1964	84 300	8 430	8 430	101 160	5 233	2 036	7 269	10 057	2 651	17 326
1965	90 616	9 062	9 062	108 740	5 233	4 010	9 243	10 142	2 644	19 385
1966	108 196	10 820	10 820	129 836	5 233	2 404	7 637	11 169	5 034	18 806
1967	116 072	11 607	11 607	139 286	5 309	2 968	8 277	12 497	7 960	20 774
1968	125 580	15 698	12 558	153 836	5 309	3 504	8 813	16 124	4 311	26 937
1969	178 095	20 550	13 700	212 345	8 710	3 750	12 460	21 720	8 305	34 180

Remarques : - le revenu du travail a été estimé pour 1968 et 1969 par extrapolation

- les subventions de l'Etat pour 1969 sont celles prévues au budget

- les principales "autres ressources" des prestations complémentaires sont les subventions fédérales (depuis 1966), et les prélèvements sur le fonds spécial, particulièrement élevés en 1967 (4 058 674 F).

Assurance-maladie

En cette matière les cantons ont la compétence de déclarer l'assurance obligatoire de manière générale ou pour certaines catégories de personnes, ou de déléguer leur compétence aux communes.

A fin 1967, dans l'ensemble de la Suisse, 86 % de la population était assurée auprès de 829 caisses reconnues par la Confédération. Par cantons, les taux les plus élevés étaient ceux des

Grisons (100 %), du Valais (96 %), du Tessin (95 %). Genève avait le taux le plus bas (72 %), derrière Obwald (74 %) et Appenzell (73 %). Le bas niveau du taux genevois peut s'expliquer par le fait que l'assurance n'est pas obligatoire dans le canton, mais aussi par la forte proportion de résidents temporaires. Cependant, ce taux est en constante augmentation comme le montre le tableau suivant, alors que parallèlement le nombre de caisses subventionnées diminue, en particulier celles qui n'offrent pas de possibilité d'assurance pour les membres de la famille de l'assuré; on assiste ainsi à une rationalisation de l'assurance-maladie,

	Caisses subventionnées par le canton			Assurés auprès de ces caisses		Montant total de la subvention (1000 F)
	a)	b)	Total	Nombre	% de la population résidente moyenne	
1961	*	*	69	126 725	49,3	1 113,9
1962	29	38	67	129 361	48,7	1 484,9
1963	28	35	63	143 027	52,0	1 668,4
1964	25	35	60	151 077	53,1	1 728,2
1965	25	35	60	163 761	56,2	1 855,0
1966	17	34	51	196 759	66,0	2 139,7
1967	16	34	50	205 845	67,3	2 268,0
1968	15	34	49	220 410	70,4	3 509,7

Remarques : - Caisses a) n'offrent pas de possibilité d'assurance pour les membres de la famille

b) offrent des possibilités d'assurance pour les membres de la famille.

- le nombre d'assurés auprès des caisses subventionnées par le canton (205 845 en 1967) est inférieur au nombre d'assurés auprès des caisses reconnues par la Confédération (224 140 en 1967)

La répartition, selon le genre de caisse, des assurés du canton était la suivante, en 1967:

- caisses publiques	4,7 %
- caisses d'entreprises	17,4 %
- caisses centralisées	38,6 %
- autres caisses	39,3 %

Cette répartition était très variable selon les cantons; pour les caisses publiques, par exemple, le pourcentage variait de 0 % à Neuchâtel et Berne à 63,3 % à Bâle-Ville et 65 % dans les Grisons. La contribution de l'État cantonal à l'assurance-maladie se fait essentiellement sous forme d'une subvention annuelle aux caisses remplissant les conditions requises par la loi du 30.9.1960. La subvention moyenne par assuré s'élève, pour l'année 1968, à 5,06 F pour les hommes, 13,81 F pour les femmes et 16,99 F pour les enfants.

On peut estimer approximativement la charge globale de l'assurance-maladie pour l'économie genevoise à partir des chiffres concernant l'ensemble des assurés de Suisse. Pour 1967, les recettes de l'ensemble des caisses subventionnées par la Confédération étaient assurées de la façon suivante :

	Par assuré en F.	en % du total
Recettes totales	250	1 000
dont cotisations des assurés	170	675
contributions des employeurs	4	18
subventions des cantons	10	42
subventions de la Confédération	42	170

Si l'on applique ces chiffres aux assurés du canton, on obtient, pour 1967, une somme de 2,24 millions de F pour la subvention du canton (chiffre concordant avec celui donné par le département de la prévoyance sociale: 2 268 millions de F), de 38 millions de F pour les cotisations, et de 1 million de F pour la contribution des employeurs. Ces 39 millions de F représentent environ 1,3 % du revenu du travail.

Assurance-accidents

Contrairement à l'AVS et à l'AI, l'assurance-accidents obligatoire est uniquement une assurance de salariés; elle couvre les accidents professionnels et non professionnels, pour lesquels les prestations sont identiques. Les entreprises soumises à la LAMA — entreprises industrielles, de transports, et en général présentant des risques professionnels — sont assurées par la caisse nationale (CNA); les autres entreprises, soumises à la loi cantonale (LAAO), sont assurées auprès de caisses privées.

Le financement de l'assurance-accidents professionnels est entièrement à la charge des employeurs; le taux de cotisation est calculé d'après les risques, et varie dans des proportions considérables: de 0,2 % à plus de 20 % des salaires.

Le financement de l'assurance-accidents non professionnels est assuré, dans le cas où elle est contractée en vertu de la LAMA, pour 7/8 environ par les cotisations des assurés, les salariés eux-

mêmes – elles s'élèvent à 1 % du salaire pour les hommes et 0,75 % pour les femmes –, et pour 1/8 par la Confédération. Si l'assurance est contractée en vertu de la LAAO, le financement est entièrement couvert par les cotisations; celles-ci sont, dans la plupart des cas, à la charge des salariés, mais sont parfois entièrement assumées par l'employeur.

Allocations familiales

Comme pour l'assurance-maladie, les données statistiques en matière d'allocations familiales sont fragmentaires et incomplètes. En effet, les employeurs assujettis à la loi cantonale ⁽¹⁾ ont le choix entre la caisse cantonale et les caisses privées reconnues, professionnelles ou interprofessionnelles; ces dernières, bien que tenues ⁽²⁾ de présenter un rapport annuel sur l'exécution de leurs obligations, ne jugent pas utile de présenter un rapport détaillé de leur activité. On ignore ainsi en particulier le taux et le montant des cotisations, ou la ventilation des différentes prestations.

La seule donnée d'ensemble concerne le nombre d'affiliés et le montant des allocations versées. En 1966, ces chiffres étaient les suivants :

	AFFILIÉS	ALLOCATIONS VERSÉES (F)
Allocations en faveur des agriculteurs indépendants		
Caisse publique	332	164 059
Caisse privée	512	374 841
Total	844	538 900
Allocations aux salariés		
Caisses publiques	5 006	9 350 537
Caisses privées	9 468	24 283 519
Total	14 474	33 634 256

Les chiffres détaillés dont nous disposons annuellement par les caisses publiques ne concernent donc que 35 % des affiliés et 28 % des allocations versées.

(1) Seuls les établissements de la Confédération, déjà assujettis hors du canton, et les employeurs étrangers ou organisations internationales exempts de l'AVS, ne sont pas assujettis.

(2) Loi du 16.6.1963, article 24.2.

Les allocations aux salariés sont entièrement couvertes par la cotisation des employeurs. Le taux de cotisation se situe à Genève aux environs de 2 % des salaires. Le taux de la caisse cantonale, qui est revu périodiquement, est de 1,8 % en 1969; les taux pratiqués par les caisses privées sont, pour la plupart, inconnus.

Les prestations versées à Genève sont les plus importantes de Suisse :

- l'allocation pour enfants se monte à 40 F par mois jusqu'à l'âge de 10 ans et 45 F à partir de 10 ans; la moyenne suisse se situe autour de 30 F,
- l'allocation de naissance (460 F) n'existe ailleurs qu'à Fribourg (100 F) et Vaud (150 F),
- l'allocation de formation professionnelle (100 F par mois) ne se retrouve qu'à Fribourg (55 F), Neuchâtel (70 F) et Vaud (70 F).

La répartition des prestations selon leur genre n'est connue que pour les caisses publiques (1966: 28 % du total des allocations versées dans le canton) :

– allocations ordinaires	64
– allocations de naissance	4
– allocations de formation professionnelle pour apprentis	8
– allocations de formation professionnelle pour étudiants	24
	<hr/>
	100

Assurance-chômage

L'assurance-chômage n'est pas obligatoire sur le plan fédéral; ce sont les cantons qui décident en la matière.

A Genève, le nombre d'assurés s'élevait, à fin 1968, à 69 463, soit environ 40 % de l'ensemble de la population active. Parmi les travailleurs échappant à la loi cantonale, on peut citer ceux des administrations, des organisations internationales, le personnel de maison, les travailleurs à domicile.

L'assurance est gérée par trois sortes de caisses :

- la caisse cantonale (publique) qui groupe environ la moitié de l'ensemble des assurés,
- les caisses syndicales, qui en groupent le tiers environ,
- les caisses paritaires, instituées conjointement par les employeurs et les salariés, qui groupent le reste des assurés, soit environ 1/6.

Le financement est garanti par les cotisations des assurés, variables d'une caisse à l'autre; pour la caisse cantonale, la cotisation est de 2 F par mois si le salaire est inférieur à 850 F, et de 3 F s'il est supérieur.

Le canton participe à la couverture financière de l'assurance, ainsi que la Confédération; en raison de la situation du marché du travail, les subventions ont été négligeables ces dernières années.

* * *

Il nous reste maintenant à chiffrer le montant total des dépenses de sécurité sociale pour le canton d'une part, pour les employeurs et les salariés d'autre part.

Comme nous l'avons vu, l'action de l'État s'exerce pour l'essentiel dans deux domaines: assurance-maladie, et surtout AVS et AI avec leur aide cantonale. L'évolution du total des dépenses au cours de ces dernières années est la suivante :

	Dépenses de sécurité sociale	
	en 1000 F	en % du total des dépenses de l'Etat
1966	21 900	4,5
1967	23 600	4,6
1968	30 600	5,2
1969 (budget)	37 000	5,5

En plus de la sécurité sociale, on peut mentionner l'action de l'État en matière d'assistance publique et d'aide à la jeunesse, à la famille et à la vieillesse; les dépenses pour cette action s'élevaient à la moitié environ des dépenses de sécurité sociale.

L'évaluation des dépenses incombant aux employeurs et aux salariés nécessite, en raison du manque d'informations, un certain nombre d'approximations. Les chiffres ci-après sont des estimations; ils ne doivent être considérés que comme des ordres de grandeur.

	Sommes versées (1000 F)		
	1966	1967	1968
AVS (1)	108 200	116 100	125 600
AI (1)	10 800	11 600	15 700
APG (1)	10 800	11 600	12 600
Assurance-maladie (2)	37 300	39 000	41 800
Assurance-accidents non professionnels (3)	24 300	26 100	28 300
Assurance-chômage (4)	2 000	2 100	2 300
Allocations familiales (5)	43 800	47 000	45 700
Total	237 200	253 500	272 000

- (1) Estimation à partir des revenus d'activité déclarés
- (2) Estimation à partir des chiffres, pour 1966 et 1967, de l'ensemble des caisses subventionnées de Suisse
- (3) Nous n'avons pas fait d'estimations pour l'assurance-accidents professionnels en raison du trop haut degré d'indétermination
- (4) Estimation à partir du montant de la cotisation par assuré
- (5) Application du taux de la caisse cantonale aux revenus d'activité dépendante déclarés.

Le total des dépenses ainsi obtenu représente un pourcentage des revenus d'activité déclarés égal à 8,8 % en 1966 et 8,7 % en 1967 et 1968.

Si nous considérons le cas d'un salarié de sexe masculin exerçant une activité dans un bureau, l'ensemble des charges sociales représentera, en 1969, environ 10 % de son salaire, répartis de la façon suivante:

	Cotisation en % du salaire		
	Salarié	Employeur	Ensemble
AVS	2,6	2,6	5,2
AI	0,3	0,3	0,6
APG	0,2	0,2	0,4
Assurance-maladie	1,3	-	1,3
Assurance-accidents non professionnels	1,0	-	1,0
Assurance-accidents professionnels	-	0,2	0,2
Allocations familiales	-	1,8	1,8
Assurance-chômage	0,1	-	0,1
Total:	5,5	5,1	10,6

Remarques :

- le taux de l'assurance-accidents professionnels, environ 0,2 % pour les professions de bureau, peut atteindre jusqu'à 25 % pour les professions les plus exposées.
- nous n'avons pas tenu compte de la cotisation à une caisse de retraite.

SANTÉ PUBLIQUE

La plus importante activité de l'État en matière de santé publique est le subventionnement des établissements de soins publics; nous présenterons ici les principaux de ces établissements, puis nous récapitulerons l'ensemble des dépenses de l'État pour la santé publique.

Pour situer sur le plan suisse le niveau d'équipement hospitalier du canton, nous disposons de deux statistiques: celle du nombre de lits des établissements publics et privés, et celle du personnel de ces établissements. Les deux statistiques se rapportent à la même année, 1965, mais ont été établies indépendamment. Notons que le nombre de lits dans les établissements privés a été estimé, dans le canton, au quart du total en 1965.

	Nombre de lits ⁽¹⁾ pour 1000 habitants				Personnel hospitalier pour 1000 habitants ⁽²⁾
	Etablissements pour malades physiques		Etablissements pour malades mentaux	Ensemble des établissements	
	Soins intensifs	Traitements de longue durée			
Genève	7,8	1,7	2,4	11,9	12,2
Argovie	5,0	3,5	2,0	10,5	5,9
Bâle	9,3	0,6	2,8	12,7	15,1
Berne	7,4	1,5	3,0	11,9	8,3
Fribourg	8,1	1,8	3,1	13,0	6,9
Neuchâtel	8,2	0,5	4,6	13,3	10,0
Tessin	12,0	1,7	3,6	17,3	7,6
Valais	7,5	3,7	2,3	13,5	6,8
Vaud	8,6	2,0	2,8	13,4	12,7
Zurich	5,8	1,9	3,0	10,7	9,5
Suisse	7,0	1,9	3,1	12,1	9,0

(1) Bureau fédéral de statistique, chiffres de 1965

(2) Recensement fédéral des entreprises, 1965

Davantage que le nombre de lits disponibles — il faudrait en connaître le taux d'occupation, de même que la durée moyenne d'hospitalisation — le chiffre du personnel hospitalier rapporté à la population nous renseigne sur le niveau d'équipement des cantons; on voit que Genève est bien placé, d'autant plus que la modernité de ses installations permet d'atteindre une grande efficacité.

Rappelons que les établissements publics du canton sont les suivants :

- l'Hôpital cantonal, qui reçoit les malades nécessitant des examens approfondis ou des soins intensifs et de courte durée
- les policliniques universitaires, annexées à l'Hôpital, qui fonctionnent comme des permanences, et dont le rôle est de donner des soins aux personnes économiquement faibles et de répondre aux urgences, les malades étant ensuite soit traités ambulatoirement, soit hospitalisés
- l'Hôpital annexe de Beau-Séjour destiné à recevoir les malades chroniques ou convalescents venant des services médicaux de l'Hôpital; il abrite, en particulier, le centre de rééducation des paraplégiques
- la Maison des convalescents, réservée aux convalescences de moyenne durée (quelques semaines), ne nécessitant pas de soins très intensifs
- la Maison de Loëx, pour l'hospitalisation de longue durée ou définitive des malades chroniques, en particulier des personnes âgées
- les institutions psychiatriques: clinique de Bel-Air et centre psycho-social universitaire (CPSU), dont l'activité est très variée: consultations pour malades de l'Hôpital, psychogériatrie, centre de réadaptation sociale.

Évolution de la fréquentation des différents établissements

Depuis 1950, le nombre de personnes hospitalisées annuellement s'accroît plus rapidement que la population résidente du canton: le taux de fréquentation des différents établissements est en continuelle augmentation. Dans le même temps, l'intensification des soins, qui se traduit par l'accroissement des moyens mis en oeuvre, permet une diminution de la durée d'hospitalisation. Le résultat de ces deux mouvements est une grande stabilité des taux d'hospitalisation ⁽¹⁾. Ceci indique ⁽²⁾ qu'il existe une demande latente actuellement non satisfaite, puisque chaque fois que la durée d'hospitalisation diminue, on peut augmenter le nombre d'hospitalisations par habitant. L'Hôpital de gériatrie qui accueillera ses premiers pensionnaires en automne 1971 répondra à cette demande dans un secteur où elle est particulièrement forte.

(1) Voir note au bas du tableau de la page 159.

(2) Voir «Perspectives de dépenses du département de la prévoyance sociale et de la santé publique 1968-1972» du groupe interdépartemental de programmation budgétaire.

	Malades hospitalisés				Malades ayant consulté		Taux de fréquentation ⁽³⁾ (pour mille)					
	Hôpital cantonal ⁽¹⁾	Bel-Air	Loëx	Maison des convalescents	Poli-cliniques	CPSU ⁽²⁾	Hôpital cantonal	Bel-Air	Loëx	Maison des convalescents	Poli-cliniques	CPSU
1950	12 744	866	229	157	2 276	.	62,6	4,3	1,1	0,8	1,1	.
1955	16 311	991	225	139	27 155	.	74,5	4,5	1,0	0,6	12,4	.
1960	19 877	1 245	328	174	32 158	.	79,3	5,0	1,3	0,7	12,8	.
1965	24 515	1 742	351	408	49 315	3 267	84,2	6,0	1,2	1,4	16,9	1,1
1966	26 217	1 933	411	488	52 067	3 517	88,1	6,5	1,4	1,6	17,5	1,2
1967	27 541	2 143	370	502	57 066	4 010	90,1	7,0	1,2	1,6	18,7	1,3
1968	28 959	2 353	371	549	57 263		92,5	7,5	1,2	1,8	18,3	

	Journées d'hospitalisation (milliers)				Consultations (milliers)		Taux d'hospitalisation ⁽⁴⁾					Taux de consultation ⁽⁴⁾	
	Hôpital cantonal ⁽¹⁾	Bel-Air	Loëx	Maison des convalescents	Poli-cliniques	CPSU	Hôpital cantonal	Bel-Air	Loëx	Maison des convalescents	Poli-cliniques	CPSU	
1950	318,7	174,9	58,5	14,1	23,0	.	1,57	0,86	0,29	0,07	0,11	.	
1955	379,9	189,8	59,7	15,8	86,9	.	1,74	0,87	0,27	0,07	0,40	.	
1960	424,8	204,0	86,9	15,4	96,7	.	1,69	0,81	0,35	0,06	0,39	.	
1965	506,0	243,8	91,9	17,2	149,5	27,0	1,74	0,84	0,32	0,06	0,51	0,09	
1966	542,6	244,8	101,5	16,8	162,5	25,0	1,82	0,82	0,34	0,06	0,55	0,08	
1967	547,1	247,3	99,6	16,3	176,5	27,4	1,79	0,81	0,33	0,05	0,57	0,09	
1968	558,4	251,1	100,2	15,2	175,1		1,78	0,80	0,32	0,05	0,56		

	Nombre de lits				Taux d'occupation des lits ⁽⁵⁾ (pour cent)			
	Hôpital cantonal ⁽¹⁾	Bel-Air	Loëx	Maison des convalescents	Hôpital cantonal	Bel-Air	Loëx	Maison des convalescents
1950	1 289	.	173	50	67,7	.	92,6	77,3
1955	1 386	.	176	50	75,1	.	92,9	86,5
1960	1 463	.	246	50	79,3	.	95,8	84,1
1965	1 814	725	292	50	78,6	92,1	91,9	94,0
1966	1 923	725	292	50	79,6	92,5	94,3	91,8
1967	1 947	725	292	50	77,1	93,5	93,4	89,3
1968	1 976	725	285	50	77,2	94,9	94,9	82,3

(1) Y compris Beau-Séjour

(2) Centre psycho-social et policlinique de psychiatrie sans le centre de réadaptation sociale

(3) Taux de fréquentation = $\frac{\text{nombre total de malades hospitalisés}}{\text{population résidente moyenne du canton}}$

(4) Taux d'hospitalisation ou de consultation = $\frac{\text{nombre total de journées d'hospitalisation, ou nombre de consultations}}{\text{population résidente moyenne du canton}}$

(5) Taux d'occupation des lits = $\frac{\text{journées d'hospitalisation}}{\text{nombre de lits} \times 365 \text{ (366) jours}}$

Clinique psychiatrique de Bel-Air

Les résultats financiers de la clinique de Bel-Air englobent ceux du CPSU. La part des dépenses totales couvertes par les taxes d'hospitalisation devient de plus en plus faible et n'atteint plus que 20,9 % en 1967 (contre 28 % en 1960), le montant moyen de la taxe d'hospitalisation passant de 8 F en 1960 à 14 F en 1968.

Les personnes hospitalisées au compte du service d'assistance médicale constituent encore en 1967 la catégorie la plus importante de débiteurs: pour 100 journées d'hospitalisation, on en dénombre plus de la moitié (54 contre 72 en 1960) au compte du service d'assistance médicale, et 21 (contre 7 en 1960) à celui des caisses-maladie; le nombre de journées d'hospitalisation de malades non assistés reste compris entre 21 et 24.

	1955	1960	1965	1966	1967	1968
Charges totales (1000 F)	4 086	5 550	11 340	12 781	15 730	16 863
Charges par journée d'hospitalisation (F)	22	27	47	52	64	67
Produit total (1000 F)	4 082	5 550	11 511	12 783	15 732	16 879
dont taxes d'hospitalisation (1000 F)	1 429	1 679	2 767	3 047	3 541	3 583
dont subvention de l'Etat (1000 F)	2 526	3 862	8 723	9 709	12 181	13 286
Résultat d'exploitation (1000 F)	- 4	-	171	2	2	16
Crédits extraordinaires (1000 F)	184	445	485	650	1 177	1 076
Subvention totale (1000 F)	2 710	4 307	9 208	10 359	13 358	14 362

Dépenses de l'État en matière de santé publique

Les subventions aux quatre établissements constituent l'essentiel de ces dépenses. Elles émanent presque exclusivement au compte du département de la prévoyance sociale: en 1967, par exemple, les subventions des autres départements se montent à environ 0,5 % de la charge totale; aussi, dans un souci de simplification, nous en tiendrons-nous ici aux chiffres du département de la prévoyance sociale

Unité : 1000 F

	1960	1965	1966	1967	1968
Allocations aux établissements publics	18 654	45 323	52 169	56 894	69 820
Hôpital cantonal	13 470	33 770	39 241	40 864	52 347
Clinique de Bel-Air et CPSU	4 307	9 208	10 359	13 358	14 362
Maison des convalescents	182	398	378	366	435
Maison de Loëx	695	1 947	2 191	2 306	2 676
Assistance médicale	5 121	6 906	8 082	9 423	10 430
Etablissements officiels	4 316	5 664	6 427	7 343	7 662
Etablissements privés	210	338	685	903	1 457
A domicile	595	904	970	1 177	1 311
Hospitalisations aux polycliniques de chirurgie et de médecine	37	43	59	51	53
Frais du service d'assistance médicale et des polycliniques	1 306	2 788	3 316	3 605	4 119
TOTAL DES DEPENSES	25 118	55 060	63 626	69 973	84 422
TOTAL DES RECETTES	4 284	6 556	7 404	8 847	9 397
dont récupération assistance médicale	3 483	5 225	5 855	7 038	7 286
dont polycliniques	527	1 021	1 249	1 454	1 772
DEPENSE NETTE	20 834	48 504	56 222	61 126	75 025

L'accroissement annuel des subventions aux quatre établissements atteint un taux extrêmement élevé :

moyenne 1950 — 1955 : 6,6 % 1965 — 1966 : 15,1 %

moyenne 1955 — 1960 : 12,2 % 1966 — 1967 : 9,0 %

moyenne 1960 — 1965 : 18,6 % 1967 — 1968 : 22,7 %

La dépense de l'État en matière de santé publique atteint ainsi, par habitant, 240 F en 1968, contre 200 F en 1967 et 190 F en 1966.

En plus de ces dépenses courantes, il faut encore tenir compte de la part des bâtiments hospitaliers dans les dépenses pour travaux d'utilité publique. La répartition de ces dépenses, qui est fonction du développement prévu dans les différents secteurs, est soumise à de fortes fluctuations annuelles, et doit être considérée par périodes. Les dépenses, à fin 1965, indiquées dans la première colonne du tableau suivant découlent de la mise en application de lois votées depuis le 29.4.1939. Elles couvrent donc la période 1940 - 1965.

TRAVAUX D'UTILITÉ PUBLIQUE

	Dépenses nettes (en millier de F)				Répartition des dépenses (en %)			
	A fin 1965	1966	1967	1968	A fin 1968	A fin 1965	1966 - 1968	A fin 1968
TOTAL DES TRAVAUX	565 245	107 115	89 149	107 739	869 248	1 000	1 000	1 000
Bâtiments hospitaliers	114 761	23 673	12 291	12 814	163 539	203	160	188
dont Bel-Air	6 619	494	136	15	7 264	12	2	8
Loëx	1 864	-	-	904	2 768	3	3	3
Hôpital cantonal et polycliniques	69 716	20 633	6 985	7 393	104 727	123	115	120
Beau-Séjour	9 699	1 111	413	553	11 776	17	7	14
Maternité	4 634	-	-	-	4 634	8	-	5
Maison du Petit-Saconnex	3 800	-	-	-	3 800	7	-	4
Hôpital de gériatrie	-	130	3 327	2 232	5 689	-	19	7

10. LOGEMENT

La tension sur le marché du logement, phénomène que l'on retrouve dans d'autres grandes villes suisses, peut être examinée sous plusieurs aspects. On s'en tiendra, dans ce chapitre, aux domaines éclairés par les statistiques à disposition, bien que le problème du logement soit difficile à cerner de cette façon.

Signalons que la récente étude de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail (OFIAMT) intitulée «Évolution et structure de la construction de logements de 1945 à 1967» (numéro de février de la Vie économique) a permis d'utiles comparaisons entre Genève et le reste de la Suisse, notamment sur le plan structurel de la construction.

Logements existants et logements construits dans le canton

En passant de 93 733 à fin 1960 à 133 156 à fin 1968, le nombre de logements a augmenté de 42 % en huit ans. Ce très fort développement a surtout été le fait des communes suburbaines et l'on voit que, par conséquent, la proportion de logements situés sur le territoire de la ville de Genève a diminué régulièrement (74 % en 1960, 62 % en 1968).

Il faut noter que la part des grandes communes suburbaines dépasse la moitié des logements construits dans l'ensemble du canton et cela depuis plusieurs années.

On remarquera que l'augmentation nette du nombre de logements est inférieure au nombre de logements construits; la différence tient aux démolitions ainsi qu'aux changements d'affectation de logements. En ce qui concerne ces derniers, la transformation d'habitations en bureaux n'est que très partiellement enregistrée par la statistique. De ce fait, l'augmentation nette est plutôt surestimée.

LOGEMENTS EXISTANTS ⁽¹⁾ ET LOGEMENTS CONSTRUITS DANS LE CANTON, DEPUIS 1960

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968
1. Logements existants dans le canton ⁽¹⁾	93 733	97 484	102 610	108 446	112 540	118 915	124 062	129 163	133 156
- dont en ville de Genève, en %	73,9	72,2	70,0	68,2	67,1	65,5	64,1	62,7	61,7
Augmentation annuelle nette du nombre de logements	3 447	3 751	5 126	5 836	4 094	6 375	5 147	5 101	3 993
2. Logements construits									
2.1. Nombres absolus									
Ville de Genève	1 588	1 379	1 818	2 383	2 119	2 383	1 810	1 728	1 298
Grandes communes suburbaines ⁽²⁾	1 629	2 135	3 291	3 294	2 030	3 247	3 243	3 033	2 496
Autres communes	489	485	312	448	410	760	297	634	388
Canton	3 706	3 999	5 421	6 125	4 559	6 390	5 350	5 395	4 182
2.2. En %									
Ville de Genève	42,8	34,5	33,5	38,9	46,5	37,3	33,8	32,0	31,0
Grandes communes suburbaines ⁽²⁾	44,0	53,4	60,7	53,8	44,5	50,8	60,6	56,2	59,7
Autres communes	13,2	12,1	5,8	7,3	9,0	11,9	5,6	11,8	9,3
Cantons	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Chiffres rectifiés

(2) Communes de l'agglomération s'étant fortement urbanisées au cours de ces dernières années, soit Carouge, Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg, Grand-Saconnex, Lancy, Meyrin, Onex, Thoiry et Vernier

Les loyers

Les loyers constituent une des données fondamentales du problème du logement. Les renseignements ci-dessous proviennent de l'enquête semestrielle faite par l'OFIAMT en collaboration avec les offices de statistiques régionaux, pour calculer l'indice des loyers. On dispose ainsi du prix des logements de 3 et 4 pièces, c'est-à-dire cuisine et 2 ou 3 chambres pour les villes de Zurich, Berne, Bâle et Genève. En outre, on peut séparer les appartements construits avant et après 1947.

La comparaison entre les villes est possible grâce à la similitude des méthodes d'enquête. Toutefois, il faut se souvenir que la qualité des logements peut varier d'une ville à l'autre (dimension des pièces, équipement de la cuisine, finitions, etc.). D'autre part, la manière de dénombrer les pièces d'un appartement peut varier d'une commune à l'autre, faute de normes.

LOYER DES LOGEMENTS DE 3 PIECES CONSTRUIITS
AVANT 1947

Situation à fin mai

Unité : F.

VILLES	Loyer annuel				Ecarte par rapport à Genève			
	1962	1965	1967	1968	1962	1965	1967	1968
Genève	1 154	1 299	1 621	1 760
Bâle	1 282	1 451	1 711	1 887	+ 128	+ 152	+ 90	+ 127
Berne	1 298	1 485	1 756	1 873	+ 144	+ 186	+ 135	+ 113
Zurich	1 495	1 668	1 944	2 080	+ 341	+ 369	+ 323	+ 320

LOYER DES LOGEMENTS DE 4 PIECES CONSTRUIITS
AVANT 1947

Situation à fin mai

Unité : F.

VILLES	Loyer annuel				Ecarte par rapport à Genève			
	1962	1965	1967	1968	1962	1965	1967	1968
Genève	1 468	1 645	2 041	2 242
Bâle	1 544	1 740	2 043	2 202	+ 76	+ 95	+ 2	- 40
Berne	1 766	2 026	2 384	2 524	+ 298	+ 381	+ 344	+ 282
Zurich	1 692	1 894	2 191	2 337	+ 224	+ 249	+ 150	+ 95

LOYERS DES LOGEMENTS DE 3 PIECES CONSTRUITS

APRES 1947

Situation à fin mai

Unité : F.

VILLES	Loyer annuel				Ecart par rapport à Genève			
	1962	1965	1967	1968	1962	1965	1967	1968
Genève	1 962	2 104	2 415	2 565
Bâle	2 047	2 597	2 981	3 168	+ 85	+ 493	+ 566	+ 603
Berne	2 002	2 322	2 641	2 751	+ 40	+ 218	+ 226	+ 186
Zurich	2 258	2 663	3 033	3 227	+ 296	+ 559	+ 618	+ 662

LOYERS DES LOGEMENTS DE 4 PIECES CONSTRUITS

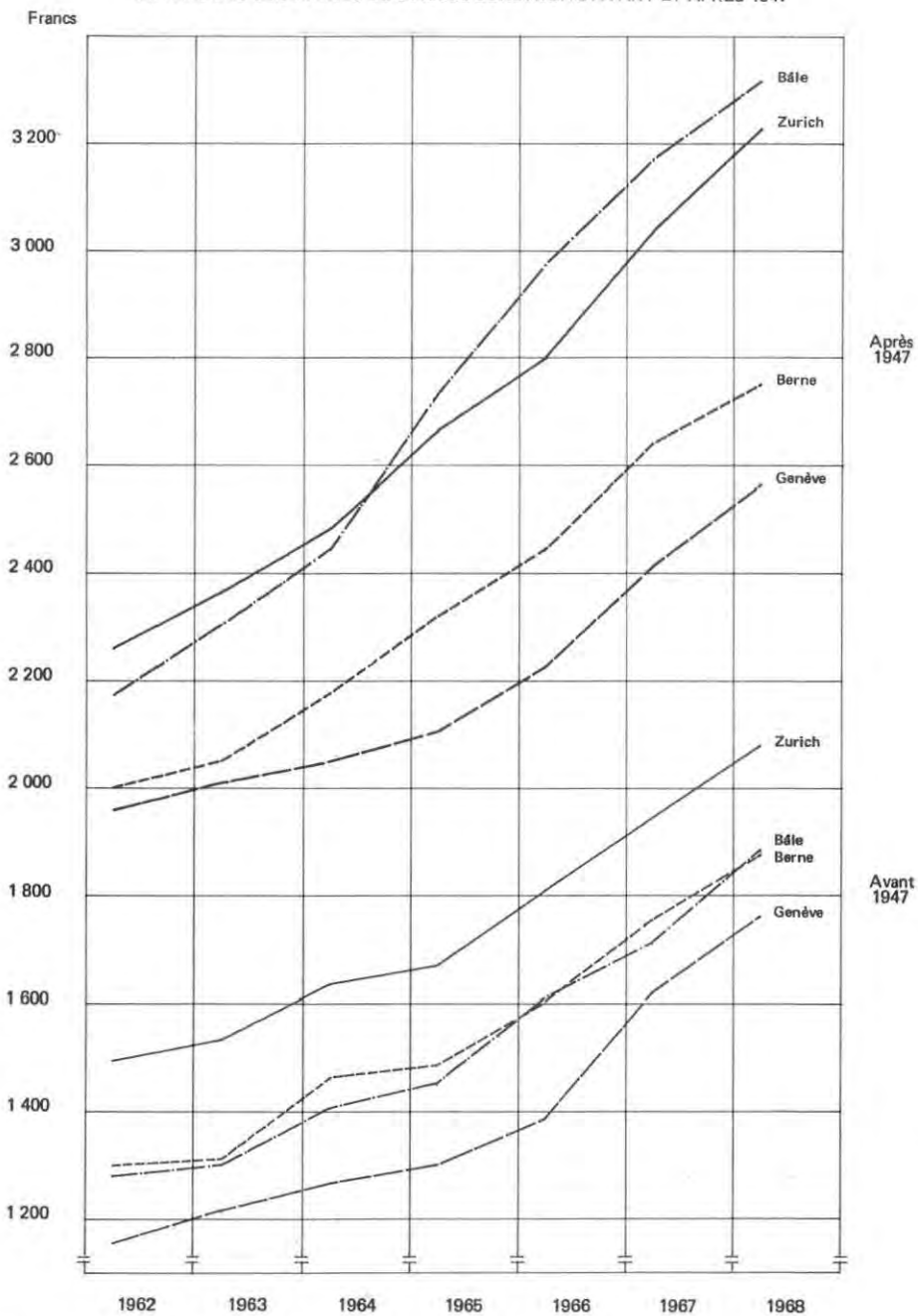
APRES 1947

Situation à fin mai

Unité : F.

VILLES	Loyer annuel				Ecart par rapport à Genève			
	1962	1965	1967	1968	1962	1965	1967	1968
Genève	2 252	2 496	2 868	3 063
Bâle	2 177	2 733	3 168	3 317	- 75	+ 237	+ 300	+ 254
Berne	2 383	2 722	3 076	3 244	+ 131	+ 226	+ 208	+ 181
Zurich	2 403	2 062	3 286	3 498	+ 151	+ 366	+ 418	+ 435

LOYERS DES LOGEMENTS DE 3 PIECES CONSTRUITS AVANT ET APRES 1947



Source: Offices de statistique des villes considérées.

Ainsi, à Genève, les logements de deux pièces et demie entrent dans la catégorie des trois pièces. A Zurich, ces mêmes appartements sont groupés avec ceux de deux pièces. A Berne, ce cas est tranché en fonction de la dimension estimée de la demi-pièce. Ces différences peuvent avoir une influence sur le niveau du loyer. A défaut de séries statistiques meilleures, on utilisera les chiffres tirés de l'enquête mentionnée plus haut pour situer le niveau des loyers dans les principales villes de Suisse.

Les tableaux ci-dessus mettent en évidence un écart entre les loyers de Genève et ceux des trois principales villes suisses allemandes: ils sont presque toujours inférieurs à Genève. La différence est beaucoup plus marquée en ce qui concerne les logements construits après 1947 que pour les autres. Dans le premier cas, elle se situe généralement, après 1964 du moins, entre 15 et 50 F par mois. Dans le second, elle ne dépasse guère 30 F.

On remarque que l'avantage de notre ville sur les autres tend à se réduire pour les anciens logements, tandis qu'il s'accroît pour les plus récents.

En général, les loyers les plus élevés sont enregistrés à Zurich, mais il faut tenir compte à ce propos de la remarque énoncée auparavant au sujet des demi-pièces. On trouve dans la partie «Évolution des prix» les indices des loyers de chacune de ces villes.

Les statistiques disponibles permettent de mettre en évidence deux caractéristiques de la construction à Genève qui sont probablement en relation avec les différences de loyers qui viennent d'être indiquées: l'intervention des pouvoirs publics dans le domaine de la construction d'une part, la dimension des bâtiments d'autre part.

Financement de la construction de logements

L'aide financière de l'État, qui a de loin dépassé à Genève l'effort entrepris dans les autres cantons, a eu une influence certaine sur le niveau des loyers. Les subventions ont eu, en premier lieu, un effet direct sur les loyers des appartements neufs et, en second lieu, ont indirectement ralenti la hausse des anciens, puisque les loyers de ces deux catégories ont tendance à se rejoindre.

MODE DE FINANCEMENT DES LOGEMENTS CONSTRUITS DANS LE CANTON DE GENEVE
ET DANS L'ENSEMBLE DU PAYS ⁽¹⁾, DEPUIS 1960

	CANTON DE GENEVE			S U I S S E		
	Total des logements construits	dont		Total des logements construits	dont	
		par les pouvoirs publics	avec l'aide des pouvoirs publics		par les pouvoirs publics	avec l'aide des pouvoirs publics
		%			%	
1960	3 706	16,8	28,0	38 991	2,6	8,5
1961	3 999	0,3	24,0	45 033	0,9	8,2
1962	5 421	10,8	23,6	45 805	2,1	6,7
1963	6 125	9,0	32,9	42 174	2,1	8,9
1964	4 559	7,9	14,9	42 792	2,7	7,5
1965	6 390	6,3	33,1	46 121	2,7	10,6
1966	5 350	3,6	47,5	43 796	3,3	11,5
1967	5 395	9,9	31,1	41 232	3,6	13,0
1968	4 182	11,0	32,3	39 534	3,8	11,5

(1) Communes de 2 000 habitants et plus

Ce tableau met en évidence l'importance, dans le canton de Genève, de la construction contrôlée par les pouvoirs publics, soit en tant que constructeur, soit par le subventionnement (lois HLM surtout).

Ainsi, depuis 1960, la proportion de logements construits par les pouvoirs publics ou avec leur aide a varié, selon les années, entre 24 et 51 %, alors qu'elle n'a jamais dépassé 15 % dans l'ensemble du pays.

Si l'on considère l'ensemble des logements construits en Suisse avec l'aide des pouvoirs publics depuis 1960, on constate que le canton de Genève en a réalisé 40 %.

Dimension des bâtiments et des logements

Les bâtiments avec logements construits dans le canton de Genève sont en général plus grands, c'est-à-dire qu'ils contiennent plus de logements, que dans le reste de la Suisse.

GRANDEUR MOYENNE DES BATIMENTS AVEC LOGEMENTS, EN NOMBRE DE LOGEMENTS,
CONSTRUITS DANS LE CANTON DE GENEVE ET EN SUISSE⁽¹⁾, DEPUIS 1960

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968
1. Ensemble des bâtiments avec logements									
Canton de Genève	7,0	6,2	9,8	12,4	13,3	15,3	16,4	14,2	13,0
Suisse	4,8	4,7	4,9	5,1	5,1	5,8	5,9	5,7	5,3
Ville de Genève	23,7	20,0	29,3	25,6	30,3	29,1	30,7	30,9	23,2
Grandes villes ⁽²⁾ de Suisse	11,0	12,1	12,8	13,3	12,2	12,6	15,5	16,1	13,8
2. dont bâtiments avec logements seulement									
Ville de Genève	23,0	21,3	28,7	32,0	40,2	34,2	29,5	34,0	27,6
Grandes villes ⁽²⁾ de Suisse	11,5	13,1	14,1	16,2	12,8	12,9	16,2	19,3	16,0

(1) Communes de 2 000 habitants et plus.

(2) Bâle, Berne, Lausanne, Zurich et Genève.

On peut se demander si cette dimension plus forte provient du fait que l'on construit des logements plus petits dans notre canton que dans le reste de la Suisse. Le tableau ci-dessous montre que, dans une certaine mesure, c'est le cas.

DIMENSION MOYENNE, EN NOMBRE DE CHAMBRES⁽¹⁾, DES LOGEMENTS CONSTRUITS
DANS LE CANTON DE GENEVE ET EN SUISSE⁽²⁾, DEPUIS 1960

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968
Canton de Genève	2,8	3,1	3,0	3,0	2,8	2,8	2,7	2,8	2,7
Suisse	3,2	3,2	3,2	3,2	3,2	3,2	3,1	3,1	3,2
Ville de Genève	2,3	2,5	2,5	2,5	2,3	2,5	2,4	2,2	2,4
Grandes villes	2,6	2,5	2,5	2,5	2,5	2,6	2,4	2,4	2,4

(1) cuisine non comprise

(2) Communes de 2 000 habitants et plus

La lecture du tableau permet de constater que l'écart entre le canton de Genève, pris dans son ensemble, et la Suisse ne provient pas de la ville de Genève, mais plutôt des communes suburbaines. Comparée aux autres grandes villes, la moyenne de la ville de Genève n'indique pas de différence significative. Toutefois, ces données moyennes n'éclaircissent pas suffisamment cet aspect de la construction des logements. Il est pour cela nécessaire d'examiner en détail la répartition, selon le nombre de chambres, de ces logements.

RÉPARTITION, SELON LE NOMBRE DE CHAMBRES ⁽¹⁾, DES LOGEMENTS CONSTRUITS
DANS LE CANTON DE GENEVE ET EN SUISSE ⁽²⁾, DEPUIS 1960

Unité : %

Logements de ...chambres ⁽¹⁾	1 9 6 0		1 9 6 2		1 9 6 5		1 9 6 7		1 9 6 8	
	Genève	Suisse	Genève	Suisse	Genève	Suisse	Genève	Suisse	Genève	Suisse
1	8,8	8,3	8,4	9,6	20,8	10,5	22,7	13,9	24,0	12,8
2	11,3	15,1	9,1	16,5	24,3	16,8	24,6	16,6	23,7	15,2
3	29,3	36,5	26,3	34,8	29,9	33,3	26,1	31,8	24,7	32,3
4	26,1	29,0	26,9	26,6	15,5	27,4	16,0	25,2	18,5	26,0
5	14,0	7,6	16,2	8,1	5,8	7,9	5,1	7,8	5,8	9,1
6 et plus	10,5	3,5	13,1	4,4	3,7	4,1	5,5	4,7	3,3	4,6
T O T A L	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) cuisine non comprise

(2) Communes de 2'000 habitants et plus

D'une manière générale, on peut dire que l'on construit, dans le canton de Genève, proportionnellement plus de petits et de grands logements que dans le reste du pays. En particulier, on relève depuis 1963, une nette tendance à produire davantage de studios.

C'est précisément cette tendance qui a pour conséquence de faire diminuer la dimension moyenne des logements dans les communes suburbaines.

L'offre et la demande

La position relativement favorable de Genève sur le plan du niveau moyen des loyers n'enlève rien à la gravité du problème du logement auquel une partie de la population se trouve confrontée.

La tension observée ces dernières années sur le marché genevois du logement révèle une sérieuse inadaptation de l'offre et de la demande en matière de loyers. Même si le niveau moyen des prix de l'ensemble des logements existants n'apparaît pas exceptionnellement élevé, du moins en valeur absolue et par rapport aux autres grandes villes, le loyer des appartements neufs — qui constituent l'essentiel de l'offre — est beaucoup plus haut et de ce fait, celle-ci ne correspond pas aux besoins de toute une partie de la population.

L'offre de logements est représentée par les logements terminés et par ceux qui sont vacants. Le service cantonal de statistique établit régulièrement des chiffres au sujet des logements terminés, en précisant notamment le nombre de pièces et le loyer annuel.

Quant aux vacants, leur nombre est si faible qu'ils n'ont pratiquement aucune influence sur le niveau de l'offre.

On connaît beaucoup moins bien la demande. Le service cantonal du logement publie uniquement la demande exprimée par les personnes congédiées ou sans logement et qui est enregistrée dans son fichier. Ce dernier permet de saisir certaines caractéristiques de la demande: loyer maximum que les locataires sont disposés à payer, dimension des appartements recherchés, etc. Toutefois, on ne peut pas, par ce moyen, connaître le volume total de la demande. Ainsi, les statistiques du logement disponibles ne permettent d'étudier le déséquilibre existant sur le marché du logement que sous l'aspect qualitatif et non pas quantitatif.

OFFRE ET DEMANDE, SELON LE LOYER, EN 1966

Loyer annuel par pièce	Demande (connue au SCL)	Offre (logements construits)
	%	
Jusqu'à 399 F	0	—
400 — 550	9	3
551 — 750	56	39
751 — 900	9	9
901 — 1100	12	10
1101 et plus	14	39
TOTAL	100	100

OFFRE ET DEMANDE SELON LE LOYER, EN 1968/1969 ⁽¹⁾

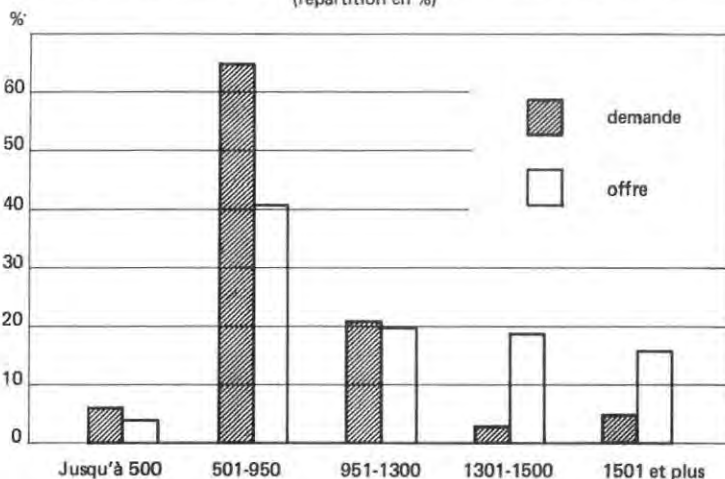
Loyer annuel par pièce	Demande	Offre
	%	
Jusqu'à 500	6	4
501 - 950	65	41
951 -1 300	21	20
1 301 -1 500	3	19
1 501 et plus	5	16
TOTAL	100	100

(1) les chiffres qui ont permis d'établir ce tableau concernent une période à cheval sur les deux années.

L'examen du premier tableau montre que des écarts importants séparent l'offre de la demande; en particulier, on constate un important déficit de l'offre pour les loyers inférieurs à 750 F la pièce et un net excédent pour les logements de plus de 1 100 F.

Pour 1968/69, les divergences observées en 1967 subsistent. On observe toutefois une légère augmentation de la proportion des personnes prêtes à payer plus de 900 - 950 F.

OFFRE ET DEMANDE DE LOGEMENTS, SELON LE LOYER, EN 1968/1969
(répartition en %)



Source : Service cantonal du logement.

On peut, par ailleurs, confronter l'offre et la demande d'appartements sous l'angle de la dimension de ceux-ci.

OFFRE ET DEMANDE, SELON LE NOMBRE DE PIÈCES

Nombre de pièces (1)	Logements construits en 1968	Demandes de logements au 31.12.1968
	%	
Studios	10 ⁽²⁾	1
2 pièces	14	19
3 pièces	24	30
4 pièces	25	30
5 pièces	18	16
6 pièces et plus	9	4
TOTAL	100	100

(1) cuisine comprise

(2) y compris chambres indépendantes.

Sauf pour la catégorie des studios, l'offre correspond approximativement à la demande. Toutefois, l'inadaptation observée plus haut en matière de loyers enlève beaucoup de sa signification à cette relative conformité.

Taux d'occupation

On calcule régulièrement à Genève un taux d'occupation des logements en divisant le nombre d'habitants par celui des chambres. Pour le canton, ce rapport a passé de 1,02 à 0,86 habitant par pièce, entre 1960 et 1968.

L'amélioration du taux est nette. Toutefois, son niveau ne permet guère de conclusion au sujet du degré de satisfaction des besoins. En effet, en mettant en relation l'ensemble de la population et l'ensemble des chambres, on escamote le difficile problème de la répartition des logements entre les familles.

On sait que dans la réalité, on rencontre des appartements nettement sous-occupés et d'autres où la densité des habitants est excessive. Or, le taux général ne permet pas de saisir ce phénomène et il faut alors recourir à des données plus précises.

Le recensement fédéral de 1960 donne quelques informations au sujet de la densité d'habitation dans les logements du canton. Ces renseignements sont anciens, mais, étant donné la permanence du phénomène observé, ils gardent encore toute leur signification.

	LOGEMENTS COMPTANT OCCUPANTS PAR PIECE HABITABLE (1)							
	Total	0,50 et moins	0,51 à 0,75	0,76 à 1,00	1,01 à 1,25	1,26 à 1,50	1,51 à 2,00	2,01 et plus
Nombre de logements du canton	90 513	13 906	11 109	35 241	2 040	13 223	11 941	3 053
En %	100	15	12	39	2	15	13	4

(1) cuisine comprise

On remarque qu'à l'époque, un tiers des logements avait une densité d'occupation supérieure à 1,00. Pour connaître cette répartition à l'heure actuelle, il serait nécessaire d'entreprendre une étude particulière.

D'une façon générale, la question du logement est assez importante pour justifier l'établissement de séries statistiques plus nombreuses et précises que celles dont nous disposons. Il faut toutefois se souvenir que la dimension sociale du problème n'apparaît que très difficilement à travers des chiffres.

11. DÉPENSES DE L'ÉTAT (1)

Introduction

Les dépenses de l'État dépassent depuis quelques années le niveau d'un demi-milliard de francs; elles représentaient, en 1967, plus de 12 % du revenu cantonal (valeur estimée). L'influence de l'État sur l'économie genevoise justifie ainsi une étude détaillée des dépenses effectuées. Celui-ci redistribue des sommes importantes qui infléchissent, parfois d'une façon capitale, le développement de certains secteurs.

La présentation traditionnelle des comptes se prête mal à une approche économique des dépenses de l'État. Tout d'abord, l'existence de budgets annexes empêche de saisir l'ensemble de son activité. Ensuite, et surtout, les dépenses sont ventilées selon les départements et les services qui les effectuent et non selon les fonctions (santé publique, transports, culture, etc.) auxquelles elles se rattachent; on sait que la correspondance entre ces deux éléments est très approximative.

Après avoir illustré la croissance rapide des dépenses de l'État par quelques chiffres, on présentera le «budget fonctionnel» de celui-ci pour 1969. Ce document classe, selon les grandes fonctions dans le cadre desquelles elles sont effectuées, les dépenses portées au budget ordinaire ainsi qu'aux budgets annexes. C'est la première fois que l'activité de l'État est présentée sous cette forme, qui est de plus en plus souvent utilisée dans de nombreux pays pour analyser le rôle des collectivités publiques.

Le fait que ce document soit limité à un seul exercice restreint, certes, sa portée. Son intérêt dans le cadre d'une étude économique est pourtant assez grand pour qu'on l'ait retenu malgré cet inconvénient. Des budgets fonctionnels seront désormais régulièrement établis, non seulement dans notre canton, mais dans l'ensemble du pays.

La classification présentée ici est l'oeuvre d'un groupe interdépartemental chargé par le Conseil d'État de travaux de prévision et de programmation budgétaires.

(1) Il n'a pas été possible d'inclure dans ce chapitre les dépenses d'autres parties du secteur public, notamment des communes, les données n'étant pas suffisamment comparables.

La progression des dépenses de l'État: quelques chiffres

Le développement constant des tâches de l'État entraîne depuis quelques années une croissance rapide de ses dépenses. En particulier, depuis 1961, le taux d'accroissement annuel de celles-ci, d'après le compte d'État, dépasse constamment 10 %.

Le tableau ci-dessous indique l'évolution de deux montants: les «dépenses ordinaires» d'une part, celles de grands travaux d'autre part. On désigne par les premières le total des dépenses selon le compte d'État après déduction de l'amortissement et des intérêts relatifs aux grands travaux. Au sujet de ces derniers, on retient les dépenses effectuées chaque année, ⁽¹⁾ y compris celles couvertes par des subventions fédérales. Le premier des deux montants correspond grosso modo aux tâches courantes, le second aux investissements. L'addition des deux valeurs permet de suivre approximativement l'évolution du total des dépenses de l'État; il faudrait, au cours de travaux ultérieurs, prendre également en considération les budgets annexes pour obtenir une idée exacte de l'ensemble des dépenses.

DÉPENSES DE L'ÉTAT, DEPUIS 1960

	Dépenses ordinaires ¹⁾			Dépenses grands travaux ¹⁾			Ensemble		
	Total		Par habitant	Total		Par habitant	Total		Par habitant
	Millions de francs	Francs	Pour cent francs en 1960	Millions de francs	Francs	Pour cent francs en 1960	Millions de francs	Francs	Pour cent francs en 1960
1960	167	666	100	42	167	100	209	833	100
1961	192	747	112	38	148	89	230	895	107
1962	225	847	127	76	286	171	301	1 133	136
1963	257	933	140	83	301	180	340	1 234	148
1964	287	1 010	152	93 ²⁾	327	196	380	1 337	161
1965	328	1 126	169	77	264	158	405	1 390	167
1966	366	1 229	185	117	393	235	483	1 622	195
1967	413	1 351	203	102 ²⁾	334	200	515	1 685	202
1968	476	1 521	228	116 ²⁾	369	221	592	1 890	227

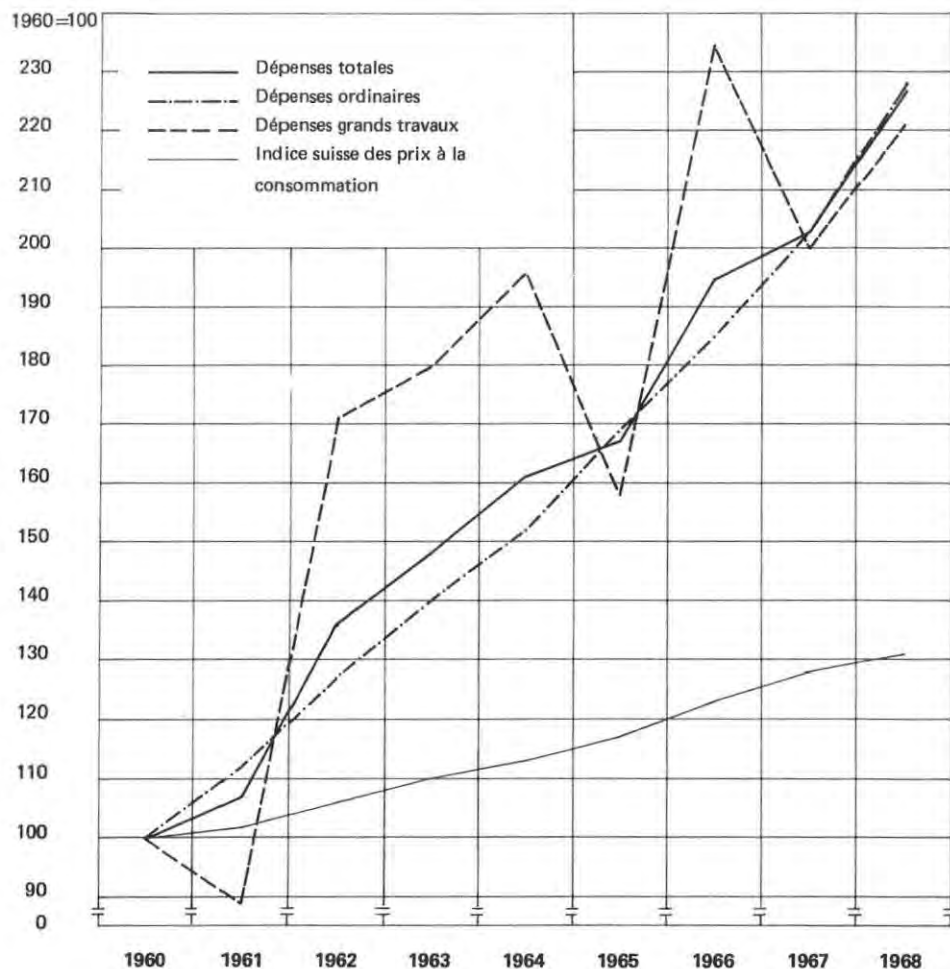
1) Voir définition dans le texte

2) Y compris frais d'études

(1) Pour les ouvrages d'assainissement, seules sont comptées les cotes d'amortissement votées par le Grand Conseil.

On constate, en examinant les montants par habitant, que les dépenses ordinaires augmentent très régulièrement pendant la période considérée; les années 1966 et 1967 sont marquées par un léger ralentissement de leur accroissement. Le total des dépenses évolue plus irrégulièrement, du fait des variations souvent importantes du compte des grands travaux. On a fait figurer, en outre, dans le graphique ci-dessous, l'indice des prix à la consommation, qui donne une idée de la part du renchérissement dans l'accroissement des dépenses.

DÉPENSES DE L'ÉTAT, PAR HABITANT



Source: Département des Finances.

Les traitements du personnel représentant une proportion très importante des charges de l'État (plus de 250 millions de francs en 1969), on a fait figurer ci-dessous l'évolution de l'effectif² des personnes occupées dans les huit départements de l'administration cantonale.

	Effectif du personnel	Pour 100 personnes en 1960
1960	5 133	100
1961	5 595	109
1962	5 906	115
1963	6 348	124
1964	6 843	133
1965	7 282	142
1966	8 000	156
1967	8 543	166
1968	9 321	182

Le budget fonctionnel 1969

La présentation traditionnelle des comptes de l'État de Genève obéit principalement à deux principes. Tout d'abord, on utilise une classification **organique**, qui répartit les dépenses en fonction de l'organisation administrative de l'État; elle totalise les dépenses de chacun des organes de celui-ci aux différents niveaux de la hiérarchie: départements, directions, services, etc. Ensuite, on tient compte des **«voies et moyens»** utilisés par l'administration pour effectuer ces tâches; on distingue alors les dépenses de personnel, de matériel, de travaux, les dépenses directes et indirectes (subventions à d'autres collectivités publiques), etc.

Quant à la classification **fonctionnelle**, elle a pour objectif de répartir les dépenses selon les différentes activités ou fonctions qu'exerce l'État. De plus, en groupant les dépenses dont l'évolution au cours du temps est homogène, elle facilite la prévision.

La liste des fonctions retenues comprend neuf groupes principaux qu'il s'agit de définir brièvement.

1. La fonction **«pouvoirs publics et administrations»** concerne les assemblées législatives et exécutives et les services financiers chargés de la perception des impôts, de la comptabilité et de son contrôle. Elle comprend également les services généraux: secrétariats généraux, office du personnel, chancellerie, organisation et méthodes.
La gestion du domaine privé entre aussi dans cette fonction pour les biens mobiliers et immobiliers; il en va de même pour l'urbanisme, les études et le contrôle qui en découlent, car cette tâche représente une activité de coordination touchant l'ensemble des autres fonctions.
2. La fonction **«défense nationale»** est déterminée par deux secteurs: l'armée et la protection civile. Ce qui a trait à l'administration militaire, aux bâtiments, à la protection civile, au sens le plus large, lui est attribué.
3. La fonction **«justice et sécurité publique»** groupe les tribunaux et leur administration, la police (gendarmerie et sûreté), le contrôle de la population et les services pénitentiaires. Quant à la sécurité, elle consiste en dépenses pour la lutte contre l'incendie et la police des constructions.
4. La fonction **«culture et éducation»** comprend les tâches de l'État en vue de l'éducation et de la formation professionnelle, quel que soit l'âge des personnes visées. L'étendue des activités va de l'accueil des enfants d'âge scolaire au perfectionnement professionnel et au recyclage des adultes (éducation préscolaire jusqu'à l'enseignement supérieur, y compris la recherche scientifique).
En ce qui concerne la culture, cette fonction regroupe les dépenses en faveur des arts et des lettres, d'une part, ainsi que de l'information (TV, radio, bibliothèques), d'autre part.
5. La fonction **«santé publique et hygiène»** recouvre les charges publiques pour les hôpitaux, les policliniques, ainsi que celles relatives à l'hygiène et à la prévention. Ces activités correspondent à l'action médicale, au sens large, des pouvoirs publics.
6. La fonction **«sociale»** touche aux assurances sociales, aux relations du travail et au logement. Les dépenses concernant les actions sociales en faveur de la jeunesse, de la famille et de la vieillesse lui sont également attribuées. Cette action sociale ne correspond donc pas unique-

ment à la notion d'assistance sociale, mais englobe les prestations offertes en vue d'une meilleure sociabilité de la population (action au niveau des ménages).

7. La fonction **«économique»** réunit sous son titre les dépenses de l'État tendant à maintenir ou à développer les différentes activités économiques situées sur le territoire du canton. On peut dire que l'action économique est tournée principalement vers les entreprises: industrie, commerce, artisanat, agriculture, viticulture, sylviculture, tourisme, voire consommation.
8. La fonction **«transports, circulation, voirie et équipement du sous-sol»** groupe les dépenses que l'État assume pour la mise en place des conditions nécessaires (mais non suffisantes) au maintien et au développement des activités économiques et sociales situées sur le territoire du canton. La rentabilité de ces dépenses est seulement perçue au niveau des activités qu'elles favorisent.
Il s'agit dans cette fonction des transports en commun, par rail, route, eau ou par air; les routes, la voirie et la circulation sont incorporées à cette fonction, comme les travaux relatifs à l'OGETA (eau, gaz, électricité, téléphone, assainissement).
9. La fonction **«dépenses non ventilées»** comprend les charges qui ne peuvent figurer dans les chapitres précédents. Il s'agit des achats de réserves de terrains, des versements à divers organismes ainsi que du service de la dette et, provisoirement, des bâtiments administratifs en attendant de pouvoir les affecter aux diverses fonctions.

Le budget fonctionnel comprend les dépenses du budget ordinaire, des grands travaux, du droit des pauvres, de l'office des allocations aux personnes âgées, du Fonds cantonal d'assainissement et des usines de destruction des ordures ménagères.

Le principe du produit brut a été appliqué aussi pour les travaux d'utilité publique. On a donc tenu compte des dépenses totales et non pas seulement des parts à la charge du canton, ce qui explique la différence existant entre le total des dépenses du budget fonctionnel et celui du budget consolidé (budget de l'État 1969, page 39).

RÉPARTITION FONCTIONNELLE DES DÉPENSES DE L'ÉTAT

(Budget 1969)

FONCTIONS	Total		Par habitant ⁽¹⁾
	Francs	%	Francs
1. Pouvoirs publics et administration	32'413'461.-	4,36	102,38
2. Défense nationale	12'304'792.-	1,67	38,87
3. Justices et sécurité publique	32'515'000.-	4,39	102,70
4. Fonction culturelle et éducative	233'899'196.-	31,60	738,78
5. Santé publique et hygiène	129'480'630.-	17,50	408,97
6. Fonction sociale	87'074'927.-	11,76	275,04
7. Fonction économique	6'402'789.-	0,86	20,22
8. Transport, circulation, équipement du sous-sol	116'334'480.-	15,71	367,44
9. Dépenses non ventilées	89'834'605.-	12,13	283,75
T o t a l	740'259'880.-	100,0	2'338,15

(1) Les chiffres sont calculés sur la base de la population estimée à fin décembre 1968 (316'600)

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE L'ÉTAT PAR FONCTIONS ET SOUS-FONCTIONS
(Budget 1969)

FONCTIONS		FRANCS	%
1	Pouvoirs publics et administration	32'413'461.-	100,0
11	Pouvoirs publics	2'481'200.-	7,7
12	Perception des impôts	5'912'800.-	18,2
13	Administration générale	5'214'468.-	16,1
14	Domaine privé	6'363'150.-	15,6
15	Urbanisme (études et contrôle)	3'541'025.-	10,9
16	Organisation et méthodes	777'750.-	2,4
	Dépenses diverses (selon quota) ⁽¹⁾	8'123'068.-	25,1
2	Défense nationale	12'304'792.-	100,0
21	Armée	3'155'925.-	26,7
22	Protection des civils	8'392'475.-	68,2
	Dépenses diverses (selon quota) ⁽¹⁾	756'392.-	6,1
3	Justice et sécurité publique	32'515'000.-	100,0
31	Justice	5'231'375.-	16,1
32	Maintien de l'ordre	12'701'813.-	39,1
33	Services pénitentiaires	2'598'700.-	8,0
34	Sécurité	2'634'075.-	8,1
	Dépenses diverses (selon quota) ⁽¹⁾	9'349'037.-	28,7
4	Fonction culturelle et éducative	233'899'196.-	100,0
41	Enseignement pré-obligatoire et obligatoire	74'157'998.-	31,7
42	Enseignement post-obligatoire	35'508'515.-	15,2
43	Enseignement supérieur	69'313'637.-	29,6
44	Recherche scientifique appliquée	905'295.-	0,4
45	Arts et lettres	2'630'050.-	1,2
46	Information	2'384'125.-	1,0
47	Perfectionnement et reconversion professionnels	45'000.-	0,0
499	Divers	70'500.-	0,0
	Dépenses diverses (selon quota)	48'884'076.-	20,9
5	Santé publique et hygiène	129'480'630.-	100,0
51	Soins et traitements	119'467'499.-	92,3
52	Hygiène et prévention	5'197'920.-	4,0
	Dépenses diversus (selon quota)	4'815'211.-	3,7

(1) Sommes réparties proportionnellement aux dépenses de personnel de chaque fonction.

FONCTIONS		FRANCS	%
6	Fonction sociale	87'074'927.-	100,0
61	Assurances sociales	15'469'350.-	17,8
62	Action sociale et familiale	45'772'070.-	52,6
63	Relations du travail	1'327'050.-	1,5
64	Logement	19'826'800.-	22,8
65	Sports, chasse et pêche	985'462.-	1,1
	Dépenses diverses (selon quota)	3'694'195.-	4,2
7	Fonction économique	6'402'789.-	100,0
70	Dépenses communes	325'250.-	5,1
71	Industria, commerce et artisanat	638'350.-	10,0
72	Agriculture, viticulture, sylviculture	2'806'512.-	43,8
73	Tourisme	49'000.-	0,8
76	Services à caractère commercial	1'922'725.-	30,0
77	Consommation	4'000.-	0,1
79	Dépenses communes	3'000.-	0,0
	Dépenses diverses (selon quota)	654'152.-	10,2
8	Transport, circulation, équipement du sous-sol	116'334'480.-	100,0
81	Transports	39'961'800.-	34,4
82	Circulation et voirie	41'687'112.-	35,8
83	Infrastructure (OGETA) (1)	22'829'400.-	19,6
	Dépenses diverses (selon quota)	11'856'168.-	10,2
9	Dépenses non ventilées	89'834'605.-	100,0
91	Frais d'études grands travaux (à ventiler par fonction)	2'000'000.-	2,2
92	Bâtiments administratifs (provisoirement)	25'163'500.-	28,0
93	Achats de terrains	15'500'000.-	17,3
94	Versements à divers organismes	3'483'000.-	3,9
95	Service de la dette	33'535'628.-	37,3
99	Dépenses diverses	7'807'301.-	8,7
	Dépenses diverses (selon quota)	2'345'176.-	2,6
Total		740'259'880.-	740'259'880.-

(1) Eau, gaz, électricité, téléphone, assainissement

12. RELATIONS AVEC LES RÉGIONS AVOISINANTES: LE CAS DE LA MAIN-D'OEUVRE

Parmi les divers échanges mettant une agglomération importante en relation avec les régions rurales ou les petites unités urbaines environnantes, il en est un que nous avons choisi de mettre en évidence parce que devenant particulièrement important pour Genève: celui des migrations alternantes des personnes actives. Par cette expression, il faut entendre les déplacements que font chaque jour les travailleurs entre leur domicile et leur lieu de travail.

Ces déplacements quotidiens ont des causes très diverses et il faut distinguer ceux qui sont entraînés soit par des différences de salaires, parfois très sensibles, que l'on enregistre entre le centre urbain et la zone qui l'environne, soit par l'impossibilité, pour un certain nombre d'individus, de trouver des occasions de travail près de leur lieu de domicile. Cette situation est la conséquence de causes tant structurelles que conjoncturelles, spécifiques à des régions faiblement urbanisées ou à des centres urbains de faible importance. Ce type de migrations, que l'on peut qualifier d'«économiques», est généralement spatialement important. Quant aux autres déplacements quotidiens, qui ne sont pas provoqués principalement par des raisons économiques, on a estimé pratique de les qualifier, par opposition, de «géographiques».

Autour d'un centre urbain d'une certaine importance, se crée une zone d'attraction de la main-d'oeuvre délimitée par les migrations alternantes dites «économiques»; cette zone est diversement sollicitée, dans le temps et dans l'espace, par le pôle économique qu'elle entoure.

Sur le plan pratique, la limite entre migrations alternantes «géographiques» et «économiques» n'est pas toujours nette et il peut être parfois difficile de distinguer si un déplacement appartient à l'une ou l'autre de ces catégories. Dans le cas de Genève, on peut admettre que les migrations quotidiennes de travailleurs domiciliés hors du canton ⁽¹⁾ sont des migrations «économiques». Cette hypothèse, justifiée quant aux migrations en provenance de la Haute-Savoie et de l'Ain, doit être nuancée en ce qui concerne les déplacements de travailleurs domiciliés dans le canton de Vaud, particulièrement ceux des communes situées au sud de Céligny.

(1) Nous ne traiterons pas ici des migrations de personnes domiciliées à Genève et travaillant à l'extérieur du canton, dont l'importance est négligeable dans le contexte économique genevois.

Dans les lignes qui suivent, nous allons nous efforcer de délimiter la zone d'attraction de la main-d'oeuvre de l'agglomération genevoise. Cette zone sera moins vaste que la région dans laquelle est domicilié l'ensemble des migrants venant travailler chaque jour à Genève. En effet, le terme de zone d'attraction contient implicitement l'idée d'une zone d'où provient un nombre assez important de travailleurs; généralement, on admettra qu'une unité administrative telle que la commune vaudoise ou le canton français est rattachée à la zone d'attraction si 5 % ou plus de sa population active travaille à Genève.

Cet essai suivra le plan ci-dessous :

- dans un premier paragraphe, présentation de la région dans laquelle sont domiciliés les frontaliers et détermination de la zone d'attraction proprement dite;
- dans un deuxième paragraphe, analyse de l'évolution de l'effectif et de la structure de la main-d'oeuvre frontalière et de son importance dans l'économie genevoise.

Dans chacun de ces paragraphes, on traitera successivement des migrants en provenance de France (frontaliers) et de ceux en provenance des communes vaudoises avoisinantes.

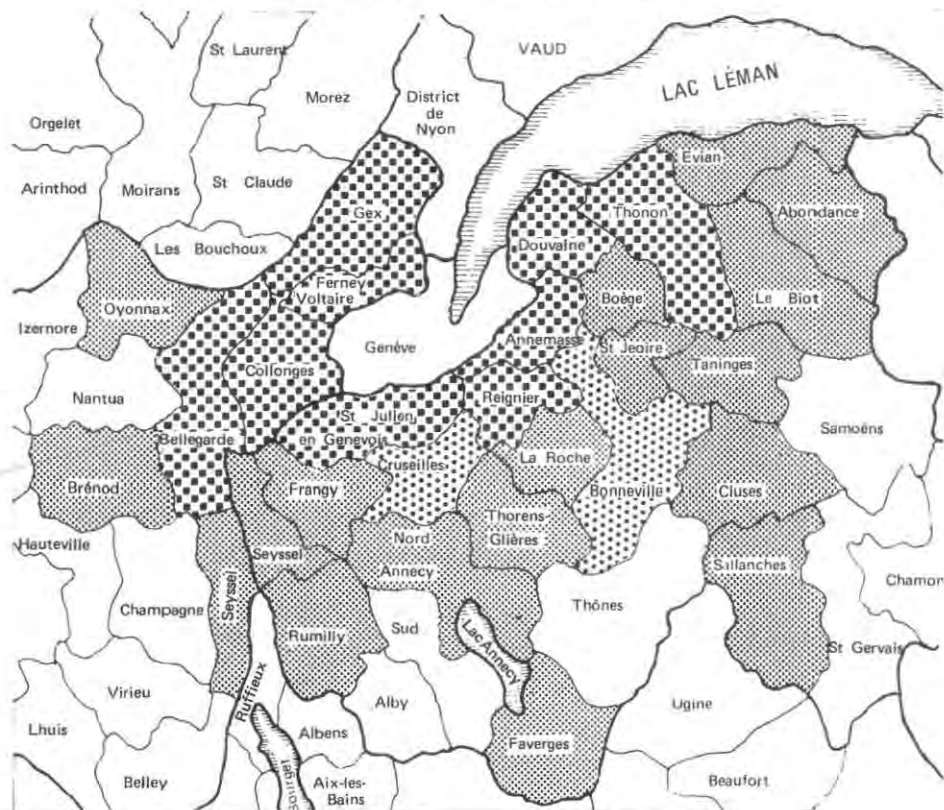
LOCALISATION DU DOMICILE ET ZONE D'ATTRACTION DE LA MAIN-D'OEUVRE

Main-d'oeuvre domiciliée en France (frontaliers)

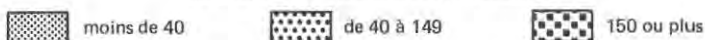
Rappelons que, par définition, sont considérés comme travailleurs frontaliers les ressortissants suisses ou français, à l'exception des fonctionnaires internationaux ou assimilés, domiciliés dans la zone frontalière française, d'où ils viennent chaque jour pour travailler en qualité de salariés ⁽¹⁾. Théoriquement, la zone frontalière comprend un territoire de 10 km de largeur à partir de la frontière. En fait, dans la pratique, cette limite n'est pas respectée très strictement, ainsi qu'on va le voir. D'autre part, les autorités genevoises de police des étrangers ne s'en tiennent pas rigoureusement à la nationalité française ou suisse des frontaliers; on compte ainsi un certain nombre de frontaliers d'autres nationalités (les Italiens et les Espagnols sont les plus nombreux) dont, au reste, la proportion est en régression.

(1) Ces dispositions s'appliquent naturellement aussi aux ressortissants suisses ou français domiciliés à Genève qui, au nombre de quelques dizaines, vont chaque jour travailler en France.

MAIN-D'OEUVRE FRONTALIERE SELON LE CANTON DE DOMICILE, EN AVRIL 1965



Cantons où sont domiciliés frontaliers



DÉPARTEMENT DE L'AIN

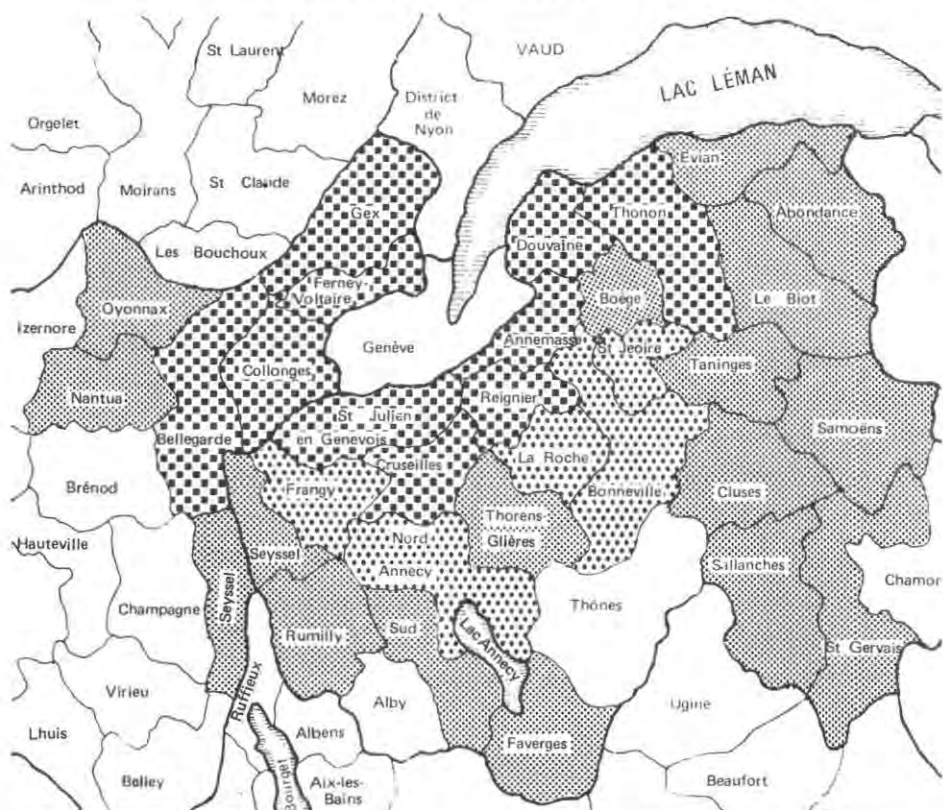
Bellegarde-sur-Valserine	267
Brénod	1
Collonge	323
Ferney-Voltaire	770
Gex	381
Nantua	—
Oyonnax	1
Seysssel	19

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

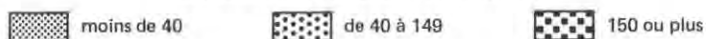
Abondance	1
Annecy-Nord	16
Annecy-Sud	—
Annemasse	2 422
Boège	13
Bonneville	46
Cluses	2

Cruseilles	71
Douvaine	479
Évian-les-Bains	11
Faverges	3
Frangy	19
La Roche-sur-Foron	29
Le Biot	9
Reignier	160
Rumilly	2
Sallanches	1
Savoens	—
Seysssel	7
St. Gervais-les-Bains	—
St. Jeoire	39
St. Julien-en-Genevois	887
Tanninges	8
Thonon-les-Bains	212
Thorens-Glières	1
TOTAL	6 200

MAIN-D'OEUVRE FRONTALIERE SELON LE CANTON DE DOMICILE, EN MARS 1969



Cantons où sont domiciliés frontaliers



DÉPARTEMENT DE L'AIN

Bellegarde-sur-Valserine	389
Brénod	—
Collonge	487
Ferney-Voltaire	1 198
Gex	686
Nantua	2
Oyonnax	2
Seyssel	9

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

Abondance	1
Anancy-Nord	62
Anancy-Sud	6
Annemasse	4 695
Boège	24
Bonneville	64
Cluses	19

Cruseilles	164
Douvaîne	721
Évian-les-Bains	60
Faverges	2
Frangy	47
La Roche-sur-Foron	72
Le Biot	3
Reignier	322
Rumilly	7
Sallanches	3
Samoëns	2
Seyssel	19
St.Gervais-les-Bains	1
St. Jeoire	63
St. Julien-en-Genevois	1 583
Taninges	16
Thonon-les-Bains	457
Thorens-Glières	14
TOTAL	11 200

Source: Bureau de l'habitant, fichier «frontaliers»; enquête faite par le Service cantonal de statistique.

L'effectif des frontaliers s'élevait, à fin mars 1969, à 11 200 personnes; parmi ceux-ci on comptait approximativement :

- 600 suisses
- 10 200 français
- 400 personnes d'autres nationalités.

La carte de la page 189 nous donne l'image de la localisation de leur domicile. Au premier coup d'oeil, la région ainsi dessinée paraît vaste puisqu'elle englobe 25 des 28 cantons du département de la Haute-Savoie et 7 cantons situés au nord-est du département de l'Ain. En fait, si l'on considère les effectifs de migrants les plus nombreux, on voit que ceux-ci sont essentiellement localisés dans les cantons les plus proches de la frontière. Ainsi, à eux seuls, les cantons de Gex, Ferney-Voltaire, Collonges, Bellegarde (Ain), et de St-Julien, Cruseilles, Reignier, Annemasse, Douvaine et Thonon (Haute-Savoie) — qui, chacun, nous envoient un contingent de travailleurs supérieur à 150 — regroupent 95,5 % des migrations quotidiennes de frontaliers. Dans un second groupe, on peut classer les cantons de Frangy, d'Annecy-Nord, La Roche, Bonneville et St-Jeoire (Haute-Savoie) qui, avec des effectifs compris entre 40 et 150, personnes participent pour 3,3 % au total des migrations. Les autres cantons, enfin, ne fournissent que 1,2 % de la main-d'oeuvre frontalière; ils sont tous éloignés géographiquement de Genève, à l'exception de celui de Boège, dont l'effectif de population est faible et en majorité agricole.

En avril 1965, on ne recensait que 6 200 frontaliers (dont 550 environ de nationalité suisse). Quel a été l'impact de cet accroissement élevé (+ 80,6 %) sur le dessin de la région? On pourrait s'attendre à ce que celui-ci soit assez profondément modifié; or, en consultant la carte de la page 188, on remarque que les changements sont de peu d'importance; la seule modification méritant d'être signalée est la formation de la zone intermédiaire (cantons avec 40 à 149 frontaliers) qui, en 1965, ne comptait que les cantons de Cruseilles et Bonneville. Si l'on reprend les trois groupes de cantons définis plus haut, le premier hébergeait 96,3 % des frontaliers, le second 2,6 % et le troisième 1,1 %.

Sur la base de ces observations, on peut admettre que la zone d'attraction de Genève comprend, sur France, 10 cantons où sont domiciliés plus de 95 % des frontaliers. La zone d'attraction ainsi définie ne déborde qu'assez peu les barrières naturelles que sont le Jura, le Vuache, le Salève et les Voirons. Ainsi, le canton de Cruseilles, qui s'étend au sud du Salève, est celui qui compte l'effectif le plus faible de frontaliers. Dans le canton de Bellegarde, situé à la limite ouest de la zone, les personnes exerçant une activité à Genève sont essentiellement domi-

ciliées dans l'agglomération du chef-lieu; de même, dans le canton de Thonon, dont les limites s'étendent assez loin au sud-est, les frontaliers sont, dans une grande majorité, domiciliés dans les communes bordant le lac ou proches de celui-ci.

* * *

Sur la base des recensements de population de 1962 et 1968, la population résidente de la zone d'attraction peut être estimée, en mars 1969, à 146 000 personnes environ, répartie sur une surface de près de 1 400 km².

Le tableau ci-dessous met en évidence l'évolution diverse de la population résidente dans chacun des cantons entre mars 1962 et mars 1969; on notera, en particulier, l'accroissement des cantons de Ferney-Voltaire (+ 63,7 %) et Gex (+ 24,4 %), dû, entre autres causes, à la proximité de certaines organisations internationales (CERN surtout) et à l'implantation récente, sur leur territoire, d'entreprises étrangères assez importantes. Ces taux sont à rapprocher de celui de l'ensemble du département auquel sont rattachés ces cantons (+ 9,2 %): la différence montre nettement l'influence de Genève sur cette région.

ÉVOLUTION DE LA POPULATION DANS QUELQUES CANTONS
DES DÉPARTEMENTS DE L'AIN ET DE LA HAUTE-SAVOIE, ENTRE 1962 et 1969

Départements / Cantons	Population ⁽¹⁾ en			Accroissement 1962 - 1969 en %
	1962 ⁽²⁾	1968 ⁽³⁾	1969 ⁽⁴⁾	
Département de l'AIN	314'457	339'262	343'400	9,2
Bellegarde-sur-Valserine	14'058	15'084	15'260	8,6
Collonges	5'350	5'639	5'690	6,4
Ferney-Voltaire	5'393	8'342	8'830	63,7
Gex	7'774	9'397	9'670	24,4
Département de la HAUTE-SAVOIE	329'230	378'550	386'770	17,5
Annemasse	33'150	41'110	42'440	28,0
Cruseilles	4'438	4'274	4'250	- 4,2
Douvaine	7'939	8'577	8'680	9,3
Reignier	7'382	7'226	7'130	- 3,4
St-Julien-en-Genevois	11'326	12'786	13'030	15,0
Thonon-les-Bains	26'124	30'341	31'040	18,8

(1) Population totale correspondant aux limites administratives en vigueur au 1.3.1968.

(2) Recensement de mars 1962.

(3) Recensement de mars 1968.

(4) Estimation du SCS.

Parmi les cantons de Haute-Savoie retenus dans la zone d'attraction de l'agglomération genevoise, l'augmentation la plus rapide est le fait du canton d'Annemasse; bien que l'on ne possède pas encore de renseignements à ce sujet, on peut penser que la diminution du nombre de résidents dans les cantons de Cruseilles et Reignier est directement liée à l'évolution de l'agglomération annemassienne.

Il est évident que le seul effectif des frontaliers par canton n'est pas suffisant pour déterminer les limites d'une zone d'attraction de main-d'oeuvre. Un indice particulièrement parlant peut être calculé en rapportant la population active frontalière domiciliée dans un canton à l'ensemble de la population active résidente de ce canton; faute de données précises concernant la population active, nous avons été amenés à établir une estimation de cette proportion, dont l'ordre de grandeur est acceptable, et qui est la suivante (en %) :

Bellegarde	6	Annemasse	26
Collonges	20	Cruseilles	9
Ferney-Voltaire	32	Douvaine	20
Gex	17	Reignier	11
		St-Julien	29
		Thonon	4

On remarquera que l'importance de ces proportions varie en fonction de l'éloignement géographique. A cette cause, viennent s'ajouter, pour les cantons de Bellegarde et Thonon, différents éléments dont l'influence contrebalance celle exercée par Genève; on peut citer particulièrement un chef-lieu important (respectivement 61,3 % et 68,2 % de l'ensemble de la population cantonale pour Bellegarde et Thonon, en mars 1968) et la proximité de centres urbains actifs, sis dans des cantons voisins, tels Oyonnax et Évian.

Main-d'oeuvre domiciliée dans le canton de Vaud

On comptait, au 1er décembre 1950, 785 personnes actives domiciliées dans le canton de Vaud et travaillant à Genève. Au recensement de 1960, cet effectif s'élevait à 1 698 et il pouvait être estimé, en automne 1965, à environ 2 600 personnes. Pour 1 000 actifs résidant dans le canton de Vaud, le nombre de ces migrants quotidiens s'élevait à 5 en 1950, 9 en 1960 et 12 (estimation) en 1965.

D'après les résultats du recensement de 1960, les migrants quotidiens domiciliés dans le canton de Vaud proviennent de 12 des 19 districts de ce canton; cet éparpillement est toutefois très relatif puisque, sur 100 personnes, 64 sont domiciliées dans le district de Nyon et 24 dans celui de Lausanne. Sur la base de ces données et en rapportant le nombre d'actifs résidant dans un district — ou une commune — et travaillant dans le canton de Genève au total des actifs domiciliés dans ce district — ou cette commune —, seule la région administrative de Nyon peut être englobée dans la zone d'attraction genevoise, ainsi que le démontrent les données ci-après :

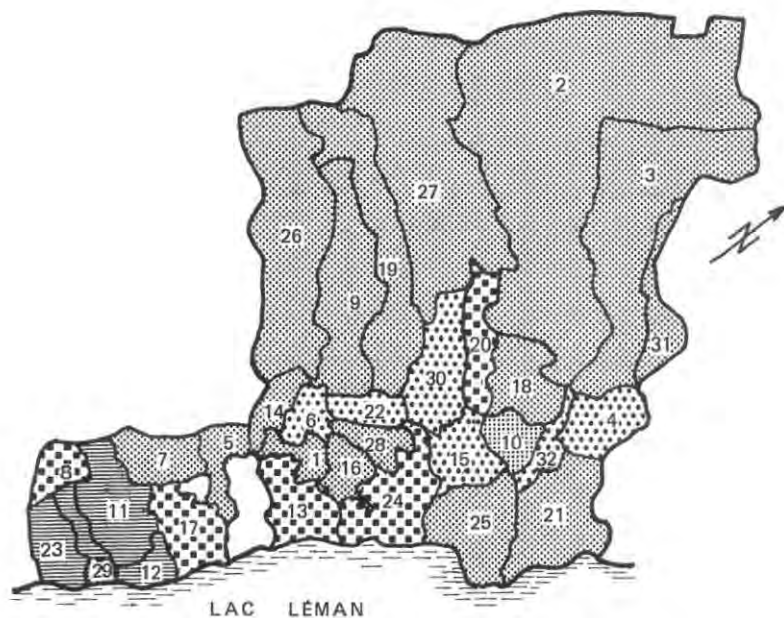
District	Migrants	Résidents actifs	Migrants/résidents actifs, en %
Aigle	9	10'497	0,1
Aubonne	11	3'164	0,3
Avenches	1	1'960	0,1
Cossonnay	3	5'111	0,1
Lausanne	415	77'909	0,5
Lavaux	7	5'039	0,1
Morges	61	12'102	0,5
Nyon	1'089	9'205	11,8
Orbe	2	7'457	0,0
Rolle	49	3'007	1,6
La Vallée	1	3'549	0,0
Vevey	48	23'116	0,2
Yverdon	2	11'200	0,0

A l'intérieur du district de Nyon, les domiciles des migrants sont très inégalement répartis; en fait, on peut distinguer deux régions bien distinctes (voir carte, page 194):

— l'une comprend les communes dans lesquelles la proportion de personnes actives qui travaillent à Genève est égale ou supérieure à 10 % de l'effectif des actifs. Elle regroupe, d'une part, les communes situées au sud de Céligny, à l'exception de Chavannes-de-Bogis et Bogis-Bossey, d'autre part, les communes de Crans et Nyon, s'étendant immédiatement au nord de l'enclave genevoise, et de Givrins, située sur les contreforts du Jura et séparée de Nyon par Duillier et Trélex. Dans cette région, peuplée de 11 251 habitants, sont domiciliés 918 migrants (84,3 % de l'ensemble), dont 409 (37,6 %) au sud de Céligny. Ces données montrent bien l'attraction qu'exerce l'agglomération genevoise sur ces communes. Ainsi que nous l'avons fait ressortir dans l'introduction de ce chapitre, on peut se demander à quel genre de migrations alternantes il convient de rattacher celles en provenance de cette région. Pour les communes situées au-delà de Céligny, on peut penser qu'il s'agit principalement de migrations économiques; en revanche,

MAIN-D'OEUVRE EN PROVENANCE DU DISTRICT DE NYON

Nombre de personnes actives domiciliées dans une commune, mais travaillant à Genève, pour 100 actifs domiciliés dans cette commune, en 1960



- | | |
|-----------------------|------------------|
| 1. Arnex s/Nyon | 17. Founex |
| 2. Arzier | 18. Genolier |
| 3. Bassins | 19. Gingins |
| 4. Begnins | 20. Givrins |
| 5. Bogy-Bossey | 21. Gland |
| 6. Borex | 22. Grens |
| 7. Chavannes-de-Bogis | 23. Mies |
| 8. Chavannes-des-Bois | 24. Nyon |
| 9. Chésèrex | 25. Prangins |
| 10. Coinsins | 26. La Rippe |
| 11. Commugny | 27. St. Cergue |
| 12. Coppet | 28. Signy-Avenex |
| 13. Crans | 29. Tannay |
| 14. Crassier | 30. Trélex |
| 15. Duillier | 31. Le Vaud |
| 16. Eysins | 32. Vich |

Source: R F de la population 1960.

pour les communes comprises entre la frontière du canton et Céligny, il semble que l'on se trouve en face d'une majorité de migrations géographiques, motivées notamment par le désir de résider à la campagne;

— la seconde région comprend toutes les autres communes du district; pour une population de 8 326 habitants, on compte 171 migrants (4,6 % des actifs). Ici, l'influence de Genève est largement contrebalancée par Nyon qui est le pôle d'emplois fournissant du travail à la population excédentaire de toutes les communes des pentes jurassiennes du district.

On dispose, pour 1965, de données relatives aux migrations quotidiennes en provenance du canton de Vaud: elles n'ont malheureusement pu être établies pour l'ensemble des migrants, ce qui limite les comparaisons aux territoires pour lesquels les renseignements sont disponibles en 1960 et 1965 ⁽¹⁾. Nous donnons ci-dessous, regroupés par district: le nombre de communes soumises aux deux enquêtes, les effectifs de migrants qui y étaient domiciliés et leur accroissement pendant les cinq années considérées.

District	Nombre de communes	Effectif des migrants		Accroissement 1960 - 1965 en %
		1960	1965	
Nyon	12	994	1'504	51,3
Rolle	7	42	66	57,1
Aubonne	2	4	15	275,0
Morges	9	57	127	122,8
Lausanne	7	412	693	68,2
Lavaux	2	-	12	.
TOTAL	39	1'509	2'417 ⁽¹⁾	60,2

(1) L'effectif de migrants s'élève en réalité à 2'432, 15 d'entre eux ayant un domicile dont il n'a pas été possible de déterminer la localisation.

Malgré l'accroissement relativement élevé que l'on enregistre dans certains districts, le nombre de migrants par rapport à la population résidente active reste négligeable pour tous les districts autres que Nyon.

En 1960, dans ce district, les 994 personnes domiciliées dans les 12 communes (sur 32) soumises aux deux enquêtes représentaient 91,3 % du total des migrants; sur cette base, on peut

(1) En 1965, l'enquête est limitée aux communes situées le long du lac ou dans ses abords immédiats.

estimer que l'effectif de la main-d'oeuvre qui se déplaçait chaque jour, de cette région administrative vers Genève, était compris, en 1965, entre 1 600 et 1 650.

Le tableau suivant met en évidence quelques éléments permettant de suivre l'évolution, entre 1960 et 1965, des huit communes ⁽¹⁾ comprises dans la zone d'attraction de l'agglomération genevoise.

	Population résidente		Population active 1965 (estimation)	Personnes travaillant à Genève		Indice 1965 ¹⁾
	Effectif 1965	Accroissement 60-65 %		Effectif 1965	Accroissement 60-65 %	
Chavannes-des-Bois	46	4,5	20	3	50,0	15,0
Commugny	625	42,4	280	99	80,0	35,4
Coppet	1'008	30,2	470	147	44,1	31,3
Crans	502	16,7	210	57	78,1	27,1
Founex	898	29,6	410	63	12,5	15,4
Mies	626	- 2,2	280	144	14,3	51,4
Nyon	9'428	23,4	4'700	724	55,4	15,4
Tannay	402	11,7	190	93	36,8	48,9
Région	13'535	22,8	6'560	1'330	46,6	20,3

(1) Nombre de personnes actives domiciliées dans une commune, mais travaillant à Genève, pour 100 actives domiciliées dans la commune.

On comptait, en 1965, 1 330 personnes venant travailler chaque jour à Genève pour un total de 13 535 résidents; par rapport à 1960, cela représente un accroissement de 46,6 % (+ 423 personnes). Il est intéressant de relever que dans toutes les communes, à l'exception de Founex, l'augmentation relative du nombre de migrants est supérieure à celle de la population résidente (+ 22,8 % pour l'ensemble de la région; rappelons que, pour la même époque, l'accroissement démographique de notre canton s'est monté à 15,8 %). Ce mouvement s'explique vraisemblablement par les deux causes suivantes, dont les effets se cumulent :

— d'une part, un certain nombre de personnes résidant depuis longtemps dans cette région sont venues s'ajouter à celles qui avaient un emploi à Genève;

— d'autre part, un nombre certainement non négligeable de personnes, précédemment domiciliées dans notre canton, se sont installées dans la région, attirées par les nombreux logements offerts en location (immeubles locatifs à Nyon, villas dans les communes situées au sud de Céligny), tout en conservant leur emploi à Genève.

(1) La commune de Givrins n'a pas été soumise à l'enquête de 1965.

**LA MAIN-D'OEUVRE EN PROVENANCE DES RÉGIONS VOISINES
DANS L'ÉCONOMIE GENEVOISE**

Main-d'oeuvre en provenance de France (frontaliers)

Ce n'est qu'assez récemment que s'est manifestée, pour l'économie genevoise, l'importance de la main-d'oeuvre frontalière: ainsi, pour 1 000 résidents actifs, on comptait :

8	frontaliers,	en 1950,
18	"	en 1960,
61	"	à fin avril 1969.

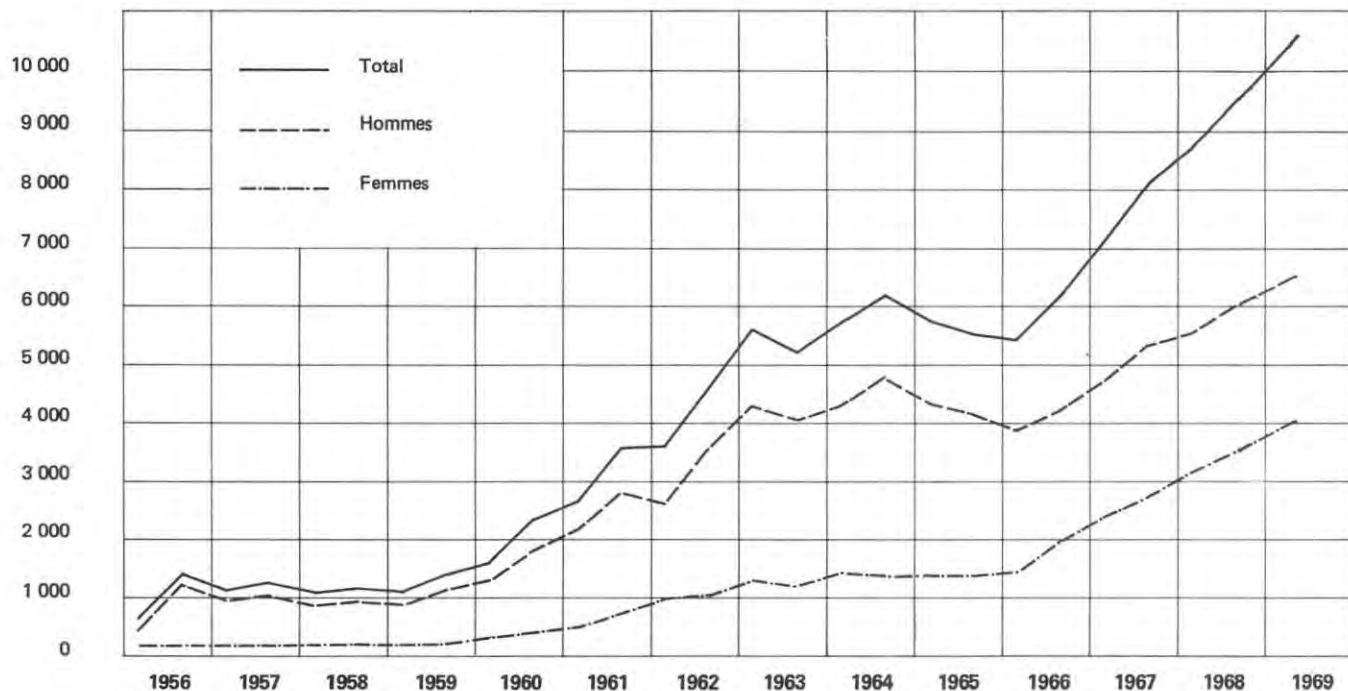
Ainsi que le montrent le graphique et le tableau des pages 198 et 199, c'est dans le courant de l'année 1959 que s'est amorcé l'accroissement de l'effectif des frontaliers. Depuis cette époque, le mouvement s'est poursuivi régulièrement, à l'exception d'une période de dix-huit mois environ, durant laquelle les frontaliers, ainsi que l'ensemble de la main-d'oeuvre étrangère non établie, ont été soumis aux mesures de réduction des effectifs prises en mars 1964 par le Conseil fédéral. Le taux d'accroissement très prononcé enregistré depuis février 1966 est provoqué par le besoin de combler le déficit, d'une part de l'effectif des travailleurs frontaliers, accumulé entre août 1964 et février 1966, d'autre part celui des personnes au bénéfice de permis de saisonniers ou de travailleurs à l'année, toujours soumises aux mesures de réduction. L'évolution de ces trois dernières années est illustrée de façon spectaculaire par les données suivantes, qui indiquent, à diverses époques, le nombre de frontaliers travaillant à Genève, pour 100 à fin février 1966:

1966	fin août	114
1967	fin février	131
	fin août	149
1968	fin février	160
	fin août	175
1969	fin mai	200

Les profils d'évolution figurant sur le graphique mettent en évidence les mouvements différents des effectifs selon le sexe. Jusqu'en août 1964, juste avant que les arrêtés du Conseil fédéral ne déploient leurs effets, la courbe représentant l'effectif des hommes s'écarte sensiblement de celle des femmes. Entre août 1964 et février 1966, alors que le nombre des travailleurs diminue sensiblement, celui des personnes du sexe féminin reste stable.

ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF DES FRONTALIERS, SELON LE SEXE, DEPUIS 1956

(situation à fin février et fin août) (1)



(1) en 1969, à fin avril.

Source : O C P Genève et O F I A M T

ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF DES FRONTALIERS

SELON LE SEXE, DEPUIS 1956

Situation en fin de mois

Unité : nombre

	F é v r i e r			A o û t		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
1956	456	180	636	1'233	186	1'419
1957	947	183	1'130	1'031	200	1'231
1958	874	214	1'088	938	232	1'170
1959	881	208	1'089	1'160	234	1'394
1960	1'299	325	1'624	1'920	429	2'349
1961	2'174	505	2'679	2'828	745	3'573
1962	2'616	988	3'604	3'556	1'062	4'618
1963	4'305	1'304	5'609	4'040	1'198	5'238
1964	4'291	1'429	5'720	4'805	1'388	6'193
1965	4'360	1'404	5'764	4'139	1'385	5'524
1966	3'991	1'441	5'432	4'204	1'972	6'176
1967	4'725	2'394	7'119	5'355	2'727	8'082
1968	5'566	3'137	8'703	6'018	3'490	9'508
1969	6'544 ⁽¹⁾	4'055 ⁽¹⁾	10'599 ⁽¹⁾	.	.	.

(1) Situation à fin avril

Source : OCP Genève et OFIAMT. Frontaliers de nationalité suisse non compris.

Depuis 1966, les profils des effectifs de chaque sexe évoluent d'une manière sensiblement parallèle; ces divers mouvements ont une répercussion marquée sur l'importance relative des populations de chaque sexe; ainsi, pour 1 000 frontaliers du sexe masculin, on comptait 202 femmes en août 1959 et 620 en avril 1969.

Suivant les prescriptions de l'OFIANT, les données relatives à la main-d'oeuvre étrangère dressées par l'Office cantonal de placement sont ventilées par groupes de professions, dont le contenu est quelque peu différent de celui des branches économiques retenues pour les recensements fédéraux. Lors de l'enquête d'avril 1969, dont les résultats sont consignés au tableau et au graphique des pages 201 et 202, 59 % des frontaliers étaient regroupés sous trois rubriques seulement: professions du commerce, du bâtiment et des métaux et machines. A l'exception du groupe «Autres professions» chacun des autres ne représente que moins de 5 % du total des frontaliers.

Par rapport à août 1959, date à laquelle l'effectif des frontaliers ne représentait que 13,2 % de celui recensé à fin avril 1969, on peut mettre en évidence les modifications essentielles suivantes :

— si l'importance globale de trois groupes principaux est restée stable (58,9 % du total en 1959, 59,0 % en 1969), le poids relatif de chacun d'eux a fortement varié (graphique page 202) :

	Août 1959	Avril 1969
Bâtiment	35,4 %	11,0 %
Métaux et machines	15,7 %	16,6 %
Commerce	7,8 %	31,4 %

On notera l'accroissement très élevé du nombre de femmes employées dans les professions du commerce, dont l'effectif, au cours de la période, passe de 99 à 2 575 et compte actuellement, à lui seul, près de 25 % de la main-d'oeuvre frontalière;

— l'éventail beaucoup plus serré, en 1969, du poids des autres groupes professionnels (graphique page 203); en effet, alors que celui-ci s'étalait, il y a dix ans, entre 0,3 % (service de maison) et 7,5 % (professions de l'industrie du bois et du liège), il ne couvre plus, en avril 1969, qu'un

EFFECTIF DES FRONTALIERS SELON LE SEXE OU LA NATIONALITÉ

PAR GROUPE DE PROFESSIONS, EN AVRIL 1969

Situation en fin de mois

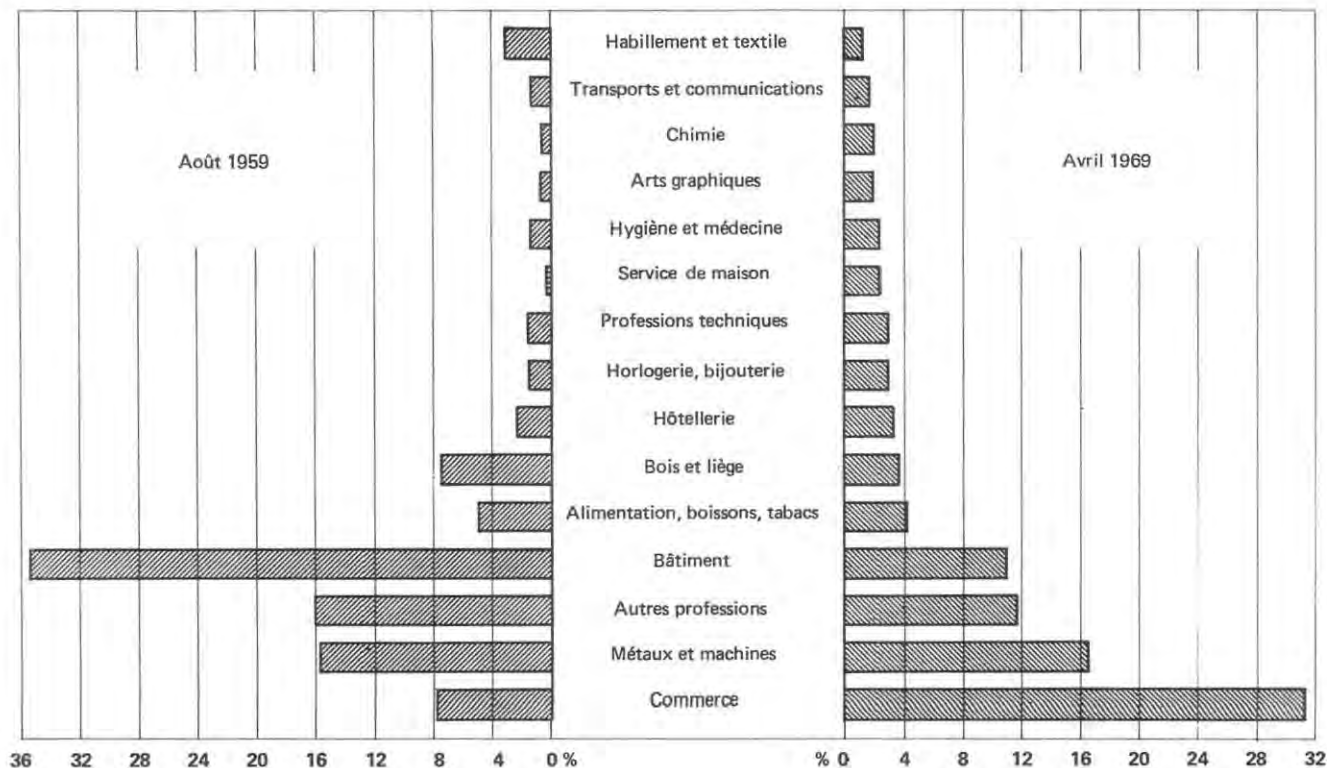
Unité : Nombre

Groupe de professions	T o t a l			dont, de nationalité		
	Hommes	Femmes	Total	française	italienne	espagnola
Agriculture, horticulture	68	12	80	78	1	-
Alimentation, boissons, tabac	333	109	442	433	9	-
Industrie textile	9	2	11	11	-	-
Habillement	17	124	141	132	7	2
Cuir et caoutchouc	5	6	11	11	-	-
Industrie du papier	33	51	84	82	2	-
Arts graphiques	190	23	213	211	2	-
Industrie chimique	111	98	209	207	2	-
Métaux et machines	1'674	82	1'756	1'736	2	9
Horlogerie	99	136	235	230	2	2
Bijouterie	38	40	78	77	-	1
Terre, pierre, verre	87	2	89	85	3	1
Bois et liège	363	26	389	376	12	-
Bâtiment	1'169	-	1'169	1'023	101	15
Transports et communications	174	3	177	172	2	3
Industrie hôtelière	174	179	353	349	1	2
Service de maison	10	247	257	254	3	-
Commerce	757	2'575	3'332	3'289	14	5
Personnel technique	294	28	322	315	-	2
Hygiène et médecine	67	190	257	246	5	2
Sciences et arts	50	60	110	101	1	3
Autres professions	822	62	884	835	12	20
TOTAL	6'544	4'055	10'599	10'253	181	67

Source : OCP Genève et OFIAMT

MAIN-D'OEUVRE FRONTALIERE : RÉPARTITION PAR GROUPE DE PROFESSIONS EN 1959 ET 1969

en %



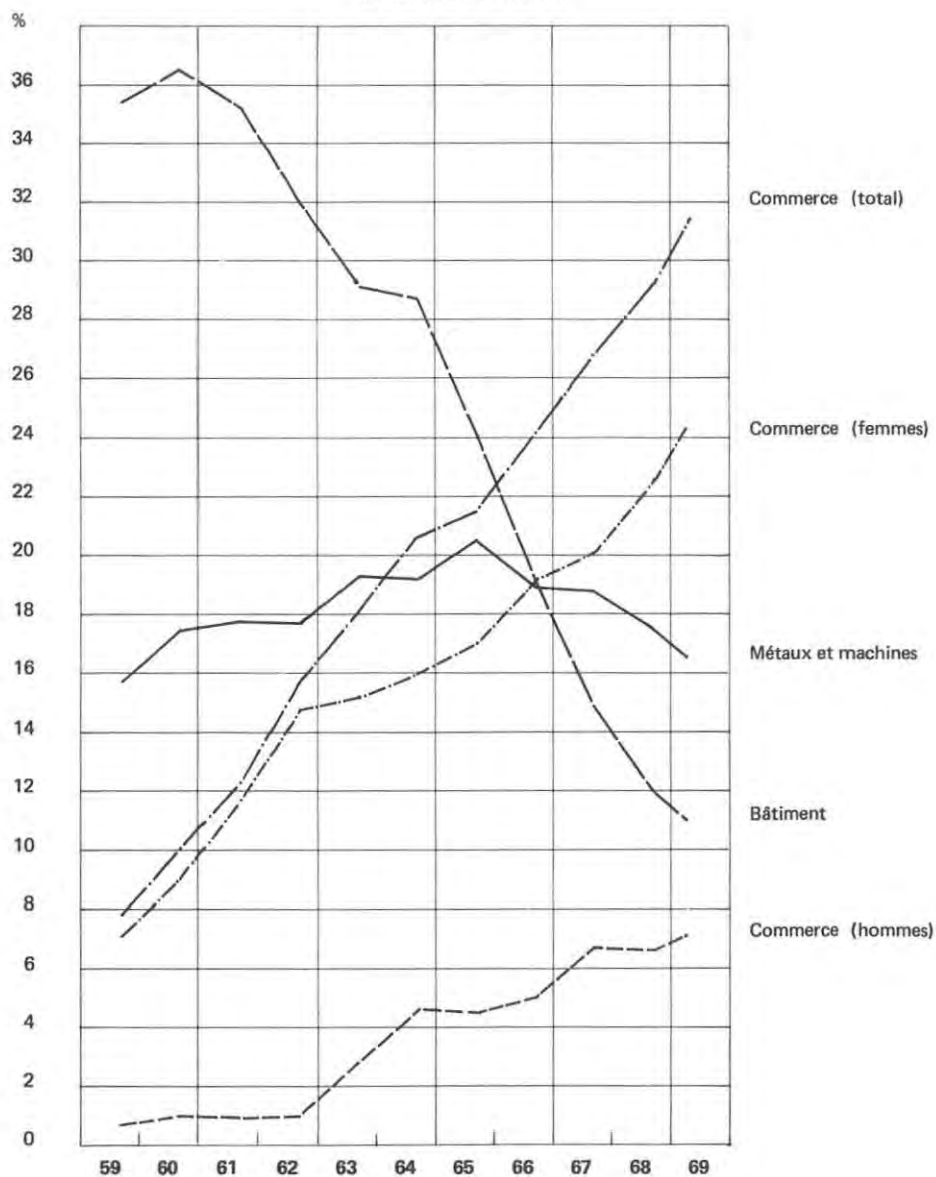
Source: O C P Genève et O F I A M T.

Les effectifs des groupes «Agriculture», «Cuir et caoutchouc», «Papier», «Terre, verre et pierre» et «Sciences et arts» ont été joints à ceux du groupe «Autres professions».

MAIN-D'OEUVRE FRONTALIERE: ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF RELATIF

DE QUELQUES GROUPES DE PROFESSIONS, DEPUIS 1959

(situation à fin août) (1)



(1) En 1969, situation à fin avril.

Source : O C P Genève et OFIAMT.

champ assez restreint, compris entre 1,4 % (habillement et textile) et 4,2 % (alimentation, boissons et tabacs).

Sur la base de ce qui précède, on voit que la région française avoisinante est d'une très grande importance pour Genève, en tant que réservoir de main-d'oeuvre. La facilité avec laquelle cette région a répondu aux besoins de notre économie en forces de travail peut s'expliquer de la manière suivante: le pays voisin, au cours de ces dernières années, a connu des fluctuations, tant dans le domaine économique que social; cette situation a entraîné, pour les jeunes arrivant sur le marché du travail, des difficultés à trouver un emploi et pour les adultes, dans certains cas, une stagnation de la rémunération, voire des licenciements.

Un nombre important de travailleurs domiciliés dans les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, peut-être même dans les départements plus éloignés, sont venus s'installer dans la région limitrophe, attirés par les possibilités d'emploi et les salaires, plus élevés qu'en France, que leur offrait l'économie genevoise.

Les résultats de ce mouvement sont illustrés par la valeur élevée des récents taux d'accroissement démographique des agglomérations d'Annemasse, St-Julien, Ferney-Voltaire et Gex. Ainsi, en fait, notre économie se trouve en présence d'une zone de recrutement de main-d'oeuvre beaucoup plus vaste que celle définie plus haut, mais dont les limites nous échappent.

Que peut-on attendre de l'avenir ? Il est certain que si le contingentement des travailleurs étrangers à l'année et des saisonniers n'est pas levé, au moins partiellement, dans les prochaines années, les besoins en main-d'oeuvre frontalière vont rester constants, voire s'accroître. Malheureusement, il n'est guère facile d'estimer si le marché du travail des régions avoisinantes va garder la même souplesse; ceci dépend de facteurs sur lesquels Genève n'a pas prise et qui sont de deux sortes :

— d'une part, les facteurs inhérents aux diverses structures de la population résidente de la région frontalière (sexe, âge, formation professionnelle, localisation géographique, etc.), pour lesquels on ne dispose pas de données récentes;

— d'autre part, ceux qui dépendent directement de l'évolution de l'économie de la région, voire de l'économie française dans son ensemble, notamment en ce qui concerne les conditions de travail et les avantages sociaux.

Main d'oeuvre en provenance du canton de Vaud

Par rapport à la population résidente active du canton de Genève, la proportion de migrants actifs en provenance du canton de Vaud, bien qu'en augmentation, reste modeste. Depuis 1950, cette proportion a varié comme suit (en ‰) :

en 1950	: 7
en 1960	: 12
en 1965	: 16 (estimation).

A titre de comparaison, notons que l'effectif relatif de migrants actifs en provenance de France s'élevait à 34 ‰ en 1965, soit plus du double.

Il faut remonter au recensement fédéral de 1960 pour avoir une idée de la localisation des lieux de travail de la main-d'oeuvre en provenance du canton de Vaud. Sur 1 698 migrants quotidiens, on en comptait :

1 476	dans la ville de Genève,
40	à Carouge,
33	à Meyrin,
88	à Versoix,

le solde (61 personnes, ou 3,6 % de l'ensemble) étant réparti sur le territoire d'un certain nombre d'autres communes.

La comparaison des proportions (en ‰) au total des actifs occupés ⁽¹⁾ sur le territoire de chacune des quatre communes et du canton, laisse apparaître des différences intéressantes :

Ville de Genève	14
Carouge	5
Meyrin	11
Versoix	71
Canton	12

Les différences entre ces proportions sont dues, d'une part, à la position géographique de la commune (le cas de Versoix est frappant), d'autre part, à la structure des emplois offerts et qui s'ajuste plus ou moins bien à la qualification professionnelle des migrants.

(1) A l'exception des actifs en provenance de l'étranger (frontaliers).

Des résultats de l'enquête ⁽¹⁾ menée en 1965, nous tirons les données ci-dessous, relatives au sexe et à la branche économique des actifs domiciliés au-delà de la Versoix :

Branche économique	Hommes	Femmes	Total
Agriculture	3	4	7
Industries et métiers	584	110	694
Construction	216	16	232
Banque, commerce, assurance	517	256	773
Transports, communications	89	42	131
Hôtellerie, autres services	299	199	498
Inconnue	72	25	97
Total	1 780	652	2 432

RÉPARTITION, EN %, SELON LA BRANCHE ÉCONOMIQUE

de l'ensemble des emplois
dans le canton de Genève

de la main-d'oeuvre en provenance
du canton de Vaud

1965



Source : R F E 1965 et enquête par sondage.

Le graphique ci-dessus permet de constater la part importante des migrants employés dans les branches «Banques, commerce, assurance» et «Hôtellerie, autres services» (54,6 % du total contre 44,9 % pour l'ensemble du canton).

Il est vraisemblable qu'au cours des années à venir l'effectif des migrants actifs en provenance du canton de Vaud va s'accroître. En effet, de nouvelles zones de villas vont sans doute être prochainement créées, notamment dans les communes sises au sud de Céligny, et nombre seront occupées par des personnes ayant ou prenant un emploi dans notre canton.

(1) Rappelons que les résultats de cette enquête ne couvrent qu'environ 94 % des migrants quotidiens.

13. LE DÉVELOPPEMENT DE GENEVE DANS LE CADRE SUISSE

Ainsi que les chapitres précédents le montrent, le canton de Genève connaît actuellement un développement rapide, qui se distingue généralement de celui des autres États confédérés.

Le présent chapitre est consacré à trois aspects de ce développement :

- l'évolution passée et à venir de la population résidente,
- l'évolution de la structure économique à la lumière des recensements fédéraux des entreprises de 1955 et 1965,
- l'évolution du revenu national, ventilé par cantons.

A l'exception du troisième paragraphe, où tous les cantons ont été pris en considération, le développement genevois est comparé à celui des autres cantons romands (Fribourg, Neuchâtel, Vaud, Valais), des grands cantons suisses alémaniques (Argovie, les deux Bâle, Berne, St-Gall et Zurich) ainsi que du Tessin, minorité linguistique présentant certains caractères spécifiques intéressants.

De plus, le développement des agglomérations ⁽¹⁾ urbaines de Genève, Bâle, Berne, Lausanne et Zurich fait l'objet d'un bref commentaire.

LA POPULATION RÉSIDENTE DES CANTONS ET DES AGGLOMÉRATIONS, DE 1950 A 1967

Afin de faciliter l'analyse et de permettre une meilleure mise en évidence des facteurs de l'évolution démographique, la période d'observation, qui s'étend de fin 1950 à fin 1967, a été divisée en deux époques: la première couvre les années 1951 à 1960, la seconde celles allant du début de 1961 au 31.12.1967. Pour chacune de ces époques, on examinera successivement l'évolution des cantons, puis celle des cinq grandes agglomérations du pays.

Epoque 1951 - 1960

En prenant comme critère d'observation le taux d'accroissement annuel moyen, les cantons peuvent être répartis en trois catégories, selon que cet indice est élevé, moyen ou faible par rapport à la moyenne suisse.

(1) Définition du recensement de 1960.

BILAN DÉMOGRAPHIQUE DANS LES CANTONS, DEPUIS 1950

	Population à fin ⁽¹⁾ 1950	Accroissement 1951 - 1960				Population à fin ⁽¹⁾ 1960	Accroissement 1961 - 1967				Population à fin ⁽¹⁾ 1967
		Total ⁽¹⁾ (nombre)	Annuel moyen (%)	Part, en %, des mouvements			Total ⁽¹⁾ (nombre)	Annuel moyen (%)	Part, en %, des mouvements		
				naturel	migratoire				naturel	migratoire	
Genève	202 900	50 800	2,26	5,2	94,8	253 700	56 000	2,89	21,4	78,6	309 700
Fribourg	158 700	600	0,04	2 445,0	- 2345,0	159 300	10 700	0,93	111,2	- 11,2	170 000
Neuchâtel	128 200	19 500	1,42	22,8	77,2	147 700	16 300	1,50	39,4	60,6	164 000
Vaud	377 600	52 000	1,30	20,9	79,1	429 600	63 400	1,99	27,5	72,5	493 000
Valais	159 200	18 800	1,12	104,9	- 4,9	178 000	7 000	0,55	243,1	- 143,1	185 000
Argovie	300 800	60 400	1,84	60,3	39,7	361 200	47 800	1,89	74,6	25,4	409 000
Bâle-Campagne	107 500	40 900	3,28	32,0	68,0	148 400	40 400	3,50	40,2	59,8	188 800
Bâle-Ville	196 500	29 200	1,40	29,2	70,8	225 700	7 700	0,48	90,5	9,5	233 400
Berne	801 900	88 000	1,05	75,9	24,1	889 900	90 100	1,38	60,4	39,6	980 000
St Gall	309 100	30 600	0,95	93,7	6,3	339 700	29 300	1,19	92,9	7,1	369 000
Tessin	175 100	20 500	1,11	21,4	78,6	195 600	34 400	2,40	24,6	75,4	230 000
Zurich	777 000	175 900	1,98	32,8	67,2	952 900	113 100	1,62	55,7	44,3	1 066 000
Les 12 cantons	3 694 500	587 200	1,48	45,6	54,4	4 281 700	516 200	1,64	53,6	46,4	4 797 900
Autres cantons	1 020 500	129 800	1,20	82,1	17,9	1 150 300	87 800	1,06	108,7	- 8,7	1 238 100
Suisse	4 715 000	717 000	1,43	52,2	47,8	5 432 000	604 000	1,50	61,6	38,4	6 036 000

(1) Données arrondies à la centaine

Source : BFS, Mouvement de la population (fascicules annuels)

Dans la première, on peut regrouper les cantons de Bâle-Campagne, Genève, Zurich et Argovie. Bien que ces cantons aient en commun un accroissement élevé, on remarque de fortes différences au niveau des composantes de ce dernier. A Genève, l'augmentation de la population (+ 25 %) est essentiellement le fait du gain migratoire, le très faible niveau de la fécondité (878 naissances pour 10 000 femmes en âge de procréer, en 1959/62, par exemple) ne permettant pas de créer un solde substantiel du mouvement naturel.

A Bâle-Campagne et à Zurich, en revanche, cantons de fécondité moyenne (taux respectifs de 0,1 225 et 0,1 107 en 1959/62; Suisse: 0,1 212), l'augmentation de population est due, pour un tiers environ, au mouvement naturel; l'immigration est motivée dans les deux cas par une offre d'emplois assez abondante et, dans le cas du demi-canton bâlois, par l'amorce de débordement du canton urbain voisin.

En Argovie, en revanche, plus de 60 % de l'accroissement total est dû au solde positif du gain naturel; par rapport à la population en début de période, le gain migratoire, pour les dix ans, s'élève à 8 %.

Dans la deuxième catégorie, on trouve trois cantons: Neuchâtel, Bâle-Ville et Vaud. Dans le canton de Bâle-Ville, la part du mouvement naturel dans l'accroissement total est supérieure à celle observée à Neuchâtel et dans le pays de Vaud; cet écart s'explique vraisemblablement par un taux de fécondité supérieur dans le canton-ville des bords du Rhin.

Dans la dernière catégorie, figurent le Valais, le Tessin, Berne, St-Gall, Fribourg, ainsi que l'ensemble des autres cantons de la Confédération. Le canton du Tessin se distingue des autres par le fait qu'il est le seul à avoir un accroissement résultant principalement de l'immigration (voir tableau p. 208). Fait curieux, ce canton, à population essentiellement catholique, a un niveau de fécondité très bas (0,1 008 en 1959/62), si bien qu'en 1960 il partageait avec Appenzell Rh. Int. la seconde place, derrière Appenzell Rh. Ext., pour l'importance de la proportion de population âgée de plus de 65 ans; cette caractéristique est probablement le résultat de l'influence de la Lombardie et du Piémont voisins, régions de faible fécondité.

Fribourg et Valais se caractérisent, eux, par un déficit migratoire. En Valais, ce déficit est faible et on peut penser que les emplois créés par l'implantation de nombreux chantiers de construction en haute montagne (entre 1950 et 1960 le nombre de personnes occupées dans la construction a presque doublé), et par le développement du tourisme ont permis à de nombreux Valaisans d'éviter l'émigration.

A Fribourg, l'émigration nette annule l'effet de l'important gain positif du mouvement naturel; canton à fécondité assez forte (taux global: 0,1 476), il voit chaque année un effectif important de jeunes arriver sur le marché du travail: or, entre 1950 et 1960, le nombre d'emplois est resté stationnaire, ce qui explique l'importance du nombre de Fribourgeois quittant leur canton d'origine.

Les agglomérations suisses se sont, elles aussi, fortement développées, mais de manière variable; si, à Genève et à Lausanne, on observe des taux d'accroissement annuel moyen respectifs de 2,50 % et 2,60 %, l'augmentation est plus modérée à Bâle et à Zurich, et assez modeste à Berne (voir tableau ci-dessous).

BILAN DÉMOGRAPHIQUE DANS LES AGGLOMÉRATIONS, DEPUIS 1950

	Population à fin 1950	Accroissement 1951-1960			Population à fin 1960	Accroissement 1961-1967			Population à fin 1967
		Total		Annuel moyen (%)		Total		Annuel moyen (%)	
		Nombre	%			Nombre	%		
Genève	195 400	55 300	28,3	2,50	250 700	50 200	20,0	2,64	300 900
Bâle	257 900	62 100	24,1	2,18	320 000	38 600	12,1	1,70	358 600
Berne	194 800	35 500	18,2	1,69	230 300	24 500	10,6	1,45	254 800
Lausanne	136 900	40 100	29,3	2,60	177 000	34 000	19,2	2,54	211 000
Zurich	495 300	115 600	23,3	2,12	610 900	53 100	8,7	1,20	664 000

Époque 1961 - 1967

Par rapport à l'époque précédente, on peut observer des changements assez importants; tant de la vitesse d'accroissement des cantons que des composantes de cet accroissement. Si, en général, le taux d'accroissement augmente — pour la Suisse, 1,50 % contre 1,43 % en 1951/60, 1,64 % contre 1,48 % pour les 12 cantons considérés et 1,06 % contre 1,20 % pour le reste —, en revanche, on remarque un net changement dans l'importance de chacune des deux composantes du gain total. En effet, le solde du mouvement migratoire perd du terrain par rapport à l'excédent des naissances sur les décès; ceci s'explique, d'une part, par les restrictions apportées ces dernières années par les autorités fédérales à l'immigration de la main-d'oeuvre étrangère, d'autre part, par une augmentation de la natalité découlant de l'augmentation des effectifs de jeunes adultes étrangers, et peut-être, mais de toute façon dans une mesure moindre, d'un léger élèvement du niveau de la fécondité.

En reprenant le même critère de classement que précédemment, dans la première catégorie se retrouvent les cantons de Genève, Bâle-Campagne et Argovie, auxquels viennent s'adjoindre le Tessin et Vaud.

A Genève, les causes de cette augmentation sont suffisamment connues pour que nous n'y revenions pas. A Bâle-Campagne, le taux élevé s'explique par le fait que ce territoire joue, à l'égard de Bâle-Ville, le rôle que, dans notre canton, les communes telles que Vernier, Meyrin ou Onex ont par rapport à la ville de Genève; ce mouvement est renforcé par le gain naturel qui, de 1960 à 1967, s'élève à 11 % de la population résidente à fin 1960. Dans le pays d'Argovie, le schéma de développement est assez semblable à celui de l'époque précédente. Dans le canton confédéré de langue italienne, le phénomène de développement est du même type que celui de Genève; très forte immigration, due à l'afflux d'étrangers actifs et, en plus, très certainement, d'un nombre croissant de personnes sans activité venant chercher au Tessin la douceur d'un climat inconnu plus au nord.

Dans la deuxième catégorie, Zurich, Neuchâtel et Berne ont des taux d'accroissement assez voisins (voir tableau p. 208). Par rapport à l'époque précédente, le taux d'accroissement annuel moyen zurichois est en baisse (- 18 %), le mouvement d'immigration étant proportionnellement moins important qu'en 1951-1960: en effet, le gain migratoire des années cinquante représentait 22,6 % de la population résidant à Zurich en 1950, alors que, pour 1961-1967, il représente moins de 12 % de l'ensemble des résidents à fin 1960. Neuchâtel et Berne, au contraire, voient leur taux d'accroissement annuel moyen augmenter respectivement de 5,6 % et 31,4 %.

Viennent ensuite les cantons à faible augmentation: St-Gall, Fribourg, Valais et Bâle-Ville.

Bien que toujours faible, le taux annuel d'augmentation croît d'une façon spectaculaire à Fribourg (0,04 % à 0,93 %); cette évolution est le résultat de l'accroissement appréciable du nombre d'emplois dans ce canton, qui peut être estimé à environ 1 000 par an, effectif correspondant assez exactement, depuis 1960, à la diminution de l'émigration nette.

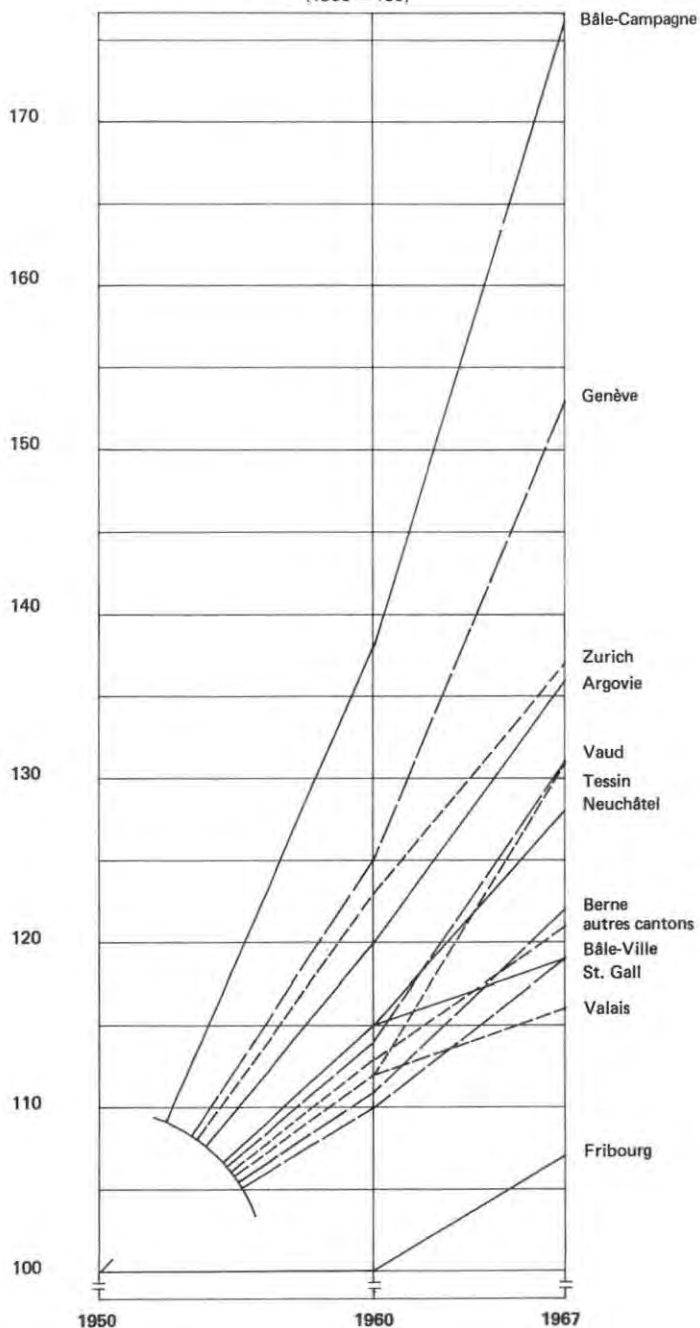
En Valais, en revanche, on observe un accroissement très élevé du nombre de personnes quittant le canton; notons que ce mouvement s'était probablement amorcé vers la fin des années cinquante.

A Bâle-Ville, enfin, zone urbaine très attractive, seule l'exiguïté du territoire explique le ralentissement de l'augmentation de la population.

Seules les agglomérations de Genève et Lausanne ont conservé un taux de croissance rapide. Les agglomérations alémaniques, en revanche, voient ce taux diminuer, particulièrement Zurich.

ÉVOLUTION DE LA POPULATION RÉSIDENTE DE CERTAINS CANTONS, DEPUIS 1950

(1950 = 100)



Source: B F S, mouvement de la population.

POPULATION ACTIVE ET EXPLOITATIONS

Dans les cantons

L'examen comparé des résultats généraux des recensements fédéraux des entreprises de 1955 et 1965 révèle quelques grandes tendances d'évolution: accélération de l'augmentation du nombre de personnes occupées par rapport à celle de la population résidente (+27,7 % contre 19,4 %), diminution du nombre des exploitations (-16,2 %) et, conséquence de l'effet cumulé de ces deux mouvements, accroissement du nombre moyen de personnes par exploitation. Ces mouvements, toutefois, sont différents, tant dans leur sens que dans leur importance, selon que l'on analyse les données se rapportant à l'agriculture ou aux autres secteurs.

Dans le **secteur agricole**, la tendance générale est à la diminution: sur l'ensemble du territoire national, pour 1 000 paysans ou ouvriers agricoles ⁽¹⁾ en 1955, on n'en recense plus que 666 dix ans plus tard. Là également, les différences entre États sont très marquées. Hormis Bâle-Ville - cas particulier, qui ne comptait que 214 hommes répartis dans 50 exploitations en 1965 - les cantons ayant subi la plus forte diminution sont le Tessin (-63,8 %) et le Valais (-60,0 %). Ces deux pourcentages, dans leur sécheresse, expliquent avec netteté la vie, maintenant trop difficile, de l'exploitant agricole montagnard valaisan ou tessinois, qui préfère chercher dans le développement du tourisme et de ses activités annexes des revenus plus élevés. A l'inverse, dans les cantons où l'agriculture de plaine est importante, les pertes sont beaucoup moins importantes, encore que sensibles: à Berne, diminution de 28,8 %, dans le canton de Vaud, 34,4 %, à Genève, 37,1 %. La tendance d'évolution de l'effectif des exploitations suit la même pente, mais légèrement moins prononcée, si bien que le nombre de personnes par exploitation régresse de façon plus ou moins prononcée selon les cantons, avec trois exceptions, Valais et Tessin et, dans une moindre mesure, Vaud:

PERSONNEL PERMANENT DU SEXE MASCULIN PAR EXPLOITATION, EN 1955 ET 1965

Cantons	1955	1965	Cantons	1955	1965
Genève	2,87	2,67	Berne	2,05	1,91
Fribourg	2,14	1,95	St-Gall	1,67	1,57
Neuchâtel	1,78	1,70	Tessin	1,08	1,68
Vaud	2,11	2,12	Zurich	1,94	1,82
Valais	1,28	1,61	Les 12 cantons	1,83	1,84
Argovie	1,78	1,74	Autres cantons	1,87	1,77
Bâle-Campagne	2,03	1,95	SUISSE	1,84	1,82
Bâle-Ville	4,98	3,31			

(1) Pour des besoins de comparaisons, seul le personnel permanent du sexe masculin est pris en considération ici.

EXPLOITATIONS ET PERSONNES OCCUPÉES DANS L'AGRICULTURE ET LES AUTRES SECTEURS, DANS LES CANTONS, EN 1955 ET 1965

Unité : Nombre

	Exploitations				Personnes occupées à titre principal			
	Agriculture		Autres secteurs		Agriculture ⁽¹⁾		Autres secteurs	
	1955	1965	1955	1965	1955	1965	1955	1965
Genève	906	613	13 537	13 645	2 603	1 638	90 814	132 801
Fribourg	8 774	6 488	6 863	6 024	18 760	12 662	31 185	45 020
Neuchâtel	2 546	1 788	7 268	6 375	4 524	3 042	56 949	68 999
Vaud	11 846	7 752	21 918	21 478	24 993	16 396	129 996	181 984
Vallais	13 118	4 158	7 871	8 125	16 769	6 715	47 454	63 057
Argovie	9 651	6 524	14 838	14 025	17 135	11 326	121 238	159 461
Bâle-Campagne	2 319	1 447	5 169	5 176	4 716	2 821	41 745	60 340
Bâle-Ville	43	16	11 064	9 245	214	53	109 336	129 902
Berne	28 950	22 177	42 494	37 213	59 425	42 324	268 670	335 031
St Gall	11 189	8 498	17 683	15 709	18 634	13 314	112 241	141 034
Tessin	6 840	1 588	11 966	13 036	7 368	2 666	67 453	110 512
Zürich	11 196	7 741	43 701	42 628	21 740	14 114	355 806	467 246
Les 12 cantons	107 378	68 790	204 372	192 679	196 881	127 071	1 432 887	1 895 387
Autres cantons	41 624	31 665	55 621	49 930	77 982	55 941	360 952	460 492
Suisse	149 002	100 455	259 993	242 609	274 863	183 012	1 793 839	2 355 879

(1) Personnel permanent du sexe masculin

Source : BFS, RF des entreprises

La tendance générale — diminution du personnel par exploitation — est le résultat d'une mécanisation toujours plus poussée; pour les trois cantons faisant exception à la règle, il semble qu'on puisse avancer les explications suivantes: dans le canton de Vaud, une partie importante de la population agricole vit de la vigne, culture où la mécanisation a des limites et où le besoin en main-d'œuvre reste assez important. Au Tessin et au Valais, s'ajoute le remembrement de toutes petites exploitations, dans lesquelles, à cause de la configuration du terrain, la mécanisation reste limitée.

Dans les **autres secteurs**, le nombre d'exploitations est en général en diminution — exception: Genève, Valais, Bâle-Campagne et Tessin, à des degrés divers —; le personnel occupé croît, lui, fortement.

Pour l'ensemble du pays, cet accroissement est de l'ordre de 31 % avec de fortes variations régionales:

PERSONNES OCCUPÉES À TITRE PRINCIPAL EN 1965
POUR 1 000 EN 1955

Cantons	Personnes	Cantons	Personnes
Genève	1 462	Berne	1 247
Fribourg	1 444	St-Gall	1 257
Neuchâtel	1 212	Tessin	1 638
Vaud	1 400	Zurich	1 313
Valais	1 329	Les 12 cantons	1 323
Argovie	1 315	Autres cantons	1 275
Bâle-Campagne	1 445	SUISSE	1 313
Bâle-Ville	1 188		

L'extension des entreprises existantes, la fusion de certaines d'entre elles et la disparition d'un grand nombre de petites exploitations (artisans, petits commerces, etc.) sont les principaux facteurs de l'accroissement du nombre moyen de personnes occupées dans les exploitations. La dispersion de ces accroissements autour de la moyenne nationale (+40,7 %) est plus ou moins importante selon les cantons:

Cantons	Personnes occupées par exploitation	Accroissement 1955 - 1965 en %	Cantons	Personnes occupées par exploitation	Accroissement 1955-1965 en %
Genève	9,73	45,0	Berne	9,00	42,4
Fribourg	7,47	64,5	St-Gall	8,98	41,4
Neuchâtel	10,82	38,0	Tessin	8,48	50,4
Vaud	8,47	42,8	Zurich	10,96	34,6
Valais	7,76	28,7	Les 12 cantons	9,84	40,4
Argovie	11,37	39,2	Autres cantons	9,21	41,9
Bâle-Campagne	11,66	44,3	SUISSE	9,71	40,7
Bâle-Ville	14,05	42,2			

Les données ci-dessous et les graphiques des pages 217 et 218 expliquent les différences dans la taille moyenne des exploitations de canton à canton. Ces différences tiennent au nombre de grandes exploitations, qui varie lui-même avec l'importance relative des différentes branches économiques.

NOMBRE D'EXPLOITATIONS OCCUPANT . . . PERSONNES, EN 1965

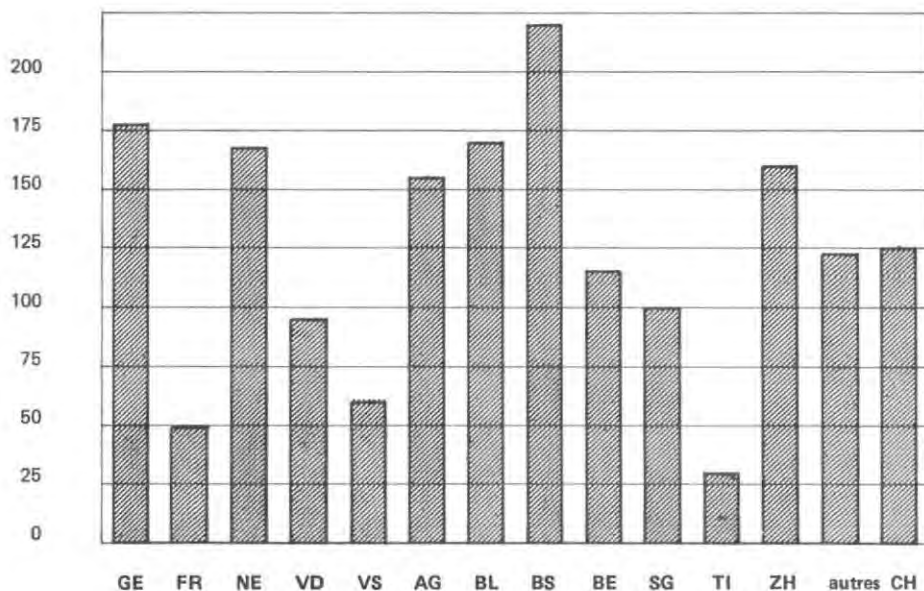
Cantons	100 - 499	500 ou plus	Cantons	100 - 499	500 ou plus
Genève	162	25	Berne	410	44
Fribourg	59	3	St-Gall	197	18
Neuchâtel	98	11	Tessin	141	4
Vaud	199	21	Zurich	546	70
Valais	61	5	Les 12 cantons	2 364	251
Argovie	214	22	Autres cantons	550	62
Bâle-Campagne	104	9	SUISSE	2 914	313
Bâle-Ville	173	21			

Les cantons ayant, par exploitation, un effectif moyen de personnes occupées supérieur à 10, — Neuchâtel, Argovie, Bâle-Campagne, Bâle-Ville et Zurich — et qui, à eux seuls, regroupent plus de 42 % des exploitations de plus de 500 personnes, possèdent :

- soit une très forte proportion d'exploitations rattachées aux «Industries et métiers» (Neuchâtel, Argovie et Bâle-Campagne),
- soit une proportion plus modérée de ce genre d'exploitations, accompagnée d'une proportion importante d'établissements rattachés à la banque et aux assurances (Zurich, Bâle-Ville).

Les quelques exemples qui suivent viendront illustrer ces affirmations. A Neuchâtel, où le secteur horloger représente 48 % des «Industries et métiers», 5 exploitations occupant 500 personnes ou plus y sont rattachées, sur un total de 11; en Argovie, 20 des 22 grandes exploitations relèvent des «Industries et métiers», dont 11 dans les groupes «Métallurgie» et «Machines, appareils, véhicules». A Zurich, 8 grandes exploitations sur 70 sont des banques ou assurances, et 23 se rattachent au seul groupe «Machines, appareils, véhicules». L'examen de la structure économique des cantons de Genève, Berne et St-Gall — qui comptent entre 9 et 10 personnes occupées par exploitation et qui possèdent 27,2 % de l'ensemble des grandes exploitations — conduirait aux mêmes conclusions.

NOMBRE D'EXPLOITATIONS OCCUPANT 500 PERSONNES OU PLUS, EN 1965
(pour 100 000 exploitations)

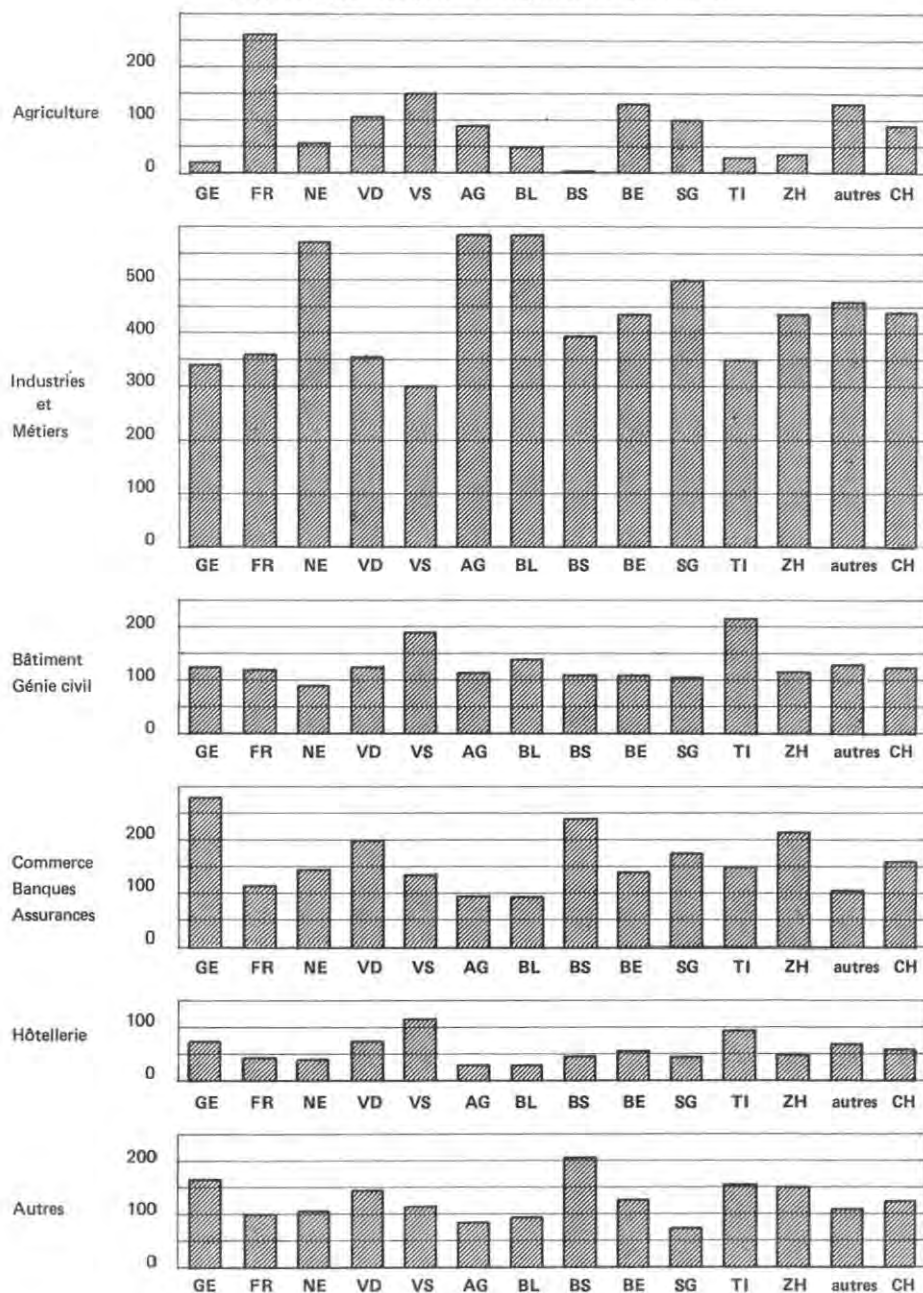


Source : BFS, RF des entreprises

PERSONNES OCCUPÉES A TITRE PRINCIPAL SELON LA BRANCHE ÉCONOMIQUE

ET LE LIEU DE TRAVAIL, EN 1965

(Répartition pour 1000 personnes occupées dans chaque canton)

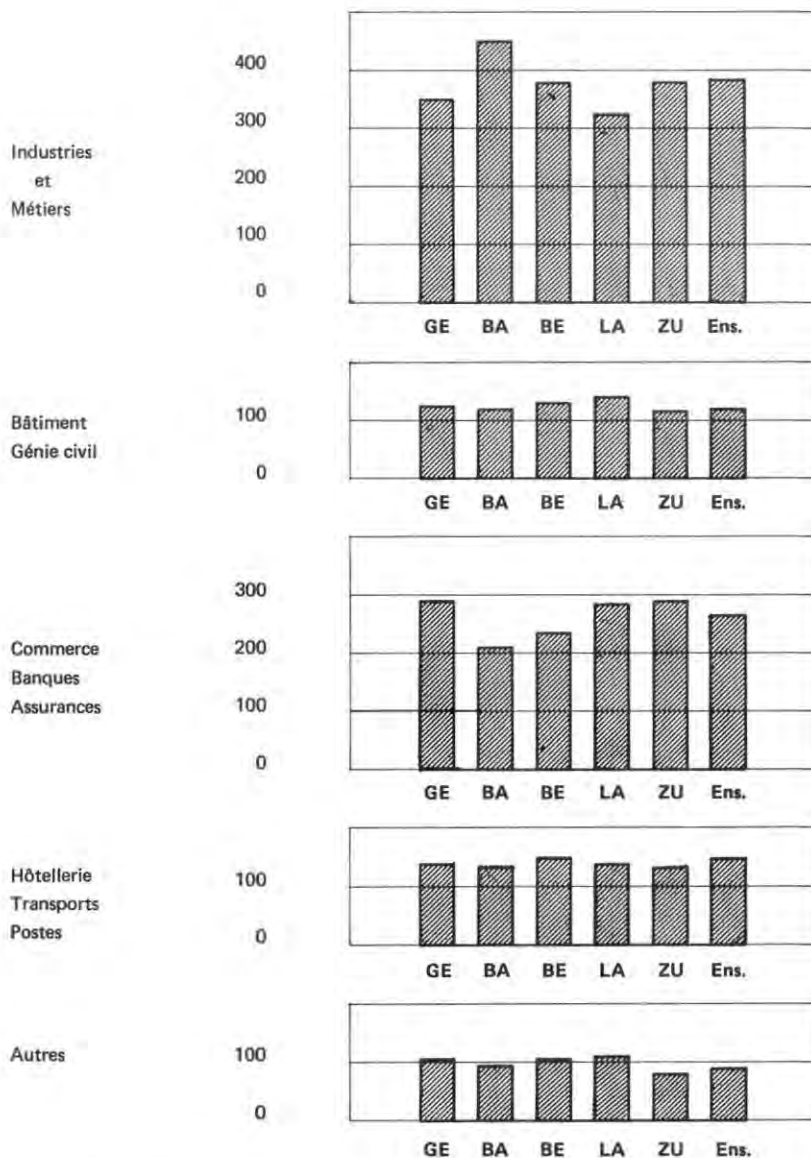


Source : BFS, RF des entreprises

PERSONNEL OCCUPÉ A TITRE PRINCIPAL SELON LA CLASSE ÉCONOMIQUE

DANS LES GRANDES AGGLOMÉRATIONS SUISSES, EN 1965

(Agriculture non comprise, répartition en o/oo)



Source : B F S, R F des entreprises

Dans les agglomérations

Dans les cinq grandes zones urbaines du pays, on observe la même tendance que celle de l'ensemble des cantons, mais la diminution du nombre d'entreprises (- 21 %) est moins sensible, alors que l'augmentation (+ 34,5 %) du nombre d'emplois l'est davantage. Les deux agglomérations romandes se distinguent des trois zones urbaines alémaniques: elles enregistrent, en effet, une hausse du nombre d'exploitations (+2,4 % à Genève, +9,5 % à Lausanne) alors que la baisse de cet effectif est de 11,4 % à Bâle, 9,7 % à Berne et 0,6 % dans la métropole des bords de la Limmat. De plus, l'accroissement du nombre de personnes occupées s'accroît beaucoup plus vite à Genève (+46,2 %) et à Lausanne (+51,1 %) qu'à Berne (+31,3 %), Bâle (+25,7 %) ou Zurich (+33,6 %).

EXPLOITATIONS ET PERSONNES OCCUPÉES DANS LES GRANDES AGGLOMÉRATIONS SUISSES,
EN 1955 ET 1965

Unité : Nombre

Agglomérations ⁽¹⁾	E x p l o i t a t i o n s		P e r s o n n e s o c c u p é e s ⁽²⁾	
	1955	1965	1955	1965
Genève	13 464	13 782	90 221	131 864
Bâle	14 406	12 760	135 744	170 659
Berne	10 163	9 182	84 020	110 353
Lausanne	8 791	9 626	60 413	91 302
Zurich	31 543	31 356	254 215	335 664
Les 5 agglomérations	78 369	76 706	624 613	839 842

(1) Définition de 1960

(2) A titre principal

Source : BFS, RF des entreprises.

En revanche, l'effectif moyen par exploitation reste beaucoup plus élevé dans les trois agglomérations d'outre-Sarine; ceci s'explique par les différences de structure économique entre les cinq agglomérations (Voir graphique, p. 219).

Dans les métropoles suisses allemandes, la proportion des exploitations du secteur secondaire est supérieure à celle que l'on peut observer en Suisse française et, rappelons-le, c'est justement dans ce secteur que l'on trouve les exploitations occupant le plus de personnes.

Agglomérations	1955	1965
Genève	670	957
Bâle	942	1 337
Berne	827	1 202
Lausanne	687	948
Zurich	805	1 070

LA MAIN-D'OEUVRE ÉTRANGÈRE

Évolution de l'effectif de la main-d'oeuvre étrangère contrôlée ⁽¹⁾

L'effectif de la main-d'oeuvre étrangère contrôlée a crû régulièrement depuis 1955 (271 149 personnes en août, soit 5,4 % de la population résidente) pour atteindre 720 901 individus en août 1964 (12,3 % de la population résidant sur le territoire de la Confédération). A la suite des arrêtés du Conseil fédéral relatifs à l'immigration étrangère, cet effectif, en août 1968, ne représente plus que 89,9 % de celui enregistré quatre ans plus tôt (648 055, soit approximativement 10,6 % de la population résidente).

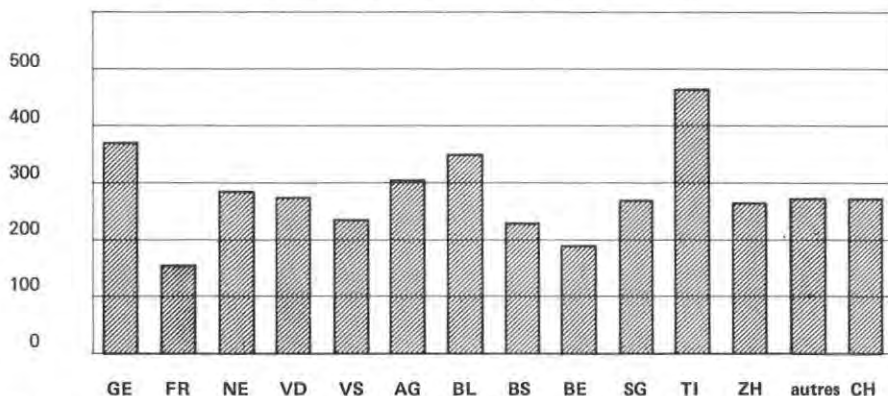
Cette évolution est largement différenciée selon les cantons (voir tableau p. 222). Les cantons dans lesquels la main-d'oeuvre contrôlée s'est le plus fortement accrue, entre août 1955 et août 1968, sont : Genève, Vaud, Fribourg et le Tessin.

La main-d'oeuvre étrangère à la lumière du recensement de 1965

Afin d'avoir quelque idée sur la répartition, par rapport à la population active, des étrangers selon les cantons et les branches économiques, il a paru préférable de revenir aux résultats du dernier recensement des entreprises, dont les données comprennent les étrangers au bénéfice d'un permis d'établissement; ces derniers représentaient, à l'époque, 15,6 % de l'ensemble de la population étrangère.

(1) Frontaliers compris.

**PERSONNES D'ORIGINE ÉTRANGÈRE OCCUPÉES A TITRE PRINCIPAL,
SELON LE LIEU DE TRAVAIL, EN 1965 ⁽¹⁾**
(pour 1 000 personnes occupées à plein temps, agriculture non comprise)



(1) y compris les personnes ayant un permis d'établissement.

Source : BSF, RF des entreprises.

MAIN-D'OEUVRE ÉTRANGÈRE SOUMISE AU CONTRÔLE DANS LES CANTONS, DEPUIS 1955 ⁽¹⁾

Situation en août	Unité: Nombre			
	1955	1960	1965	1968
CANTONS				
Genève	13 211	27 975	51 291	53 167
Fribourg	2 357	3 554	7 097	6 849
Neuchâtel	7 884	9 645	17 346	17 242
Vaud	17 388	28 287	52 196	53 066
Valais	11 225	13 266	20 987	20 335
Argovie	21 118	32 900	52 145	49 773
Bâle-Campagne	10 375	17 382	24 634	23 572
Bâle-Ville	13 000	20 027	29 944	33 738
Berne	29 563	45 306	69 015	65 906
St Gall	16 836	24 638	36 720	35 743
Tessin	17 622	30 822	51 219	47 265
Zurich	48 121	86 067	133 549	124 035
Les 12 cantons	208 700	339 869	546 143	530 691
Autres cantons	62 449	95 607	130 185	117 364
Suisse	271 149	435 476	676 328	648 055

(1) Y compris les frontaliers

Source : OFIAMT, enquête semestrielle

Par rapport à la population active recensée (agriculture non comprise), les étrangers étaient les plus nombreux dans les cantons du Tessin, de Genève, Bâle-Campagne, Argovie et Neuchâtel (voir graphique page 222). On retrouve dans cette énumération les trois États ayant la structure économique la plus fortement orientée vers les «Industries et métiers».

Le graphique de la page 224 illustre la répartition des étrangers par canton et branche économique. On remarque que c'est dans les deux cantons de Genève et du Tessin que la proportion des étrangers est la plus forte quelle que soit la branche envisagée; une exception: Neuchâtel, pour la branche «Bâtiment et génie civil».

La main-d'oeuvre frontalière

A la suite des arrêtés du Conseil fédéral de mars 1966, l'effectif de cette catégorie de main-d'oeuvre a rapidement augmenté. Alors que, pour l'ensemble du territoire national, l'augmentation entre 1955 et 1965 s'élevait à 50,5 % (moins de 5 % par an), d'août 1965 à août 1968 elle atteignait 38,3 %, c'est-à-dire un accroissement annuel moyen voisin de 12 %, si l'on songe que les restrictions ont été levées au début de mars 1966.

Dans notre canton, entre le 1er mars 1966 et le 31 mai 1969, l'effectif des frontaliers a passé de 5 432 à 10 866, soit un accroissement de 100,0 %.

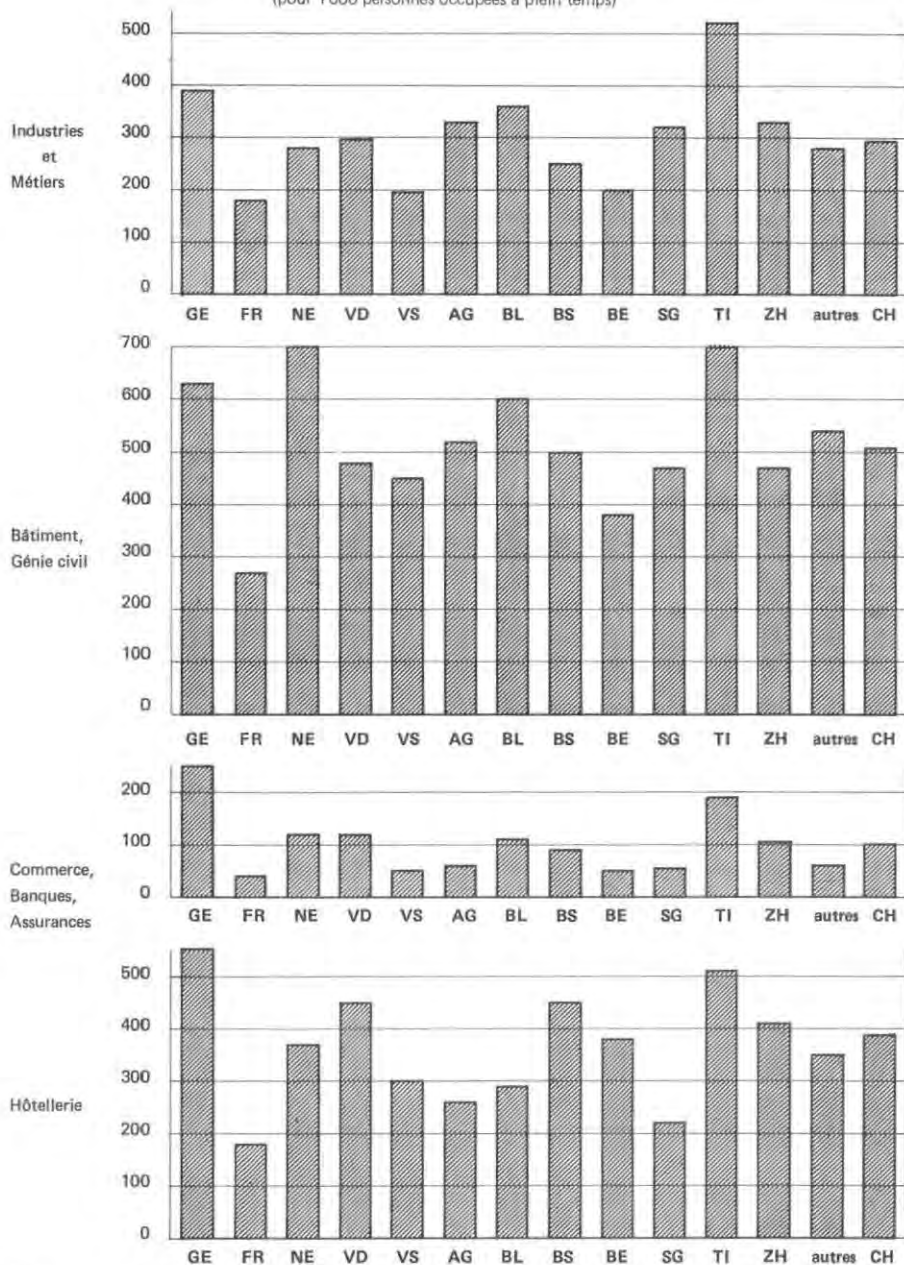
Géographiquement, les frontaliers sont concentrés plus spécialement dans les cantons de Genève, Bâle-Ville et Tessin (qui, en août 1968, en regroupaient 65,8 %), ainsi que dans les cantons de Bâle-Campagne, Argovie et St-Gall (16,1 % du total à eux trois).

EFFECTIF DES FRONTALIERS PAR CANTONS, EN AOÛT 1968

Genève	9 508	Berne	1 729
Fribourg	—	St-Gall	3 527
Neuchâtel	1 560	Tessin	19 822
Vaud	781	Zurich	1 704
Valais	958		
Argovie	3 017	Autres cantons	4 717
Bâle-Campagne	3 596		
Bâle-Ville	12 143	SUISSE	63 062

PERSONNES D'ORIGINE ÉTRANGÈRE OCCUPÉES À PLEIN TEMPS
SELON CERTAINES BRANCHES ÉCONOMIQUES ET LE LIEU DE TRAVAIL, EN 1965 ⁽¹⁾

(pour 1 000 personnes occupées à plein temps)



(1) y compris les personnes ayant un permis d'établissement

Source : BFS, RF des entreprises

REVENU NATIONAL ET REVENUS CANTONAUX

Rappelons brièvement que le revenu national (ou régional) se définit comme la somme des revenus des agents économiques: entreprise, administration publique (État), assurances sociales et privées, ménages et organismes privés sans but lucratif.

La connaissance de ce revenu permet donc d'apprécier un certain aspect du développement, tant sous l'angle dynamique que statique.

Faute de données officielles, il a été choisi d'analyser l'évolution et l'état du revenu national et des divers revenus cantonaux à la lumière des résultats établis par G. Fischer ⁽¹⁾, qui couvrent la période s'étendant de 1950 à 1965. Précisons également que toutes les données exprimées dans le présent paragraphe le seront en francs constants (1965).

Situation en 1965

En 1965, le revenu national suisse était estimé à un peu plus de 50 milliards de francs; ce montant n'est toutefois pas également réparti sur l'ensemble du territoire, et selon qu'un individu est résident de l'un ou l'autre des 25 États de la Confédération, il participera pour une somme assez différente à la formation du revenu national: par exemple, les cantons de Bâle-Ville et de Genève, sur le territoire desquels vivent 9,0 % de la population suisse, ont à eux seuls 11,7 % de ces 50 milliards.

Le revenu national par habitant s'élevait à 8 430.-; cette moyenne, toutefois, cache des biais importants entre cantons à telle enseigne que le revenu moyen du citoyen d'Obwald ne représente que 53 % de celui du résident de Bâle-Ville (6 145.- contre 11 610.-) (voir tableau p. 226).

Évolution depuis 1950

Devant ces chiffres, la question qui vient immédiatement à l'esprit est la suivante: dans quel sens évoluent, dans le temps, les revenus cantonaux par habitant? Les cantons les plus riches deviennent-ils plus riches et les cantons relativement démunis plus pauvres? Sur la base des calculs effectués par G. Fischer, il semble bien que l'on aille vers une égalisation des divers revenus cantonaux par habitant.

(1) G. Fischer: Das Volkseinkommen der Kantone, in *Wirtschaft und Recht*, 1967 Heft 4.

EVOLUTION DU REVENU NATIONAL ET DES REVENUS CANTONAUX, DE 1950 A 1965

(En francs constants 1965)

	Revenus en millions de francs			Revenus en francs par habitant			Indice, si 1950 = 100	
	1950	1960	1965	1950	1960	1965	1960	1965
Zurich	5 060,5	7 966,9	10 225,7	6 510	8 365	9 755	128	150
Berne	4 274,7	6 139,6	7 755,0	5 330	6 900	8 095	129	152
Lucerne	1 059,6	1 561,9	1 985,4	4 740	6 160	7 245	130	153
Uri	123,9	173,5	224,4	4 330	5 415	6 800	125	157
Schwyz	313,3	449,4	589,1	4 405	5 755	6 980	131	158
Obwald	95,6	119,3	153,6	3 900	5 155	6 145	132	158
Nidwald	86,4	135,3	173,4	4 930	6 090	6 935	124	141
Glarus	207,4	283,1	353,8	5 505	7 050	8 425	128	153
Zoug	226,5	374,2	508,5	5 360	7 125	8 335	133	156
Fribourg	656,3	892,0	1 172,0	4 135	5 600	7 190	135	174
Soleure	975,0	1 464,7	1 844,1	5 715	7 295	8 380	128	147
Bâle-Ville	1 509,8	2 103,6	2 755,2	7 680	9 320	11 610	121	151
Bâle-Campagne	625,6	1 108,2	1 456,2	5 815	7 470	8 185	128	141
Schaffhouse	321,2	482,2	612,3	5 580	7 305	8 505	131	152
Appenzell Rh. Ext.	211,5	287,9	363,4	4 405	5 880	7 195	133	163
Appenzell Rh. Int.	52,3	71,1	89,3	3 895	5 490	6 615	141	170
St Gall	1 581,7	2 158,0	2 750,2	5 110	6 355	7 575	124	148
Grisons	591,3	888,9	1 163,8	4 310	6 025	7 510	140	174
Argovie	1 610,7	2 513,0	3 220,5	5 350	6 960	8 110	130	152
Thurgovie	779,8	1 090,3	1 589,2	5 200	6 550	7 590	126	146
Tessin	803,9	1 180,4	1 569,7	4 590	6 030	7 135	131	155
Vaud	2 096,1	3 135,9	3 976,3	5 550	7 300	8 180	132	147
Valais	566,8	1 008,4	1 287,2	3 560	5 665	6 740	159	189
Neuchâtel	845,8	1 154,1	1 402,1	6 590	7 810	8 710	119	132
Genève	1 423,6	2 414,4	3 094,6	7 010	9 310	10 165	133	145
Suisse	26 099,2	39 156,3	50 115,0	5 535	7 205	8 430	130	152

Source : G. Fischer : Das Volkseinkommen der Kantone 1950 - 1965, in Wirtschaft und Recht, 1967 Heft 4.

Entre 1950 et 1965, le revenu par habitant en Suisse s'est accru de 52 % (francs constants 1965); si l'on admet comme cantons pauvres ceux dont ce revenu était inférieur à 5 000.— en 1950 (Suisse: 5 535.—), sur 11 cantons, un seul (Nidwald), a eu un accroissement inférieur à 52 %. En revanche, les trois cantons les plus opulents — Bâle-Ville, Zurich et Genève — ont vu leur revenu moyen par habitant s'accroître respectivement de 51 %, 50 % et 45 %. Signalons pour terminer, l'évolution particulière des revenus moyens des cantons de Soleure, Bâle-Campagne et Vaud qui étaient, en 1965, inférieurs à la moyenne suisse, alors qu'en 1950, ils la dépassaient légèrement

ÉVOLUTION PROBABLE DES ZONES D'ATTRACTION DE GENEVE, BALE, BERNE, LAUSANNE ET ZURICH JUSQU'EN L'AN 2000

En conclusion de ce chapitre, il apparaît intéressant d'essayer de donner une idée de l'évolution probable de la population résidente du pays et, plus particulièrement, des grandes zones urbaines d'attraction. Afin d'avoir une certaine homogénéité, tant dans la technique d'évaluation que dans la définition de l'espace géographique, il a semblé préférable de se référer aux projections établies par l'Institut pour l'aménagement local, régional et national du territoire, rattaché à l'École polytechnique fédérale de Zurich,

Cet institut a divisé le territoire de la Confédération en 48 régions définies à partir de l'ampleur des migrations quotidiennes du travail vers une ville centre. Il a été choisi de représenter l'évolution probable de la population des régions qui comprennent le territoire actuel des agglomérations de Genève, Bâle, Berne, Lausanne et Zurich (voir carte page 229 et tableau page 230). En 1960, ces cinq régions, sur une surface de 5 041 km² ⁽¹⁾ (15,5 % du territoire national) regroupaient un peu plus de 40 % de la population résidant en Suisse.

Parmi les diverses hypothèses d'évolution présentées dans l'étude de l'Institut ORL-EPF, seuls les résultats de celle donnant des indications sur le mouvement migratoire interrégional sont présentés ici. D'emblée, il faut remarquer que les taux d'accroissement retenus peuvent sembler un peu faibles par rapport à ceux mis en évidence au début de ce chapitre. Il faut toutefois se rappeler que ceux-ci résultent d'observations faites sur un laps de temps assez court et qu'il peut être parfaitement légitime, dans une projection à long terme, de choisir des taux plus mesurés.

(1) Non compris les cours d'eau et les terres incultes.

Selon l'hypothèse retenue, la population résidente en Suisse devrait s'accroître, entre 1960 et 2000, de 2 583 400 personnes, pour atteindre 8 012 500; cette augmentation correspond à un taux d'accroissement annuel moyen de 0,98 % ⁽¹⁾. A titre comparatif, en admettant un taux identique à celui observé en 1961/67, la population suisse s'élèverait, en l'an 2000, à 9 852 000 individus, soit 23 % de plus que dans l'hypothèse retenue par l'Institut zurichois.

Les données élaborées par le professeur Rotach et ses collaborateurs montrent d'une façon frappante l'importance que prennent, et que prendront, les zones urbaines par rapport à l'ensemble du pays. Entre 1960 et 2000, les cinq zones d'attraction de Genève, Lausanne, Bâle, Berne et Zurich devraient voir leur population s'accroître de 62,4 %, et représenter au début du siècle prochain 44,3 % de la population suisse (voir graphique page 231). On appréciera mieux cette évolution en précisant que les 43 autres régions ne s'accroîtront, elles, que de 38 % au cours de ces quarante années, l'accroissement moyen national étant de l'ordre de 48 %.

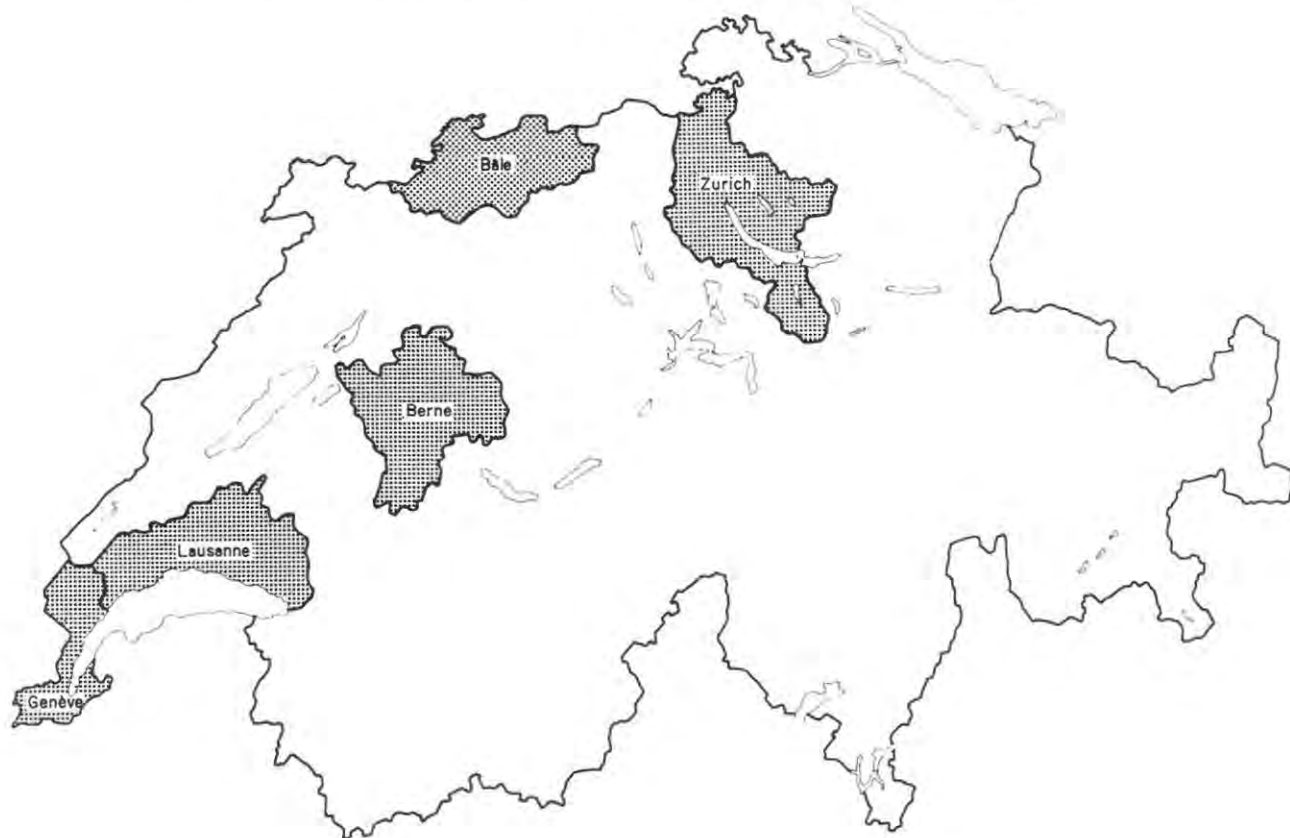
Qu'en est-il du développement attendu de chacune des régions retenues ?

Proportionnellement, celle de Zurich, qui représente, en surface, près de quatre fois l'agglomération actuelle, est celle qui a l'accroissement le plus élevé: 68,3 %; suivent celle de Bâle — qui comprend les deux demi-cantons bâlois et des communes bernoises, soleuroises et argoviennes — avec un accroissement de 61,7 %; celle de Berne — 1 147 km² contre 184 pour l'agglomération actuelle — avec une augmentation de 61,1 %; celle de Genève — le canton plus le district de Nyon — dont la population représentera 1,61 fois l'actuelle; enfin, la zone de Lausanne qui, avec une surface de 1 039 km², englobant, grosso modo, les districts de Rolle, d'Aubonne, de Morges, de Cossonay, d'Échallens et d'Oron, plus certaines communes des districts fribourgeois de la Glâne et de la Veveyse, peut s'attendre à voir sa population s'élever de 47,5 %.

L'évolution de la densité de population laisse deviner les nombreux problèmes posés par les grandes concentrations urbaines: logement, transport, augmentation de la distance habitation-travail, etc. Pour les cinq régions, cette densité devrait s'élever à 704 hab./km², contre 162 dans le reste du pays. Si, sur l'ensemble du territoire de la Confédération, on enregistrait, en l'an 2000, une densité identique à celle de la zone d'attraction zurichoise, la population suisse s'élèverait, à cette époque, à plus de 32 millions d'habitants.

(1) Calculé au moyen d'une expression de la forme $y = Ab^t$.

LOCALISATION DES ZONES D'ATTRACTION DE GENEVE, BÂLE, BERNE, LAUSANNE ET ZURICH



Source: «Industriestandortstudie» – Institut ORL–EPF, Zurich – 1967

EVOLUTION PROBABLE DES ZONES D'ATTRACTION DE GENEVE, BÂLE, BERNE, LAUSANNE ET ZURICH,
DE 1960 A 2000

230

Régions	Surface en Km ² (1)	Population résidente		Accroissement total		Accroissement décennal moyen		Densité en hab./Km ²	
		1960	2000	Nombre	%	(2)	(3)	1960	2000
Genève	500	279 500	450 000	170 500	61,0	42 625	1,1264	559	900
Bâle	906	432 900	700 000	267 100	61,7	66 775	1,1276	478	773
Berne	1 147	341 400	550 000	208 600	61,1	52 150	1,1266	298	480
Lausanne	1 089	305 100	450 000	144 900	47,5	36 225	1,1020	280	413
Zurich	1 399	827 100	1 400 000	572 900	69,3	143 225	1,1406	591	1 001
Les 5 régions	5 041	2 186 000	3 550 000	1 364 000	62,4	341 000	1,1289	434	704
Autres régions	27 512	3 243 100	4 462 500	1 219 400	37,6	304 850	1,0830	118	162
Suisse	32 553	5 429 100	8 012 500	2 583 400	47,6	645 850	1,1022	167	246

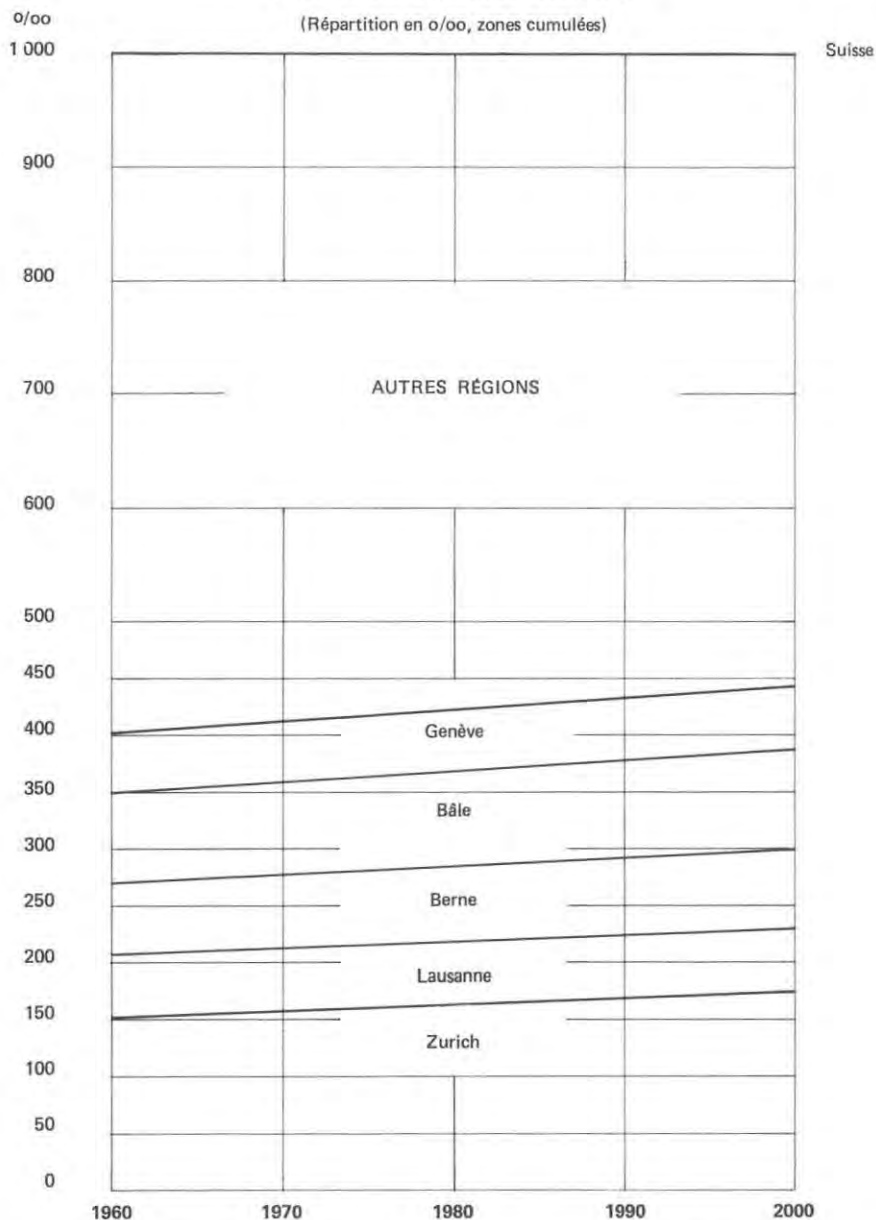
(1) Non compris les cours d'eau et les terres incultes

(2) Valeur de b dans l'expression $y = bt + A$ ($t = 0,1,2,3,4$)

(3) Valeur de b dans l'expression $y = Ab^t$ ($t = 0,1,2,3,4$)

Source : "Industriestandortstudie"
Institut ORL - EPF
Zurich

ÉVOLUTION PROBABLE DES ZONES D'ATTRACTION DE GENEVE, BALE, BERNE
LAUSANNE ET ZURICH, DE 1960 A 2000



La population de chaque zone est donnée en pour mille de la population suisse. Les pour mille étant cumulés, on a une image de l'importance des cinq zones par rapport à l'ensemble du pays. Exemple: En 1960, la population des cinq zones représente 402 ‰ de celle du pays; la zone de Genève comprend 52 ‰ de la population nationale.

Source: «Industriestandortstudie» Institut O.R.L. — E.P.F. Zurich.

DEUXIEME PARTIE

VUE D'ENSEMBLE

VUE D'ENSEMBLE

Plutôt que de passer systématiquement en revue les différents aspects du développement économique genevois, on se propose, dans les pages qui suivent, de dégager quelques faits qui ont dominé l'évolution récente de notre économie. Il s'agira de mettre en évidence les tendances principales de cette évolution, de montrer, en particulier, comment la place de certains secteurs d'activité dans l'ensemble s'est modifié; on s'efforcera aussi de déterminer les branches qui jouent un rôle moteur dans la croissance économique du canton.

Une limite se fait constamment sentir dans le présent rapport: l'ancienneté des renseignements. Cependant, les tendances décrites dans les lignes qui suivent se sont en général maintenues jusqu'à présent; la plupart d'entre elles persisteront à l'avenir.

Les relations internationales

On peut observer, en dépit du caractère assez grossier des instruments de mesure dont on dispose en la matière, que quelques branches économiques se sont développées nettement plus vite que les autres dans notre ville au cours des dix ou quinze dernières années; il s'agit des banques, des organisations internationales et du commerce de gros. Un des indices de l'essor particulier de ces branches est constitué par l'augmentation du nombre des personnes qu'elles emploient. Le tableau de la page suivante permet de constater qu'entre 1955 et 1965, l'effectif des personnes occupées dans chacun de ces trois secteurs a plus que doublé.

On sait que les banques genevoises recrutent leur clientèle dans les cinq continents et que leur activité est une des sources des relations que notre ville entretient avec le monde entier. Les organisations internationales, elles, sont bien entendu au centre de ces relations. Quant au commerce de gros, on trouve dans cette branche les bureaux destinés à des activités commerciales et administratives que de grandes entreprises étrangères, qui opèrent au niveau international, ont ouverts dans notre ville ces dernières années; la multiplication de ces bureaux est la cause principale de la croissance enregistrée par cette branche.

Ainsi, les fonctions internationales de Genève se renforcent considérablement; ce sont les branches économiques les plus directement concernées qui enregistrent la croissance la plus

PERSONNES OCCUPÉES DANS LE CANTON,
PAR BRANCHE ÉCONOMIQUE

4/85 Fourniture
194 757

	1955	1965	
		nombre	%
TOTAL	110'900	158'916	100,0
Agriculture	3'588	2'047	1,3
Mines et carrières	115	231	0,1
Industrie, arts et métiers	39'070	46'374	(29,2)
Machines, appareils, véhicules	12'250	15'226	9,6
Industrie métallurgique et artisans sur métaux	4'942	7'677	5,0
Fabrication de produits alimentaires et fourragers	3'911	4'218	2,6
Industrie horlogère	3'884	4'074	2,6
Arts graphiques	2'592	3'589	2,3
Industrie chimique	1'940	2'558	1,6
Fabrications de vêtements, de lingerie, de chaussures, literie	3'409	2'468	1,6
Transformation du bois et du liège (charpenterie non comprise)	2'146	1'974	1,2
Bijouterie, gravure et frappe	983	1'110	0,7
Mise en oeuvre de la terre et de la pierre	719	999	0,6
Industrie du tabac	1'019	951	0,6
Industrie du papier	373	381	0,2
Fabrication de spiritueux et d'autres boissons	311	340	0,2
Fabrication et mise en oeuvre du cuir (chaussures non comprises)	267	293	0,2
Industrie textile	133	165	0,1
Industrie du caoutchouc et des matières plastiques	103	91	0,1
Instruments de musique	41	32	0,0
Voitures d'enfants, jouets, engins de sport	47	28	0,0
Bâtiment et travaux du génie civil	8'680	16'805	10,6
Electricité, gaz, eau	1'047	1'302	0,8
Récupération des ordures ménagères, stations d'épuration des eaux	-	346	0,2
Services	58'200	91'811	(57,8)
Commerce de détail	11'257	16'025	10,1
Hôtels et restaurants	6'846	10'004	6,3
Commerce de gros	4'498	9'471	6,0
* Organisations internationales	3'200	8'000	5,0
* Administration cantonale	4'100	7'300	4,6
Hygiène et soins personnels	3'285	7'073	4,5
Banques et autres établissements financiers	2'714	6'061	3,8
Transports	4'195	5'959	3,8
* Service de maison	5'500	5'000	3,1
Agences, location, bureaux de consultation	2'357	3'981	2,5
Exploitations des PTT	1'667	2'598	1,6
Autres services	3'003	1'948	1,2
Sociétés d'assurances privées	1'064	1'781	1,1
Nettoyage	1'128	1'535	1,0
* Administrations communales	900	1'300	0,8
Établissements privés d'enseignement et d'éducation	552	923	0,6
Services récréatifs, sport	562	809	0,5
Affaires immobilières	535	777	0,5
Stations d'essais scientifiques, arpentage	232	757	0,5
Oeuvres sociales	605	507	0,3

* Estimation

Source : Recensement fédéral des entreprises

rapide. En relation avec ce renforcement, l'aéroport voit son trafic s'accroître très vite. Par ailleurs, l'hôtellerie connaît une expansion constante, nourrie pour une bonne part par les activités internationales de la ville. Le développement de l'aéroport et celui de l'industrie hôtelière sont des conditions nécessaires à l'essor des trois branches mentionnées plus haut. Ces cinq secteurs, sur lesquels repose le rôle international de Genève, s'entraînent l'un l'autre dans leur croissance. Par exemple, la qualité des services bancaires et la multiplication des liaisons aériennes provoquée par l'extension des organisations internationales ont constitué des attraits décisifs pour les sociétés étrangères qui ont localisé dans notre ville une partie de leurs services commerciaux; ces activités commerciales ont, à leur tour, augmenté la densité du trafic aérien, ce qui a facilité les conférences internationales, toujours plus nombreuses à Genève, etc. . .

L'importance des cinq secteurs en question dans l'économie genevoise s'accroît constamment. Les organisations internationales gouvernementales et les délégations permanentes que les États étrangers entretiennent auprès d'elles ont vu le nombre de leurs fonctionnaires passer de 3 000 en 1955 à 7 400 en 1965 (+ 144 %); à fin 1968, il atteignait presque 10 000. Cet accroissement provient surtout de l'extension des quatre plus grandes institutions: l'Office des Nations Unies, le Bureau international du travail, l'Organisation mondiale de la santé et l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire. Les conférences internationales se sont récemment multipliées; l'effectif des délégués et du personnel de conférence séjournant temporairement dans notre canton a ainsi passé de 11 700 personnes en 1960 à 18 400 en 1968.

Le nombre des banques et sociétés financières à caractère bancaire a plus que doublé entre 1955 et 1965; c'est ainsi qu'à cette dernière date, on dénombrait 230 bureaux ou agences bancaires dans le canton. Ce secteur employait alors 6 100 personnes, soit 3 300 de plus que dix ans plus tôt (+ 123 %). Il distribuait, en 1964, près de 130 millions de F de revenus, se plaçant à cet égard parmi les premières branches du canton.

Le commerce de gros, de son côté, versait 110 millions de F de revenus en 1964; l'année suivante, il occupait 9 500 personnes, contre 4 500 en 1955 (+ 111 %). Le nombre d'exploitations n'augmentait, pendant la même période, que de 29 %; cet écart met en évidence une tendance marquée à la concentration.

Si l'on mesure l'activité de l'aéroport en nombre de passagers, on constate qu'entre 1955 et 1965 ce nombre a passé approximativement de 400 000 à 1 500 000; en 1968, il a dépassé 2

millions. Cette évolution a imposé d'importantes améliorations de l'infrastructure: allongement de la piste, nouvelle aérogare, raccordement au réseau des routes nationales.

Le nombre de nuitées enregistrées dans les hôtels du canton a augmenté de manière soutenue depuis 1955. L'évolution a été suffisamment rapide pour que notre ville dépasse, dès 1967, celle de Zurich, traditionnellement la première du pays. Le niveau atteint en 1968 était de 2 085 000 nuitées. Ce sont les hôtes étrangers qui sont à l'origine de cet accroissement; ils totalisent les 4/5 des nuitées, phénomène spécifique de l'hôtellerie genevoise.

Le développement rapide de l'économie genevoise à l'avenir dépendra essentiellement de la croissance simultanée des secteurs qui viennent d'être passés en revue; aucun d'entre eux ne peut jouer un rôle moteur à lui seul.

Rien n'indique actuellement que l'essor des activités internationales doive subir un ralentissement. Il est donc probable que l'importance de ces dernières dans l'économie genevoise continuera de s'accroître. On relèvera, en particulier, pour le cas des organisations internationales, qu'il y a de fortes chances que la répartition des conférences entre New-York et Genève se modifie de plus en plus en faveur de notre ville.

L'industrie

Les cinq secteurs examinés jusqu'ici forment une part importante de la «base économique» de Genève; une autre part de celle-ci est constituée par des branches industrielles. Que faut-il entendre par «base économique»? Une économie urbaine ou régionale remplit toujours une double fonction: une partie de sa population active travaille pour l'extérieur de la ville ou de la région (branches dans lesquelles celle-ci est spécialisée), alors que l'autre partie travaille en vue de satisfaire les besoins de la population locale (commerce de détail, santé, construction, etc.). On réserve le terme de «base économique» aux branches rattachées à la première fonction; ce sont les revenus qu'elles distribuent qui déterminent, par l'intermédiaire des dépenses de consommation correspondantes, l'importance des branches à marché local.

Les études économiques consacrées à des régions font communément une place importante à la notion de «base économique», elles distinguent systématiquement les branches orientées vers l'extérieur de celles qui ne jouent pas un rôle local, et dont la croissance est entraînée par

celle des premières. Cette distinction éclaire les mécanismes du développement de l'économie étudiée; elle est très utile dans le cadre de travaux de prévision.

La composante industrielle de la «base économique» de Genève est constituée principalement par l'industrie des machines et appareils, l'horlogerie et l'industrie chimique; on ne parlera pas ici d'éléments de moindre importance tels l'industrie du tabac, la bijouterie, la part de la branche métallurgie-artisans sur métaux qui exporte sa production, etc. . .

Les activités industrielles appartenant à la «base économique» du canton n'enregistrent en général qu'un lent développement. Dans le cas de l'industrie des machines et appareils, qui occupait 11 500 personnes en 1965, on constate, lorsqu'on compare la progression des emplois entre 1955 et cette date à Genève et dans l'ensemble de la Suisse, qu'elle a été beaucoup plus faible dans notre canton: + 19 % contre +48 % (chiffres valables seulement pour le secteur exportateur de l'industrie des machines et appareils). En 1965, Genève ne comptait ainsi plus que 4,0 % des exploitations (6,2 % en 1955) et 4,9 % de la main-d'oeuvre (6,0 % en 1955) de l'ensemble du pays. L'industrie horlogère, dans laquelle plus de 4 000 personnes travaillaient en 1965 a également connu un accroissement des emplois plus lent que dans le reste de la Suisse: +4,9 % contre +12,0 %. De son côté, l'industrie chimique genevoise semble avoir bénéficié d'un essor normal, tout à fait comparable à celui de l'industrie chimique suisse dans son ensemble; toujours entre 1955 et 1965, les emplois ont augmenté de 13,2 % à Genève, contre 14,1 % au niveau national. Remarquons que ces comparaisons restent significatives tant que les techniques de production évoluent à peu près parallèlement à Genève et dans le reste de la Suisse.

En raison à la fois du faible développement de ses principaux éléments et de la croissance soutenue du tertiaire international, l'industrie voit sa place dans l'économie genevoise se réduire régulièrement. Elle n'occupait plus que 29,2 % de la main-d'oeuvre genevoise en 1965, alors qu'elle en employait encore 35,2 % dix ans auparavant (voir tableau p. 236).

Les branches à fonction locale

Une importante partie des activités économiques exercées à Genève est tournée vers les besoins de la population locale: commerce de détail, santé et hygiène, enseignement, construction, distribution d'électricité, gaz et eau, cafés-restaurants, etc. Sous l'effet de l'augmentation de la population et de l'élévation des revenus, la plupart des activités à fonction locale se développent, tandis que de nouvelles apparaissent.

Mentionnons quelques secteurs dont l'essor est mis en évidence par un afflux de main-d'oeuvre. En relation avec la place nouvelle que les biens durables prennent dans les dépenses de consommation, on observe un net accroissement du personnel des entreprises de vente et d'entretien de ces biens: garages, magasins de radios et de télévisions, d'appareils photographiques et d'optique, d'équipements électro-ménagers, etc. Le cas des activités liées à l'automobile (garages, carrosseries, magasins d'accessoires pour autos) mérite d'être relevé, car celles-ci ont pris à Genève une importance particulière, qui correspond à un taux de motorisation exceptionnellement élevé. Dans le domaine des prestations de services, le développement des salons de coiffure et instituts de beauté, cafés-restaurants, agences de voyage ou ateliers d'ensembliers reflète également l'élévation des revenus.

Le tertiaire international: organisations internationales, banque et commerce de gros distribue des revenus particulièrement élevés. La présence dans notre ville d'un nombre proportionnellement important de personnes disposant de ressources élevées a étendu la gamme des commerces et services offerts par Genève, qui tend à devenir aussi large que celle d'une capitale: bijouteries-joailleries, antiquaires, galeries d'art, spectacles, haute couture, etc. Ces caractéristiques jouent un rôle très favorable dans l'évolution du tourisme, qui stimule à son tour ces activités.

Le recrutement de la main-d'oeuvre

Dans le cadre de l'expansion de l'économie genevoise, les entreprises ont rencontré, pour assurer leur croissance, des difficultés de recrutement de main-d'oeuvre. Remarquons en passant qu'à la différence du reste de la Suisse, où les modifications structurelles de l'agriculture libéraient près de 200 000 travailleurs entre 1955 et 1965, le canton de Genève ne disposait pas d'un pareil réservoir de main-d'oeuvre. Ces problèmes de recrutement allaient être résolus, spécialement entre 1960 et 1964, par un recours massif aux travailleurs de pays où le chômage sévissait encore.

Simultanément, d'importantes modifications dans la répartition des travailleurs suisses entre les différentes branches économiques constituaient, dans certaines d'entre elles, une incitation supplémentaire à recruter de la main-d'oeuvre étrangère. Entre 1955 et 1965, l'industrie a enregistré une diminution de plus de 6 000 travailleurs suisses, tandis que les services bénéficiaient d'une augmentation de 13 700 de ces travailleurs (estimation), si l'on excepte l'hôtellerie et les entreprises de nettoyage, qui en perdaient également; le recul était de 600 dans les entreprises de construction. On remarque que les branches touchées sont celles où se concentrent les tâches

dites manuelles. Toutes les branches industrielles ont vu leur main-d'oeuvre suisse décroître, à l'exception de l'industrie chimique et des arts graphiques; le recul le plus important est intervenu dans l'industrie des machines et appareils (-2 000). A l'autre extrême, deux branches des services ont réussi à drainer des effectifs importants de travailleurs suisses: la banque (+ 2 700) et le commerce de gros (+ 2 500). Notons la relation qui existe entre le déplacement de la main-d'oeuvre suisse et le niveau moyen des salaires: on a déjà indiqué que celui-ci est particulièrement élevé dans la banque et le commerce de gros; quant à l'industrie chimique et aux arts graphiques, ils occupent les deux premières places dans l'industrie.

Pour des raisons institutionnelles, le secteur public a dû réaliser son développement en recourant fortement à la main-d'oeuvre suisse.

L'industrie a recruté, entre 1955 et 1965, 13 500 travailleurs étrangers, la construction 8 000, l'hôtellerie et le commerce de détail 3 500 chacun, pour ne citer que les augmentations les plus importantes. Le recensement des entreprises effectué en septembre 1965 permet de dresser le bilan de l'évolution. A cette date, sur 159 000 personnes travaillant dans le canton, on comptait 61 000 étrangers (estimation). Ceux-ci étaient plus nombreux que les Suisses dans le bâtiment (63 %) et dans les hôtels et restaurants (55 %). Ils formaient 39 % des travailleurs de l'industrie, leur proportion étant particulièrement élevée dans les branches réclamant une main-d'oeuvre peu qualifiée: mise en oeuvre de la pierre et de la terre, alimentation, tabac, vêtements, papier, grosse métallurgie. La place des étrangers était moindre dans le reste de l'économie, à l'exception toutefois des entreprises de nettoyage (42 %) et d'une importante partie de la branche «hygiène et soins personnels»: les hôpitaux et cliniques (42 %). C'est dans la banque (14 %) et les assurances (12 %) qu'elle était la plus petite.

Cette inégale répartition des étrangers dans les branches économiques laisse entrevoir leurs caractéristiques professionnelles: en 1965, près des trois quarts sont ouvriers, en majorité semi ou non qualifiés; remarquons toutefois qu'ils occupaient la moitié des emplois d'ouvrier qualifié du canton. Notons encore qu'au cours de ces dernières années, le niveau de qualification de la main-d'oeuvre étrangère s'est régulièrement élevé.

La comparaison des résultats des recensements de 1955 et 1965 permet de constater que les techniques de production ont relativement peu évolué jusqu'à cette dernière date dans l'industrie et la construction: d'une part, la structure professionnelle de la main-d'oeuvre, très différente

selon les diverses branches, a subi assez peu de modifications; d'autre part, les concentrations d'entreprises, qui accompagnent généralement les transformations technologiques, ont été peu nombreuses — mises à part les toutes petites exploitations —. La possibilité d'engager des travailleurs à l'étranger n'a guère incité les entreprises à appliquer des techniques permettant une économie de main-d'oeuvre.

Il en est résulté que, selon des calculs effectués pour la période 1958 - 1965, l'accroissement de la productivité du travail (augmentation du produit social rapporté à la population active) a été plus faible dans notre canton que dans les principaux pays européens, le Royaume-Uni excepté.

Il existe certainement un lien entre les mesures de réduction de la main-d'oeuvre étrangère prises dès 1964 — et l'élévation du coût de celle-ci — et la multiplication des concentrations après cette date. Ce mouvement se poursuivra sans doute, alimenté notamment par les transformations des techniques de production imposées par les difficultés de recrutement de la main-d'oeuvre.

Les relations régionales

Depuis mars 1966, date à partir de laquelle les mesures tendant à limiter la main-d'oeuvre étrangère n'ont plus été appliquées aux travailleurs frontaliers, ceux-ci ont joué un rôle sans cesse croissant sur le marché genevois du travail. Entre le début de 1966 et 1969, leur effectif a passé de 5 500 à 11 000. Près de cinq mille d'entre eux habitent le canton d'Annemasse, plus de mille proviennent de ceux de St-Julien-en-Genevois ou Ferney-Voltaire; d'autres encore se rendent chaque jour à Genève de régions aussi éloignées que celles de Cluses, Annecy, Seyssel ou Nantua. L'intensité de ce courant est reflétée par la proportion de frontaliers dans la population active des cantons limitrophes; pour se limiter aux plus importants de ceux-ci, cette proportion est de 32 % dans le cas de Ferney-Voltaire, 29 % dans celui de St-Julien-en-Genevois, 26 % pour Annemasse (estimations).

Avec cet accroissement considérable du nombre de Français travaillant à Genève, des habitudes nouvelles se créent: notre ville, qui n'entretenait traditionnellement que peu de rapports avec les régions avoisinantes, établit maintenant des relations plus profondes avec celles-ci dans un domaine essentiel.

Dans d'autres domaines, les échanges sont assez superficiels; ils ont d'ailleurs souvent fluctué, selon les variations du taux de change notamment. Les Genevois utilisent l'équipement touristique des régions voisines pendant les week-ends et y entretiennent des résidences secondaires, tandis que les Français recourent volontiers aux nombreuses possibilités du commerce genevois: alimentation, grands magasins, spectacles, etc. . . .

Beaucoup des liens qui unissent une région et sa capitale n'existent pas dans le cas particulier pour des raisons historiques et du fait de la frontière. Les organes administratifs des entreprises savoyardes et gessiennes ne sont pas situés à Genève. Dans le domaine industriel, les complémentarités techniques potentielles n'ont été que très rarement développées, les contrats de sous-traitance passés entre des maisons genevoises et françaises, par exemple, sont très peu nombreux. La faible intégration des activités économiques de Genève et de son arrière pays est due pour une bonne part au fait que les entreprises et les banques genevoises n'ont que peu investi dans les départements voisins. Par ailleurs, certaines difficultés d'ordre législatif ou simplement pratique (nombre de places restreint) limitent pour la population française résidant près de la frontière l'accès aux écoles supérieures de notre ville, l'usage de son équipement hospitalier ou le recours à ses médecins.

Le rôle régional de Genève est donc limité, par comparaison avec celui que jouent habituellement les villes de cette dimension. Son influence ne s'étend guère en direction du pays de Vaud, en raison de la proximité de Lausanne, véritable centre régional. On constate cependant que le nombre de personnes se déplaçant quotidiennement de la région nyonnaise dans notre ville pour y travailler s'accroît constamment; cette évolution est renforcée par l'établissement d'habitants de Genève dans cette région.

La force de l'expansion genevoise entraîne, depuis quelques années, des transformations dans les relations régionales. L'afflux dans notre ville de travailleurs résidant dans les régions voisines est peut-être partiellement conjoncturel, mais constitue pour l'essentiel un phénomène profond, qui va sans doute se maintenir, voire s'amplifier. Par ailleurs, on constate l'amorce d'un mouvement qui amène des entreprises du secteur tertiaire à s'implanter à la périphérie extérieure du canton, où elles restent, sans difficultés majeures, en liaison permanente avec la cité. L'interdépendance de fait entre Genève et les régions environnantes ne peut être contestée et elle rendra nécessaire la recherche de modes de collaboration nouveaux entre les différents organismes politiques et économiques concernés.